PAGES D'HISTOIRE

Série 2

Les Pourparlers Diplomatiques

Tomes c - d

CONTENTS

PAGES D'HISTOIRE — 1914

2e SÉRIE



Les Pourparlers Diplomatiques

10-23 JUILLET — 24 JUILLET-6 AOUT

IV

LE LIVRE ORANGE RUSSE

NÉGOCIATIONS AYANT PRÉCÉDÉ LA GUERRE

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS — 5-7, RUE DES BEAUX-ARTS | NANCY — 18, RUE DES GLACIS | BORDEAUX — 11, PLACE PEY-BERLAND

PAGES D'HISTOIRE — 1914

PLAN GÉNÉRAL

1re Série. — L'Explosion vue de la frontière de l'Est (23 juillet — 5 août). 5 volumes parus : *a*) Le Guet-Apens ; *b*) La Tension diplomatique ; *c*) En mobilisation ; *d*) La Journée du 4 août ; *e*) En guerre.

2e Série. — Les Pourparlers diplomatiques.
a) Livre bleu anglais ;
b) Livre blanc allemand ;
c) Livre gris belge ;
d) Livre orange russe ;
e) Livre jaune français ;
f) Les déclarations de guerre et les séances des Parlements allemand anglais, belge et russe.

3e Série. — Les Communiqués officiels. *Suite chronologique des dépêches du Gouvernement français.* 4 volumes parus (du 5 août au 31 octobre).

4e Série. — Atlas-Index de tous les théâtres de la guerre.
a) Campagnes de France et de Belgique (34 cartes en 4 couleurs, index alphabétique) ;
b) Campagne des Vosges, d'Alsace, de Lorraine, de l'Allemagne de l'Ouest ;
c) Cartes des principaux champs de bataille ;
d) Front Est : Prusse Orientale, Galicie, Pologne, Hongrie ;
e) Front Sud : Serbie, Bosnie-Herzégovine, etc. ;
f) Cartes d'ensemble d'Europe. Colonies allemandes.

5e Série. — Les Mises à l'Ordre du Jour. *Citations. Promotions. Légion d'honneur. Médaille militaire.* 3 volumes parus (du 8 août au 14 octobre).

6e Série. — Pangermanisme.
a) Traduction d'ouvrages pangermanistes ;
b) La Doctrine de guerre ;
c) Les Faussaires ;
d) Les Huns (illustré) ;
e) Les Vandales (illustré) ;
f) Manifeste des 93 et des Universités allemandes.

7e Série. — L'Indignation du monde civilisé.
a) Devant l'Institut de France ;
b) Devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
c) Devant l'Académie Française ;
d) La protestation des grands hommes de l'étranger ;
e) Ordres du jour des sociétés savantes et artistiques.

8e Série. — La Guerre et la Presse mondiale.
a) Extraits du *Bulletin des Armées de la République* ;
b) Articles choisis dans les grands quotidiens de Paris ;
c) Presse de province ;
d) Presse des pays alliés ;
e) Presse des pays neutres ;
f) Presse des pays ennemis ;
g) Les meilleures Caricatures et les meilleures Chansons.

9e Série. — Pendant la guerre.
a) La Vie à Paris ; — *b*) La Vie en Province ; — *c*) La Vie à l'Étranger, etc.

10e Série. — Les Opérations militaires.
Les Français en Alsace. — Les Français en Belgique. — La Retraite stratégique. — Le Grand-Couronné de Nancy. — La Bataille de la Marne. — La Campagne des Vosges. — Bataille de l'Aisne. — Combats dans l'Argonne et dans la Woëvre. — Bataille du Nord, etc., etc.

Les Pourparlers Diplomatiques

IV

LE LIVRE ORANGE RUSSE

Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :

5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5);
50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).

Les Pourparlers Diplomatiques

IV

LE LIVRE ORANGE RUSSE

N° 1

Le Chargé d'affaires en Serbie au Ministre des Affaires étrangères.

Télégramme. Belgrade, le 10-23 Juillet 1914.

Le Ministre d'Autriche vient de transmettre, à 6 heures du soir, au Ministre des Finances Patchou, qui remplace Pachitch, une note ultimative de son Gouvernement fixant un délai de 48 heures pour l'acceptation des demandes y contenues. Giesl a ajouté verbalement que pour le cas où la note ne serait pas acceptée intégralement dans un délai de 48 heures, il avait l'ordre de quitter Belgrade avec le personnel de la Légation. Pachitch et les autres Ministres qui se

trouvent en tournée électorale ont été rappelés et sont attendus à Belgrade demain vendredi à 10 heures du matin. Patchou qui m'a communiqué le contenu de la note, sollicite l'aide de la Russie et déclare qu'aucun Gouvernement Serbe ne pourra accepter les demandes de l'Autriche.

Signé : STRANDTMAN.

N° 2

Le Chargé d'affaires en Serbie au Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme). Belgrade, le 10-23 Juillet 1914.

Texte de la note qui a été transmise aujourd'hui par le Ministre d'Autriche-Hongrie au gouvernement Serbe :

Le 31 mars 1909, le Ministre de Serbie à Vienne a fait, d'ordre de son Gouvernement, au Gouvernement I. et R. la déclaration suivante :

« La Serbie reconnaît qu'elle n'a pas été atteinte dans ses droits par le fait accompli créé en Bosnie Herzégovine et qu'elle se conformera par conséquent à telle décision que les Puissances prendront par rapport à l'article 25 du Traité de Berlin. Se rendant aux Conseils des Grandes Puissances, la Serbie s'engage dès à présent à abandonner l'attitude de protestation et opposition qu'elle a observée à l'égard de l'annexion depuis l'automne dernier, et elle s'engage, en outre, à changer le cours de sa politique actuelle envers l'Autriche-Hongrie

pour vivre désormais avec cette dernière sur le pied d'un bon voisinage ».

Or, l'histoire des dernières années, et notamment les évènements douloureux du 28 juin, ont démontré l'existence en Serbie d'un mouvement subversif dont le but est de détacher de la Monarchie Austro-Hongroise certaines parties de ses territoires. Ce mouvement qui a pris jour sous les yeux du Gouvernement Serbe est arrivé à se manifester au delà du territoire du Royaume par des actes de terrorisme, par une série d'attentats et par des meurtres.

Le Gouvernement Royal Serbe, loin de satisfaire aux engagements formels contenus dans la déclaration du 31 mars 1909, n'a rien fait pour supprimer ce mouvement : il a toléré l'activité criminelle des différentes sociétés et affiliations dirigées contre la Monarchie, le langage effréné de la presse, la glorification des auteurs de l'attentat, la participation d'officiers et de fonctionnaires dans les agissements subversifs, une propagande malsaine dans l'instruction publique, toléré enfin toutes les manifestations qui pouvaient induire la population serbe à la haine de la Monarchie et au mépris de ses institutions.

Cette tolérance coupable du Gouvernement Royal de Serbie n'avait pas cessé au moment où les évènements du 28 juin dernier en ont démontré au monde entier les conséquences funestes :

Il résulte des dépositions et aveux des auteurs criminels de l'attentat du 28 juin que le meurtre de Sarajevo a été tramé à Belgrade, que les armes et explosifs dont les meurtriers se trouvaient être munis, leur ont été donnés par

des officiers et fonctionnaires Serbes faisant partie de la « Narodna Odbrana » et enfin que le passage en Bosnie des criminels et de leurs armes a été organisé et effectué par des chefs du service frontière serbe.

Les résultats mentionnés de l'instruction ne permettent pas au Gouvernement I. et R. de poursuivre plus longtemps l'attitude de longanimité expectative qu'il avait observé pendant des années vis-à-vis des agissements concentrés à Belgrade et propagés de là sur les territoires de la Monarchie ; ces résultats lui imposent au contraire le devoir de mettre fin à des menées qui forment une menace perpétuelle pour la tranquillité de la Monarchie.

C'est pour atteindre ce but que le Gouvernement I. et R. se voit obligé de demander au Gouvernement Serbe l'énonciation officielle qu'il condamne la propagande dirigée contre la Monarchie Austro-Hongroise, c'est-à-dire, l'ensemble des tendances qui aspirent en dernier lieu à détacher de la Monarchie des territoires qui en font partie, et qu'il s'engage à supprimer, par tous les moyens, cette propagande criminelle et terroriste.

Afin de donner un caractère solennel à cet engagement, le Gouvernement Royal de Serbie fera publier à la première page du journal officiel en date du 26-13 Juillet l'énonciation suivante :

« Le Gouvernement Royal de Serbie condamne la propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des tendances qui aspirent en dernier lieu à détacher de la Monarchie Austro-Hongroise des territoires qui

en font partie, et il déplore sincèrement les conséquences funestes de ces agissements criminels.

Le Gouvernement Royal regrette que des officiers et fonctionnaires serbes aient participé à la propagande susmentionnnée et compromis par là les relations de bon voisinage auquel le Gouvernement Royal s'était solennellement engagé par sa déclaration du 31 mars 1909.

Le Gouvernement Royal, qui désapprouve et répudie toute idée ou tentative d'immixtion dans les destinées des habitants de quelque partie de l'Autriche-Hongrie que ce soit, considère de son devoir d'avertir formellement les officiers, les fonctionnaires et toute la population du Royaume que dorénavant il procédera avec la dernière rigueur contre les personnes qui se rendraient coupables de pareils agissements, agissements qu'il mettra tous ses efforts à prévenir et à réprimer.

Cette énonciation sera portée simultanément à la connaissance de l'Armée Royale par un ordre du jour de Sa Majesté le Roi et sera publiée dans le bulletin officiel de l'Armée.

Le Gouvernement Royal Serbe s'engage en outre :

1) à supprimer toute publication qui excite à la haine et au mépris de la Monarchie et dont la tendance générale est dirigée contre son intégrité territoriale,

2) à dissoudre immédiatement la société dite « Narodna Odbrana », à confisquer tous ses moyens de propagande et à procéder de la même manière contre les autres sociétés et affiliations en Serbie qui s'adonnent à la propagande

contre la Monarchie Austro-Hongroise ; le Gouvernement Royal prendra les mesures nécessaires pour que les sociétés dissoutes ne puissent pas continuer leur activité sous un autre nom et sous une autre forme,

3) à éliminer sans délai de l'instruction publique en Serbie, tant en ce qui concerne le corps enseignant que les moyens d'instruction, tout ce qui sert ou pourrait servir à fomenter la propagande contre l'Autriche-Hongrie,

4) à éloigner du service militaire et de l'administration en général tous les officiers et fonctionnaires coupables de la propagande contre la Monarchie Austro-Hongroise et dont le Gouvernement I. et R. se réserve de communiquer les noms et les faits au Gouvernement Royal,

5) à accepter la collaboration en Serbie des organes du Gouvernement I. et R. dans la suppression du mouvement subversif dirigé contre l'intégrité territoriale de la Monarchie,

6) à ouvrir une enquête judiciaire contre les partisans du complot du 28 Juin se trouvant sur territoire serbe ;

des organes délégués par le Gouvernement I. et R. prendront part aux recherches y relatives

7) à procéder d'urgence à l'arrestation du commandant Voija Tankosic et du nommé Milan Ciganovic, employé de l'Etat Serbe, compromis par les résultats de l'instruction de Sarajevo,

8) à empêcher, par des mesures efficaces le concours des autorités Serbes dans le trafic illicite d'armes et d'explosifs à travers la frontière,

à licencier et punir sévèrement les fonctionnaires du service frontière de Schabatz et de Loznica coupables d'avoir aidé les auteurs du crime de Sarajevo en leur facilitant le passage de la frontière,

9) à donner au Gouvernement I. et R. des explications sur les propos injustifiables de hauts fonctionnaires serbes tant en Serbie qu'à l'étranger qui, malgré leurs positions officielles, n'ont pas hésité après l'attentat du 28 Juin de s'exprimer dans des interviews d'une manière hostile envers la Monarchie Austro-Hongroise, enfin,

10) d'avertir sans retard le Gouvernement I. et R. de l'exécution des mesures comprises dans les points précédents.

Le Gouvernement I. et R. attend la réponse du Gouvernement Royal au plus tard jusqu'au Samedi 25 de ce mois, à 6 heures du soir.

Un mémoire concernant les résultats de l'instruction de Sarajevo à l'égard des fonctionnaires mentionnés aux points 7 et 8 est annexé à cette note.

Signé : STRANDTMAN.

N° 3

Note Verbale transmise personnellement par l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg au Ministre des Affaires Etrangères le 11-24 Juillet 1914 à 10 heures du matin.

Le Gouvernement Impérial et Royal s'est trouvé dans la nécessité de remettre le jeudi 10-

23 du mois courant, par l'entremise du Ministre Impérial et Royal à Belgrade, la note suivante au Gouvernement Royal de Serbie :

(Suit le texte de la note.)

Voir document N° 2.

N° 4

Le Ministre des Affaires Etrangères au Chargé d'Affaires en Autriche-Hongrie.

(Télégramme). St-Pétersbourg, le 11-24 Juillet 1914.

Veuillez transmettre au Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche-Hongrie ce qui suit.

La communication du Gouvernement austro-hongrois aux Puissances le lendemain de la présentation de l'ultimatum à Belgrade ne laisse aux Puissances qu'un délai tout à fait insuffisant pour entreprendre quoi qu'il soit d'utile pour l'aplanissement des complications surgies. Pour prévenir les conséquences incalculables et également néfastes pour toutes les Puissances qui peuvent suivre le mode d'action du Gouvernement austro-hongrois, il nous paraît indispensable qu'avant tout le délai donné à la Serbie pour répondre soit prolongé. L'Autriche-Hongrie se déclarant disposée à informer les Puissances des données de l'enquête sur lesquelles le Gouvernement Impérial et Royal base ses accusations, devrait leur donner également le temps de s'en rendre compte. En ce cas, si les Puissances se convainquaient du bien fondé de certaines des

exigences autrichiennes, elles se trouveraient en mesure de faire parvenir au Gouvernement Serbe des conseils en conséquence. Un refus de prolonger le terme de l'ultimatum priverait de toute portée la démarche du Gouvernement austro-hongrois auprès des Puissances et se trouverait en contradiction avec les bases mêmes des relations internationales.

Communiqué à Londres, Rome, Paris, Belgrade.

Signé : SAZONOW.

N° 5

Le Ministre des Affaires Etrangères aux Représentants de Sa Majesté l'Empereur en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en France.

(Télégramme). St-Pétersbourg, le 11-24 Juillet 1914.

Me réfère à mon télégramme à Koudachew d'aujourd'hui ; nous espérons que le Gouvernement auprès duquel Vous êtes accrédité partagera notre point de vue et prescrira d'urgence à son Représentant à Vienne de se prononcer dans le même sens.

Communiqué à Belgrade.

Signé : SAZONOW.

N° 6

Télégramme de Son Altesse Royale le Prince Régent de Serbie à Sa Majesté l'Empereur.

Belgrade, le 11-24 Juillet 1914.

Le Gouvernement Austro-Hongrois a remis hier soir au Gouvernement serbe une note concernant l'attentat de Sarajevo. Consciente de ses devoirs internationaux, la Serbie dès les premiers jours de l'horrible crime a déclaré qu'elle le condamnait et qu'elle était prête à ouvrir une enquête sur son territoire si la complicité de certains de ses sujets était prouvée au cours du procès instruit par les autorités Austro-hongroises. Cependant les demandes contenues dans la note Austro-hongroise sont inutilement humiliantes pour la Serbie et incompatibles avec sa dignité comme Etat indépendant. Ainsi on nous demande sur un ton péremptoire une déclaration du gouvernement dans l'officiel et un ordre du souverain à l'armée, où nous réprimerions l'esprit hostile contre l'Autriche en nous faisant à nous-mêmes des reproches d'une faiblesse criminelle envers nos menées perfides. — On nous impose ensuite l'admission des fonctionnaires austro-hongrois en Serbie pour participer avec les nôtres à l'instruction et pour surveiller l'exécution des autres conditions indiquées dans la note. Nous avons reçu un délai de 48 heures pour accepter le tout, faute de quoi la Légation d'Autriche-Hongrie quittera Belgrade. Nous sommes prêts à accepter les con-

ditions austro-hongroises qui sont compatibles avec la situation d'un Etat indépendant, ainsi que celles dont l'acception nous sera conseillée par Votre Majesté ; toutes les personnes dont la participation à l'attentat sera démontrée seront sévèrement punies par nous. Certaines parmi ces demandes ne pourraient être exécutées sans des changements de notre législation, ce qui exige du temps. On nous a donné un délai trop court. Nous pouvons être attaqués après l'expiration du délai par l'armée austro-hongroise qui se concentre sur notre frontière. Il nous est impossible de nous défendre et nous supplions Votre Majesté de nous donner Son aide le plus tôt possible. La bienveillance précieuse de Votre Majesté qui s'est manifestée tant de fois à notre égard nous fait espérer fermement que cette fois encore notre appel sera entendu par Son généreux cœur slave.

En ces moments difficiles J'interprète les sentiments du peuple serbe qui supplie Votre Majesté de vouloir bien s'intéresser au sort du Royaume de Serbie.

Signé : ALEXANDRE.

N° 7

Le Chargé d'Affaires en Allemagne au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Berlin, le 11-24 Juillet 1914.

Tous les journaux du matin, même ceux, rares, qui reconnaissent l'impossibilité pour la

Serbie d'accepter les conditions posées, accueillent avec une grande sympathie le ton énergique adopté par l'Autriche. L'officieux « Local-Anzeiger » est particulièrement agressif ; il qualifie de superflus les recours éventuels de la Serbie à Saint-Pétersbourg, à Paris, à Athènes et à Bucarest, et termine en disant que le peuple allemand respirera librement quand il aura appris que la situation dans la péninsule Balkanique va enfin s'éclaircir.

Signé : BRONEWSKY.

N° 8

Le Chargé d'Affaires en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 11-24 Juillet 1914.

La copie de la note officiellement remise à Belgrade a été communiquée par l'Ambassadeur d'Autriche au Gouvernement Français. Plus tard l'Ambassadeur d'Allemagne a visité le Ministre et lui a lu une communication reproduisant les arguments autrichiens et indiquant qu'en cas de refus de la part de la Serbie, l'Autriche serait obligée de recourir à une pression et, en cas de besoin, à des mesures militaires ; la communication se terminait par la remarque qu'à l'avis de l'Allemagne cette question devrait être résolue directement entre l'Autriche et la Serbie et qu'il était de l'intérêt des Puissances de circonscrire l'affaire en l'a-

bandonnant aux Parties intéressées. Le Gérant du Département Politique, qui assistait à l'entretien, demanda à l'Ambassadeur s'il fallait considérer l'action autrichienne comme un ultimatum, en d'autres termes, si, dans le cas où la Serbie ne se soumettrait pas entièrement aux demandes autrichiennes, les hostilités étaient inévitables? L'ambassadeur évita une réponse directe en alléguant l'absence d'instructions.

Signé : SEVASTOPOULO.

N° 9

Le Chargé d'Affaires en Serbie au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Belgrade, le 11-24 Juillet 1914.

Pachitch est rentré à Belgrade. Il a l'intention de donner dans le délai fixé, c'est-à-dire demain Samedi à 6 heures du soir, une réponse à l'Autriche indiquant les points acceptables et inacceptables. On adressera aujourd'hui même aux Puissances la prière de défendre l'indépendance de la Serbie. Ensuite, ajouta Pachitch, si la guerre est inévitable, nous ferons la guerre.

Signé : STRANDTMAN.

N° 10

Communiqué du Gouvernement Impérial.

St-Pétersbourg, le 12-25 Juillet 1914.

Les derniers événements et l'envoi par l'Autriche-Hongrie d'un ultimatum à la Serbie préoccupent le Gouvernement Impérial au plus haut degré. Le Gouvernement suit attentivement l'évolution du conflit serbo-autrichien qui ne peut pas laisser la Russie indifférente.

N° 11

Le Chargé d'Affaires en Autriche-Hongrie au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Vienne, le 12-25 Juillet 1914.

Le comte Berchtold se trouve à Ischl. Vu l'impossibilité d'y arriver à temps, je lui ai télégraphié notre proposition de prolonger le délai de l'ultimatum et l'ai répétée verbalement au Baron Macchio. Ce dernier m'a promis de la communiquer à temps au Ministre des Affaires Etrangères, mais a ajouté qu'il pouvait prédire avec assurance un refus catégorique.

Signé : KOUDACHEW.

N° 12

Le Chargé d'Affaires en Autriche-Hongrie au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Vienne, le 12-25 Juillet 1914.

Suite à mon télégramme d'aujourd'hui. Viens de recevoir de Macchio la réponse négative du Gouvernement Austro-Hongrois à notre proposition de prolonger le délai de la note.

Signé : KOUDACHEW.

N° 13

Le Chargé d'Affaires en Serbie au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Belgrade, le 12-25 Juillet 1914.

Reçu avec retard le 14-27 Juillet 1914.

Je transmets la réponse que le Président du Conseil des Ministres Serbe a remis au ministre Austro-Hongrois à Belgrade aujourd'hui avant l'expiration du délai de l'ultimatum.

Le Gouvernement Royal Serbe a reçu la communication du Gouvernement Impérial et Royal du 10-25 de ce mois et il est persuadé que sa réponse éloignera tout malentendu qui menace de

gâter les bons rapports de voisinage entre la Monarchie austro-hongroise et le Royaume de Serbie.

Le Gouvernement Royal est conscient que les protestations qui ont apparu tant de la tribune de la Skoupchtina nationale que dans les déclarations et les actes des représentants responsables de l'Etat, protestations qui furent coupées court par la déclaration du Gouvernement Serbe en date du 18-31 Mars 1909, ne se sont plus renouvelées vis-à-vis de la grande Monarchie voisine en aucune occasion et que, depuis ce temps, autant de la part des Gouvernements Royaux qui se sont succédé que de la part de leurs organes, aucune tentative n'a été faite dans le but de changer l'état de choses politique et juridique créé en Bosnie et Herzégovine. Le Gouvernement Royal constate que sous ce rapport le Gouvernement I. et R. n'a fait aucune représentation, sauf en ce qui concerne un livre scolaire, et au sujet de laquelle le Gouvernement Impérial et Royal a reçu une explication entièrement satisfaisante.

La Serbie a, de nombreuses fois, donné des preuves de sa politique pacifique et modérée pendant la durée de la crise balkanique, et c'est grâce à la Serbie et au sacrifice qu'elle a fait dans l'intérêt exclusif de la paix européenne, que cette paix a été préservée.

Le Gouvernement Royal ne peut pas être rendu responsable des manifestations d'un caractère privé telles que les articles des journaux et le travail paisible des sociétés, manifestations qui se produisent dans presque tous les pays comme une chose ordinaire et qui échappent, en règle générale, au contrôle officiel, d'autant

moins que le Gouvernement Royal, lors de la solution de toute une série de questions qui se sont présentées entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, a montré une grande prévenance et a réussi, de cette façon, à en régler le plus grand nombre au profit du progrès des deux pays voisins.

C'est pourquoi le Gouvernement Royal a été péniblement surpris par les affirmations, d'après lesquelles des personnes du royaume de Serbie auraient participé à la préparation de l'attentat commis à Sarajevo. Il s'attendait à être invité à collaborer à la recherche de tout ce qui se rapporte à ce crime et il était prêt, pour prouver par des actes son entière correction, à agir contre toutes les personnes à l'égard desquelles des communications lui seraient faites.

Se rendant donc au désir du Gouvernement Impérial et Royal, le Gouvernement Royal est disposé à remettre aux tribunaux tout sujet serbe, sans égard à sa situation et à son rang, pour la complicité duquel, dans le crime de Sarajevo, des preuves lui seraient fournies.

Il s'engage spécialement à faire publier à la première page du *Journal officiel* en date du 13-26 juillet l'énonciation suivante :

« Le Gouvernement Royal de Serbie condamne toute propagande qui serait dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des tendances qui aspirent en dernier lieu à détacher de la Monarchie Austro-Hongroise des territoires qui en font partie, et il déplore sincèrement les conséquences funestes de ces agissements criminels.

« Le Gouvernement Royal regrette que certains officiers et fonctionnaires serbes aient par-

ticipé, d'après la communication du Gouvernement Impérial et Royal, à la propagande susmentionnée et compromis par là les relations de bon voisinage auxquelles le Gouvernement Royal s'était solennellement engagé par sa déclaration du 18-31 mars 1909.

« Le Gouvernement Royal, qui désapprouve et répudie toute idée ou tentative d'une immixtion dans les destinées des habitants de quelque partie de l'Autriche-Hongrie que ce soit, considère qu'il est de son devoir d'avertir formellement les officiers, les fonctionnaires et toute la population du royaume que dorénavant il procédera avec la dernière rigueur contre les personnes qui se rendraient coupables de pareils agissements, qu'il mettra tous ses efforts à prévenir et à réprimer. »

Cette énonciation sera portée à la connaissance de l'armée Royale par un ordre du jour, au nom de Sa Majesté le Roi par S. A. R. le Prince héritier Alexandre, et sera publiée dans le prochain Bulletin officiel de l'armée.

Le Gouvernement Royal s'engage en outre :

1) A introduire dans la première convocation régulière de la Skoupchtina une disposition dans la loi de la presse par laquelle sera punie de la manière la plus sévère la provocation à la haine et au mépris de la Monarchie Austro-Hongroise, ainsi que contre toute publication dont la tendance générale serait dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie.

Il se charge, lors de la revision de la Constitution, qui est prochaine, de faire introduire dans l'article 22 de la Constitution un amende-

ment de telle sorte que les publications ci-dessus puissent être confisquées, ce qui, actuellement, aux termes catégoriques de l'article 22 de la Constitution, est impossible.

2) Le Gouvernement ne possède aucune preuve, et la note du Gouvernement Impérial et Royal ne lui en fournit non plus aucune, que la Société Narodna Obrana et les autres sociétés similaires aient commis jusqu'à ce jour quelque acte criminel de ce genre par le fait d'un de leurs membres. Néanmoins, le Gouvernement Royal acceptera la demande du Gouvernement Impérial et Royal et dissoudra la Société Narodna Obrana et toute autre société qui agirait contre l'Autriche-Hongrie.

3) Le Gouvernement Royal Serbe s'engage à éliminer sans délai de l'instruction publique en Serbie tout ce qui sert ou pourrait servir à fomenter la propagande contre l'Autriche-Hongrie, quand le Gouvernement Impérial et Royal lui fournira des faits et des preuves de cette propagande.

4) Le Gouvernement Royal accepte de même d'éloigner du service militaire ceux pour qui l'enquête judiciaire aura prouvé qu'ils sont coupables d'actes dirigés contre l'intégrité du territoire de la Monarchie Austro-Hongroise ; il attend que le Gouvernement Impérial et Royal lui communique ultérieurement les noms et les faits de ces officiers et fonctionnaires aux fins de la procédure qui doit s'ensuivre.

5) Le Gouvernement Royal doit avouer qu'il ne se rend pas clairement compte du sens et de la portée de la demande du Gouvernement Im-

périal et Royal tendant à ce que la Serbie s'engage à accepter sur son territoire la collaboration des organes du Gouvernement Impérial et Royal.

Mais il déclare qu'il admettra toute collaboration qui répondrait aux principes du droit international et à la procédure criminelle, ainsi qu'aux bons rapports de voisinage.

6) Le Gouvernement Royal, cela va de soi, considère de son devoir d'ouvrir une enquête contre tous ceux qui sont ou qui, éventuellement, auraient été mêlés au complot du 15 juin et qui se trouveraient sur le territoire du royaume. Quant à la participation à cette enquête des agents des autorités austro-hongroises qui seraient délégués à cet effet par le Gouvernement Impérial et Royal, le Gouvernement Royal ne peut pas l'accepter, car ce serait une violation de la Constitution et de la loi sur la procédure criminelle. Cependant, dans des cas concrets, des communications sur les résultats de l'instruction en question pourraient être données aux organes austro-hongrois.

7) Le Gouvernement Royal a fait procéder dès le soir même de la remise de la note à l'arrestation du commandant Voija Tankositch. Quant à Milan Ciganovitch, qui est sujet de la Monarchie Austro-Hongroise et qui jusqu'au 15 juin était employé (comme aspirant) à la direction des chemins de fer, il n'a pas pu encore être joint. Le Gouvernement Impérial et Royal est prié de vouloir bien, dans la forme accoutumée, faire connaître le plus tôt possible les présomptions de culpabilité, ainsi que les preuves éventuelles de culpabilité qui ont été recueillies jus-

qu'à ce jour par l'enquête à Sarajevo, aux fins d'enquêtes ultérieures.

8) Le Gouvernement Serbe renforcera et étendra les mesures prises pour empêcher le trafic illicite d'armes et d'explosifs à travers la frontière. Il va de soi qu'il ordonnera tout de suite une enquête et punira sévèrement les fonctionnaires des frontières sur la ligne Schabatz-Loznica, qui ont manqué à leur devoir et laissé passer les auteurs du crime de Sarajevo.

9) Le Gouvernement Royal donnera volontiers des explications sur les propos que ses fonctionnaires, tant en Serbie qu'à l'étranger, ont tenus après l'attentat dans des entrevues et qui, d'après l'affirmation du Gouvernement I. et R., ont été hostiles envers la Monarchie, dès que le Gouvernement I. et R. lui aura communiqué les passages en question de ces propos, et dès qu'il aura démontré que les propos employés ont en effet été tenus par lesdits fonctionnaires, quoique le Gouvernement Royal lui-même aura soin de recueillir des preuves et convictions.

10) Le Gouvernement Royal informera le Gouvernement Impérial et Royal de l'exécution des mesures comprises dans les points précédents, en tant que cela n'a pas été déjà fait par la présente note, aussitôt que chaque mesure aura été ordonnée et exécutée. Dans le cas où le Gouvernement Impérial et Royal ne serait pas satisfait de cette réponse, le Gouvernement Royal Serbe, considérant qu'il est de l'intérêt commun de ne pas précipiter la solution de cette question, est prêt, comme toujours, à accepter une entente pacifique, en remettant cette question, soit à la décision du tribunal international de

la Haye, soit aux Grandes Puissances qui ont pris part à l'élaboration de la déclaration que le Gouvernement serbe a faite le 18-31 mars 1909.

Signé : STRANDTMAN.

N° 14

Le Chargé d'affaires en Allemagne au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Berlin, le 12-25 Juillet 1914.

Ai reçu Votre télégramme du 11-24 Juillet. Ai communiqué son contenu au Ministre des Affaires Etrangères. Il me dit que le Gouvernement Anglais l'a également prié de conseiller à Vienne la prolongation du délai de l'ultimatum; il a communiqué cette démarche télégraphiquement à Vienne, il va en faire autant pour notre démarche, mais il craint qu'à la suite de l'absence de Berchtold parti pour Ischl, et vu le manque de temps, ses télégrammes ne restent sans résultats ; il a, en outre, des doutes sur l'opportunité pour l'Autriche de céder au dernier moment et il se demande si cela ne pouvait pas augmenter l'assurance de la Serbie. J'ai répondu qu'une grande Puissance comme l'Autriche pourrait céder sans porter atteinte à son prestige et ai fait valoir tous les arguments con-

formes, cependant je n'ai pu obtenir des promesses plus précises. Même lorsque je laissais entendre qu'il fallait agir à Vienne pour éviter la possibilité de conséquences redoutables, le Ministre des Affaires Etrangères répondait chaque fois négativement.

Signé : BRONEWSKY.

N° 15

Le Chargé d'affaires en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 12-25 Juillet 1914.

Ai reçu le télégramme du 11-24 Juillet concernant la prolongation du délai de l'ultimatum autrichien et ait fait la communication prescrite. Le Représentant de France à Vienne a été muni d'instructions conformes.

Signé : SEVASTOPOULO.

N° 16

L'Ambassadeur en Angleterre au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Londres, 12-25 Juillet 1914.

Reçu télégramme du 11 Juillet. Grey a prescrit à l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne d'appuyer notre démarche concernant la prolongation du délai de l'ultimatum. Il m'a dit en même temps que l'Ambassadeur d'Autriche était venu le voir et avait expliqué qu'on ne devrait pas attribuer à la note autrichienne le caractère d'un ultimatum ; il faudrait la considérer comme une démarche qui, en cas d'absence de réponse ou en cas de réponse insuffisante au terme fixé, aurait comme suite la rupture des relations diplomatiques et le départ immédiat de Belgrade du Ministre d'Autriche-Hongrie, sans entraîner cependant le commencement immédiat des hostilités. — Grey a ajouté qu'à la suite de cette explication il a indiqué à l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne que dans le cas où il serait trop tard pour soulever la question de la prolongation du délai de l'ultimatum, celle de l'arrêt des hostilités pourrait peut-être servir de base à la discussion.

Signé : BENCKENDORFF.

N° 17

Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Ambassadeur à Londres.

(Télégramme). S.t-Pétersbourg, le 12-25 Juillet 1914.

Dans le cas d'une nouvelle aggravation de la situation, pouvant provoquer de la part des Grandes Puissances des actions conformes, nous comptons que l'Angleterre ne tardera pas de se ranger nettement du côté de la Russie et de la France, en vue de maintenir l'équilibre européen, en faveur duquel elle est intervenue constamment dans le passé et qui serait sans aucun doute compromis dans le cas du triomphe de l'Autriche.

Signé : SAZONOW.

N° 18

Note verbale remise par l'Ambassadeur d'Allemagne au Ministre des Affaires Etrangères le 11-25 Juillet 1914.

Il nous revient de source autoritative que la nouvelle répandue par quelques journaux d'après laquelle la démarche du Gouvernement

d'Autriche-Hongrie à Belgrade aurait été faite à l'instigation de l'Allemagne est absolument fausse. Le Gouvernement Allemand n'a pas eu connaissance du texte de la note Autrichienne avant qu'elle ait été remise et n'a exercé aucune influence sur son contenu. C'est à tort qu'on attribue à l'Allemagne une attitude comminatoire.

L'Allemagne appuie naturellement comme alliée de l'Autriche les revendications à son avis légitimes du Cabinet de Vienne contre la Serbie.

Avant tout elle désire comme elle l'a déjà déclaré dès le commencement du différend Austro-Serbe que ce conflit reste localisé.

N° 19

Le Chargé d'Affaires en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 12-25 Juillet 1914.

Me réfère à mon télégramme du 11-24 Juillet.

Aujourd'hui un journal du matin a publié, sous une forme pas entièrement exacte, les déclarations d'hier de l'Ambassadeur d'Allemagne, en les faisant suivre de commentaires qui attribuent à cette démarche le caractère d'une menace. L'Ambassadeur d'Allemagne, très impressionné par ces divulgations, a visité aujourd'hui le Gérant du Département Poli-

tique pour lui dire que ses paroles n'avaient nullement eu le caractère de menace qu'on leur attribue. Il a déclaré que l'Autriche avait présenté sa note à la Serbie sans entente précise avec Berlin, mais que cependant l'Allemagne approuvait le point de vue de l'Autriche et que certainement « la flèche une fois partie » (ce sont là ses prores paroles), l'Allemagne ne pouvait se laisser guider que par ses devoirs d'alliée.

Signé : SEVASTOPOULO.

N° 20

L'Ambassadeur en Angleterre au Ministre des Affaires Etrangères.

Télégramme[1]. Londres, le 12-25 Juillet 1914.

Grey m'a dit que l'Ambassadeur d'Allemagne lui a déclaré que le Gouvernement Allemand n'avait pas été informé du texte de la note autrichienne, mais qu'il soutenait entièrement la démarche autrichienne. L'Ambassadeur a demandé en même temps si l'Angleterre pouvait consentir à agir à Saint-Pétersbourg dans un esprit de conciliation. Grey a répondu que cela était complètement impossible. Le Ministre a ajouté que tant que les complications n'existaient qu'entre l'Autriche et la Serbie, les intérêts Anglais n'étaient engagés qu'indirecte-

ment, mais qu'il devait prévoir que la mobilisation autrichienne aurait comme suite la mobilisation de la Russie et que dès ce moment on se trouverait en présence d'une situation à laquelle seraient intéressées toutes les Puissances. L'Angleterre se réservait pour ce cas une complète liberté d'action.

Signé : Benckendorff.

N° 21

Le Chargé d'Affaires en Serbie au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Belgrade, le 12-25 Juillet 1914.

Malgré le caractère extrêmement conciliant de la réponse serbe à l'ultimatum, le Ministre d'Autriche vient d'informer, à 6 h. et demie du soir, le Gouvernement Serbe par note, que n'ayant pas reçu au délai fixé une réponse satisfaisante il quitte Belgrade avec tout le personnel de la Légation. La Scoupchtina est convoquée à Nich pour le 14-27 Juillet. Le Gouvernement Serbe et le Corps Diplomatique partent ce soir pour la même ville.

Signé : Strandman.

N° 22

L'Ambassadeur en Angleterre au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Londres, le 12-25 Juillet 1914.

Grey a dit à l'Ambassadeur d'Allemagne qu'à son avis la mobilisation autrichienne devait entraîner la mobilisation de la Russie, qu'alors surgirait le danger aigu d'une guerre générale et qu'il ne voyait qu'un seul moyen pour une solution pacifique : qu'en présence des mobilisations autrichienne et russe, l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Angleterre s'abstiennent d'une mobilisation immédiate et proposent tout d'abord leurs bons offices. Grey m'a dit que ce plan nécessitait avant tout l'agrément de l'Allemagne et l'engagement de cette Puissance de ne pas mobiliser. En conséquence il a adressé tout d'abord à Berlin une question à ce sujet.

Signé : BENCKENDORFF.

N° 23

Le Ministre des Affaires à l'Ambassadeur en Italie.

(Télégramme). St.-Pétersbourg, le 12-25 Juillet 1914.

L'Italie pourrait jouer un rôle de tout premier ordre en faveur du maintien de la paix, en exerçant l'influence nécessaire sur l'Autriche et en adoptant une attitude nettement défavorable au conflit, car ce dernier ne saurait être localisé. Il est désirable que vous exprimiez la conviction qu'il est impossible pour la Russie de ne pas venir en aide à la Serbie.

Signé : SAZONOW.

N° 24

Le Gérant du Consulat à Prague au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Prague, le 13-26 Juillet 1914.

La mobilisation a été décrétée.

Signé : KAZANSKY.

N° 25

Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Ambassadeur en Autriche-Hongrie.

(Télégramme). St.-Pétersbourg, le 13-26 Juillet 1914.

J'ai eu aujourd'hui un long entretien sur un ton amical avec l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie. Après avoir examiné avec lui les dix demandes adressées à la Serbie, j'ai fait observer qu'à part la forme peu habile sous laquelle elles sont présentées, quelques-unes parmi elles sont absolument inexécutables, même dans le cas où le Gouvernement Serbe déclarerait les vouloir accepter. Ainsi, par exemple, les points 1 et 2 ne pourraient être exécutés sans un remaniement des lois serbes sur la presse et sur les

associations, pour lequel le consentement de la Scoupchtina pourrait être difficilement obtenu ; quant à l'exécution des points 4 et 5, elle pourrait produire des conséquences fort dangereuses et même faire naître le danger d'actes de terrorisme dirigés contre les membres de la Maison Royale et contre Pachitch, ce qui ne saurait entrer dans les vues de l'Autriche. En ce qui regarde les autres points, il me semble, qu'avec certains changements dans les détails, il ne serait pas difficile de trouver un terrain d'entente si les accusations y contenues étaient confirmées par des preuves suffisantes.

Dans l'intérêt de la conservation de la paix qui, aux dires de Szapary, est précieuse à l'Autriche au même degré qu'à toutes les Puissances, il serait nécessaire de mettre au plus tôt possible une fin à la situation tendue du moment. Dans ce but il me semblerait très désirable que l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie fût autorisé d'entrer avec moi dans un échange de vues privé aux fins d'un remaniement en commun de quelques articles de la note autrichienne du 10-23 Juillet. Ce procédé permettrait peut-être de trouver une formule qui fût acceptable pour la Serbie, tout en donnant satisfaction à l'Autriche quant au fond de ses demandes. Veuillez avoir une explication prudente et amicale dans le sens de ce télégramme avec le Ministre des Affaires Etrangères. Communiqué aux Ambassadeurs en Allemagne, en France, en Angleterre et en Italie.

Signé : SAZONOW.

N° 26

Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Ambassadeur en Allemagne.

(Télégramme). St.-Pétersbourg, le 13-26 Juillet.

Veuillez communiquer le contenu de mon télégramme à Vienne d'aujourd'hui au Ministre des Affaires Etrangères Allemand et lui exprimer l'espoir que de son côté il trouvera possible de conseiller à Vienne d'aller au devant de notre proposition.

Signé : SAZONOW.

N° 27

Le Chargé d'Affaires en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 13-26 Juillet 1914.

Le Directeur du Département Politique m'informe que, lors de la communication qu'il a faite à l'Ambassadeur d'Autriche du contenu de la réponse serbe à l'ultimatum, l'Ambassadeur n'a pas caché son étonnement de ce qu'elle n'ait

pas donné satisfaction à Giesl. L'attitude conciliante de la Serbie doit, selon l'avis du Directeur du Département Politique, produire la meilleure impression en Europe.

Signé : SEVASTOPOULO.

N° 28

Le Chargé d'Affaires en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 13-26 Juillet 1914.

Aujourd'hui l'Ambassadeur d'Allemagne a de nouveau rendu visite au Gérant du Ministère des Affaires Etrangères et lui a fait les déclarations suivantes :

« L'Autriche a déclaré à la Russie qu'elle ne recherche pas des acquisitions territoriales et qu'elle ne menace pas l'intégrité de la Serbie. Son but unique est d'assurer sa propre tranquillité. Par conséquent, il dépend de la Russie d'éviter la guerre. L'Allemagne se sent solidaire avec la France dans le désir ardent de conserver la paix et espère fermement que la France usera de son influence à Pétersbourg dans un sens modérateur. » Le Ministre fit observer que l'Allemagne pourrait de son côté entreprendre des démarches analogues à Vienne, surtout en présence de l'esprit de conciliation dont a fait

preuve la Serbie. L'Ambassadeur répondit que cela n'était pas possible, vu la résolution prise de ne pas s'immiscer dans le conflit austro-serbe. Alors le Ministre demanda si les quatre Puissances — l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et la France — ne pouvaient pas entreprendre des démarches à Saint-Pétersbourg et à Vienne, puisque l'affaire se réduisait en somme à un conflit entre la Russie et l'Autriche. L'Ambassadeur allégua l'absence d'instructions. Finalement, le ministre refusa d'adhérer à la proposition allemande.

Signé : SEVASTOPOULO.

N° 29

Le Chargé d'Affaires en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 13-26 Juillet 1914.

Le Directeur du Département Politique a déclaré qu'à son avis personnel les démarches successives allemandes à Paris ont pour but d'intimider la France et d'amener son intervention à Saint-Pétersbourg.

Signé : SEVASTOPOULO.

N° 30

Le Chargé d'Affaires en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Berlin, le 13-26 Juillet 1914.

Après la réception à Berlin de la nouvelle de la mobilisation de l'armée autrichienne contre la Serbie, une grande foule, composée, aux dires des journaux, en partie d'éléments autrichiens, se livra à une série de bruyantes manifestations en faveur de l'Autriche. A une heure avancée de la soirée les manifestants se massèrent à plusieurs reprises devant le palais de l'Ambassade Impériale en poussant des cris hostiles à la Russie ; la police était presque absente et ne prenait aucune mesure.

Signé : BRONEWSKY.

N° 31

L'Ambassadeur en Angleterre au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Londres, le 14-27 Juillet 1914.

Ai reçu votre télégramme du 13-26 Juillet. Prie me télégraphier si, à Votre avis, Vos pourparlers directs avec le cabinet de Vienne s'accordent avec le projet de Grey concernant la médiation des 4 Gouvernements. Ayant appris de l'Ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg que Vous étiez disposé à accepter cette combinaison, Grey a décidé de la transformer en une proposition officielle qu'il a faite hier soir à Berlin, à Paris et à Rome.

Signé : BENCKENDORFF.

N° 32

Le Ministre des Affaires Etrangères aux Ambassadeurs en France et en Angleterre.

(Télégramme). St.-Pétersbourg, le 14-27 Juillet 1914.

L'Ambassadeur d'Angleterre est venu s'informer si nous jugeons utile que l'Angleterre prenne l'initiative de convoquer à Londres une conférence des représentants de l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie, pour étudier une issue à la situation actuelle.

J'ai répondu à l'Ambassadeur que j'ai entamé des pourparlers avec l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, en conditions que j'espère favorables. Pourtant je n'ai pas encore reçu de réponse à la proposition que j'ai faite d'une revision de la note entre les deux Cabinets.

Si des explications directes avec le Cabinet de Vienne se trouvaient irréalisables, je suis prêt à accepter la proposition anglaise ou toute autre de nature à résoudre favorablement le conflit.

Signé : SAZONOW.

N° 33

Le Ministre des Affaires Etrangères aux Ambassadeurs en France, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche-Hongrie et en Italie.

(Télégramme). St.-Pétersbourg, le 14-27 Juillet 1914.

Ai pris connaissance de la réponse transmise par le Gouvernement Serbe au Baron Giessl. Elle dépasse toutes nos prévisions par sa modération et son désir de donner la plus complète satisfaction à l'Autriche. Nous ne voyons pas quelles pourraient être encore les demandes de l'Autriche, à moins que le Cabinet de Vienne ne cherche un prétexte pour une guerre avec la Serbie.

Signé : SAZONOW.

N° 34

Le Chargé d'Affaires en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 14-27 Juillet 1914.

L'Ambassadeur d'Allemagne a conféré aujourd'hui de nouveau longuement sur la situation avec le Directeur du Département Politique. L'Ambassadeur a beaucoup insisté sur l'exclusion de toute possibilité d'une médiation ou d'une conférence.

Signé : SEVASTOPOULO.

N° 35

L'Ambassadeur en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 14-27 Juillet 1914.

Ai conféré avec le Gérant du Ministère des Affaires Etrangères, en présence de Berthelot, immédiatement après mon retour à Paris. Tous les deux m'ont confirmé les détails concernant les démarches de l'Ambassadeur d'Allemagne

que Sevastopoulo Vous a communiqués dans ses télégrammes. Ce matin le Baron de Schoen a confirmé par écrit sa déclaration d'hier, savoir : 1) l'Autriche a déclaré à la Russie qu'elle ne recherche pas d'acquisitions et n'attente pas à l'intégrité de la Serbie. Son unique but est d'assurer sa propre tranquillité. 2) Par conséquent il dépend de la Russie d'éviter la guerre. 3) L'Allemagne et la France, complètement solidaires dans l'ardent désir de ne pas rompre la paix, doivent agir sur la Russie dans un sens modérateur. Le Baron de Schoen a spécialement souligné l'expression de la solidarité entre l'Allemagne et la France. D'après la conviction du Ministre de la Justice, les démarches susdites de l'Allemagne ont pour but évident de désunir la Russie et la France, d'entraîner le Gouvernement Français dans la voie des représentations à Saint-Pétersbourg et de compromettre ainsi notre allié à nos yeux ; enfin, en cas de guerre, d'en rejeter la responsabilité non sur l'Allemagne, qui emploie soi-disant tous ses efforts pour le maintien de la paix, mais sur la Russie et la France.

Signé : Iswolsky.

N° 36

L'Ambassadeur en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 14-27 Juillet 1914.

Il ressort de vos télégrammes du 13-26 Juillet que vous ne connaissiez pas encore la réponse du Gouvernement Serbe. Le télégramme par lequel cette nouvelle m'a été communiquée de Belgrade a été également en route pendant 20 heures. Le télégramme du Ministre des Affaires Etrangères Français expédié avant-hier, au triple tarif, à onze heures du matin, et contenant l'ordre d'appuyer notre démarche n'est parvenu à sa destination qu'à 6 heures. Il n'y a aucun doute que ce télégramme n'ait été retenu intentionnellement par le télégraphe autrichien.

Signé : Iswolsky.

N° 37

L'Ambassadeur en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 14-27 Juillet 1914.

D'ordre de son Gouvernement, l'Ambassadeur d'Autriche a communiqué au Gérant du Ministère des Affaires Etrangères que la réponse de la Serbie a été jugée insuffisante à Vienne et que demain, mardi, l'Autriche procéderait à des « actions énergiques » dont le but serait de forcer la Serbie de lui donner les garanties nécessaires. Le Ministre ayant demandé en quoi consisteraient ces actions, l'Ambassadeur répondit qu'il n'avait pas de renseignements exacts à ce sujet, mais qu'il pouvait s'agir d'un passage de la frontière serbe, d'un ultimatum et même d'une déclaration de guerre.

Signé : ISWOLSKY.

N° 38

Le Chargé d'Affaires en Allemagne au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Berlin, le 14-27 Juillet 1914.

J'ai prié le Ministre des Affaires Etrangères d'appuyer à Vienne votre proposition tendant à autoriser Szapary d'élaborer, par la voie d'un échange de vues privé avec Vous, une rédaction des demandes austro-hongroises acceptable pour les deux parties. Jagow a répondu qu'il était au courant de cette proposition et qu'il partageait l'avis de Pourtalès que, puisque Szapary avait commencé cette conversation, il pourrait aussi bien la continuer. Il télégraphiera dans ce sens à l'Ambassadeur d'Allemagne à Vienne. Je l'ai prié de conseiller d'une façon plus pressante à Vienne de s'engager dans cette voie de conciliation ; Jagow a répondu qu'il ne pouvait pas conseiller à l'Autriche de céder.

Signé : BRONEWSKY.

N° 39

Le Chargé d'Affaires en Allemagne au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Berlin, le 14-27 Juillet 1914.

Aujourd'hui, avant ma visite au Ministre des Affaires Etrangères, ce dernier avait reçu celle de l'Ambassadeur de France qui avait tenté de lui faire accepter la proposition anglaise relative à une action en faveur de la paix, action qui serait exercée simultanément à Saint-Pétersbourg et à Vienne par l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et la France. Cambon a proposé que ces Puissances donnent à Vienne un conseil dans les termes suivants : « S'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver la situation de l'heure actuelle. » En adoptant cette formule voilée on éviterait de mentionner la nécessité de s'abstenir d'une invasion de la Serbie. Jagow a opposé à cette proposition un refus catégorique, et cela malgré les instances de l'Ambassadeur qui a fait valoir, comme un bon côté de la proposition, le groupement mixte des Puissances grâce auquel on éviterait l'opposition de l'Alliance à l'Entente, ce dont s'était si souvent plaint Jagow lui-même.

Signé : BRONEWSKY.

N° 40

Télégramme de Sa Majesté Impériale l'Empereur à Son Altesse Royale le Prince Alexandre de Serbie en date du 14-27 juillet 1914.

Votre Altesse Royale en s'adressant à Moi dans un moment particulièrement difficile ne s'est pas trompée sur les sentiments qui M'animent à Son égard et sur Ma sympathie cordiale pour le peuple serbe.

Ma plus sérieuse attention est attirée par la situation actuelle et Mon Gouvernement s'applique de toutes ses forces à aplanir les présentes difficultés. Je ne doute point que Votre Altesse et le Gouvernement Royal ne veuillent faciliter cette tâche en ne négligeant rien pour arriver à une solution qui permette de prévenir les horreurs d'une nouvelle guerre tout en sauvegardant la dignité de la Serbie.

Tant qu'il y a le moindre espoir d'éviter une effusion de sang, tous nos efforts doivent tendre vers ce but. Si, malgré Notre plus sincère désir, Nous ne réussissons pas, Votre Altesse peut être assurée qu'en aucun cas la Russie ne se désintéressera du sort de la Serbie.

Signé : NICOLAS.

N° 41

L'Ambassadeur en Autriche-Hongrie au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Vienne, le 14-17 Juillet 1914.

Le Ministre des Affaires Etrangères est absent. Pendant un entretien prolongé, que j'ai eu aujourd'hui avec Macchio, j'ai, en termes tout à fait amicaux, attiré son attention sur l'impression défavorable qu'a produite en Russie la présentation par l'Autriche à la Serbie de demandes absolument inacceptables pour chaque Etat indépendant, bien que petit. J'ai ajouté que ce procédé, qui pourrait amener des complications les moins désirables, a provoqué en Russie une profonde surprise et une réprobation générale. Il faut supposer que l'Autriche, sous l'influence des assurances du Représentant Allemand à Vienne, lequel pendant toute cette crise a joué un rôle d'instigateur, a compté sur la probabilité de la localisation de son conflit avec la Serbie et sur la possibilité de porter à cette dernière impunément un coup grave. La déclaration du Gouvernement Impérial concernant l'impossibilité pour la Russie de rester indifférente en présence d'un tel procédé a provoqué ici une grande impression.

Signé : SCHÉBÉKO.

N° 42

L'Ambassadeur en Angleterre au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Londres, le 14-27 Juillet 1914.

Grey vient de répondre à l'Ambassadeur d'Allemagne, qui était venu le questionner sur la possibilité d'une action à Saint-Pétersbourg, que cette action devrait se produire à Vienne et que le cabinet de Berlin serait le mieux qualifié pour l'exercer. Grey a fait observer en même temps que la réponse serbe à la note autrichienne dépassait par sa modération et son esprit de conciliation tout ce à quoi on pouvait s'attendre. Grey a ajouté qu'il en concluait que la Russie avait conseillé à Belgrade de donner une réponse modérée et qu'il pensait que la réponse serbe pouvait servir de base à une solution pacifique et acceptable de la question.

Dans ces conditions, a continué Grey, si l'Autriche malgré cette réponse commençait les hostilités, elle prouverait son intention d'anéantir la Serbie. La question placée sur ce terrain produirait une situation qui pourrait amener une guerre dans laquelle seraient impliquées toutes les Puissances.

Grey a enfin déclaré que le Gouvernement Anglais était bien sincèrement disposé à collaborer avec le Gouvernement Allemand tant qu'il s'agi-

rait de la conservation de la paix ; mais que pour le cas contraire l'Angleterre se réservait une pleine liberté d'action.

Signé : BENCKENDORFF.

N° 43

Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Ambassadeur en Angleterre.

(Télégramme). St-Pétersbourg, 15-28 Juillet 1914.

Mes entretiens avec l'Ambassadeur d'Allemagne confirment mon impression que l'Allemagne est plutôt favorable à l'intransigeance de l'Autriche.

Le Cabinet de Berlin, qui aurait pu arrêter tout le développement de la crise, paraît n'exercer aucune action sur son alliée.

L'Ambassadeur trouve insuffisante la réponse de la Serbie.

Cette attitude allemande est tout particulièrement alarmante.

Il me semble que mieux que toute autre Puissance l'Angleterre serait en mesure de tenter encore d'agir à Berlin pour engager le Gouvernement Allemand à l'action nécessaire. C'est à Berlin qu'indubitablement se trouve la clef de la situation.

Signé : SAZONOW.

N° 44

Le Consul général à Fiume au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Fiume, 15-28 Juillet 1914.

L'état de siège a été proclamé en Slavonie, en Croatie et à Fiume et en même temps les réservistes de toutes les catégories ont été mobilisés.

Signé : SALVIATI.

N° 45

L'Ambassadeur en Autriche-Hongrie au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Vienne, le 15-28 Juillet 1914.

J'ai entretenu aujourd'hui le Comte Berchtold dans le sens des instructions de Votre Excellence. Je lui fis observer, en termes les plus amicaux, combien il était désirable de trouver une solution qui, en consolidant les bons rapports entre l'Autriche-Hongrie et la Russie, donnerait à la Monarchie Austro-Hongroise des garanties sérieuses pour ses rapports futurs avec la Serbie.

J'attirais l'attention du Comte Berchtold sur tous les dangers pour la paix de l'Europe qu'entraînerait un conflit armé entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie.

Le Comte Berchtold me répondit qu'il se rendait parfaitement compte du sérieux de la situation et des avantages d'une franche explication avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg. Il me dit que d'un autre côté le Gouvernement Austro-Hongrois, qui ne s'était décidé que très mal volontiers aux mesures énergiques qu'il avait prises contre la Serbie, ne pouvait plus ni reculer, ni entrer en discussion aucune des termes de la note Autro-Hongroise.

Le Comte Berchtold ajouta que la crise était devenue si aiguë, et que l'excitation de l'opinion publique avait atteint tel degré, que le Gouvernement, le voulût-il, ne pouvait plus y consentir, d'autant moins, me dit-il, que la réponse même de la Serbie donne la preuve du manque de sincérité de ses promesses pour l'avenir.

Signé : SCHÉBÉKO.

N° 46

Le Chargé d'Affaires en Allemagne au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Berlin, le 15-28 Juillet 1914.

Le Bureau Wolff n'a pas publié le texte de la note responsive serbe qui lui avait été communiqué. Jusqu'à ce moment cette note n'a paru in extenso dans aucun des journaux locaux, qui selon toute évidence ne veulent pas lui donner place dans leurs colonnes, se rendant compte de l'effet calmant que cette publication produirait sur les lecteurs Allemands.

Signé : BRONEWSKY.

N° 47

L'Ambassadeur en Autriche-Hongrie au Ministre des Affaires Etrangères

(Télégramme). Vienne, le 15-28 Juillet 1914.

Le décret sur la mobilisation générale a été signé.

Signé : SCHÉBÉKO.

N° 48

Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Ambassadeur à Londres.

(Télégramme). St.-Pétersbourg, le 15-28 Juillet 1914.

En présence des hostilités entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie il est nécessaire que l'Angleterre entreprenne d'urgence une action médiatrice et que l'action militaire de l'Autriche contre la Serbie soit immédiatement suspendue. Autrement la médiation ne servira que de prétexte pour tirer en longueur la solution de la question et donnera entre temps à l'Autriche la possibilité d'écraser complètement la Serbie et d'occuper une situation dominante dans les Balkans.

Communiqué à Paris, Berlin, Vienne et Rome.

Signé : SAZONOW.

N° 49

Le Ministre des Affaires Etrangères au Chargé d'Affaires, en Allemagne.

(Télégramme). St.-Pétersbourg, le 16-29 Juillet 1914.

L'Ambassadeur d'Allemagne m'informe, au nom du Chancelier, que l'Allemagne n'a pas cessé d'exercer à Vienne une influence modératrice et qu'elle continuera cette action même après la déclaration de guerre. Jusqu'à ce matin il n'y avait aucune nouvelle que les armées autrichiennes aient franchi la frontière Serbe. J'ai prié l'Ambassadeur de transmettre au Chancelier mes remercîments pour la teneur amicale de cette communication. Je l'ai informé des mesures militaires prises par la Russie, dont aucune, lui dis-je, n'était dirigée contre l'Allemagne ; j'ajoutais qu'elles ne préjugeaient pas non plus des mesures agressives contre l'Autriche-Hongrie, ces mesures s'expliquant par la mobilisation de la plus grande partie de l'armée austro-hongroise. L'ambassadeur se prononçant en faveur d'explications directes entre le Cabinet de Vienne et nous, je répondis que j'y étais tout disposé, pour peu que les conseils du Cabinet de Berlin dont il parlait trouvent écho à Vienne.

En même temps je signalais que nous étions tout disposés à accepter le projet d'une confé-

rence des quatre Puissances, un projet auquel, paraissait-il, l'Allemagne ne sympathisait pas entièrement.

Je dis que, dans mon opinion, le meilleur moyen pour mettre à profit tous les moyens propres à produire une solution pacifique consisterait en une action parallèle des pourparlers d'une conférence à quatre de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre et de l'Italie et d'un contact direct entre l'Autriche-Hongrie et la Russie, à l'instar à peu près de ce qui avait eu lieu aux moments les plus critiques de la crise de l'an dernier.

Je dis à l'Ambassadeur qu'après les concessions faites par la Serbie, un terrain de compromis pour les questions restées ouvertes ne serait pas très difficile à trouver, à condition toutefois de quelque bonne volonté de la part de l'Autriche et à condition que toutes les Puissances usent de toute leur influence dans un sens de conciliation.

Communiqué aux Ambassadeurs en Angleterre, en France, en Autriche-Hongrie et en Italie.

Signé : SAZONOW.

Nº 50

Le Ministre des Affaires Etrangères aux Ambassadeurs en Angleterre et en France.

(Télégramme). St.-Pétersbourg, le 16-29 Juillet 1914.

Lors de mon entretien avec l'Ambassadeur d'Allemagne, dont traite mon télégramme précédent, je n'avais pas encore reçu le télégramme du 15-28 Juillet de M. Schébéko.

Le contenu de ce télégramme constitue un refus du Cabinet de Vienne de procéder à un échange d'idées direct avec le Gouvernement Impérial.

Dès lors, il ne nous reste plus qu'à nous en remettre entièrement au Gouvernement britannique pour l'initiative des démarches qu'il jugera utile de provoquer.

Communiqué à Vienne, Rome et Berlin.

Signé : SAZONOW.

N° 51

Le Chargé d'Affaires en Allemagne au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Berlin, le 16-29 Juillet 1914.

Sur ma question s'il avait une réponse de Vienne relativement à Votre proposition de pourparlers privés à Saint-Pétersbourg, le Secrétaire d'Etat a répondu négativement.

Il déclare qu'il lui est fort difficile d'agir sur Vienne, surtout ouvertement. Parlant à Cambon, il a même ajouté qu'en cas d'une pression trop évidente l'Autriche se hâterait de mettre l'Allemagne en présence d'un fait accompli.

Le Secrétaire d'Etat dit qu'il a reçu aujourd'hui un télégramme de Pourtalès d'où il constate que plus que les premiers jours Vous êtes disposé à trouver un compromis acceptable pour tous. J'ai repliqué que probablement Vous avez été dès le commencement en faveur d'un compromis, bien entendu à la condition qu'il soit acceptable non seulement pour l'Autriche, mais également pour nous. Il m'a dit ensuite qu'il paraissait que nous avions commencé à mobiliser sur la frontière autrichienne et qu'il craignait que ceci rendrait plus difficile pour l'Autriche la possibilité de s'entendre avec nous, d'autant plus que l'Autriche ne mobilisait que contre la Serbie et ne faisait pas de préparatifs

sur notre frontière. J'ai répondu que, d'après les renseignements dont je disposais, l'Autriche mobilisait également sur notre frontière et que par conséquent nous devions prendre des mesures analogues. J'ai ajouté que les mesures que nous avons peut-être prises de notre côté n'étaient nullement dirigées contre l'Allemagne.

Signé : BRONEWSKY.

N° 52

Le Chargé d'Affaires en Serbie au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Nich, le 16-29 Juillet 1914.

Aujourd'hui le Ministre de Bulgarie, au nom de son Gouvernement, a déclaré à Pachitch que la Bulgarie observerait la neutralité.

Signé : STRANDTMAN.

N° 53

L'Ambassadeur en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 16-29 Juillet 1914.

A l'occasion de l'arrivée du Président de la République Française le Ministre des Affaires Etrangères avait préparé un court exposé de la situation politique actuelle, à peu près dans les termes suivants : L'Autriche, craignant la décomposition intérieure, s'est emparée du prétexte de l'assassinat de l'Archiduc pour essayer d'obtenir des garanties qui pourront revêtir la forme de l'occupation des communications militaires serbes ou même du territoire serbe. L'Allemagne soutient l'Autriche. Le maintien de la paix dépend de la seule Russie, parce qu'il s'agit d'une affaire qui doit être « localisée » entre l'Autriche et la Serbie, c'est-à-dire de la punition de la politique précédente de la Serbie et des garanties pour l'avenir. De ceci l'Allemagne conclut qu'il faut exercer une action modératrice à Pétersbourg. Ce sophisme a été réfuté à Paris comme à Londres. A Paris, le Baron de Schoen a en vain tâché d'entraîner la France à une action solidaire avec l'Allemagne sur la Russie en faveur du maintien de la paix. Les mêmes tentatives ont été faites à Londres. Dans les deux capitales il a été répondu que l'action

devrait être exercée à Vienne, car les demandes excessives de l'Autriche, son refus de discuter les rares réserves de la Serbie, et la déclaration de guerre menacent de provoquer la guerre générale. La France et l'Angleterre ne peuvent exercer une action modératrice sur la Russie, laquelle jusqu'ici a fait preuve de la plus grande modération, surtout en conseillant à la Serbie d'accepter ce qui était possible de la note autrichienne. Aujourd'hui l'Allemagne paraît renoncer à l'idée d'une action sur la Russie seule et incline vers une action médiatrice à Pétersbourg et à Vienne, mais en même temps l'Allemagne comme l'Autriche tâchent de faire traîner l'affaire. L'Allemagne s'oppose à la Conférence sans indiquer aucune autre manière d'agir pratique. L'Autriche mène des pourparlers manifestement dilatoires à Pétersbourg. En même temps elle prend des mesures actives, et si ces mesures sont tolérées, ses prétentions augmenteront proportionnellement. Il est très désirable que la Russie prête tout son appui au projet de médiation que présentera Sir E. Grey. Dans le cas contraire l'Autriche, sous prétexte de « garantie », pourra, en fait, changer le statut territorial de l'Europe orientale.

Signé : ISWOLSKY.

N° 54

L'Ambassadeur en Angleterre au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Londres, le 16-29 Juillet 1914.

Ai communiqué le contenu de Vos télégrammes du 15-28 Juillet à Grey. Il a déclaré aujourd'hui à l'Ambassadeur d'Allemagne que les pourparlers directs entre la Russie et l'Autriche avaient échoué, et que les correspondants des journaux mandaient de Saint-Pétersbourg que la Russie mobilisait contre l'Autriche à la suite de la mobilisation de cette dernière. Grey dit qu'en principe le Gouvernement Allemand s'est déclaré en faveur de la médiation, mais qu'il rencontre des difficultés quant à la forme. Grey a insisté pour que le Gouvernement Allemand indiquât la forme à laquelle l'avis de l'Allemagne pourrait permettre aux 4 Puissances d'exercer leur médiation pour éviter la guerre ; vu le consentement de la France, de l'Italie et de l'Angleterre la médiation pourrait avoir lieu seulement dans le cas où l'Allemagne consentirait à se ranger du côté de la paix.

Signé : BENCKENDORFF.

N° 55

L'Ambassadeur en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 16-29 Juillet 1914.

Viviani vient de me confirmer l'entière résolution du Gouvernement Français d'agir d'accord avec nous. Cette résolution est soutenue par les cercles les plus étendus et par les partis y compris les radicaux-socialistes qui viennent de lui présenter une déclaration exprimant la confiance absolue et les dispositions patriotiques du groupe. Dès son arrivée à Paris, Viviani a télégraphié d'urgence à Londres que vu la cessation des pourparlers directs entre Pétersbourg et Vienne il était nécessaire que le Cabinet de Londres renouvelât le plus tôt possible sous telle ou autre forme sa proposition concernant la médiation des Puissances. Avant moi Viviani a reçu aujourd'hui l'Ambassadeur d'Allemagne qui lui a renouvelé l'assurance des tendances pacifiques de l'Allemagne. Viviani ayant fait observer que si l'Allemagne désirait la paix elle devrait se hâter d'adhérer à la proposition de médiation anglaise, le Baron de Schoen a répondu que les mots « conférence » ou « arbitrage » effrayaient l'Autriche. Viviani a répliqué qu'il ne s'agissait pas de mots et qu'il serait facile de trouver une autre forme de médiation.

D'après l'avis du Baron de Schoen, pour le succès des négociations entre les Puissances il serait nécessaire de savoir ce que l'Autriche compterait demander à la Serbie. Viviani a répondu que le Cabinet de Berlin pourrait bien facilement s'en enquérir auprès de l'Autriche, mais qu'en attendant la note responsive serbe pourrait servir de base à la discussion ; il a ajouté que la France désirait sincèrement la paix, mais qu'elle était en même temps résolue d'agir en pleine harmonie avec ses alliés et amis, et que lui, le Baron de Schoen, avait pu se convaincre que cette résolution rencontrait la plus vive approbation du pays.

Signé : ISWOLSKY.

N° 56

Télégramme de son Altesse Royale le Prince Alexandre de Serbie à sa Majesté l'Empereur.

Profondément touché par le télégramme que Votre Majesté a bien voulu M'adresser hier, Je M'empresse de La remercier de tout mon cœur. Je prie Votre Majesté d'être persuadée que la cordiale sympathie, dont Votre Majesté est animée envers Mon pays, nous est particulièrement précieuse et remplit notre âme de l'espoir que l'avenir de la Serbie est assuré étant devenu l'objet de la Haute sollicitude de Votre Majesté. Ces moments pénibles ne peuvent que raffermir les liens de l'attachement profond qui unissent la Serbie à la sainte Russie slave, et les sentiments de reconnaissance éternelle pour l'aide et la protection de Votre Majesté seront conservés pieusement dans l'âme de tous les Serbes.

Signé : ALEXANDRE.

N° 57

Le Chargé d'Affaires en Serbie au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Nich, le 16-29 Juillet 1914.

J'ai communiqué à Pachitch le texte du télégramme responsif de Sa Majesté l'Empereur au Prince Alexandre. Pachitch après l'avoir lu, se signa et dit : « Seigneur ! Le Tzar est grand et clément » ! Ensuite il m'embrassa, ne pouvant contenir l'émotion qui l'avait gagné. L'héritier est attendu à Nich dans la nuit.

Signé : STRANDTMAN.

N° 58

Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Ambassadeur en France.

(Télégramme). St.-Pétersbourg, le 16-29 Juillet 1914.

Aujourd'hui l'Ambassadeur d'Allemagne m'a communiqué la résolution prise par son gouvernement de mobiliser, si la Russie ne cessait

pas ses préparatifs militaires. Or, nous n'avons commencé ces derniers qu'à la suite de la mobilisation à laquelle avait déjà procédé l'Autriche et vu l'absence évidente chez cette dernière du désir d'accepter un mode quelconque d'une solution pacifique de son conflit avec la Serbie.

Puisque nous ne pouvons pas accéder au désir de l'Allemagne, il ne nous reste que d'accélérer nos propres armements et de compter avec l'inévitabilité probable de la guerre. — Veuillez en avertir le Gouvernement Français et lui exprimer en même temps notre sincère reconnaissance pour la déclaration que l'Ambassadeur de France m'a faite en son nom en disant que nous pouvons compter entièrement sur l'appui de notre alliée la France. Dans les circonstances actuelles, cette déclaration nous est particulièrement précieuse. Communiqué aux Ambassadeurs en Angleterre, Autriche-Hongrie, Italie Allemagne.

Signé : SAZONOW.

N° 59

Le Chargé d'Affaires en Serbie au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Nich, le 17-30 Juillet 1914.

Le Prince-Régent a publié hier un manifeste signé par tous les Ministres à l'occasion de la déclaration de la guerre par l'Autriche à la Serbie. Le manifeste se termine par les paroles suivantes : « Défendez de toutes vos forces vos foyers et la Serbie ». Lors de l'ouverture solennelle de la Scouptchina, le Régent lut en son nom le discours du trône, au début duquel il indiqua que le lieu de la convocation démontrait l'importance des évènements actuels. Suit l'exposé des faits des derniers jours — l'ultimatum autrichien, la réponse serbe, les efforts du gouvernement Royal de faire tout ce qui était compatible avec la dignité de l'Etat pour éviter la guerre et enfin l'agression armée du voisin plus puissant contre la Serbie, aux côtés de laquelle se tient le Monténégro. En passant à l'examen de l'attitude des Puissances en présence du conflit, le Prince insista tout d'abord sur les sentiments dont est animée la Russie et sur la Toute Gracieuse Communication de sa Majesté l'Empereur disant que la Russie en aucun cas n'abandonnera la Serbie. A chaque mention du nom de Sa Majesté Impériale et de

la Russie un « jivio » formidable et fébrile secouait la salle des séances. Les marques de sympathie de la part de la France et de l'Angleterre furent aussi relevées séparément et provoquèrent des « jivio » d'approbation de la part des députés. Le discours du trône se termine par la déclaration d'ouverture de la Scouptchina et par l'expression du vœu que toutes les mesures soient prises pour faciliter la tâche du Gouvernement.

Signé : STRANDTMAN.

N° 60

Le Ministre des Affaires Etrangères aux Ambassadeurs en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en France, en Angleterre et en Italie.

(Télégramme). St.-Pétersbourg, le 17-30 Juillet 1914.

L'Ambassadeur d'Allemagne qui vient de me quitter m'a demandé si nous ne pouvions pas nous contenter de la promesse que l'Autriche pourrait donner — de ne pas porter atteinte à l'intégrité du Royaume de Serbie — et indiquer à quelles conditions nous pourrions encore consentir à suspendre nos armements ; je lui ai dicté, pour être transmise d'urgence à Berlin, la déclaration suivante : « Si l'Autriche, reconnaissant que la question austro-serbe a assumé

le caractère d'une question européenne, se déclare prête à éliminer de son ultimatum les points qui portent atteinte aux droits souverains de la Serbie, la Russie s'engage à cesser ses préparatifs militaires ».

Veuillez télégraphier d'urgence quelle sera l'attitude du Gouvernement Allemand en présence de cette nouvelle preuve de notre désir de faire le possible pour la solution pacifique de la question, car nous ne pouvons pas admettre que de semblables pourparlers ne servent qu'à faire gagner du temps à l'Allemagne et à l'Autriche pour leurs préparatifs militaires.

Signé : SAZONOW.

N° 61

L'Ambassadeur en Allemagne au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Berlin, le 17-30 Juillet 1914.

J'apprends que le décret de mobilisation de l'armée et de la flotte allemandes vient d'être promulgué.

Signé : SWERBÉEW.

N° 62

L'Ambassadeur en Allemagne au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Berlin, le 17-30 Juillet 1914.

Le Ministre des Affaires Etrangères vient de me téléphoner pour me communiquer que la nouvelle lancée tout à l'heure de la mobilisation de l'armée et de la flotte allemandes est fausse ; que les feuillets des journaux étaient imprimés d'avance en prévision de toutes éventualités, et mis en vente à l'heure de l'après-midi, mais que maintenant ils sont confisqués.

Signé : SWERBÉEW.

N° 63

L'Ambassadeur en Allemagne au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Berlin, le 17-30 Juillet 1914.

Ai reçu Votre télégramme du 16-29 Juillet et ai transmis le texte de Votre proposition au Ministre des Affaires Etrangères que je viens

de voir ; il m'a dit qu'il avait reçu un télégramme identique de l'Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg et m'a déclaré ensuite qu'il trouvait notre proposition inacceptable pour l'Autriche.

Signé : SWERBÉEW.

N° 64

L'Ambassadeur en Angleterre au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Londres, le 17-30 Juillet 1914.

Ai communiqué le contenu de Vos télégrammes du 16 et 17 Juillet à Grey lequel considère la situation comme très sérieuse, mais désire continuer les pourparlers. J'ai fait observer à Grey que depuis que Vous lui aviez fait la proposition d'accepter tout ce qu'il proposerait en faveur du maintien de la paix, pourvu que l'Autriche ne pût profiter de ces atermoiements pour écraser la Serbie, la situation dans laquelle Vous vous trouviez s'était apparemment modifiée. A cette époque nos rapports avec l'Allemagne n'étaient pas compromis. Après la déclaration de l'Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg concernant la mobilisation allemande, ces rapports avaient changé et sa demande avait reçu de Votre part la seule réponse que pouvait donner une grande Puissance. Lorsque l'Am-

bassadeur d'Allemagne était revenu auprès de Vous et s'était enquis de Vos conditions, Vous les aviez formulées dans des circonstances tout à fait spéciales. J'ai en même temps de nouveau insisté auprès de Grey sur la nécessité de prendre en considération la situation nouvelle créée par la faute de l'Allemagne à la suite de l'action de l'Ambassadeur d'Allemagne. Grey a répondu qu'il le comprenait et qu'il tiendrait compte de ces arguments.

Signé : BENCKENDORFF.

N° 65

L'Ambassadeur en Angleterre au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Londres, le 17-30 Juillet 1914.

L'Ambassadeur d'Allemagne a demandé à Grey pour quelle raison l'Angleterre prenait des mesures militaires sur terre et sur mer. Grey a répondu que ces mesures n'avaient pas un caractère agressif, mais que la situation était telle que chaque Puissance devait se préparer.

Signé : BENCKENDORFF.

N° 66

L'Ambassadeur en Autriche-Hongrie au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Vienne, le 18-31 Juillet 1914.

Malgré la mobilisation générale je continue à échanger des vues avec le Comte Berchtold et ses collaborateurs. Tous insistent sur l'absence chez l'Autriche d'intentions agressives quelconques contre la Russie et de visées de conquête à l'égard de la Serbie, mais tous insistent également sur la nécessité pour l'Autriche de poursuivre jusqu'au bout l'action commencée et de donner à la Serbie une leçon sérieuse qui pourrait constituer une certaine garantie pour l'avenir.

Signé : SCHÉBÉKO.

N° 67

Le Ministre des Affaires Etrangères aux Ambassadeurs en Allemagne, Autriche-Hongrie, en France, en Angleterre et en Italie.

(Télégramme). St.-Pétersbourg, le 18-31 Juillet 1914.

Me réfère à mon télégramme du 17-30 Juillet. D'ordre de son gouvernement, l'Ambassadeur d'Angleterre m'a transmis le désir du Cabinet de Londres d'introduire quelques modifications dans la formule que j'ai proposée hier à l'Ambassadeur d'Allemagne. J'ai répondu que j'acceptais la proposition anglaise. Ci-dessous je vous transmets la formule modifiée en conséquence.

« Si l'Autriche consent à arrêter la marche de ses armées sur le territoire Serbe et si, reconnaissant que le conflit austro-serbe a assumé le caractère d'une question d'intérêt européen, elle admet que les Grandes Puissances examinent la satisfaction que la Serbie pourrait accorder au gouvernement d'Autriche-Hongrie sans laisser porter atteinte à ses droits d'Etat souverain et à son indépendance, — la Russie s'engage à conserver son attitude expectante ».

Signé : SAZONOW.

N° 68

L'Ambassadeur en Allemagne au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Berlin, le 18-31 Juillet 1914.

Le Ministre des Affaires Etrangères vient de me dire que nos pourparlers, qui étaient déjà difficiles à la suite de la mobilisation contre l'Autriche, le deviennent encore davantage en présence des graves mesures militaires que nous prenons contre l'Allemagne ; des nouvelles y relatives sont, d'après lui, reçues ici de tous les côtés et devront provoquer inévitablement des mesures analogues de la part de l'Allemagne. A cela j'ai répondu que, d'après des renseignements sûrs dont je disposais et qui étaient confirmés par tous nos compatriotes arrivant à Berlin, la prise contre nous des mesures susdites se poursuivait également en Allemagne avec grande activité. Malgré cela, le Ministre des Affaires Etrangères affirme qu'ici on n'a fait que rappeler les officiers de leurs congés et les troupes des champs de manœuvres.

Signé : SWERBÉEW.

N° 69

Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Ambassadeur en Angleterre.

(Télégramme). St.-Pétersbourg, le 18-31 Juillet 1914.

J'ai prié l'Ambassadeur d'Angleterre de transmettre à Grey l'expression de ma plus sincère reconnaissance pour le ton amical et ferme dont il a usé pendant les pourparlers avec l'Allemagne et l'Autriche, grâce à quoi l'espoir de trouver une issue pacifique de la situation actuelle n'est pas encore perdu.

Je l'ai aussi prié de dire au Ministre Anglais que je pensais que ce n'était qu'à Londres que les pourparlers auraient encore quelques chance d'un succès quelconque, en facilitant à l'Autriche la nécessité d'un compromis.

Communiqué à l'Ambassadeur en France.

Signé : SAZONOW.

N° 70

Télégramme secret aux Représentants de Sa Majesté l'Empereur à l'étranger.

(Télégramme). Le 19 Juillet-1 Août 1914.

A minuit l'Ambassadeur d'Allemagne m'a déclaré, d'ordre de son Gouvernement, que si dans les 12 heures, c'est-à-dire à midi, Samedi, nous ne commencions pas la démobilisation, non seulement à l'égard de l'Allemagne, mais aussi à l'égard de l'Autriche, le Gouvernement Allemand serait forcé de donner l'ordre de mobilisation. A ma question si c'était la guerre, l'Ambassadeur a répondu par la négative, mais en ajoutant que nous étions fort près d'elle.

Signé : SAZONOW.

N° 71

L'Ambassadeur en Angleterre au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Londres, le 19 Juillet-1 Août 1914.

Grey m'a dit qu'il a télégraphié à Berlin qu'à son avis la dernière formule acceptée par le Gouvernement Russe constitue la base de négociations qui présente le plus de chances pour une solution pacifique du conflit. Il a exprimé en même temps l'espoir qu'aucune grande Puissance ne commencerait les hostilités avant l'examen de cette formule.

Signé : BENCKENDORFF.

N° 72

L'Ambassadeur en Angleterre au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Londres, le 19 Juillet-1 Août 1914.

Le Gouvernement de la Grande-Bretagne a posé aux Gouvernements Français et Allemand la question s'ils respecteraient la neutralité de la Belgique.

La France a répondu dans l'affirmative, tandis que le Gouvernement Allemand a déclaré ne pouvoir répondre à cette question catégoriquement.

Signé : BENCKENDORFF.

N° 73

L'Ambassadeur en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 19 Juillet-1 Août 1914.

L'Ambassadeur d'Autriche a visité hier Viviani et lui a déclaré que l'Autriche non seulement n'avait pas le dessein de porter atteinte à l'intégrité territoriale de la Serbie, mais était prête à discuter avec les autres Puissances le fond de son conflit avec la Serbie. Le Gouvernement Français est très préoccupé par les préparatifs militaires extraordinaires de l'Allemagne sur la frontière française, car il est convaincu que sous le voile du « Kriegszustand » se produit une véritable mobilisation.

Signé : ISWOLSKY.

N° 74

L'Ambassadeur en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 19 Juillet-1 Août 1914.

A la réception ici du télégramme de l'Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg contenant la communication que Vous a faite l'Ambassadeur Allemand concernant la résolution de l'Allemagne de décréter aujourd'hui la mobilisation générale, le Président de la République a signé le décret de mobilisation. Dans les rues on procède à l'affichage des listes d'appel des réservistes. L'Ambassadeur d'Allemagne vient de rendre visite à Viviani, mais ne lui a fait aucune nouvelle communication, en alléguant l'impossibilité de déchiffrer les télégrammes qu'il a reçus. Viviani l'a informé de la signature du décret de mobilisation en réponse à la mobilisation allemande et lui a fait part de son étonnement de ce que l'Allemagne eût pris une telle mesure à un moment où se poursuivait encore un échange de vues amical entre la Russie, l'Autriche et les Puissances ; il a ajouté que la mobilisation ne préjugeait pas nécessairement la guerre et que l'Ambassadeur d'Allemagne pourrait rester à Paris comme l'Ambassadeur de

Russie est resté à Vienne et celui d'Autriche à Saint-Pétersbourg.

Signé : ISWOLSKY.

N° 75

L'Ambassadeur en France au Ministre des Affaires Etrangères.

(Télégramme). Paris, le 19 Juillet-1 Août 1914.

Je tiens du Président que pendant les dernières journées l'Ambassadeur d'Autriche a assuré avec force le Président du Conseil des Ministres et lui-même, que l'Autriche nous aurait déclaré être prête à respecter non seulement l'intégrité territoriale de la Serbie, mais aussi ses droits souverains, mais que nous aurions intentionnellement fait le silence sur cette déclaration. J'ai opposé un démenti catégorique à cela.

Signé : ISWOLSKY.

N° 76

Note remise par l'Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg le 19 juillet 1914 à 7 h. 10 du soir.

Le Gouvernement Impérial s'est efforcé dès les débuts de la crise de la mener à une solution pacifique. Se rendant à un désir qui lui en avait été exprimé par Sa Majesté l'Empereur de Russie, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne d'accord avec l'Angleterre s'était appliqué à accomplir un rôle médiateur auprès des Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, lorsque la Russie, sans en attendre le résultat, procéda à la mobilisation de la totalité de ses forces de terre et de mer. A la suite de cette mesure menaçante motivée par aucun présage militaire de la part de l'Allemagne l'Empire Allemand s'est trouvé vis-à-vis d'un danger grave et imminent. Si le Gouvernement Impérial eût manqué de parer à ce péril, il aurait compromis la sécurité et l'existence même de l'Allemagne. Par conséquent le Gouvernement Allemand se vit forcé de s'adresser au Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur de Toutes les Russies en insistant sur la cessation desdits actes militaires. La Russie ayant refusé de faire droit à (n'ayant pas cru devoir

répondre à[1]) cette demande et ayant manifesté par ce refus (cette attitude[1]) que son action était dirigée contre l'Allemagne, j'ai l'honneur, d'ordre de mon Gouvernement, de faire savoir à Votre Excellence ce qui suit :

Sa Majesté l'Empereur Mon Auguste Souverain au nom de l'Empire, relevant le défi se considère en état de guerre avec la Russie.

Saint-Pétersbourg, le 19 Juillet-1er Août 1914.

Signé : F. POURTALÈS.

---

1) Les mots placés entre parenthèses se trouvent dans l'original. Il faut supposer que deux variantes avaient été préparées d'avance et que par erreur elles ont été insérées toutes les deux dans la note.

N° 77

Communiqué du Ministre des Affaires Etrangères concernant les événements des derniers jours.

Le 20 Juillet-2 Août 1914.

Un exposé défigurant les événements des derniers jours ayant paru dans la presse étrangère, le Ministère des Affaires Etrangères croit de son devoir de publier l'aperçu suivant des pourparlers diplomatiques pendant le temps susvisé.

Le 10-23 Juillet a. c. le Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade présenta au Ministre Président Serbe une note où le Gouvernement Serbe était accusé d'avoir favorisé le mouvement panserbe qui avait abouti à l'assassinat de l'héritier du trône austro-hongrois. En conséquence l'Autriche-Hongrie demandait au Gouvernement Serbe non seulement de condamner sous une forme solennelle la susdite propagande, mais aussi de prendre, sous le contrôle de l'Autriche-Hongrie, une série de mesures tendant à la découverte du complot, à la punition des sujets serbes y ayant participé et à la prévention dans l'avenir de tout attentat sur le sol du Royaume. Un délai de 48 heures fut fixé au Gouvernement Serbe pour la réponse à la susdite note.

Le Gouvernement Impérial, auquel l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg

avait communiqué le texte de la note 17 heures après sa remise à Belgrade, ayant pris connaissance des demandes y contenues, dut s'apercevoir que quelques-unes parmi elles étaient inexécutables quant au fond, tandis que d'autres étaient présentées sous une forme incompatible avec la dignité d'un Etat indépendant. Trouvant inadmissibles la diminution de la dignité de la Serbie contenue dans ces demandes, ainsi que la tendance de l'Autriche-Hongrie d'assurer sa prépondérance dans les Balkans démontrée par ces mêmes exigences, le Gouvernement fit observer dans la forme la plus amicale à l'Autriche-Hongrie qu'il serait désirable de soumettre à un nouvel examen les points contenus dans la note austro-hongroise. Le Gouvernement Austro-Hongrois ne crut pas possible de consentir à une discussion de la note. L'action modératrice des autres Puissances à Vienne ne fut pas non plus couronnée de succès.

Malgré que la Serbie eût réprouvé le crime et se fût montrée prête à donner satisfaction à l'Autriche dans une mesure qui dépassa les prévisions non seulement de la Russie, mais aussi des autres Puissances, le Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade jugea la réponse serbe insuffisante et quitta cette ville.

Reconnaissant le caractère exagéré des demandes présentées par l'Autriche, la Russie avait déclaré encore auparavant qu'il lui serait impossible de rester indifférente, sans se refuser toutefois à employer tous ses efforts pour trouver une issue pacifique qui fût acceptable pour l'Autriche et ménageât son amour-propre de grande puissance. En même temps la Russie

établit fermement qu'elle admettait une solution pacifique de la question seulement dans une mesure qui n'impliquerait pas la diminution de la dignité de la Serbie comme Etat indépendant. Malheureusement tous les efforts déployés par le Gouvernement Impérial dans cette direction restèrent sans effet. Le Gouvernement Austro-Hongrois, après s'être dérobé à toute intervention conciliatrice des Puissances dans son conflit avec la Serbie, procéda à la mobilisation, déclara officiellement la guerre à la Serbie, et le jour suivant Belgrade fut bombardée. Le manifeste qui a accompagné la déclaration de guerre accuse ouvertement la Serbie d'avoir préparé et exécuté le crime de Seraïewo. Une pareille accusation d'un crime de droit commun lancée contre tout un peuple et tout un Etat attira à la Serbie par son inanité évidente les larges sympathies des cercles de la société européenne.

A la suite de cette manière d'agir du Gouvernement Austro-Hongrois, malgré la déclaration de la Russie qu'elle ne pourrait rester indifférente au sort de la Serbie, le Gouvernement Impérial jugea nécessaire d'ordonner la mobilisation des circonscriptions militaires de Kiew, d'Odessa, de Moscou et de Kazan. Une telle décision s'imposait parce que depuis la date de la remise de la note austro-hongroise au Gouvernement Serbe et les premières démarches de la Russie cinq jours s'étaient écoulés, et cependant le Cabinet de Vienne n'avait fait aucun pas pour aller au-devant de nos efforts pacifiques ; au contraire, la mobilisation de la moitié de l'armée austro-hongroise avait été décrétée

Le Gouvernement Allemand fut mis au courant des mesures prises par la Russie ; il lui fut en même temps expliqué qu'elles n'étaient que la conséquence des armements autrichiens et nullement dirigées contre l'Allemagne. En même temps, le Gouvernement Impérial déclara que la Russie était prête à continuer les pourparlers en vue d'une solution pacifique du conflit, soit par la voie de négociations directes avec le Cabinet de Vienne, soit, en suivant la proposition de la Grande-Bretagne, par la voie d'une Conférence des quatre Grandes Puissances non intéressées directement, voire, l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie.

Cependant cette tentative de la Russie échoua également. L'Autriche-Hongrie déclina un échange de vues ultérieur avec nous, et le Cabinet de Vienne se déroba à la participation à la Conférence des Puissances projetée.

Néanmoins, la Russie ne discontinua pas ses efforts en faveur de la paix. Répondant à la question de l'Ambassadeur d'Allemagne, à quelles conditions nous consentirions encore à suspendre nos armements, le Ministre des Affaires Etrangères déclara que ces conditions seraient la reconnaissance par l'Autriche-Hongrie que la question Austro-Serbe avait revêtu le caractère d'une question européenne, et la déclaration de cette même Puissance qu'elle consentait à ne pas insister sur des demandes incompatibles avec les droits souverains de la Serbie.

La proposition de la Russie fut jugée par l'Allemagne inacceptable pour l'Autriche-Hongrie. Simultanément on reçut à Saint-Pétersbourg la

nouvelle de la proclamation de la mobilisation générale par l'Autriche-Hongrie.

En même temps les hostilités continuaient sur le territoire Serbe et Belgrade fut bombardée de rechef.

L'insuccès de nos propositions pacifiques nous obligea d'élargir les mesures de précaution militaires.

Le Cabinet de Berlin nous ayant adressé une question à ce sujet, il lui fut répondu que la Russie était forcée de commencer ses armements pour se prémunir contre toutes éventualités.

Tout en prenant cette mesure de précaution, la Russie n'en discontinuait pas moins de rechercher de toutes ses forces une issue de cette situation et déclara être prête à accepter tout moyen de solution du conflit qui comporterait l'observation des conditions posées par nous.

Malgré cette communication conciliante, le Gouvernement Allemand, le 18-31 Juillet, adressa au Gouvernement Russe la demande d'avoir à suspendre ses mesures militaires à midi du 19 Juillet-1er Août, en menaçant, dans le cas contraire, de procéder à une mobilisation générale.

Le lendemain, 19 Juillet-1er août, l'Ambassadeur d'Allemagne transmit au Ministre des Affaires Etrangères, au nom de son Gouvernement, la déclaration de guerre.

N° 78

Le Ministre des Affaires Etrangères aux Représentants de S. M. l'Empereur à l'étranger.

(Télégramme). St.-Pétersbourg, le 20 Juillet-2 Août 1914.

Il est absolument clair que l'Allemagne s'efforce dès à présent de rejeter sur nous la responsabilité de la rupture. Notre mobilisation a été provoquée par l'énorme responsabilité que nous aurions assumée, si nous n'avions pas pris toutes les mesures de précaution à un moment où l'Autriche, se bornant à des pourparlers d'un caractère dilatoire, bombardait Belgrade et procédait à une mobilisation générale.

Sa Majesté l'Empereur s'était engagé vis-à-vis de l'Empereur d'Allemagne par sa parole à n'entreprendre aucun acte agressif tant que dureraient les pourparlers avec l'Autriche. Après une telle garantie et après toutes les preuves de l'amour de la Russie pour la paix, l'Allemagne ne pouvait ni n'avait le droit de douter de notre déclaration que nous accepterions avec joie toute issue pacifique compatible avec la dignité et l'indépendance de la Serbie. Une autre issue, tout en étant complètement incompatible avec notre propre dignité, aurait certainement

ébranlé l'équilibre Européen, en assurant l'hégémonie de l'Allemagne. Ce caractère Européen, voire mondial du conflit est infiniment plus important que le prétexte qui l'a créé. Par sa décision de nous déclarer la guerre à un moment où se poursuivaient les négociations entre les Puissances, l'Allemagne a assumé une lourde responsabilité.

Signé : SAZONOW.

N° 79

Note remise par l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg au Ministre des Affaires Etrangères le 24 juillet à 6 heures du soir.

D'ordre de son Gouvernement le soussigné Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a l'honneur de notifier à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de Russie ce qui suit :

« Vu l'attitude menaçante prise par la Russie dans le conflit entre la Monarchie Austro-Hongroise et la Serbie et en présence du fait qu'en suite de ce conflit la Russie d'après une communication du Cabinet de Berlin a cru devoir ouvrir les hostilités contre l'Allemagne et que celle-ci se trouve par conséquent en état de guerre avec ladite Puissance, l'Autriche-Hongrie se considère également en état de guerre avec la Russie à partir du présent moment. »

Signé : SZAPARY.

St.-Pétersbourg, 6 Août-24 Juillet 1914.

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT.

LES LIVRES PROPHÉTIQUES

La Protestation de l'Alsace-Lorraine le 17 février et le 1er mars 1871 à Bordeaux, par Henri WELSCHINGER, de l'Institut de France. 1914. Un volume grand in-8, avec 2 fac-similés et une carte, broché. 1 fr.

Les Armées françaises et allemandes au point de vue de l'outillage de guerre. *Leur artillerie. Une comparaison*, par le général MAITROT. 1914. Un volume in-18, broché . . . . 1 fr.

La France victorieuse dans la Guerre de demain. *Étude stratégique*, par le colonel Arthur BOUCHER. 1911. Édition revue et corrigée. 22e mille. 1914. Un vol. in-8, avec 9 tableaux et 3 cartes, broché. 1 fr. 25

L'Offensive contre l'Allemagne. *Étude stratégique*, par le même. 1911. Édition revue et corrigée. 13e mille. 1912. Un volume in-8, avec 3 cartes, broché. . . . . 1 fr.

La Belgique à jamais indépendante. *Étude stratégique*, par le même. 5e mille. 1913. Un volume in-8, avec 2 cartes, broché. . . . . . . 1 fr.

L'Allemagne en péril. *Étude stratégique*, par le même. 1914. Un volume in-8, avec 6 croquis, broché. . . . . 2 fr. 50

Nos Frontières de l'Est et du Nord. *Le service de deux ans et sa répercussion sur leur défense*, par le général C. MAITROT, avec une Préface du général KESSLER. 1913. Édition mise à jour et augmentée en 1914. Un vol. grand in-8, avec 9 cartes et 8 croquis, broché . . . . 3 fr. 50

La Guerre au vingtième siècle. *Essais stratégiques*, par le lieutenant-colonel Henri MORDACQ. 1914. Un volume in-12, avec 2 cartes in folio, broché . . . . 3 fr. 50

Les Armements allemands. La riposte, par le capitaine Pierre FELIX. 1912. Un volume in-8 de 137 pages, broché. . . . . 1 fr.

Le Pangermaniste en Alsace, par Jules FROELICH. 1913. 9e mille. Un volume in-12, avec 16 dessins par **HANSI**, broché . . . . 75 c.

Force au Droit *(Question d'Alsace-Lorraine)*, par H. MARINGER. 1913. Un vol. in-12, avec 2 cartes dressées par le lieutenant LAPOINTE, br. 3 fr. 50

La Prochaine Guerre, par Charles MALO. Avec une Préface par Henri WELSCHINGER, de l'Institut. 1912. Un vol. grand in-8, broché . . 2 fr.

Mes Souvenirs, 1830-1914, par Auguste LALANCE. Préface par Ernest LAVISSE, de l'Académie française. 1914. Un vol grand in-8, br. 1 fr. 50

Les Franges du Drapeau. *Récits de batailles*, par le lieutenant-colonel D'ANDRE. 1914. Un volume in-12, broché . . . . 3 fr. 50

Quatre Batailles. *Rivoli — Marengo — Austerlitz — Heilsberg*, par le même. 1913. Un volume grand in-8 de 114 pages, broché. . . . . 2 fr.

Causeries militaires, par le général THOUMAS. 1913. Un volume in-12 de 486 pages, avec portrait, broché. . . . . 3 fr. 50

Les Vertus guerrières. Livre du Soldat, par le général Ch. THOUMAS. 6e édition. 1911. Un volume in-12 de 416 pages, broché . . . . . . 3 fr.

Les Capitulations. *Étude d'histoire militaire sur la responsabilité du commandement*, par le général THOUMAS. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 1886. Un volume in-12 de 511 pages, broché. . . . 5 fr.

La Guerre dans les Vosges et en moyenne montagne. *Principes et données pratiques*, par le colonel R.-J. FRISCH. 1914. Un volume in-18, relié en percaline. . . . . 1 fr 75

L'Armée allemande après sa réorganisation, par le lieutenant-colonel Walter VON BREMEN. Traduit par le lieutenant Jean SCHMIDT. *Avec l'Emplacement des troupes en 1914.* Un volume in-8 étroit, avec le portrait de Guillaume II, broché. . . . . 1 fr. 50

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT.

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

2e Série c, 2

A

Les Pourparlers Diplomatiques

19 JUILLET / 1er AOUT — 19 OCTOBRE / 1er NOVEMBRE 1914

VI

LE SECOND LIVRE ORANGE RUSSE

POURPARLERS AYANT PRÉCÉDÉ LA GUERRE AVEC LA TURQUIE

DEUXIÈME MILLE

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

Prix : 60 centimes.

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS, 5-7, rue des Beaux-Arts — rue des Glacis, 18, NANCY

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

PLAN GÉNÉRAL

1re Série. — L'Explosion vue de la frontière de l'Est (23 juillet — 5 août). 5 volumes : *a)* Le Guet-Apens. — *b)* La Tension diplomatique. — *c)* En Mobilisation. — *d)* La Journée du 4 août. — *e)* En Guerre.

2e Série. — Les Pourparlers diplomatiques.
Trois volumes parus : *a)* Livre bleu anglais. — *b)* Livre gris belge. — *c)* Livre orange russe. — *d)* Livre bleu serbe. — *e)* Livre blanc allemand.

3e Série. — Les Communiqués officiels. *Suite chronologique des dépêches du Gouvernement français.* 7 volumes parus (du 5 août au 31 janvier 1915).

4e Série. — Atlas-Index de tous les théâtres de la Guerre.
a) Campagnes de France et de Belgique (34 cartes au 1/400000e, en 4 couleurs ; index alphabétique).
En préparation : *b)* Campagnes des Vosges, d'Alsace, de Lorraine, de l'Allemagne de l'Ouest. — *c)* Cartes des principaux champs de bataille. — *d)* Front Est : Prusse Orientale, Galicie, Pologne, Hongrie. — *e)* Front Sud : Serbie, Bosnie-Herzégovine, etc. — *f)* Cartes d'ensemble d'Europe. Colonies allemandes.

5e Série. — Les Mises à l'Ordre du Jour : *Citations, Promotions, Légion d'honneur, Médaille militaire.* 9 volumes parus (du 8 août au 1er décembre).

6e Série. — Pangermanisme.
a) La Folie allemande, par Paul VERRIER. — *b)* Paroles allemandes. — *c)* Traduction d'ouvrages pangermanistes. — *d)* La Doctrine de guerre. — *e)* Les Faussaires. — *f)* Les Huns en France. — *g)* Les Huns en Belgique.

7e Série. — L'Indignation du monde civilisé.
a) La Séance historique de l'Institut de France. — *b)* L'Allemagne et la Guerre, par Émile BOUTROUX, de l'Académie Française. — *c)* La Journée du 22 décembre. — *d)* Devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *e)* Devant l'Académie Française. — *f)* La Protestation des grands hommes de l'étranger. — *g)* Ordres du jour des sociétés savantes et artistiques. — *h)* Voix de neutres. — *i)* Paroles belges.

8e Série. — La Guerre et la Presse mondiale.
a) Extraits du *Bulletin des Armées de la République* (4 volumes parus). — *b)* Voix américaines (2 volumes). — *c)* Les Poètes de la guerre. — *d)* Articles choisis dans les grands quotidiens de Paris. — *e)* Presse de province. — *f)* Presse des pays alliés. — *g)* Presse des pays neutres. — *h)* Presse des pays ennemis. — *i)* Les meilleures Caricatures et les meilleures Chansons.

9e Série. — Pendant la Guerre.
a) Les Allemands en Belgique (Louvain — Aerschot), par L.-H. GRONDIJS. — *b)* La Vie à Paris. — *c)* La Vie en Province. — *d)* La Vie à l'Étranger. Etc.

10e Série. — Les Opérations militaires.
Chronologie de la guerre (31 juillet-31 décembre 1914). — Les Français en Alsace. — Les Français en Belgique. — La Retraite stratégique. — Le Grand Couronné de Nancy. — La Bataille de la Marne. — La Campagne des Vosges. — Bataille de l'Aisne. — Combats dans l'Argonne et dans la Woëvre. — Bataille du Nord. Etc., etc.

11e Série. — Les Armements.
a) Le Canon de 75.

Les Pourparlers Diplomatiques

VI

LE SECOND LIVRE ORANGE RUSSE

Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :

5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5);

50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).

Les Pourparlers Diplomatiques

RECUEIL DE DOCUMENTS DIPLOMATIQUES
POURPARLERS
DU 19 JUILLET/1er AOUT AU 19 OCTOBRE/1er NOVEMBRE 1914
QUI ONT PRÉCÉDÉ LA GUERRE AVEC LA TURQUIE

N° 1

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 19 juillet/1er août 1914.

Le grand vizir m'a communiqué confidentiellement que l'ambassadeur d'Autriche s'est efforcé d'entraîner la Turquie à agir de concert avec l'Autriche, mais il n'a pas fait, paraît-il, de propositions positives. Le grand vizir a ajouté qu'il était convaincu de la nécessité pour la Turquie de se tenir à l'écart du conflit. J'apprends d'une source autorisée que certains membres du Comité

désirent pousser le Gouvernement à se joindre à la Triple Alliance, mais le Gouvernement, dit-on, aurait répondu qu'il préférerait se retirer du pouvoir plutôt que de consentir à entrer dans la voie d'aventures politiques. Et cependant, malgré tout cela, je suis convaincu que la Turquie ne manquera pas de saisir la première occasion favorable dont elle pourra faire profiter impunément ses intérêts.

(Signé) GIERS.

N° 2

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 20 juillet/2 août 1914.

Le grand vizir a déclaré de sa propre initiative, à l'ambassadeur de France, qui était venu lui annoncer la nouvelle de la mobilisation de la France, qu'il avait l'intention de proclamer la neutralité de la Turquie. Cette question sera discutée au Conseil des ministres.

(Signé) GIERS.

N° 3

L'ambassadeur de Russie en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 20 juillet/2 août 1914.

Par suite des informations que j'ai reçues au sujet de la décision de faire une mobilisation complète, je suis allé voir aujourd'hui même le grand vizir et je l'ai interrogé sur ce sujet. Il m'a déclaré confidentiellement que la mobilisation serait réellement proclamée, qu'il ne savait pas quelles classes de soldats elle concernerait, mais que le lendemain, après sa visite à la Porte, il me préciserait plus exactement les détails. Il m'a déclaré aussi que la Porte avait décidé de réunir dans la Thrace et sur le Bosphore une armée de 200.000 hommes, de crainte d'un mouvement de la part de la Bulgarie. Il a ajouté qu'on ne se propose de faire aucune concentration sur la frontière du Caucase.

(Signé) GIERS.

N° 4

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 20 juillet/2 août 1914.

Me basant sur les explications que j'ai eues avec le grand vizir, je conclus que la Porte, observant la neutralité jusqu'au moment nécessaire, veut cependant être prête à toutes les éventualités possibles, étant fermement résolue à tirer éventuellement parti d'une modification du traité de Bucarest au profit de la Bulgarie ou de toute autre circonstance, qui pourrait apporter à la Turquie un profit quelconque. Il n'y a pas de doute que, nous craignant et nous suspectant par suite des intrigues de nos ennemis qui lui disent que nous nous préparons à l'attaquer, elle souhaite à part soi le succès de l'Allemagne. Ce sentiment est fortement soutenu par les officiers de la mission allemande qui sont restés en Turquie. C'est là un élément qui n'est pas du tout désirable, car il excite perpétuellement les Turcs contre nous, mais je crois que la Porte ne se décidera pas à l'éloigner avant que les résultats de notre lutte avec l'Allemagne se soient précisés

(Signé) GIERS.

N° 5

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 21 juillet/3 août 1914.

Aujourd'hui le grand vizir m'a confirmé que la Porte ayant déclaré la mobilisation générale, ne prélèvera sur les effectifs de l'armée que le nombre de soldats nécessaire à la formation en Thrace d'une armée de 200.000 hommes. Les recrues de l'Anatolie seront transférées en Thrace et dans aucun cas, elles ne resteront sur notre frontière. Les mêmes affirmations avaient été données par Enver pacha à l'ambassadeur de France.

(Signé) GIERS.

N° 6

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 21 juillet/3 août 1914.

Il ressort des explications données à moi personnellement par le grand vizir, et par Enver pacha à l'ambassadeur de France, que le ministre

de la Guerre en Turquie était prêt à laisser les membres de la mission allemande partir, si tel était leur désir, mais Liman von Sanders a répondu que Berlin lui a donné l'ordre de rester en Turquie. Il n'y a aucun doute que l'ordre donné par Berlin a été donné dans le but de tirer parti d'une manière ou d'une autre de la Turquie, et de provoquer des malentendus entre nous et la Turquie. Je suis convaincu cependant qu'Enver pacha, malgré ses affirmations, tient beaucoup à la présence des officiers allemands, car il nous craint.

(Signé) GIERS.

N° 7

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 22 juillet/4 août 1914.

L'attaché militaire, dans une conversation qu'il a eue sur mon ordre, avec Enver pacha, lui a exprimé son étonnement de voir les officiers allemands continuer à rester dans l'armée. Enver a répondu qu'il n'avait pas retenu les Allemands, mais qu'il n'avait pas de raisons directes pour les prier de partir, tant que la

situation politique ne se serait pas éclaircie. Il ne serait pas non plus dans l'intérêt de l'armée d'éloigner par force ces officiers dans un moment aussi difficile que celui de la mobilisation. Personnellement il ne doute pas que, les laissant en Turquie, le Gouvernement allemand ne poursuive son but qui est précisément d'entraîner la Turquie dans son orbite, mais ce but ne sera pas atteint, car la Turquie ne poursuivra que ses propres intérêts.

(Signé) GIERS.

Nº 8

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 23 juillet/5 août 1914.

Le Conseil des ministres a décidé hier d'observer une stricte neutralité et, entre autres mesures prises dans ce but, il a décidé de placer des mines dans le Bosphore et dans les Dardanelles en laissant un passage libre aux navires de commerce sous la conduite de pilotes. Aujourd'hui à 10 heures du matin, les mines avaient été déjà placées.

(Signé) GIERS.

N° 9

L'ambassadeur en Angleterre au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Londres, le 24 juillet/6 août 1914.

L'ambassadeur de Turquie a donné hier à Sir A. Nicolson les affirmations les plus tranquillisantes sur les intentions de la Turquie. Cette dernière restera neutre et ne prendra que des mesures de précaution. Je suis enclin à croire que l'ambassadeur de Turquie emploie réellement toute son influence en Turquie pour convaincre Constantinople de garder la neutralité.

(Signé) BENCKENDORFF.

N° 10

L'ambassadeur de Russie en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 25 juillet/7 août 1914.

La séquestration des dreadnoughts turcs a causé ici un vif mécontentement contre l'Angleterre.

N° 11

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Pétrograd, le 26 juillet/8 août 1914.

On annonce que les croiseurs *Gœben* et *Breslau* ayant doublé le cap Matapan, se dirigent visiblement vers les Dardanelles.

Veuillez faire, de concert avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, les plus sérieuses représentations à la Porte sur la responsabilité qu'elle encourt en laissant ces navires passer par les Dardanelles, et insistez pour que ces navires quittent les Dardanelles ou soient désarmés, sans que l'affaire se termine par une rupture.

(Signé) SAZONOW.

N° 12

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 26 juillet/8 août 1914.

Aujourd'hui, le grand vizir m'a déclaré que d'aucune façon il ne laissera les *Gœben* et *Breslau* passer les Dardanelles et qu'il continuera à

observer rigoureusement la neutralité. Il m'a prié de télégraphier ceci à Votre Excellence. Et cependant je considère la situation comme très sérieuse, vu la grande impressionnabilité des Turcs et la forte influence du parti militaire, qui est excité par les Allemands.

(Signé) GIERS.

N° 13

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 27 juillet/9 août 1914.

Le grand vizir, que j'ai vu aujourd'hui, continue à affirmer qu'il garde une neutralité complète. Il nie que la présence des officiers allemands viole cette neutralité.

(Signé) GIERS.

N° 14

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Pétrograd, le 27 juillet/9 août 1914.

Si le *Gœben* passe sous pavillon allemand

par les Dardanelles, l'amiral Eberhard est chargé de prendre toutes les mesures qui dépendent de lui pour barrer l'entrée de la Mer Noire et pour détruire le *Gœben*. Et cependant l'amiral a mission d'éviter l'occasion, sauf en cas d'extrême nécessité, de mesures dirigées directement contre la Turquie.

(Signé) SAZONOW.

N° 15

L'ambassadeur en Angleterre au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Londres, le 26 juillet/8 août 1914

Le chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Constantinople a été chargé d'insister sur l'éloignement ou bien le désarmement des navires de guerre des pays belligérants qui peuvent entrer dans les Détroits, ainsi que de renouveler une représentation énergique sur la nécessité de garder la stricte neutralité.

(Signé) BENCKENDORFF.

N° 16

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Pétrograd, le 28 juillet/10 août 1914.

Ayez en vue que nous ne craignons pas des actes dirigés directement contre nous par la Turquie.

Gardant un caractère tout à fait amical dans vos explications avec les Turcs, essayez de leur faire sentir que, dans le cas d'actes qui ne seront pas agréés par nous, ils risquent leur existence, tandis qu'ils ne sont pas en état de nous porter un coup sensible.

Paris et Londres sont informés.

(Signé) SAZONOW.

N° 17

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères

(Télégramme.) Constantinople, le 29 juillet/11 août 1914.

Le *Gœben* et le *Breslau* entrent dans les Dardanelles. On dit que le Gouvernement ottoman les a achetés.

(Signé) GIERS.

N° 18

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télegramme.) Pétrograd, le 29 juillet/11 août 1914.

Votre télégramme en date d'aujourd'hui a été reçu. Si la Porte déclare que lès *Gœben* et *Breslau* avaient été achetés par elle, veuillez, après vous en être entretenu avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, protester énergiquement contre cet acte qui viole la neutralité de la Turquie.

L'article 56 de la déclaration navale de Londres 1909, qui n'a pas été ratifié, mais qui fut appliqué par toutes les puissances pendant la dernière guerre et qui est entré dans le droit maritime international ordinaire, considère le passage sous pavillon neutre du navire de commerce ennemi, effectué après l'ouverture des hostilités, comme nul. Cela s'applique, *à fortiori,* aux navires de guerre.

L'achat par la Turquie d'un navire de guerre, qui se trouvait en danger direct dans le bassin de la Méditerranée, a pour but évident de venir en aide à l'Allemagne, et la considération des avantages de la Turquie n'a aucune force juridique. Paris et Londres en sont informés.

(Signé) SAZONOW.

Nº 19

L'ambassadeur en Angleterre au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Londres, le 29 juillet/11 août 1914.

Le chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Constantinople a été chargé d'insister auprès de la Porte pour l'exécution rigoureuse, par le Gouvernement turc, des stipulations du droit international et pour le désarmement ou l'éloignement des *Gœben* et *Breslau*.

(Signé) Benckendorff.

Nº 20

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 30 juillet/12 août 1914.

Les *Gœben* et *Breslau* sont encore à Nagara. Les croiseurs ont été accueillis avec enthousiasme par les Turcs. Ils reçoivent ici du charbon du Gouvernement turc. Les torpilleurs turcs sortent des Dardanelles et communiquent aux navires allemands les résultats de leurs investigations. Les matelots allemands ont fait une

sévère perquisition sur les navires de commerce français, anglais et grecs et ont enlevé de force du vapeur français *Saghalien* ses appareils de télégraphie sans fil sous menace de le faire sauter.

(Signé) Giers.

N° 21

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme) Constantinople, le 30 juillet/12 août 1914.

L'arrivée des *Gœben* et *Breslau* change ici la situation, mais non pas à notre profit. Au point de vue militaire elle fortifie énormément la puissance navale de la Turquie, et au point de vue politique elle a, indiscutablement, les conséquences les plus sérieuses, ayant grandement excité l'esprit des Turcs qu'elle peut pousser à se lancer dans les démarches les plus irraisonnées.

(Signé) Giers.

N° 22

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 31 juillet/13 août 1914.

Ayant reçu des Dardanelles la nouvelle de l'entrée des navires allemands, j'ai protesté, soutenu par les représentants de la France et de l'Angleterre, contre la violation de la neutralité par la Turquie. Aujourd'hui, lors de mes nouvelles déclarations, le grand vizir m'a répondu que l'achat des navires a eu lieu au tout dernier moment sur la proposition de l'Allemagne, après que l'Angleterre eut retenu les dreadnoughts turcs. Le grand vizir affirme qu'on est en train d'éloigner les marins allemands et de les remplacer par des marins turcs. Le chargé d'affaires anglais a chargé l'amiral Limpus de vérifier si les changements ont eu véritablement lieu. L'amiral Limpus insiste pour qu'aucun Allemand ne reste sur les navires.

(Signé) GIERS.

N° 23

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 1er/14 août 1914.

Le *Breslau* se rend visiblement ce soir à Constantinople. J'apprends que le *Gœben* prend du charbon dans la baie d'Ismid. Les navires français et anglais se trouvent à l'entrée des Dardanelles. A 7 heures du soir, les *Gœben* et *Breslau* étaient encore sous pavillon allemand.

(Signé) GIERS.

N° 24

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 1er/14 août 1914.

La Porte vient d'informer par une note circulaire qu'ordre a été donné d'enlever des navires de commerce qui entrent dans les détroits les appareils de télégraphie sans fil, lesquels seront rendus à ces navires à leur sortie des détroits. J'ai protesté, mais vu l'état de choses qui existe

ici, il est difficile d'espérer que cette protestation puisse avoir un résultat favorable.

(Signé) GIERS.

N° 25

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Petrograd, le 1er/14 août 1914.

Ce matin, le chargé d'affaires de la Turquie m'a lu le télégramme du ministre des Affaires étrangères ottoman dans lequel la Turquie réitère son intention de garder la neutralité la plus stricte :

« Pour ne laisser subsister aucun doute sur l'attitude pacifique que le Gouvernement impérial a décidé d'observer dans les conflits actuels, je vous informe derechef qu'il est résolu à garder une stricte neutralité. » (Signé : SAÏD HALIM, ministre des Affaires étrangères, Turquie.)

(Signé) SAZONOW.

N° 26

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 4/17 août 1914.

Les *Gœben* et *Breslau* se sont rendus hier à Ismid pour réparer les avaries qu'ils avaient reçues : le *Gœben* a reçu deux trous dans le tribord et le *Breslau* un trou dans la proue. On a débarqué du *Gœben* 38 blessés. Hier on a fait descendre des deux navires 200 matelots, et les autres, à ce qu'affirme le ministre de la Marine, seront débarqués de ces navires dès que l'équipage turc, qui se trouve en Angleterre, sera de retour : ils rentrent à bord du croiseur turc *Rechadie*.

(Signé) Giers.

N° 27

Le ministre en Grèce au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Athènes, le 6/19 août 1914.

J'apprends de source confidentielle qu'à la représentation faite par le ministre de Grèce à

Berlin à M. de Jagow sur la conduite inamicale de l'Allemagne vis-à-vis de la Grèce, relativement à la vente à la Turquie du *Gœben* et du *Breslau*, le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne a répondu que cette vente, en réalité, n'a jamais eu lieu.

(Signé) Demidoff.

N° 28

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 6/19 août 1914.

200 matelots de l'équipage du *Gœben* et du *Breslau* ont été déjà transférés sur le continent et remplacés par des Turcs. D'après les dires du grand vizir, les autres seront éloignés dès l'arrivée de l'équipage des navires turcs retenus en Angleterre.

(Signé) Giers.

Nº 29

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 7/20 août 1914.

Je dois dire que la situation ici est extrêmement sérieuse : toutes les affaires se trouvent entre les mains des militaires, qui se permettent des actes arbitraires et qui s'efforcent ouvertement, sous la pression des Allemands, d'attirer la Turquie dans une guerre avec nous. Djavid bey s'y oppose, le grand vizir également et aussi Djemal pacha, dans une certaine mesure; mais je suis loin d'être convaincu que le dernier mot doive leur appartenir.

(Signé) GIERS.

Nº 30

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 6/19 août 1914.

Aujourd'hui, le ministre des Finances est venu me voir et m'a exprimé sa conviction de la possibilité de conclure une entente avec les puis-

sances de la Triple Entente. D'après ce que dit Djavid bey, les Allemands, particulièrement en ces derniers jours, se répandent en promesses tellement séductrices qu'il est très difficile d'y résister. A l'avis du ministre, les puissances de l'Entente devraient proposer aux Turcs des avantages, sinon supérieurs à ceux qui leur sont promis par les Allemands, du moins suffisamment sérieux pour empêcher le Gouvernement de prendre une décision imprudente et pour donner aux membres modérés du Cabinet des armes leur permettant de résister à leurs collègues qui, sous la pression des Allemands, opinent pour la guerre. Au nombre de ces avantages pourraient être l'octroi à la Turquie d'une indépendance économique complète et l'annulation du régime des Capitulations. A la demande que j'ai posée « si, sous ces conditions, la mission allemande serait éloignée de Turquie », le ministre a répondu que l'on pourrait faire dépendre des immunités accordées à la Turquie l'éloignement de la mission. Paris et Londres en sont informés.

(Signé) GIERS.

N° 31

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 7/20 août 1914.

Aujourd'hui Djavid bey est allé voir les ambassadeurs de France et d'Angleterre et leur a répété la proposition qu'il m'avait faite hier. Hier, dans le même esprit, Djemal pacha s'est expliqué avec Sir L. Mallet. La différence dans les propositions consiste dans le fait que les Turcs n'ont visiblement pas caché à mes collègues que c'était la Russie qu'ils craignaient principalement, et c'est aussi pourquoi ils voudraient conclure non pas une seule entente rédigée en commun avec les trois grandes puissances, mais trois ententes avec chaque puissance séparément.

En ce qui concerne les Capitulations, mes collègues et moi trouvons difficile de les supprimer complètement. Et cependant j'admets la possibilité de restreindre leur application. Je crois qu'il serait tout à fait possible de les limiter à la garantie de l'inviolabilité des personnes et des maisons des sujets étrangers, et au concours du consul dans les tribunaux. Londres et Paris en sont informés.

(Signé) Giers.

N° 32

Le ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs en France et en Angleterre.

(Télégramme.) Petrograd, le 8/21 août 1914.

J'ai prié les ambassadeurs de France et d'Angleterre de recommander à leurs Gouvernements de ne pas repousser en entier les propositions de Djavid bey. Quoique la probabilité d'une entente avec la Turquie soit douteuse, nous croyons cependant qu'il ne faut pas repousser les éléments modérés. Constantinople en est informé.

(Signé) SAZONOW.

N° 33

L'ambassadeur de France au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Paris, le 9/22 août 1914.

Votre télégramme en date du 8/21 août a été reçu.

M. Doumergue est tout à fait d'accord avec votre point de vue. Dans la question des Capitulations, l'avis de l'ambassadeur de France à

Constantinople, qu'il a exprimé à Djavid bey, est qu'il est nécessaire de prévoir certaines mesures de transition. M. Doumergue, d'accord avec cet avis, est prêt à examiner la formule qu'on pourrait proposer aux Turcs. Constantinople en est informé.

(Signé) Iswolsky.

N° 34

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur à Constantinople.

(Télégramme.) Petrograd, le 10/23 août 1914.

Dans le mémoire qui m'a été remis par l'ambassadeur d'Angleterre il est dit que son Gouvernement trouvant les demandes des Turcs exagérées, estime qu'il serait à souhaiter de ne pas les repousser et de les considérer comme matière à des pourparlers.

L'Angleterre est prête à donner, conjointement avec nous et avec la France, une garantie écrite que l'intégrité et l'indépendance de la Turquie seront respectées par les trois puissances et que dans le traité de paix il n'y aura pas de conditions contredisant à cela.

Ensuite, dès qu'on aura établi le schéma qui garantirait le fonctionnement de la justice et qui

serait capable de répondre aux conditions actuelles, l'Angleterre consentira à se désister de la juridiction territoriale qu'elle exerce en vertu des Capitulations.

En échange, le Gouvernement ottoman s'engagera à donner la garantie écrite d'observer, au cours de la guerre actuelle, tous les engagements qui dérivent de la neutralité et de faciliter de toutes ses forces le passage libre et régulier des navires de commerce par les détroits. De même, la Turquie renverra immédiatement dans leur patrie les officiers allemands et tout l'équipage du *Gœben* et du *Breslau*.

Ayant accepté lesdites propositions de l'Angleterre, je vous prie, étant tombés d'accord tous les trois, de les prendre pour guide dans les pourparlers qui suivront avec la Porte.

Si ces pourparlers venaient à prendre une tournure favorable, nous considérons que la seule garantie sûre de la façon d'agir de la Turquie à l'avenir serait l'éloignement de son territoire de tous les militaires et marins allemands. Paris et Londres en sont informés.

(Signé) SAZONOW.

N° 35

L'ambassadeur en France au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Paris, le 11/24 août 1914.

Votre télégramme en date du 10/23 août a été reçu.

M. Doumergue a reçu le même mémoire de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris ; ayant accepté les propositions que l'Angleterre y a exposées, il a muni l'ambassadeur de France à Constantinople des instructions correspondantes. Il est tout à fait d'accord avec vous pour considérer que, si les pourparlers avec la Turquie prennent une tournure favorable, il faut immédiatement insister pour que l'on éloigne de la Turquie tous les officiers et soldats allemands. Londres et Constantinople en sont informés.

(Signé) ISWOLSKY.

N° 36

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 14/27 août 1914.

D'après des bruits persistants qui courent en

ce moment, une sortie du *Gœben* et du *Breslau* aura lieu dans la Mer Noire. D'un autre côté, j'apprends que 80 marins allemands et 20 techniciens déguisés en ouvriers sont arrivés à Constantinople. Je me suis expliqué là-dessus aujourd'hui avec le grand vizir, qui a déclaré catégoriquement qu'il ne savait rien au sujet de l'arrivée des marins. Il a donné sa parole que le *Gœben* ne sortira nulle part et il a promis d'insister de nouveau pour que l'on éloigne au plus vite l'équipage allemand de ces navires. Je crois que le grand vizir est sincère, mais son influence tombe sensiblement et à chaque moment il peut être écarté. C'est pourquoi j'admets tout à fait la possibilité d'une sortie du *Gœben* dans la Mer Noire, sous la pression des Allemands et avec une partie de l'équipage allemand, sous le pavillon turc. Paris et Londres en sont informés.

(Signé) GIERS.

N° 37

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 14/27 août 1914.

On attend très prochainement l'arrivée à Constantinople d'un amiral allemand qui doit

servir de conseiller technique dans les questions navales ; 27 officiers allemands sont déjà arrivés pour prendre le service dans les forts des Dardanelles.

(Signé) GIERS.

N° 38

L'ambassadeur en Angleterre au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Londres, le 15/28 août 1914.

Sir Ed. Grey a exprimé son inquiétude au sujet de la situation à Constantinople. Il m'a déclaré que, si la Turquie se décide à faire la guerre, elle aura à supporter les conséquences les plus graves. Il est d'avis que les efforts faits actuellement par l'Allemagne provoqueront bientôt une démarche de la part de la Turquie, et rendront la Turquie et l'Allemagne manifestement responsables de la guerre.

(Signé) BENCKENDORFF.

N° 39

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 16/29 août 1914.

Dans la moitié du mois d'août qui vient de s'écouler, on remarquait de plus en plus le désir de l'Allemagne de pousser la Turquie à faire la guerre et de soulever l'opinion publique turque contre les puissances de la Triple Entente. L'agence Wolff répand avec insistance en Turquie le manifeste du Sultan et l'ordre belliqueux d'Enver pacha à l'armée, invitant l'armée à laver la honte de la guerre balkanique. On amène d'Allemagne en Turquie des soldats et des marins. Le 14/27 août sont arrivés à Constantinople, déguisés en ouvriers, 150 soldats allemands, et le 15/28 août, dans un train spécial, 800 soldats allemands avec des officiers ont passé par Andrinople. D'après des informations d'Erzeroum, 15 officiers allemands y sont arrivés pour surveiller la construction de nouveaux forts. Les réservistes et les volontaires allemands qui n'ont pas eu le temps de partir pour l'Allemagne ont reçu l'ordre d'entrer dans les rangs de l'armée turque.

(Signé) GIERS.

N° 40

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

Constantinople, le 19 août/1er septembre 1914.

Le ministre de la Marine, qui est venu me voir hier, m'a donné sa parole d'honneur qu'aucun marin allemand ne restera dans la flotte, priant de lui donner un certain délai, approximativement deux semaines, pour éloigner petit à petit les Allemands. Quant à la première partie des Allemands, il la renverra aujourd'hui par voie de terre. Il lui faut, paraît-il, proroger l'achèvement de cette mesure pour habituer les matelots turcs aux détails techniques des navires achetés. Djemal pacha a déclaré pendant la conversation qu'il était profondément convaincu de la nécessité pour la Turquie de garder une stricte neutralité et de ne se battre avec personne ni dans les Balkans ni sur un autre théâtre. Il prétend qu'il défend cette opinion avec énergie au Conseil des ministres. Il lui faut cependant une certaine prudence dans ses actes, car quoiqu'il soit indépendant, en sa qualité de ministre de la Marine, il se trouve cependant sous des ordres en sa qualité de commandant du 2e corps d'armée. Il paraît qu'il ne savait rien de l'arri-

vée de nouveaux contingents allemands. Paris et Londres en sont informés.

(Signé) Giers.

N° 41

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 26 août/8 septembre 1914.

J'ai des raisons de croire que dans le plus bref délai la Porte se propose de décréter l'annulation des Capitulations. Je considère comme nécessaire de fixer d'avance, après entente avec nos alliés, quelle sera notre conduite vis-à-vis d'une pareille déclaration. J'apprends également que, simultanément avec l'annulation des Capitulations, l'iradé du Sultan annulant le Conseil sanitaire international sera publié. Bordeaux et Londres sont informés.

(Signé) Giers.

N° 42

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 27 août/9 septembre 1914.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a prié l'ambassadeur d'Italie de me dire qu'il n'approuvait aucunement l'intention de la Porte d'annuler les Capitulations et qu'en sa qualité de doyen il est prêt à se joindre à la protestation générale de tous les ambassadeurs. D'après ce que m'a dit le marquis Pallavicini, cette opinion est partagée par l'ambassadeur d'Allemagne. J'ai répondu au marquis Garroni que je n'ai rien à objecter à une déclaration identique faite à la Porte par toutes les ambassades, qui lui représenteront que les Capitulations sont le résultat d'une entente internationale et ne peuvent être annulées par un trait de plume de la Porte. Bordeaux et Londres en sont informés.

(Signé) GIERS.

N° 43

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 28 août/10 septembre 1914.

Le 27 août/9 septembre, le grand vizir a adressé à tous les représentants étrangers la note ci-jointe (Annexe I) au sujet de l'annulation des Capitulations qui doit avoir lieu à partir du 1er octobre de l'année courante (nouveau style).

Comme Votre Excellence l'apprendra de la note ci-jointe, la Sublime Porte considère les Capitulations comme des actes volontaires de sa part et pouvant être annulés de son propre gré.

Une pareille façon d'agir du Gouvernement ottoman, qui viole les traités internationaux conclus avec la Turquie par toutes les puissances de l'Europe et qui apporte un détriment évident aux intérêts de ces dernières, a provoqué une protestation de leur côté, qui s'est exprimée dans une note de rédaction identique, remise le 28 août/10 septembre au grand vizir, note dont j'ai également l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie (Annexe II). Je trouve nécessaire d'ajouter que, comme j'avais déjà l'honneur de vous en informer par le télégraphe, une

note de rédaction identique a également été remise au grand vizir par les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie.

(Signé) GIERS.

ANNEXE I

Le Gouvernement impérial ottoman, dans ses sentiments d'hospitalité et de sympathie à l'égard des sujets des puissances amies, avait jadis déterminé d'une façon spéciale les règles auxquelles seraient assujettis les étrangers venant en Orient pour y commercer, et avait notifié ces règles aux puissances. Subséquemment ces règles que la Sublime Porte avait édictées exclusivement de son propre agrément, furent interprétées en des privilèges corroborés et étendus par certaines pratiques et se maintinrent jusqu'à nos jours sous le nom d'anciens traités ou Capitulations. Cependant ces privilèges, qui, d'un côté, se trouvèrent être en opposition complète avec les règles juridiques du siècle et avec le principe de la souveraineté nationale, constituèrent, d'autre part, un empêchement au progrès et au développement de l'Empire ottoman, de même qu'ils firent naître certains malentendus dans les relations avec les puissances étrangères, et ainsi ils forment un obstacle à ce que ces

relations atteignent le degré voulu de cordialité et de sincérité.

L'Empire ottoman, surmontant toute résistance, continua à marcher dans le chemin de renaissance et de réforme où il s'était engagé en 1255 (= 1839) par le Hatti-Hoûmayoun de Gul-Hâné et, afin de s'assurer la place qui lui était due dans la famille des peuples civilisés d'Europe, accepta les principes juridiques les plus modernes et ne s'écarta pas du programme d'appuyer sur ces fondements l'édifice de l'État. L'établissement du régime constitutionnel démontre de quel heureux succès furent couronnés les efforts du Gouvernement ottoman dans la voie du progrès.

Cependant, comme conséquences tirées des Capitulations, l'intervention des étrangers dans l'exercice du pouvoir judiciaire qui constitue l'assise la plus importante de la souveraineté de l'État; la limitation du pouvoir législatif, par la prétention émise que beaucoup de lois ne sauraient être appliquées aux étrangers, le fait qu'un criminel ayant porté atteinte à la sécurité publique se trouve soustrait à l'application des lois par le seul motif qu'il est de nationalité étrangère, ou bien encore le fait que l'action publique se trouve compromise par nécessité de respecter à l'égard du délinquant étranger toutes sortes de restrictions et de conditions;

le fait enfin que, suivant la nationalité des contractants, un différend, né d'un même contrat, comporte un for et un mode de procéder différents; tous ces faits et d'autres privilèges restrictifs semblables, constituent une insurmontable barrière à toute organisation de tribunaux instituée en vue d'assurer dans le pays le parfait fonctionnement de la justice.

De même encore, cette conséquence des Capitulations, qui rend les étrangers francs et libres d'impôts dans l'Empire ottoman, rend la Sublime Porte impuissante, non seulement à se procurer les moyens nécessaires pour pourvoir à l'exécution des réformes, mais même à satisfaire aux besoins administratifs courants, sans avoir recours à l'emprunt. Dans le même ordre d'idées, les entraves apportées à l'augmentation des impôts indirects ont pour conséquence d'élever la quotité des contributions directes et d'accabler les contribuables ottomans. Le fait que les étrangers commerçant dans l'Empire ottoman et y jouissant de toutes sortes d'immunités et de privilèges, sont moins imposés que les Ottomans, constitue à la fois une injustice évidente et une atteinte à l'indépendance et à la dignité de l'État. Le Gouvernement impérial, malgré tous ces obstacles, poursuivait avec zèle ses efforts réformateurs quand la survenance de la guerre générale rendit de la dernière acuité les

difficultés financières dans le pays, mettant en danger l'accomplissement de toute œuvre commencée ou dont l'entreprise a été résolue. Or, la Sublime Porte a la conviction que le seul moyen de salut pour la Turquie est de réaliser au plus tôt cette œuvre de réforme et de développement, comme elle a aussi la conviction que tous les pas qu'elle fera dans cette voie jouiront de l'encouragement de toutes les puissances amies.

C'est sur la base de cette conviction que la décision a été prise d'abroger, à compter de la date du 1er octobre 1914, les Capitulations qui jusqu'à présent constituèrent une entrave à tout progrès de l'Empire, ainsi que tous privilèges et tolérances accessoires à ces Capitulations, ou en découlant, et d'adopter comme base des relations avec tous les États, les principes généraux du droit international.

Tout en ayant l'honneur de notifier la présente décision qui, devant ouvrir pour l'Empire ottoman une ère de bonheur sera, à ce titre, je n'en doute point, accueillie avec satisfaction par le Gouvernement impérial russe, je me fais un devoir d'ajouter que la Sublime Porte, inspirée exclusivement dans sa décision par les intérêts supérieurs de la patrie ottomane, ne nourrit, en abrogeant les Capitulations, aucune pensée inamicale à l'égard d'aucune puissance, et qu'elle

est toute disposée à entamer des négociations en vue de conclure avec le Gouvernement russe des traités de commerce sur base des principes généraux du droit international public.

(Signé) SAÏD HALIM.

ANNEXE II

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Altesse de sa lettre du 9 courant par laquelle elle veut bien m'informer de la décision prise par le Gouvernement impérial de supprimer les Capitulations en Turquie à partir du 1er octobre prochain.

Je ne manquerai pas de porter cette décision et les considérations sur lesquelles elle se base à la connaissance de mon Gouvernement, mais je crois devoir dès à présent faire observer à Votre Altesse, en contradiction avec le début de l'exposé, que le régime capitulaire tel qu'il fonctionne en Turquie n'est pas une institution autonome de l'Empire, mais la résultante des traités internationaux, d'accords diplomatiques et d'actes contractuels de diverses sortes. Ce régime ne saurait, par suite, être modifié dans aucune de ses parties et à plus forte raison être supprimé dans son ensemble par le Gouverne-

ment ottoman qu'à la suite d'une entente avec les puissances contractantes.

Faute donc d'une entente conforme réalisée avant le 1er octobre prochain entre le Gouvernement ottoman et mon propre Gouvernement, je me trouverais dans l'impossibilité de reconnaître force exécutoire, à partir de cette date, à la décision unilatérale de la Sublime Porte.

N° 44

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 28 août/10 septembre 1914.

J'ai indiqué aujourd'hui au grand vizir et à Djavid bey que nous ne pouvions aucunement admettre un simple acte de volonté personnelle de la Porte et qu'en agissant ainsi elle n'avait fait qu'aboutir à réconcilier les puissances belligérantes pour émettre contre elle une protestation identique. Je leur ai conseillé pour sortir de cette situation sans perdre de temps, avant l'application des mesures d'annulation, d'entrer en pourparlers au sujet de celles des stipulations des Capitulations qui peuvent être changées et de celles sans lesquelles les étrangers ne peuvent

vivre en Turquie. Le texte identique de nos protestations a produit visiblement une forte impression sur eux deux. Ils m'ont expliqué que, pour éviter la guerre, il leur fallait donner une satisfaction quelconque à l'opinion publique et que par l'annulation des Capitulations ils ont obtenu, paraît-il, un certain calme, au moins pour un mois. D'après leurs dires ils ont par cela provoqué le mécontentement de l'ambassadeur d'Allemagne. Il n'y a pas de doute que les Turcs continuent à jouer double jeu et s'efforcent à tirer les plus grands avantages de la guerre européenne. Bordeaux et Londres en sont informés.

(Signé) GIERS.

N° 45

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 28 août/10 septembre 1914.

D'après les informations provenant des Dardanelles on y travaille activement au renforcement des fortifications, sous la conduite de Weber pacha et d'un officier supérieur allemand qui vient d'arriver. Trente soldats artilleurs du

nombre de ceux qui viennent d'être envoyés d'Allemagne à Constantinople, ont été débarqués dans les Dardanelles. Les autres, comme cela fut établi d'après une conversation avec un soldat allemand, ont été envoyés déguisés en uniforme turc, dans les forts le long du Bosphore. Les munitions de guerre et l'artillerie continuent à arriver d'Allemagne et on attend ces jours-ci l'arrivée d'un nouveau convoi de soixante-quinze wagons.

(Signé) GIERS.

N° 46

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 28 août/10 septembre 1914.

Une personne qui se trouve dans des relations étroites avec les ministres ottomans exprime l'avis que la Turquie est liée avec l'Allemagne par une entente sur la conclusion de laquelle Enver pacha surtout a insisté. Cette entente cependant n'oblige pas les Turcs à nous déclarer la guerre immédiatement et c'est ce qui explique la position qu'ils observent aujourd'hui, malgré

tous les efforts des Allemands pour hâter le dénouement. Bordeaux et Londres en sont informés.

(Signé) GIERS.

N° 47

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 28 août/10 septembre 1914.

J'apprends d'une source sûre que le 23 août /5 septembre, Enver pacha a reçu de l'ambassadeur d'Allemagne une lettre dans laquelle il est dit que le Gouvernement allemand croit que le moment est arrivé pour la Turquie d'exécuter ses devoirs d'alliée envers l'Allemagne. Il ne resterait plus qu'à attendre la fin des travaux aux fortifications des Dardanelles. N'ayant pas décidé définitivement dans quelle direction faire agir la force militaire turque, l'Allemagne pense que cette dernière pourrait être employée à une attaque en Égypte et à un débarquement à Odessa.

(Signé) GIERS.

N° 48

Le ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs en France et en Angleterre.

(Télégramme.) Pétrograd, le 28 août/10 septembre 1914.

Projet de note identique des puissances de la Triple Entente.

Le régime des Capitulations étant fondé sur des pactes synallagmatiques, il n'appartient pas à la Sublime Porte d'en prononcer l'abrogation par un simple acte de sa propre volonté.

Les Gouvernements russe, français et britannique sont néanmoins disposés à examiner immédiatement et dans l'esprit le plus amical les propositions que la Sublime Porte croirait devoir leur adresser pour substituer au régime actuel un régime conforme aux principes généraux du droit international. Les dits Gouvernements ne pourront toutefois se prêter à cet examen qu'après avoir reçu de la Sublime Porte l'assurance qu'elle observera une stricte neutralité dans la guerre actuelle et qu'Elle s'abstiendra également de tout acte offensif à l'égard d'aucun État voisin de la Turquie.

Constantinople en est informé.

(Signé) Sazonow.

N° 49

Le ministre des Affaires étrangères
à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.)

Pétrograd, le 28 août/10 septembre 1914.

Veuillez prévenir le grand vizir que l'apparition dans la Mer Noire du *Gœben* et du *Breslau* peut amener des complications. J'espère que les éléments raisonnables en Turquie ne le désirent pas. Nous trouvons nécessaire de prévenir amicalement à ce sujet le grand vizir prince Saïd Halim.

(Signé) SAZONOW.

N° 50

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 31 août/13 septembre 1914.

Votre télégramme en date du 28 août/10 septembre a été reçu.

J'ai prévenu le grand vizir que l'apparition

du *Gœben* et du *Breslau* dans la Mer Noire peut amener des complications d'autant plus que les officiers allemands qui s'y trouvent essaieront de provoquer ces complications pour entraîner la Turquie dans une guerre avec nous. Le grand vizir m'a répondu qu'il ne sait encore rien au sujet de la sortie des navires et qu'il ne voit pas de raison à leur envoi dans la Mer Noire. Je crois que le grand vizir s'opposera à la sortie du *Gœben* et du *Breslau* dans la Mer Noire, mais malheureusement sa voix n'a pas d'importance décisive.

(Signé) GIERS.

N° 51

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 31 août/13 septembre 1914.

J'apprends d'une source confidentielle que les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche qui s'étaient associés à la note identique des puissances protestant contre l'abrogation des Capitulations, s'écartent actuellement de leur protestation contre cette abrogation.

(Signé) GIERS.

Nº 52

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 31 août/13 septembre 1914.

Aujourd'hui, l'ambassadeur d'Angleterre a déclaré au grand vizir que l'Angleterre rappelle l'amiral Limpus et tous les officiers anglais en vue de la situation intenable qui a été créée à la mission navale anglaise en Turquie.

Londres en est informé.

(Signé) GIERS.

Nº 53

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 1er/14 septembre 1914.

S'efforçant, par tous les moyens, d'acquérir une situation prédominante en Turquie, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont fixé particulièrement leur attention sur les organes de la presse de Constantinople.

D'après les informations de l'ambassade à

Constantinople, les principaux journaux reçoivent des deux pays des subsides assez importants dans la proportion suivante :

	En livres turques	
	ALLEMAGNE	AUTRICHE-HONGRIE
	—	—
Ikdam	2.500	1.000
Sabah	2.000	1.000
Tanine	2.000	1.000
Tasfiri Efkiar . . .	2.000	500
Terdjuman	500	500

(Signé) GIERS.

N° 54

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 2/15 septembre 1914.

Je conclus de ma conversation d'aujourd'hui avec Talaat bey et Halil bey que les Turcs commencent à comprendre qu'ils ont été trop vite en abrogeant les Capitulations et à craindre les conséquences de cette mesure, après la fin de la guerre. Les deux ministres m'ont affirmé qu'ils désiraient s'entendre avec nous. Ils m'ont dit de façon privée qu'ils étaient prêts à disjoin-

dre la partie économique de la question de la partie juridique en retardant pour quelque temps l'abrogation de cette dernière. C'est principalement l'indépendance économique qui leur est nécessaire, ne pouvant satisfaire sans elle aux exigences du budget. En ce qui concerne l'abrogation des stipulations économiques des Capitulations contre lesquelles les Gouvernements ne protestent pas en principe, ils voudraient son application immédiate. Je crois personnellement que nous devrions aller à leur rencontre dès maintenant pour ne pas, par notre refus, jouer le jeu des Allemands.

(Signé) GIERS.

N° 55

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 4/17 septembre 1914.

En se basant sur ses soi-disant succès au cours de la lutte avec le parti militaire dans le Cabinet, Djavid bey a exprimé hier sa conviction que les puissances de la Triple Entente pourraient arriver à faire démobiliser l'armée en Turquie si, en échange, elles donnaient leur

consentement à l'abrogation des Capitulations tant économiques que juridiques.

Vu la tentative des Turcs, après la reprise d'Andrinople, de mettre l'Europe devant un fait accompli, qu'ils se refusent dorénavant à discuter, et vu que les puissances n'ont pas à l'heure actuelle d'autres moyens pour faire une pression qu'une déclaration de guerre, je vous prie de m'indiquer aussi promptement que possible quel accueil le Gouvernement impérial réserverait à la proposition de Djavid bey si elle m'était répétée au nom de tout le Cabinet et avec la déclaration secrète que le nouveau régime sans Capitulations ne sera appliqué aux étrangers qu'après l'élaboration de nouveaux règlements garantissant suffisamment la sécurité de leurs personnes et de leurs domiciles.

(Signé) GIERS.

N° 56

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Petrograd, le 6/19 septembre 1914.

Votre télégramme en date du 4/17 septembre a été reçu.

Nous serions prêts à consentir à l'abrogation

des Capitulations, sous la réserve que le nouveau régime ne serait appliqué qu'après élaboration des nouveaux règlements donnant des garanties suffisantes, dans le cas où le Gouvernement ottoman proposerait l'absolue neutralité de la Turquie avec, comme garantie, la démobilisation et l'éloignement de tous les militaires allemands.

Bordeaux et Londres en sont informés.

(Signé) SAZONOW.

N° 57

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 8/21 septembre 1914.

J'ai indiqué aujourd'hui au grand vizir que la sortie du *Gœben*, qui a eu lieu aujourd'hui dans la Mer Noire, quoiqu'elle fût de courte durée, ne correspond pas à sa déclaration que la flotte turque n'y pénétrera pas. Je lui ai rappelé que j'avais précédemment déclaré qu'une sortie pareille peut aboutir à des résultats dont la responsabilité retombera sur la Turquie. Je n'ai pas omis à cette occasion d'attirer de nouveau son attention sur la position internationale

du *Gœben* et du *Breslau* qui, malgré le pavillon turc, ne peut pas être reconnue correcte. Le grand vizir s'est efforcé de se justifier, disant que la sortie d'un gros navire, pour des exercices de tir, soi-disant dangereux dans la mer de Marmara, n'est pas la sortie de la flotte, et qu'il ne peut que confirmer ses affirmations qu'il n'y aura pas de sortie générale de toute la flotte turque.

Ces affirmations, même si elles étaient confirmées par le Conseil des ministres, ne donnent cependant pas une garantie suffisante, car la flotte, qui se trouve entre les mains des Allemands et sous le commandement direct du vice-généralissime Enver pacha, peut sortir, même sans le consentement des autres ministres.

(Signé) GIERS.

N° 58

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 9/22 septembre 1914.

Malgré la décision qui vient d'être prise par le Conseil des ministres de ne pas envoyer la flotte dans la Mer Noire, l'ambassadeur d'Alle-

magne a tout de même envoyé dans la Mer Noire le *Breslau* et a ensuite communiqué au grand vizir que les navires allemands sont jusqu'à un certain degré seulement soumis aux Turcs et qu'ils sont destinés non seulement à servir les intérêts turcs, mais principalement ceux de l'Allemagne. L'ambassadeur a promis que les officiers allemands ne provoqueront pas la flotte russe.

(Signé) GIERS.

N° 59

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 9/22 septembre 1914.

Des informations qui me parviennent, je conclus que les ambassadeurs d'Allemague et d'Autriche-Hongrie font des efforts énergiques pour pousser les Turcs à nous attaquer, mais que visiblement les Turcs craignent une rupture avec nous. En même temps ils craignent que la flotte, sous le commandement des Allemands, puisse provoquer un combat avec la flotte russe.

(Signé) GIERS.

N° 60

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 9/22 septembre 1914.

On vient de publier le texte de la loi provisoire, confirmée par iradé du Sultan, relative à la majoration, à partir du 30 septembre n. s. à minuit, des tarifs douaniers : droit de 15 % *ad valorem* des marchandises qui jusqu'à présent payaient à la douane 11 %, et droit de 12 % *ad valorem* des marchandises sur lesquelles on prélevait jusqu'à présent 8 %. Les objets en or, en argent et la bijouterie continueront à bénéficier de l'ancien tarif actuellement en vigueur. Les marchandises qui avaient été expédiées avant la publication de la présente loi paieront suivant le tarif en vigueur au moment de l'envoi.

(Signé) GIERS.

N° 61

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Petrograd, le 11/24 septembre 1914.

Vous pouvez vous entendre avec vos collègues relativement à la fixation du délai après lequel la Porte pourra considérer comme caduque la partie financière des Capitulations. Il est à souhaiter que le délai demandé soit prolongé.

(Signé) SAZONOW.

N° 62

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 12/25 septembre 1914.

On vient de publier le texte de la loi provisoire qui étend l'action de la loi de « Temettu » aux étrangers qui s'occupent de commerce et de métiers, ainsi qu'à tous ceux qui exercent une profession quelconque.

(Signé) GIERS.

N° 63

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme identique des trois ambassadeurs.)

Constantinople, le 12/25 septembre 1914.

Dans une nouvelle entrevue que nous venons d'avoir, — mes collègues de France et d'Angleterre et moi — avec le négociateur ottoman, celui-ci a fait preuve de dispositions plus conciliantes. Le Gouvernement impérial ottoman semble se rendre mieux compte du prix de l'adhésion des Gouvernements de la Triple Entente à certaines des modifications qu'il désire apporter au régime capitulaire. Il se montre disposé en conséquence à nous faire des concessions sur la partie judiciaire et pénitentiaire des Capitulations qu'il a abrogées avec le reste, en échange de l'assimilation de nos nationaux aux Ottomans en matière fiscale et l'engagement de négocier avec lui des traités de commerce basés sur les principes du droit public international et destinés à remplacer toutes les dispositions commerciales et douanières des anciens traités. Comme la juridiction est ce qui importe le plus à nos nationaux dont elle garantit les personnes et les biens contre

l'arbitraire, nous avons l'intention de poursuivre les négociations tant que nous pourrons espérer d'obtenir le maintien tel qu'il fonctionne aujourd'hui du régime judiciaire et pénitentiaire en usage à l'égard des étrangers jusqu'à ce que des modifications y aient été apportées avec l'assentiment des puissances.

N° 64

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 13/26 septembre 1914.

Vu la fermeture des postes étrangères qu'on se propose d'effectuer en connexion avec l'abrogation des Capitulations, je désirerais que l'on se contente d'une protestation des ambassadeurs de la Triple Entente le 1er octobre n. s. si nous ne nous étions pas entendus avec la Porte jusqu'à ce jour au sujet de la question des Capitulations.

(Signé) Giers.

N° 65

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Petrograd, le 13/26 septembre 1914.

Veuillez bien communiquer au Gouvernement ottoman :

Le Gouvernement de Russie confirme la protestation que l'ambassadeur de Russie a remise le 28 août/10 septembre dernier à la Sublime Porte. Le régime des Capitulations étant fondé sur des actes synallagmatiques, il n'est pas au pouvoir de la Porte d'en prononcer l'abrogation par un acte unilatéral. Le Gouvernement impérial fait donc toutes réserves quant aux mesures que les autorités ottomanes auraient prises ou viendraient à prendre en violation des stipulations capitulaires, et il se déclare dès maintenant résolu à demander, en son temps, les réparations légitimes pour les dommages que ses ressortissants subiraient de ce fait.

Le Gouvernement de Russie croirait manquer à la confiante amitié qui unit très heureusement la Russie à la Turquie, s'il n'appelait la plus sérieuse attention de la Sublime Porte sur les conséquences de la politique où elle semble vouloir s'engager. La sympathie de la Russie cons-

titue, pour la Turquie, un gage assuré de tranquillité, ainsi qu'une promesse précieuse d'assistance qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Turquie de méconnaître.

Bordeaux, Londres et Rome en sont informés.

(Signé) SAZONOW.

N° 66

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 14/27 septembre 1914.

D'après les renseignements les plus sûrs, le Gouvernement austro-hongrois a chargé son ambassadeur de provoquer par tous les moyens dont il dispose une action de la flotte turque contre la Russie.

(Signé) GIERS.

N° 67

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 14/27 septembre 1914.

Un torpilleur turc qui était sorti hier dans la

mer Égée a été arrêté par un navire de guerre anglais, qui lui a déclaré que l'escadre anglaise a reçu l'ordre de ne laisser sortir aucun navire turc des Dardanelles, et de tirer sur lui au cas où il voudrait en sortir. Le torpilleur turc est alors rentré dans les détroits. Le commandant des Dardanelles ayant pris la déclaration anglaise pour une déclaration de guerre, a immédiatement fermé les Dardanelles.

(Signé) GIERS.

N° 68

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 14/27 septembre 1914.

Ayant appris la fermeture des Dardanelles, nous nous sommes immédiatement rendus — les ambassadeurs de France et d'Anglererre et moi — auprès du grand vizir pour protester l'un après l'autre contre la fermeture. A notre demande : cette fermeture a-t-elle eu lieu par ordre du Gouvernement, ou bien par initiative personnelle du commandant, le grand vizir a répondu qu'il y a quelque temps des indications générales avaient été données au commandant pour fermer les détroits en cas de danger,

et, que, dans le cas actuel, ayant vu dans la déclaration anglaise un danger, il s'était considéré en droit de donner cet ordre sans prévenir la Porte. J'ai conseillé au grand vizir de ne pas sanctionner la décision du commandant et de faire rouvrir immédiatement les Dardanelles. Le Conseil des ministres discute actuellement cette question. Dans sa conversation avec moi, le grand vizir s'est plaint que l'ordre anglais ait été porté d'abord à la connaissance du commandant des Dardanelles et ne lui ait été confirmé qu'après dans la note de l'ambassadeur d'Angleterre, ce qui, à son avis, est contradictoire avec une déclaration précédente de l'Angleterre portant que c'est seulement au *Gœben* et au *Breslau* qu'il est défendu de sortir dans la mer Égée. J'ai dit au prince Saïd Halim que la Porte ne doit faire de reproches qu'à elle-même, car les officiers allemands sont admis aussi sur les autres navires.

(Signé) GIERS.

N° 69

L'ambassadeur en Turquie,
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 15/28 septembre 1914.

Hier, le grand vizir a prié l'ambassadeur d'Angleterre de faire éloigner à une certaine distance l'escadre anglaise qui se tient, paraît-il, tout près de l'entrée des Dardanelles ; il s'engage en ce cas à rouvrir immédiatement les Dardanelles. Sir L. Mallet a transmis cette demande à Londres. Il nous importe beaucoup que, si l'éloignement de l'escadre anglaise est reconnu possible, cela se fasse, à la condition indispensable que toutes les mesures soient prises pour écarter toute possibilité de pénétration dans les Dardanelles d'un navire ennemi quelconque.

(Signé) GIERS.

N° 70

L'ambassadeur en France
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Bordeaux, le 17/30 septembre 1914.

L'ambassadeur de France à Constantinople

télégraphie que, par suite de la soumission de la flotte turque au commandement allemand, le Gouvernement anglais a décidé de ne pas laisser sortir les navires turcs dans la Mer Égée. Après que le navire de garde anglais eut arrêté le contre-torpilleur turc qui sortait des Dardanelles et l'eut informé de sa décision, le commandant des Dardanelles ferma la navigation dans les détroits. A la protestation des trois ambassadeurs, le Conseil des ministres ottoman a répondu que les Dardanelles seront ouvertes si l'escadre anglaise se retire vers Lemnos.

(Signé) ISWOLSKY.

N° 71

L'ambassadeur en France,
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Bordeaux, 18 septembre/1er octobre 1914.

L'ambassadeur de France à Londres télégraphie que le Gouvernement anglais ne trouve pas possible d'éloigner ses navires vers Lemnos, ce qui rendrait impossible la surveillance des Dardanelles.

(Signé) ISWOLSKY.

N° 72

L'ambassadeur en Turquie,
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, 17/30 septembre 1914.

A partir de demain, les postes russe et anglaise en Turquie cesseront, comme l'ont fait les postes italienne, allemande et autrichienne, de recevoir et de distribuer la correspondance. L'ambassadeur de Grande-Bretagne et moi nous protesterons contre cette décision unilatérale de la Porte, indépendamment de la protestation générale qui sera remise à son tour.

(Signé) GIERS.

N° 73

L'ambassadeur en Turquie,
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, 18 septembre/1er octobre 1914.

Conformément aux ordres que j'ai donnés préalablement, nos bureaux de poste ne sont pas ouverts aujourd'hui, et l'argent et la correspondance qui s'y trouvent ont été remis hier à

notre consulat le plus proche. Les ambassadeurs de France, de Grande-Bretagne et moi, par une note identique, avons protesté auprès de la Porte contre sa décision unilatérale de fermer les postes étrangères.

(Signé) GIERS.

N° 74

L'Ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 18 septembre/1er octobre 1914.

Hier et aujourd'hui, le président de la Chambre des Députés Halil bey est venu chez moi pour des pourparlers relatifs à l'abrogation des Capitulations. Il m'a dit que personnellement il était d'avis que, dans le cas où nous consentirions à accorder à la Turquie une liberté économique, il peut se faire que le Conseil des ministres ordonne aux autorités administratives et judiciaires de ne pas appliquer provisoirement l'iradé concernant l'abrogation des Capitulations juridiques et que, pendant ce temps, lui, Halil bey, formerait une commission pour élaborer un régime qui pourrait nous satisfaire. Après entente avec les ambassadeurs de France

et d'Angleterre, je lui ai répondu que notre consentement à accorder la liberté économique à la Turquie se trouve dépendre directement du maintien des Capitulations juridiques jusqu'à l'établissement d'un ordre de choses que nous pourrions considérer comme suffisamment fort pour garantir les intérêts de nos sujets. Aujourd'hui, Halil bey m'a déclaré qu'il a réussi à convaincre la Porte d'accepter sa proposition et que sur son insistance elle aurait, paraît-il, déjà envoyé à tous les valis et institutions judiciaires des ordres secrets pour ne pas appliquer la loi sur l'abrogation des Capitulations juridiques. Halil bey se propose d'introduire, dans la commission, des Européens qui se trouvent au service de la Turquie. Il y a cependant peu d'espoir que les travaux de cette commission, si une telle commission venait à se réunir, aboutissent à un résultat favorable.

(Signé) GIERS.

N° 75.

L'Ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, 19 septembre/2 octobre 1914.

J'apprends d'une source autorisée que l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a déclaré au grand vizir que la Turquie devait actuellement marcher contre la Russie. Le grand vizir a répondu que la Turquie est prête à une guerre, mais qu'elle ne sait pas dans quelle direction elle doit la faire. A cela l'ambassadeur a indiqué qu'il faut tirer parti de la flotte, acte dont la première conséquence serait une pression sur la Bulgarie et la Roumanie. Ce but pourrait être atteint par la destruction de la flotte russe, ou bien, si elle n'avait pas accepté le combat, par l'établissement de la domination turque sur la Mer Noire. Le grand vizir a répondu que Constantinople serait exposé à un danger si la flotte turque était endommagée par la flotte russe.

(Signé) Giers.

N° 76

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, 20 septembre/3 octobre 1914.

La situation générale à Constantinople durant ces dernières semaines se développe dans le sens d'une préparation accélérée de la Turquie à la guerre. Par mon télégramme en date du 27 août/9 septembre, vous savez que l'apparition du *Gœben* et du *Breslau* a tourné la tête aux Turcs, ce dont les Allemands et les Autrichiens n'ont pas tardé à profiter pour attirer la Turquie définitivement de leur côté. Vous savez qu'une entente a même eu lieu entre eux. Depuis ce temps, le ministre de la Guerre nommé généralissime de l'armée et de la flotte a remis l'une et l'autre dans les mains allemandes. La Turquie a commencé à être inondée d'officiers allemands, de soldats, de canons et d'obus. Les Allemands ont entrepris de la préparer énergiquement à la lutte contre toutes les puissances de la Triple Entente, de fortifier les détroits et de nous créer à nous tous des difficultés sur les frontières. La transformation de toute la Turquie en un camp militaire s'est reflétée sur la conduite des autorités civiles à l'égard des étrangers, et le rôle des ambassades et des con-

sulats dans la question de la défense des intérêts des sujets étrangers est devenu extrêmement pénible. L'aggravation de la situation des Allemands sur le théâtre de la guerre a dégrisé jusqu'à un certain point les ministres les plus modérés et ils affectent de s'opposer aux efforts des Allemands tendant à lancer immédiatement la Turquie dans la guerre. Au Conseil des ministres, la lutte se poursuit entre le parti modéré et Enver pacha qui est souvent soutenu par Talaat bey. Cette lutte varie continuellement en corrélation avec les nouvelles qui viennent du théâtre de la guerre. Dans le pays, qui a été dépouillé dans le but de faire la guerre, il se prépare indiscutablement un fort mécontentement : dans l'armée on voit grandir le mécontentement contre l'hégémonie allemande. Mais il n'y a personne de suffisamment énergique pour se mettre à la tête de ce mouvement. Une situation aussi alarmante et incertaine peut se prolonger jusqu'à notre succès définitif dans la guerre, alors les ministres actuels recouvreront le courage nécessaire pour se débarrasser d'Enver et des Allemands. Mais il est plus que probable que les Allemands d'eux-mêmes créeront un incident qui poussera la Turquie à la guerre.

(Signé) Giers.

N° 77

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, 20 septembre/3 octobre 1914.

D'après les données précises que je viens de recevoir, la Porte a décidé d'abroger dans un court délai les privilèges du Liban.

(Signé) Giers.

N° 78

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de Turquie.

(Télégramme.)

Pétrograd, le 21 septembre/4 octobre 1914.

Votre télégramme du 20 septembre/3 octobre a été reçu. Veuillez soutenir les instances de l'ambassadeur de France relatives au statut du Liban.

Signé : Sasonow.

N° 79

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 22 septembre/5 octobre 1914.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne, Sir Mallet, est rentré à Constantinople il y a un mois.

Quelque temps après son arrivée, Sir L. Mallet a demandé une audience au Sultan. Sa Majesté a reçu l'ambassadeur d'une manière extrêmement affable et lui a déclaré que la Turquie désire observer une stricte neutralité, qu'elle ne nourrit aucune intention hostile contre aucun pays, et que les équipages allemands se trouvant sur les navires reçus de l'Allemagne seront, paraît-il, débarqués dans quelques jours.

En réponse à cette déclaration pacifique, Sir L. Mallet a, de son côté, déclaré à Sa Majesté qu'il était chargé de lui annoncer qu'après la guerre le Gouvernement de Grande-Bretagne restituerait à la Turquie les deux dreadnoughts.

Signé : Giers.

N° 80

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

Constantinople, le 22 septembre/5 octobre 1914.

La mobilisation générale qui avait été faite en Turquie ainsi que la proclamation de l'état de siège dans tout le pays ont eu comme conséquence directe le transfert du pouvoir des autorités civiles aux mains des militaires.

Cette situation a eu une répercussion particulièrement pénible sur nos agents consulaires dans l'Empire ottoman.

Les réquisitions provoquées par la mobilisation et qui se faisaient sans aucun ordre et en violant les droits des étrangers en Turquie, devaient attirer l'attention des consuls et les pousser à défendre les intérêts de ceux qui avaient été lésés. Les protestations qu'ils présentaient aux autorités locales civiles restaient sans résultat, car ces dernières déclaraient que toutes ces mesures étaient prises par ordre des autorités militaires. Et ces dernières autorités ont laissé de côté les protestations des consuls sans y prêter aucune attention.

La décision unilatérale de la Porte d'abroger les Capitulations a porté un coup encore plus

fort à l'action des consuls au point de vue de la défense de leurs nationaux, car elle leur a enlevé la possibilité de protéger directement ces derniers et de les défendre contre l'arbitraire des autorités turques.

Dans ces conditions, l'action de nos consuls dans la question de la défense des droits et des intérêts de nos sujets consiste à émettre des protestations infructueuses, à enregistrer les cas de violation des droits et des intérêts de leurs nationaux et à envoyer des rapports à ce sujet à l'Ambassade impériale, afin que, lorsque la guerre se terminera et que nous entrerons en pourparlers avec la Turquie, nous ayons entre les mains des matériaux suffisants pour présenter à la Porte des réclamations adéquates. Malheureusement ce n'est que dans des cas très rares que l'Ambassade elle-même a réussi à insister pour le rétablissement des droits de nos sujets, car, même en admettant dans certains cas le désir du grand vizir de satisfaire à nos demandes, il faut observer que ses ordres sont rarement et peu consciencieusement exécutés par les autorités locales.

(Signé) Giers.

N° 81

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 22 septembre/5 octobre 1914.

Votre télégramme en date du 21 septembre/4 octobre a été reçu.

Les ambassadeurs des grandes puissances de l'Entente ont présenté hier à la Porte une note identique au sujet de la nécessité du maintien du statut du Liban.

Signé : GIERS.

N° 82

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 26 septembre/9 octobre 1914.

L'institution officielle allemande qui porte le nom de *Etappen Kommando* et qui s'occupe de la réquisition des marchandises étrangères, fonctionne ici ouvertement. Sur certaines quittances qu'elle délivre il est dit que les marchan-

dises sont réquisitionnées « pour le Gouvernement allemand ». A la tête de cette institution se trouve un officier de marine allemand, l'ex-commandant du stationnaire allemand. Il y a deux cas où des cargaisons, appartenant à des sujets russes, avaient été réquisitionnées. J'ai présenté à la Porte une protestation.

Signé : GIERS.

N° 83

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 23 septembre/6 octobre 1914.

J'apprends de source certaine qu'hier l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a déclaré au grand vizir que les gouvernements alliés, allemand et austro-hongrois, considèrent le moment comme favorable pour nous attaquer et que la flotte turque devrait nous attaquer dès maintenant sur le littoral de la Mer Noire. Le grand vizir a répondu, paraît-il, négativement, ayant déclaré qu'à son avis l'action de la flotte ne peut avoir d'importance décisive, vu l'état de choses actuel.

Signé : GIERS.

N° 84

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 28 septembre/11 octobre 1914.

La Porte a décidé de publier prochainement une loi soumettant toutes les écoles étrangères, tant civiles que religieuses, au contrôle du Gouvernement. Je protesterai de concert avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre.

Signé : GIERS.

N° 85

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 30 septembre/10 octobre 1914.

On m'informe d'une source autorisée que les Allemands ont commandé et déjà reçu dix drapeaux militaires russes et dix roumains pour le *Gœben*.

Signé : GIERS.

N° 86

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 2/15 octobre 1914

On me rapporte d'une source très autorisée que le grand vizir a répondu aux ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie qui insistaient pour l'intervention de la Turquie contre nous, que l'unique obstacle à cette intervention est la difficulté financière.

Signé : GIERS.

N° 87

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 3/16 octobre 1914.

Je viens d'apprendre d'une source autorisée que le 28 septembre/11 octobre une réunion a eu lieu chez l'ambassadeur d'Allemagne, à laquelle ont pris part Enver pacha et Talaat bey. Une convention a même été signée en vertu de laquelle la Turquie s'engage à marcher immédiatement contre nous après avoir reçu des

subsides d'argent de l'Allemagne. Le premier versement a déjà été reçu ici.

(Signé) GIERS.

N° 88

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 5/18 octobre 1914.

D'après les renseignements sûrs qui me parviennent, le 8/21 octobre arrivera à Constantinople le second envoi d'argent promis à la Turquie contre son engagement d'attaquer la Russie. Après son arrivée, Enver pacha et Talaat bey doivent exiger du grand vizir qu'il réponde s'il consent à nous attaquer immédiatement ; dans le cas contraire, ils exigeront sa démission.

(Signé) GIERS.

N° 89

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 7/20 octobre 1914.

Il est très possible que nous soyons attaqués

très prochainement par la Turquie étant donné qu'elle a reçu l'envoi d'argent de l'Allemagne.

(Signé) GIERS.

N° 90

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 16/29 octobre 1914.

Vu la nouvelle télégraphique privée arrivée ici suivant laquelle les torpilleurs turcs auraient coulé quelques navires à Odessa, mes collègues français et anglais et moi proposons à nos Gouvernements de déclarer à la Porte que nous lui laissons le choix entre la rupture immédiate avec nous ou l'éloignement immédiat hors de Turquie de tous les officiers allemands, tant la mission Liman von Sanders que les marins.

(Signé) GIERS.

N° 91

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Petrograd, le 16/29 octobre 1914.

Les Turcs ont ouvert les opérations de guerre

contre le port non défendu de Théodosia et contre une canonnière qui se trouvait dans le port d'Odessa.

Par suite de cela, veuillez donner des ordres de départ à nos consuls, en remettant la défense de nos sujets à l'ambassadeur d'Italie.

En même temps déclarez à la Porte que, par suite des actes ci-dessus mentionnés, vous avez reçu l'ordre de quitter Constantinople avec tous les fonctionnaires qui se trouvent sous vos ordres.

Bordeaux, Londres, Nich, Sofia, Bucarest, Rome, Athènes et Cettigné en sont informés.

(Signé) SAZONOW.

N° 92

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 17/30 octobre 1914.

J'ai reçu votre télégramme à 3 heures de la nuit et j'exécuterai vos ordres le matin.

(Signé) GIERS.

N° 93

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 17/30 octobre 1914.

Urgent. Se disant malade, le grand vizir n'a pas pu me recevoir. J'ai exécuté par écrit ce dont vous m'avez chargé.

(Signé) GIERS.

N° 94

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 17/30 octobre 1914.

Urgent. Je viens de voir le grand vizir qui m'a exprimé ses vifs regrets au sujet de l'attaque faite par la flotte turque, affirmant que cela a été fait malgré les ordres de la Porte. Il a affirmé qu'il saura rappeler les Allemands à l'ordre. A ma réponse que j'ai reçu l'ordre de partir et que je dois exécuter cet ordre, il a remarqué qu'il le comprend, mais que tout de même il s'adressera directement à Petrograd dans l'espoir d'arranger l'incident. Je doute non pas de sa bonne volonté,

mais de son autorité; et je crois que sa chute ainsi que celle de Djavid bey n'est pas loin.

(Signé) Giers.

N° 95

L'ambassadeur en France au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Bordeaux, le 17/30 octobre 1914.

Le ministre des Affaires étrangères m'a déclaré qu'hier encore, après avoir reçu du consul français à Odessa la nouvelle que les Turcs nous ont attaqués, il a confirmé à M. Bompard de faire coïncider sa façon d'agir avec celle de ses collègues russe et anglais.

(Signé) Iswolsky.

N° 96

L'Ambassadeur en Angleterre au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Londres, le 18/31 octobre 1914.

Sir A. Nicolson m'a dit que, comme il ressort du dernier télégramme de Sir L. Mallet, que M. de

Giers a demandé ses passeports, les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont fait la même chose et quittent Constantinople.

(Signé) BENCKENDORFF.

N° 97

Le ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs en France et en Angleterre.

(Télégramme.)

Petrograd, le 19 octobre/1er novembre 1914.

Le chargé d'affaires ottoman m'a lu le télégramme suivant du grand vizir : « Vous prie dire au ministre des Affaires étrangères que nous regrettons infiniment qu'un acte d'hostilité provoqué par flotte russe ait compromis relations amicales des deux pays.

« Pouvez assurer Gouvernement impérial de Russie que Sublime Porte ne manquera pas donner à la question solution qu'elle comporte et qu'elle adoptera mesures propres à prévenir retour faits analogues.

« Pouvez déclarer dès à présent au ministre Affaires étrangères que sommes décidés ne plus permettre à la flotte impériale turque passer Mer Noire et que nous espérons que flotte russe à son tour ne viendra plus croiser dans nos parages. J'ai le ferme espoir que Gouvernement

impérial de Russie voudra bien faire preuve en l'occurrence du même esprit de conciliation que nous au nom des intérêts communs des deux pays. »

J'ai répondu au chargé d'affaires de Turquie que je nie catégoriquement le fait d'une initiative hostile de notre flotte. Ensuite que je crains qu'il soit déjà trop tard pour entrer dans des pourparlers quelconques. Si la Turquie avait déclaré qu'elle expulserait immédiatement les militaires et marins allemands, alors on pourrait commencer des pourparlers sur les réparations à accorder pour les dommages causés à notre littoral par l'attaque perfide de la Turquie. J'ai ajouté que la déclaration qu'il vient de faire ne change en rien la situation.

Fahreddine recevra ses passeports demain.

(Signé) SAZONOW.

N° 98

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Dépêche.) Petrograd, le 31 octobre/13 novembre 1914.

Poursuivant avec acharnement le but d'entraîner la Turquie dans la guerre avec la Russie dans l'espoir, basé sur l'idée d'une insurrection des musulmans chez nous, de nous porter un

coup sensible dans le Caucase et de faire déserter une partie de nos troupes à la frontière turque, l'Allemagne et l'Autriche ont fait tous leurs efforts pour obliger le Gouvernement ottoman à prendre une série de mesures destinées à l'amener finalement à une guerre contre nous et, par suite, contre les puissances de la Triple Entente.

Les déclarations solennelles et fréquentes de la Porte promettant de garder une stricte neutralité pendant la guerre européenne faites de pair avec une mobilisation hâtive, l'accès des détroits accordé aux navires *Gœben* et *Breslau* et malgré toutes les affirmations et promesses, la présence des officiers et soldats allemands ; le transfert des troupes turques vers notre frontière et vers celle de l'Angleterre et l'apparition de la flotte turque dans la Mer Noire, la démonstration qu'elle y a opérée, tout cela ne peut pas ne pas être reconnu comme des mesures dirigées contre les puissances de la Triple Entente dans l'espoir de provoquer de leur part des actes hostiles à la Turquie. Malgré cela les représentants de la Triple Entente à Constantinople ont fait tous leurs efforts pour arrêter la Turquie dans toute manœuvre déraisonnable en protestant en même temps énergiquement contre les agissements illégaux de la Porte.

D'un autre côté, au sein du Gouvernement

ottoman lui-même, une lutte se livrait entre le parti qui était tombé sous l'influence de l'Allemagne et qui croyait profondément à la victoire définitive de cette dernière, et le parti plus modéré qui trouvait nécessaire de poursuivre une tactique expectante jusqu'à ce qu'on vît clair dans les résultats obtenus sur le théâtre de la guerre.

Malgré toutes les affirmations, promesses, menaces même de l'Allemagne, cette situation incertaine aurait encore pu durer quelque temps si la poussée du dénouement n'avait été donnée, comme il fallait le prévoir, par les Allemands eux-mêmes.

Le 16/29 octobre, le bruit s'est répandu à Constantinople qu'une rencontre aurait eu lieu entre les flottes russe et turque. Le télégramme de l'agence Westnik qui cependant ne me fut pas transmis par les autorités turques, a visiblement servi de fondement à ce bruit.

La première nouvelle que j'ai eue à ce sujet, je la reçus du drogman du grand vizir, envoyé d'urgence auprès de moi pour vérifier la nouvelle à laquelle il ne voulait pas croire. Je n'étais pas en état de lui communiquer quoi que ce soit à ce sujet, quoiqu'il fût difficile de douter de la possibilité d'une pareille rencontre qui n'était que la conséquence naturelle de la situation politique d'alors. Bientôt après, mon collègue

anglais me communiqua un télégramme reçu d'Odessa relatif à l'attaque d'Odessa par les torpilleurs turcs. Me rendant compte de l'imminence de la rupture avec la Turquie, j'ai immédiatement prévenu l'ambassadeur d'Italie, le marquis Garroni, de ce qui s'était passé et je l'ai prié de prendre des mesures pour donner sa protection à nos consuls en Turquie. Je ne doutais pas que l'Ambassade partît sans incidents, mais je craignais fort pour le sort de nos représentants consulaires.

A 3 heures de la nuit, j'ai reçu le télégramme de Votre Excellence avec l'ordre, par suite de l'attaque de la flotte turque du littoral de la Mer Noire, de quitter la Turquie avec tous les membres du personnel et des consulats, ce dont j'ai informé mes collègues français et anglais la nuit même. En même temps un ordre circulaire fut rédigé et expédié aux consuls qui visiblement ne leur fut pas remis, car le lendemain l'Ambassade recevait des consulats des télégrammes ordinaires sur des questions courantes qui témoignaient que les instructions n'avaient pas été reçues.

Le 17/30 octobre, au matin, je téléphonai au grand vizir en le priant de m'indiquer à quel moment il pourrait me recevoir. Le prince Saïd Halim me répondit que malheureusement il ne pouvait me recevoir à cause de sa maladie.

Alors je lui ai envoyé une note officielle dans laquelle j'ai exposé en raccourci les instructions que j'avais reçues de vous. Dans la lettre privée jointe à la note officielle exprimant mes regrets de devoir quitter Constantinople sans le voir, j'ai prié le grand vizir de me donner mes passeports et de prendre des mesures pour permettre à l'Ambassade et à nos consuls du territoire de la Turquie de partir librement.

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre écrivirent dans le même sens au grand vizir.

Le grand vizir me pria de venir chez lui à Yénikeuy à 3 heures de l'après-midi.

Je trouvai chez lui l'ambassadeur d'Angleterre qui assista à la plus grande partie de notre conversation. M'ayant emmené alors dans la chambre voisine, le grand vizir a commencé par m'affirmer que ni lui ni le Gouvernement ne désirent la guerre, que sa position se fortifie chaque jour et il m'a prié de l'aider à réaliser ses sincères désirs de ne pas mener les affaires à une rupture. J'ai riposté que depuis trois mois déjà je lui indiquais, ainsi qu'à Talaat bey, le danger qui menaçait la Turquie de la part des Allemands et que je les avais prévenus que la patience de la Russie pouvait et devait avoir une fin. Actuellement la chose était advenue, et j'étais obligé, l'ordre reçu, de quitter la Turquie. J'ai ajouté que le grand vizir aurait toujours la

possibilité de porter ses demandes à la connaissance du Gouvernement impérial par une voie ou une autre.

Le prince Saïd Halim a exprimé le désir de télégraphier immédiatement à Fahreddine, afin qu'il exprime au Gouvernement impérial de profonds regrets au sujet de l'incident. En prenant congé de lui, j'ai renouvelé ma prière au prince Saïd Halim, attirant son attention particulière sur le sort de nos consuls duquel dépendrait notre attitude à l'égard des représentants de la Turquie en Russie.

Le grand vizir a promis que le départ et de l'Ambassade et des consulats s'effectuerait dans un ordre parfait.

En sortant de chez le grand vizir, j'ai rencontré dans l'antichambre des ministres qui s'étaient réunis pour délibérer. Après ce conseil, le soir même, le Conseil mixte du Cabinet avec le Comité Union et Progrès devait avoir lieu. Djavid bey avec lequel j'ai parlé pendant quelques minutes m'a affirmé qu'il se rend tout à fait compte des conséquences d'une guerre avec la Russie, qu'il fera tout son possible pour ne pas la laisser éclater et que, si ses efforts restent vains, il préférera donner sa démission.

Après moi, le grand vizir a de nouveau reçu Sir L. Mallet et après lui, M. Bompard.

Ensuite je me suis rendu chez l'ambassadeur

d'Italie et je l'ai prié de nous organiser un train spécial pour samedi soir. Le marquis Garroni a profité de son entrevue avec Talaat bey pour attirer son attention sur ce fait qu'on agira vis-à-vis des consuls ottomans en Russie de la même façon qu'on aura agi vis-à-vis des consuls russes en Turquie. Talaat bey a de nouveau reparlé de l'arrestation du drogman et de l'imam du consulat ottoman à Batoum et il a ajouté que, s'il n'y avait pas eu ce fait, il se serait placé à notre point de vue, tandis que maintenant il était obligé de prendre d'abord des informations sur le sort des consuls de Turquie en Russie.

Alors le marquis Garroni a renouvelé sa proposition que l'Italie fût chargée des intérêts ottomans en Russie. Dans ce cas les ambassades italiennes à Petrograd et à Constantinople pourraient établir de concert les conditions du retour des consuls dans leur patrie, à la satisfaction réciproque des deux parties.

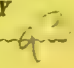
Le 18/3 octobre, à 7h15 du soir, le départ de l'Ambassade impériale et du Consulat général a eu lieu dans des conditions tout à fait favorables; ils étaient accompagnés de la majorité des membres de la colonie russe, environ cent personnes.

(Signé) GIERS.

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT. — MARS 1915

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS*, 5-7, *rue des Beaux-Arts — rue des Glacis*, 18, *NANCY



LES LIVRES PROPHÉTIQUES

La Protestation de l'Alsace-Lorraine le 17 février et le 1er mars 1871 à Bordeaux, par Henri WELSCHINGER, de l'Institut de France. 1914. Un volume grand in-8, avec 2 fac-similés et une carte, broché. . . . . **1** fr.

Nos Frontières de l'Est et du Nord. *L'Offensive par la Belgique. La Défense de la Lorraine,* par le général C. MAITROT. 3e édition, mise à jour en 1914. Un volume in-8, avec 8 cartes et 3 croquis, broché . . . . **2** fr. **50**

Les Armées française et allemande. *Leur artillerie, leur fusil, leur matériel. Comparaison,* par le général MAITROT. 1914. Un vol. in-18, br. **1** fr.

Questions de Défense nationale, par le général LANGLOIS, ancien membre du Conseil supérieur de guerre. 1906. Un volume in-12, broché. . . **3** fr. **50**

La France victorieuse dans la Guerre de demain. *Étude stratégique,* par le colonel Arthur BOUCHER (1911). Édition revue et corrigée. 23e mille. 1915. Un volume in-8, avec 9 tableaux et 3 cartes, broché. . . . . **1** fr. **25**

L'Offensive contre l'Allemagne. *Étude stratégique,* par le même (1911). Édition revue et corrigée. 13e mille. 1912. Un vol. in-8, avec 3 cartes, br. **1** fr.

La Belgique à jamais indépendante. *Étude stratégique,* par le même. 5e mille. 1913. Un volume in-8, avec 2 cartes, broché . . . . **1** fr.

L'Allemagne en péril. *Étude stratégique,* par le même. 1914. Un volume in-8, avec 6 croquis, broché . . . . **2** fr. **50**

La Guerre au XXe siècle. *Essais stratégiques,* par le lieutenant-colonel Henri MORDACQ. 1914. Un volume in-12, avec 2 cartes in-folio, br. . **3** fr. **50**

Opinions allemandes sur la Guerre moderne, *d'après les principaux écrivains militaires allemands.* 1912. Trois volumes grand in-8, brochés. **3** fr.

Les Armements allemands. La Riposte, par le capitaine Pierre FÉLIX. 1912. Un volume in-8 de 137 pages, broché. . . . . **1** fr.

Le Pangermaniste en Alsace, par Jules FROELICH. 1913. 11e mille. 1915. Un volume in-12, avec 16 dessins par **HANSI**, broché . . . . **75** c.

Force au Droit (*Question d'Alsace-Lorraine*), par H. MARINGER. 1913. Un volume in-12, avec 2 cartes dressées par le lieutenant LAPOINTE, br. . **3** fr. **50**

La Prochaine Guerre, par Charles MALO. Avec une Préface par Henri WELSCHINGER, de l'Institut. 1912. Un volume grand in-8, broché. . . . **2** fr.

Mes Souvenirs, 1830-1914, par Auguste LALANCE. Préface par Ernest LAVISSE, de l'Académie Française. 1914. Un volume grand in-8, br. **1** fr. **50**

Mon Journal pendant la guerre 1914-1915. Cartes au jour le jour pour marquer soi-même les opérations. *Éphémérides et Journal.* Atlas in-4 oblong de 72 pages, avec 33 cartes en couleurs, couverture gaufrée or, tranches rouges . . . . **2** fr. **50**

La Campagne de 1914, par CHAMPAUBERT. Brochure in-12, avec portrait et 8 cartes. . . . . **10** c.

Cinq Mois de guerre (*Août-décembre 1914*), par S. R., membre de plusieurs sociétés savantes. 1915. Brochure in-12 . . . . **30** c.

PUBLICATIONS OFFICIELLES DU GOUVERNEMENT BELGE

La Neutralité de la Belgique. Préface de M. Paul HYMANS, ministre d'État. 1915. Un volume in-12 de 168 pages, broché. . . . . **1** fr.

La Violation du Droit des gens en Belgique. *Rapports de la Commission d'enquête.* Préface de M. J. VAN DEN HEUVEL, ministre d'État. 1915. Un volume grand in-8 de 168 pages, avec 5 planches hors texte, br. **1** fr. **25**



LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT



PARIS, 5-7, rue des Beaux-Arts — rue des Glacis, 18, NANCY

PAGES D'HISTOIRE, 1914-1915

Série de fascicules in-12, brochés.

1. **Le Guet-apens.** *23, 24 et 25 juillet* . . . . 40 c.
2. **La Tension diplomatique.** *Du 25 juillet au 1er août* . . . . . 60 c.
3. **En Mobilisation.** *2, 3 et 4 août* . . . . 60 c.
4. **La Journée du 4 août** . . . . 60 c.
5. **En Guerre.** *Du 5 au 7 août* . . . . 60 c.
6. **Les Communiqués officiels depuis la déclaration de guerre.** — I. *Du 5 au 14 août* (4e au 13e jour de la mobilisation) . . . . . . 60 c.
7. — II. *Du 15 au 31 août* . . . . 60 c.
8. — III. *Du 1er au 30 septembre* . . . . 60 c.
9. **Extraits du « Bulletin des Armées de la République ».** — **I. Les Premiers-Paris.** *Du 15 août au 3 septembre* . . . . 60 c.
10. — **II. Les Premiers-Bordeaux.** *Du 4 septembre au 21 octobre.* 60 c.
11. **A l'Ordre du Jour.** — I. *Du 8 août au 18 septembre* . . . . . . 60 c.
12. **Les Communiqués officiels depuis la déclaration de guerre.** — IV. *Du 1er au 31 octobre* . . . . 60 c.
13. **A l'Ordre du Jour.** — II. *Du 19 au 29 septembre* . . . . 60 c.
14. — III. *Du 2 au 14 octobre* . . . . 60 c.
15. **Le Livre bleu anglais** (*23 juillet-4 août*) . . . . 60 c.
16. **A l'Ordre du Jour.** — IV. *Du 15 au 26 octobre* . . . . 60 c.
17. — V. *Du 28 octobre au 1er novembre* . . . . 60 c.
18. **Les Communiqués officiels depuis la déclaration de guerre.** — V. *Du 1er au 30 novembre* . . . . 60 c.
19. **A l'Ordre du Jour.** — VI. *Du 6 au 10 novembre* . . . . 60 c.
20. **Le Livre gris belge** (*24 juillet-29 août*) . . . . 60 c
21. **Le Livre orange russe** (*10/23 juillet-24 juillet/6 août*) . . . . 60 c.
22. **Le Livre bleu serbe** (*16-29 juin-3/16 août*) . . . . 60 c.
23. **La Séance historique de l'Institut de France** . . . . 60 c.
24. **Extraits du « Bulletin des Armées de la République ».** — **III. Les Premiers-Bordeaux.** *Du 24 octobre au 9 décembre.* 60 c.
25. **Le Livre blanc allemand** (*24 juillet-2 août*) . . . . 60 c.
26. **Les Communiqués officiels depuis la déclaration de guerre.** — VI. *Du 1er au 31 décembre* . . . . 60 c.
27. **L'Allemagne et la Guerre,** par Emile Boutroux, de l'Académie Française . . . . 40 c.
28. **La Folie allemande.** *Documents allemands,* par Paul Verrier, chargé de cours à la Sorbonne . . . . 30 c.
29. **La Journée du 22 décembre** (*Rentrée des Chambres*) . . . . . 60 c.
30. **La Chronologie de la Guerre** (*31 juillet-31 décembre*), par S. R. 40 c.
31. **A l'Ordre du Jour.** — VII. *Du 11 au 21 novembre* . . . . 60 c.
32. **Le « 75 ».** *Notions sur le canon de 75,* par Th. Schloesing Fils, membre de l'Institut . . . . 40 c.
33. **A l'Ordre du Jour.** — VIII. *Du 22 au 25 novembre* . . . . 60 c.
34. **Les Allemands en Belgique (Louvain et Aerschot).** *Notes d'un témoin hollandais,* par L.-H. Grondijs . . . . 60 c.
35. **Les Communiqués officiels.** — VII. *Du 1er au 31 janvier 1915.* 60 c.

36 et **37. Voix américaines sur la guerre de 1914.** Chacun . . 60 c.

38. **Le second Livre orange russe** (*Guerre avec la Turquie*) . . . 60 c.

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

2e SÉRIE



Les Pourparlers Diplomatiques

16/29 JUIN — 3/16 AOUT

IV

LE LIVRE BLEU SERBE

NÉGOCIATIONS AYANT PRÉCÉDÉ LA GUERRE

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS
5-7, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY
18, RUE DES GLACIS



*Prix : **60** centimes*

PAGES D'HISTOIRE — 1914

PLAN GÉNÉRAL

1re Série. — L'Explosion vue de la frontière de l'Est (23 juillet — 5 août). 5 volumes parus : *a)* Le Guet-Apens ; *b)* La Tension diplomatique ; *c)* En mobilisation ; *d)* La Journée du 4 août ; *e)* En guerre.

2e Série. — Les Pourparlers diplomatiques.
- *a)* Livre bleu anglais ;
- *b)* Livre gris belge ;
- *c)* Livre orange russe ;
- *d)* Livre bleu serbe ;
- *e)* Livre blanc allemand ;
- *f)* Livre jaune français ;
- *g)* Les déclarations de guerre et les séances des Parlements allemand, anglais, belge et russe.

3e Série. — Les Communiqués officiels. *Suite chronologique des dépêches du Gouvernement français.* 5 vol. parus (du 5 août au 30 novembre).

4e Série. — Atlas-Index de tous les théâtres de la guerre.
- *a)* Campagnes de France et de Belgique (34 cartes en 4 couleurs, index alphabétique) ;
- *b)* Campagne des Vosges, d'Alsace, de Lorraine, de l'Allemagne de l'Ouest ;
- *c)* Cartes des principaux champs de bataille ;
- *d)* Front Est : Prusse Orientale, Galicie, Pologne, Hongrie ;
- *e)* Front Sud : Serbie, Bosnie-Herzégovine, etc. ;
- *f)* Cartes d'ensemble d'Europe. Colonies allemandes.

5e Série. — Les Mises à l'Ordre du Jour. *Citations, Promotions, Légion d'honneur, Médaille militaire.* 5 vol. parus (du 8 août au 1er novembre).

6e Série. — Pangermanisme.
- *a)* Traduction d'ouvrages pangermanistes ;
- *b)* La Doctrine de guerre ;
- *c)* Les Faussaires ;
- *d)* Les Huns (illustré) ;
- *e)* Les Vandales (illustré) ;
- *f)* Manifestes des 93 et des Universités allemandes.

7e Série. — L'Indignation du monde civilisé.
- *a)* Devant l'Institut de France ;
- *b)* Devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- *c)* Devant l'Académie Française ;
- *d)* La protestation des grands hommes de l'étranger ;
- *e)* Ordres du jour des sociétés savantes et artistiques.

8e Série. — La Guerre et la Presse mondiale.
- *a)* Extraits du *Bulletin des Armées de la République* ;
- *b)* Articles choisis dans les grands quotidiens de Paris ;
- *c)* Presse de province ;
- *d)* Presse des pays alliés ;
- *e)* Presse des pays neutres ;
- *f)* Presse des pays ennemis ;
- *g)* Les meilleures Caricatures et les meilleures Chansons.

9e Série. — Pendant la guerre.
a) La Vie à Paris ; — *b)* La Vie en Province ; — *c)* La Vie à l'Étranger, etc.

10e Série. — Les Opérations militaires.
Les Français en Alsace. — Les Français en Belgique. — La Retraite stratégique. — Le Grand-Couronné de Nancy. — La Bataille de la Marne. — La Campagne des Vosges. — Bataille de l'Aisne. — Combats dans l'Argonne et dans la Woëvre. — Bataille du Nord, etc., etc.

Les Pourparlers Diplomatiques

Correspondance diplomatique du Gouvernement serbe

Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :

5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5) ;
50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).

Les Pourparlers Diplomatiques

Correspondance diplomatique du Gouvernement serbe

N° 1

M. Jov. M. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, le 16/29 juin 1914.

Les journaux de Vienne affirment que l'instruction judiciaire, ouverte contre les auteurs de l'attentat, a établi que le crime avait été préparé à Belgrade, que tout un complot sur une base plus large avait été organisé à Belgrade parmi la jeunesse inspirée par l'idée panserbe, et que les journaux de Belgrade alarment le public par leurs peintures de la gravité de la situation en Bosnie. Ceci, d'après eux, exerce une influence

considérable, vu que ces journaux sont introduits en Bosnie, en cachette, en grand nombre.

N° 2

M. Jov. M. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, le 17/30 juin 1914.

La tendance est de plus en plus évidente à Vienne de donner à l'Europe l'impression que l'attentat commis contre l'archiduc-héritier d'Autriche-Hongrie est le résultat d'un complot préparé en Serbie. On a l'intention de s'en servir comme d'un moyen politique contre nous. Aussi faut-il surveiller avec la plus grande attention le langage de nos journaux sur l'événement de Serajevo.

N° 3

M. le Dr M. Jovanovitch, chargé d'affaires à Berlin, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Berlin, le 11/30 juin 1914.

Les journaux de Berlin publient, d'après les informations de Vienne et de Budapest, les ar-

ticles où l'attentat de Serajevo est rattaché à la Serbie : on induit ainsi en erreur l'opinion publique allemande.

N° 4

M. le Dr M. Jovanovitch, chargé d'affaires à Berlin, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Berlin, le 17/30 juin 1914.

L'hostilité de l'opinion publique en Allemagne envers nous dure toujours, entretenue par des nouvelles mensongères, envoyées de Vienne et de Budapest, que presque tous les journaux allemands, malgré nos démentis, répandent avec zèle par l'intermédiaire de certains journaux et agences.

N° 5

M. Jov. M. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 17/30 juin 1914.

Monsieur le Président,

Comme le comte Berchtold n'a pu me recevoir, j'ai eu, sur l'attentat de Serajevo, un entre-

tion avec le premier chef de section du ministère des Affaires étrangères. Au cours de notre conversation, je lui ai dit en résumé ceci :

« Le Gouvernement Royal réprouve de la manière la plus énergique l'attentat de Serajevo et de son côté fera, certainement et le plus loyalement, tout pour prouver que sur son territoire il ne souffrira aucune agitation ou entreprise passible d'une peine et pouvant nuire à nos relations déjà si délicates avec l'Autriche-Hongrie. Je pense que le Gouvernement de Belgrade est prêt à mettre en jugement les complices, s'il est prouvé qu'il y en ait en Serbie, en dépit de tous les obstacles qu'y a apportés la diplomatie austro-hongroise (création d'une Albanie indépendante, opposition à une sortie libre du Royaume serbe sur l'Adriatique, demande de revision du traité de Bucarest, ultimatum du mois de septembre, etc...), le Gouvernement serbe a persisté dans son désir de rétablir sur des bases solides nos relations de voisinage. Vous savez que dans cette voie quelque chose a été fait et obtenu. La Serbie veut poursuivre cet effort, convaincue qu'il peut et doit être continué. L'attentat de Serajevo ne doit pas et ne peut pas entraver cette tâche. »

Le baron Macchio a pris note en se chargeant de communiquer au comte Berchtold tout ce que je lui ai dit. Le même jour, j'ai communiqué le fond de mon entretien aux ambassadeurs de France et de Russie.

Veuillez, etc.

N° 6

M. M. Georgevitch, chargé d'affaires à Constantinople, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Constantinople, le 17/30 juin 1914.

Monsieur le Président,

J'ai eu aujourd'hui, à propos de l'attentat de Serajevo, une assez longue conversation avec l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie. J'ai exprimé l'espoir que ce triste événement, quoi qu'on en dise dans certains cercles diplomatiques, ne nuirait pas aux relations entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, considérablement améliorées dans ces derniers temps.

Il m'a répondu qu'il ne faut pas même avoir de crainte à ce sujet. Il trouve, lui aussi, que les rapports entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie sont devenus bien meilleurs ces derniers temps. Il a ajouté qu'il faut continuer dans cette voie. Il m'a dit que ses derniers entretiens avec le comte Berchtold l'avaient convaincu que celui-ci était content de l'attitude du Gouvernement serbe et que, pour sa part, il désire sincèrement les relations amicales avec la Serbie.

Veuillez, etc.

N° 7

M. M. S. Bochkovitch, ministre à Londres, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Londres, le 18 juin/1er juillet 1914.

Presque tous les journaux anglais annoncent,

d'après les sources autrichiennes, que l'attentat de Serajevo est l'œuvre des révolutionnaires serbes.

N° 8

M. N. Pachitch, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, à toutes les Légations Royales.

Belgrade, le 18 juin/1er juillet 1914.

La presse austro-hongroise accuse de plus en plus la Serbie de l'attentat de Serajevo. Le but est évident : ruiner le grand crédit moral dont la Serbie jouit aujourd'hui en Europe et exploiter politiquement contre la Serbie la folle entreprise d'un jeune fanatique exalté. Cependant l'attentat de Serajevo a rencontré en Serbie la réprobation la plus sévère dans toutes les classes sociales; dans les cercles officiels et non officiels, tous ont immédiatement compris que cet événement aurait la répercussion la plus défavorable sur nos relations de bon voisinage et sur la vie des Serbes d'Autriche-Hongrie, ce que les derniers événements ont confirmé. Au moment où la Serbie fait tout pour que les relations avec la Monarchie voisine deviennent meilleures et de plus en plus amicales, il serait absurde de penser qu'elle aurait pu, soit directement soit indirectement, inspirer de pareils actes. Tout au contraire, il était dans l'intérêt vital de la Serbie elle-même que ce crime fût évité. Par malheur, cela n'était

pas en son pouvoir, les deux auteurs de l'attentat étant sujets autrichiens. La Serbie a toujours veillé, et depuis les derniers événements elle redoublera de vigilance, sur les éléments anarchistes; si elle en découvre en Serbie, elle prendra contre eux, avec énergie, les mesures les plus sévères. De plus, elle fera tout son devoir, et par tous les moyens en son pouvoir, pour calmer, à l'intérieur de ses frontières, les esprits exaltés. Seulement, elle ne peut nullement permettre que la presse austro-hongroise induise en erreur l'opinion publique en Europe et que, dans un but purement politique, elle fasse retomber la lourde responsabilité du crime d'un sujet autrichien sur la Serbie et tout le peuple serbe, auxquels de pareils actes ne peuvent causer que des dommages sans leur apporter aucun profit.

Je vous prie d'agir, en cet esprit, par tous les moyens propices, pour mettre fin le plus tôt possible à la campagne antiserbe devant l'opinion publique européenne.

N° 9

M. Jov. M. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, le 18 juin/1er juillet 1914.

Des démonstrations ont eu lieu hier soir devant la Légation. Je peux dire que la police s'est mon-

trée énergique. L'ordre et la tranquillité ont été maintenus. Si j'apprenais que le drapeau national ait été brûlé, je ferais une démarche auprès de qui de droit et vous informerais du résultat. Ce sont surtout les cercles catholiques inférieurs, la presse et les cercles militaires qui prêchent la haine contre les Serbes et la Serbie. Je vous prie de faire le nécessaire pour que les démonstrations soient évitées chez nous et pour que le ton de la presse de Belgrade soit mesuré autant que possible. Les dispositions contre nous restent ici les mêmes. On croit que l'attitude à prendre, vis-à-vis de la Serbie et des Serbes, sera décidée après les funérailles de l'Archiduc.

N° 10

M. le Dr M. R. Vesnitch, ministre à Paris, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Paris, le 19 juin/2 juillet 1914.

Le Gouvernement français nous conseille d'observer le plus grand sang-froid et le recueillement aussi bien dans nos cercles officiels que dans l'opinion publique.

N° 11

M. Jov. M. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 20 juin/3 juillet 1914.

Monsieur le Président,

Hier, jour du transfert des dépouilles mortelles de l'archiduc François-Ferdinand et de sa femme, de Serajevo, j'ai fait hisser et mettre en berne, à mon domicile, le drapeau national.

Cet événement a donné lieu hier soir aux protestations du concierge, des locataires, du gérant et du propriétaire même de l'immeuble, qui exigèrent qu'on enlevât le drapeau. Les explications n'ayant servi à rien, on a requis le concours de la police qui a demandé, non officiellement, l'enlèvement du drapeau pour éviter les désordres. Le drapeau a été maintenu, et ce fait a provoqué hier soir des démonstrations véhémentes devant la Légation. La police fut énergique et aucune atteinte ne fut portée ni au bâtiment, ni au drapeau. Vers 2 heures du matin, les manifestants furent repoussés de mon domicile. Les journaux d'aujourd'hui, surtout ceux de la nuance clérico-populaire, ont publié des articles sous le titre : « Les provocations du ministre de Serbie » en représentant d'une façon infidèle toute cette affaire.

Le drapeau est resté hissé sur l'immeuble de la Légation jusqu'à la fin de la messe funèbre célébrée, dans l'église de la Cour, pour les défunts, puis il a été retiré.

Tous les habitants du quartier que j'habite sont allés à la police, à l'Hôtel de Ville, à la présidence du Conseil des ministres, pour réclamer l'enlèvement de notre drapeau.

Les manifestants furent harangués par le docteur Funder, le directeur principal du journal catholique *Reichspost*, Hermengild Wagner et Léopold Mandl, qui sont connus comme les principaux instigateurs de la campagne dirigée dans la presse autrichienne et allemande contre la Serbie et les Serbes.

Veuillez, etc.

N° 12

M. Jov. M. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 20 juin/3 juillet 1914.

Monsieur le Président,

Dans la conversation que j'ai eue à propos de l'attentat de Serajevo avec le premier chef de section au ministère des Affaires étrangères, le baron Macchio a attaqué très vivement la presse de Belgrade. Il a cité des exemples afin de prouver qu'elle était effrénée et qu'elle faisait *die Hetzereien gegen die Monarchie* (des excitations contre la Monarchie). Je lui ai dit que la presse était chez nous complètement libre et que les particuliers et le Gouvernement en souffrent souvent, mais que nous n'avions d'autres moyens contre elle que le recours aux tribunaux. J'ai ajouté que, dans le cas présent, la presse autri-

chienne et hongroise, que le Gouvernement commun tenait entre ses mains, avait commencé : n'est-ce pas la presse autrichienne et hongroise qui, depuis presque deux ans, administre des coups aux Serbes et à la Serbie, en touchant les points les plus sensibles? Ces jours-ci, il y avait juste un an depuis la malheureuse guerre avec les Bulgares. J'ai été témoin du manque de respect avec lequel la presse de Vienne avait traité la Serbie et son armée pendant et après la campagne, puis dans beaucoup d'autres questions. La presse de Belgrade a été beaucoup plus modérée. Aujourd'hui aussi, après cet horrible crime, c'est d'ici qu'on envoie dans le monde des télégrammes accusant tout le peuple serbe et la Serbie comme s'ils avaient été mêlés à l'odieux attentat de Serajevo. Tous les journaux de la Monarchie écrivent en ce sens. Peut-on rester indifférent devant tout cela? Si l'auteur de l'attentat est de race serbe, tout le peuple serbe et le royaume de Serbie n'en sont pas coupables, et on ne peut pas les en accuser comme on le fait à présent.

Le baron Macchio m'a répondu :

— Personne n'accuse le Royaume, ni le Gouvernement serbe, ni tout le peuple serbe. Nous accusons seulement ceux qui entretiennent les projets panserbes et qui travaillent à leur réalisation...

— Il m'a paru dès le premier moment, lui répondis-je, qu'on insistait sur la race de l'auteur pour le rattacher à Belgrade et provoquer l'impression que le crime avait été préparé en Serbie. Ceci m'a frappé de suite, car je savais que jusqu'à présent on appelait les Serbes en Bosnie

die Bosniaken (les Bosniaques), et que l'on disait *bosnische Sprache* (la langue bosniaque), *die Orthodoxen aus Bosnien* (les orthodoxes de Bosnie); maintenant on dit que l'auteur de l'attentat est *ein Serbe* (un Serbe), mais sans ajouter qu'il était de Bosnie et sujet autrichien...

— Je vous répète, reprit le baron Macchio, que nous n'accusons ni le Gouvernement serbe, ni le peuple serbe, mais certains agitateurs...

Je l'ai prié d'agir sur la presse de Vienne, afin qu'en ces heures difficiles où l'on met à sérieuse épreuve les relations entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, elle n'aggrave pas cette crise par de telles accusations.

Veuillez, etc.

N° 13

M. le Dr M. R. Vesnitch, ministre à Paris, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 21 juin/4 juillet 1914.

Monsieur le Président,

J'ai eu, mercredi, à propos de l'attentat de Serajevo, un assez long entretien avec le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. Viviani, que cet événement a rendu passablement inquiet. J'ai profité de cette occasion pour lui exposer à grands traits les causes qui ont provoqué cet attentat, à savoir, en premier lieu, l'intolérable système de gouvernement dans les provinces annexées, surtout l'attitude des organes officiels

et toute la politique du Gouvernement bosniaque vis-à-vis de tout ce qui touche à la religion orthodoxe. Il a compris la situation; cependant il a exprimé le désir et l'espoir que le sang-froid et la dignité seront gardés chez nous, afin de ne pas donner des motifs pour de nouvelles accusations de Vienne.

Après la première émotion, l'opinion publique française s'est ressaisie à tel point que le président du Conseil lui-même a jugé convenable d'adoucir au Palais-Bourbon les termes de la déclaration qu'à propos de cet événement, il avait faite antérieurement au Sénat.

Veuillez, etc.

N° 14

M. le Dr M. Spalaïkovitch, ministre à Pétrograd, à M. N. Pachitch, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Pétrograd, le 21 juin/4 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères m'a dit que les cruautés commises sur les Serbes en Bosnie accroîtront les sympathies de l'Europe pour nous. Il croit que le monde ne prêtera pas foi aux accusations lancées de Vienne contre nous. Il est essentiel que l'opinion publique en Serbie reste calme.

N° 15

M. Jov. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, le 23 juin/6 juillet 1914.

L'émotion dans les cercles militaires et gouvernementaux contre la Serbie augmente sans cesse, par suite des articles de nos journaux que la Légation austro-hongroise à Belgrade exploite avec zèle.

N° 16

M. Jov. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 23 juin/6 juillet 1914.

Monsieur le Président,

La tendance générale des journaux de Vienne au sujet de l'attentat est la suivante :

Dès le dimanche 15 juin, dans l'après-midi, les éditions spéciales des journaux annonçaient en gros caractères que les deux auteurs de l'attentat étaient des Serbes, de façon à faire croire qu'il s'agissait de Serbes de Serbie. Dans les comptes rendus publiés plus tard, on remarque la tendance constante d'établir un lien entre cet événement et la Serbie, en insistant particulière-

ment sur deux circonstances qui semblaient prouver que les origines de l'attentat devraient être recherchées à Belgrade : 1° le séjour de deux auteurs de l'attentat à Belgrade et 2° l'origine des bombes. Comme troisième et dernière de leurs preuves, les journaux d'ici ont commencé à publier les dires des auteurs de l'attentat à l'instruction. Il est caractéristique que ces « dires » n'ont été connus que par le Bureau hongrois de correspondance et les journaux magyars, surtout le journal *Az Est*. Ces dires se résument à ceci : 1° qu'il est prouvé que les auteurs de l'attentat avaient fréquenté à Belgrade le comitadji Michel Ciganovitch et 2° que l'organisateur et l'instigateur de l'attentat avait été le commandant Pribitchevitch.

En même temps, une nouvelle tendance de faire retomber la responsabilité sur l'association « Narodna Odbrana » (la Défense nationale) commençait à se faire jour, de sorte que le dernier communiqué du Bureau hongrois de correspondance aux journaux, vendredi dernier, a été conçu dans ces termes :

« L'instruction poursuivie jusqu'ici a démontré, d'une façon qui exclut le moindre doute, que cet attentat était le résultat d'un complot. En dehors de deux auteurs de l'attentat, on a arrêté un certain nombre de personnes, pour la plupart des jeunes gens ; d'après ce qui est démontré, ils avaient été, comme les auteurs de l'attentat, engagés par la « Narodna Odbrana » de Belgrade pour commettre le crime et c'était à Belgrade qu'on leur avait remis les bombes et les revolvers. »

Le même jour, tard dans la nuit, le même Bu-

reau avait adressé aux journaux la demande suivante : « Nous prions l'honorable rédaction de ne pas publier la nouvelle au sujet de l'attentat de Serajevo, insérée dans notre édition de ce soir. »

En même temps, le Bureau de correspondance de Vienne a publié le communiqué suivant :

« On affirme en lieu compétent que l'instruction au sujet de l'attentat se poursuit dans le plus grand secret. Tous les détails publiés là-dessus doivent être acceptés sous réserves. »

Néanmoins, on ne cessait pas de publier à Budapest les prétendus comptes rendus de l'instruction. Dans le dernier compte rendu publié par le journal *A Nap* et reproduit par les journaux viennois d'hier, la tendance à faire retomber la responsabilité de l'attentat sur la « Narodna Odbrana » est encore plus accentuée : on prétend que l'accusé Cabrinovitch aurait désigné le général Jankovitch comme le principal instigateur.

Veuillez, etc.

N° 17

M. Jov. M. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 24 juin/7 juillet 1914.

Monsieur le Président,

L'émotion produite par l'attentat de Serajevo

subsiste toujours dans les cercles compétents. Bien que l'Empereur ait adressé aux présidents des Conseils autrichien et hongrois et au ministre commun des Finances, M. Bilinski, une lettre qui invite au calme, on ne peut tout de même pas préciser quelle attitude le Gouvernement commun prendra à notre égard. Pour eux, une chose est claire : avec ou sans preuve que l'attentat ait été inspiré à Belgrade, ils doivent régler une fois pour toutes la question des soi-disant agitations panserbes dans les limites de la Monarchie des Habsbourg. Il n'est pas encore décidé de quelle façon ils procéderont et quels moyens ils emploieront pour atteindre leur but; on en délibère, surtout dans les hautes sphères catholiques et militaires. La décision ne sera prise certainement qu'après qu'on aura appris ce que les juges d'instruction auront trouvé à Serajevo. C'est d'après ce qu'on aura trouvé que la décision sera prise.

A cet égard, l'Autriche-Hongrie aura à choisir entre deux solutions : ou considérer le crime de Serajevo comme un malheur national, mais aussi comme un acte criminel qui doit être jugé suivant les preuves établies, en demandant à la Serbie de lui prêter aide dans cette tâche, afin que les coupables ne puissent pas se soustraire à la condamnation la plus sévère; ou faire de l'attentat de Serajevo un complot panserbe, jougoslave, panslave, avec toutes les manifestations de la haine envers le monde slave, haine jusqu'ici dissimulée. Il y a plusieurs signes qu'on pousse les cercles compétents vers cette seconde solution, et c'est pour cela qu'il faut être prêt pour la défense. Au cas où la première solution serait

adoptée, ce qui serait un signe de grande sagesse, il nous faudrait nous y rallier complètement.

Veuillez, etc.

N° 18

M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, à toutes les Légations royales.

(Télégramme.) Belgrade, le 26 juin/9 juillet 1914.

Presque tous les jours, le Prince-héritier reçoit d'Autriche-Hongrie des lettres de menace de mort. Mettez au courant de ce fait dans vos conversations vos collègues et les journalistes.

N° 19

M. le Dr M. Jovanovitch, chargé d'affaires à Berlin, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Berlin, le 1er/16 juillet 1914.

Le secrétaire d'État a déclaré qu'il ne comprenait pas l'attitude provocante de la presse serbe et ses attaques contre l'Autriche-Hongrie, que celle-ci, comme grande puissance, ne peut supporter.

N° 20

M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, à toutes les Légations royales.

(Télégramme.) Belgrade, le 1er/14 juillet 1914.

1° Le *Correspondenz Bureau* impérial et royal alarme l'opinion européenne dans un but spécial. Il ne réprésente pas l'attitude de la presse de Belgrade d'une façon exacte et vraie. Il choisit à dessein les expressions les plus fortes dans les articles des journaux qui publient des réponses aux injures, aux menaces et aux mensonges tendancieux, et les sert au public en Autriche-Hongrie;

2° Le *Correspondenz Bureau* cite surtout les extraits des journaux, qui ne sont les organes ni des partis, ni des corporations;

3° L'Autriche-Hongrie a interdit, depuis l'annexion bosniaque, l'importation sur son territoire des organes de nos partis ainsi que de tous les autres journaux paraissant en Serbie, de sorte que ceux-ci ne pourraient pas exciter l'opinion publique en Autriche-Hongrie et en Europe, si le *Correspondenz Bureau* ne faisait pas ressortir et répandre les nouvelles dont il fait choix dans les différents journaux en aggravant leur contenu. Il y a six jours, l'*Odjek*, organe du parti radical indépendant, a été frappé d'interdiction; maintenant aucun journal serbe ne peut passer en Autriche-Hongrie;

4° La presse est complètement libre chez nous;

les journaux ne peuvent être confisqués que pour le crime de lèse-majesté ou bien au cas d'une excitation à la révolution. Il n'existe aucune censure préventive.

En cet état de choses, expliquez à qui de droit, rien qu'à titre de renseignement, que nous ne possédons aucun moyen constitutionnel ou légal de changer la manière d'écrire de nos journaux. Cependant si l'on compare la manière d'écrire des journaux serbes avec celle des journaux d'Autriche-Hongrie, on voit clairement que ce sont ces derniers qui commencent la polémique et que nos journaux ne font que riposter. Insistez de même sur le fait que l'opinion publique chez nous est relativement calme et que, de notre côté, personne ne désire provoquer ou blesser l'Autriche-Hongrie. De ce que nos journaux publient, personne en Europe n'en saurait rien, si le *Correspondenz Bureau* de Vienne ne le répandait dans le seul but de nuire à la Serbie.

N° 21

M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, à toutes les Légations royales.

(Télégramme.) Belgrade, le 1er/14 juillet 1914.

Les journaux austro-hongrois ont répandu ces derniers jours le bruit que des démonstrations contre la légation d'Autriche-Hongrie auraient

lieu à Belgrade, que certains correspondants des journaux austro-hongrois auraient été assassinés, que les sujets austro-hongrois sont maltraités et qu'ils sont pris de panique, que les étudiants serbes ont manifesté contre le ministre d'Autriche-Hongrie lors des funérailles de feu Hartwig, ministre de Russie, etc... Toutes ces nouvelles sont absolument fausses et inventées. La tranquillité absolue règne à Belgrade ; aucune démonstration n'a eu lieu cette année; personne n'a eu l'intention de provoquer des désordres. Ce n'est pas seulement le ministre d'Autriche-Hongrie et ses fonctionnaires qui se promènent librement en ville; mais encore aucune injure, soit par des actes soit par des paroles, n'a été faite à aucun sujet austro-hongrois, comme les journaux de Vienne le prétendent, de même qu'aucun n'a vu sa maison attaquée ni ses fenêtres brisées ; aucun sujet austro-hongrois n'a eu des motifs pour exprimer la moindre plainte. Toutes ces fausses nouvelles ne sont répandues que dans le but d'émouvoir et d'aigrir l'opinion publique en Autriche-Hongrie contre la Serbie.

Toute la population de Belgrade a pris part aux obsèques de M. Hartwig, tout le corps diplomatique y assistait, et aucune manifestation contre qui que ce soit n'a été signalée. Toute la cérémonie s'est passée dans un ordre exemplaire, de sorte que les étrangers en furent surpris. Je vous prie de porter ces renseignements à la connaissance du Gouvernement et de la presse.

N° 22

M. Jov. M. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 1er/14 juillet 1914.

Monsieur le Président,

C'est le Bureau de la presse du ministère des Affaires étrangères qui, cette fois encore, a dirigé l'opinion publique contre nous. Sauf la *Zeit* et l'*Arbeiter Zeitung*, tous les journaux austro-hongrois ont été renseignés et dirigés par lui pour leurs articles sur l'attentat de Serajevo. Vous avez vu quels furent ces renseignements et le ton de leurs articles.

Je tiens d'une source sûre que les cercles officiels allemands d'ici sont les plus hostiles contre nous. Ces cercles ont exercé une certaine influence sur la façon d'écrire des journaux de Vienne, particulièrement sur celle de la *Nouvelle Presse Libre*.

Ce journal est toujours animé d'un esprit antiserbe à outrance. La *Nouvelle Presse Libre* qui a assez de lecteurs et d'amis dans les hauts cercles financiers et qui, lorsqu'il le faut, écrit suivant les instructions du Bureau de la presse de Vienne, résume l'affaire en quelques mots : « Nous devons régler nos affaires avec la Serbie par la force des armes ; il est évident qu'il n'est pas possible d'y arriver par des moyens pacifiques. Et puisqu'on arrivera à la guerre plus tard, il vaut mieux en finir tout de suite ! »

La Bourse est très mauvaise. Une pareille baisse n'a pas eu lieu depuis longtemps. Certains papiers ont baissé de 45 couronnes.

Veuillez, etc.

N° 23

M. Jov. M. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 2/15 juillet 1914.

Monsieur le Président,

La chose qui doit le plus nous intéresser, c'est le geste que le Gouvernement austro-hongrois a l'intention de faire à propos de l'attentat de Serajevo. Jusqu'à présent, je n'ai pas pu me renseigner à ce sujet; mes collègues non plus. La devise est ici maintenant : « Ne rien communiquer à personne. »

Une réunion des ministres communs a eu lieu la semaine dernière à Vienne. On n'a pas appris beaucoup de choses sur les délibérations et les résultats de ce conseil. Le communiqué en fut court et peu clair. Il semble qu'on y a discuté longuement sur les conséquences de l'attentat de Serajevo, mais qu'aucune décision n'a été prise. On n'est pas sûr que le chef d'état-major général et le chef de la marine aient assisté à cette séance, comme on l'avait dit. Après cette séance, le comte Berchtold est allé à Ischl pour en rendre compte à l'Empereur qui y était reparti

après les funérailles de François-Ferdinand, dans un état de santé et d'esprit parfait. Au Parlement de Hongrie, Tisza a répondu aux interpellations de l'opposition sur l'événement de Serajevo; vous savez ce qu'il a dit. Son discours n'était pas clair; je pense qu'il n'était pas clair à dessein. D'aucuns y ont vu un ton rassurant pour le développement des choses et pour l'attitude du Gouvernement austro-hongrois, et d'aucuns, les intentions dissimulées pour — dirai-je — une action encore non décidée. On s'est aperçu qu'il ne fallait point s'aventurer avant de connaître les résultats de l'instruction. Après cela, un certain temps se passa; on parla, on discuta, on écrivit, on inventa, puis survinrent la mort de Hartwig et l'alarme du baron Giesl. A ce propos, de nouvelles interpellations furent adressées au comte Tisza au Parlement hongrois; vous avez lu sa seconde réponse également. Plusieurs personnes trouvent ici que ce discours est beaucoup plus rassurant que le premier et qu'il est dû à la lettre de l'Empereur. La Bourse est meilleure maintenant; les deux ministres de la Guerre et le chef d'état-major général sont partis en congé. Je m'abstiens de toute appréciation. Ce qui frappe dans ce dernier discours, c'est que l'hypothèse d'une guerre n'est pas exclue, au cas où les réclamations austro-hongroises au sujet des conséquences de l'attentat de Serajevo n'obtiendraient pas satisfaction.

Une chose est d'ores et déjà sûre : l'Autriche-Hongrie fera des démarches diplomatiques à Belgrade aussitôt que l'instruction aura été close à Serajevo, et l'affaire présentée au tribunal.

Veuillez, etc.

N° 24

M. Jov. M. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 2/15 juillet 1914.

Monsieur le Président,

On est d'avis ici que ni l'instruction, ni l'enquête sur l'attentat commis à Serajevo n'ont fourni de preuve suffisante pour qu'on puisse accuser la Serbie officielle ; mais on croit que la Serbie sera accusée d'avoir toléré sur son territoire certains éléments révolutionnaires. On critique et on condamne dans les cercles diplomatiques d'ici les procédés du Gouvernement austro-hongrois, surtout l'attitude du *Correspondenz Bureau*, du Ballplatz et de la presse viennoise depuis l'attentat jusqu'aujourd'hui. Un très grand nombre de personnes approuvent notre attitude, la jugeant correcte et digne d'un pays sérieux. Elles désapprouvent seulement les articles de certains de nos journaux, quoiqu'elles reconnaissent toutes que ces articles ont été provoqués par la presse viennoise.

Bien qu'il paraisse que le ministère des Affaires étrangères allemand n'approuve pas la politique de Vienne contre la Serbie, l'ambassade d'Allemagne à Vienne encourage cette politique précisément en ce moment-ci.

Veuillez, etc.

N° 25

M. Jov. M. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 2/15 juillet 1914.

Monsieur le Président,

Quelles démarches seront faites? Sous quelle forme? Que va demander à la Serbie l'Autriche-Hongrie? Je ne crois pas qu'au Ballplatz même, on puisse répondre aujourd'hui à ces questions d'une manière claire et précise. Je pense que cela s'élabore maintenant et que le comte Forgach y est redevenu le facteur principal.

Dans un de mes rapports précédents, j'ai mentionné que l'Autriche-Hongrie avait à choisir entre deux voies : considérer l'attentat de Serajevo comme une affaire intérieure en nous invitant à lui prêter aide pour découvrir les coupables et les punir ; ou bien faire de la tragédie de Serajevo un procès contre les Serbes et la Serbie et même contre la Jougo-slavie. A en juger par tout ce qui se prépare et ce qui se fait, il me semble que l'Autriche-Hongrie choisira cette seconde voie. Elle fera cela, convaincue qu'elle obtiendra l'approbation de l'Europe; pourquoi ne pas en profiter pour nous humilier et, jusqu'à un certain point, justifier le procès Friedjung et celui d'Agram? En outre, elle justifierait devant ses peuples et devant l'Europe les mesures sévères et réactionnaires qu'elle a l'intention de prendre dans le pays, pour réprimer la propa-

gande panserbe et l'idée jougo-slave. Enfin, ce Gouvernement croira faire quelque chose aussi en faveur de son prestige, convaincu que cela le relèvera à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur de la Monarchie.

Je pense que le Gouvernement austro-hongrois rédigera un mémoire, plutôt une accusation contre la Serbie. Dans cet acte d'accusation, on exposera tout ce qui a été recueilli contre nous depuis avril 1909 jusqu'aujourd'hui, et je crois que cet acte sera assez long. Cet acte d'accusation, il le transmettra aux cabinets des Puissances européennes, en ajoutant que les faits exposés lui confèrent le droit de faire à Belgrade des démarches diplomatiques et de demander que la Serbie remplisse à l'avenir toutes les obligations d'un voisin loyal. En même temps, le Gouvernement de Vienne nous remettra, à nous aussi, une note où sera consigné tout ce que la Monarchie dualiste désire que nous exécutions sans discussion.

Veuillez, etc...

N° 26

M. le Dr M. Jovanovitch, chargé d'affaires à Berlin, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Berlin, le 3/16 juillet 1914.

Le secrétaire d'État m'a déclaré qu'il a acquis

la conviction, d'après les rapports du ministre d'Allemagne à Belgrade, de l'existence d'une propagande panserbe, que le Gouvernement devrait énergiquement réprimer, dans l'intérêt de ses bonnes relations avec l'Autriche-Hongrie.

N° 27

M. M. S. Bochkovitch, ministre à Londres, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Londres, le 4/17 juillet 1914.

L'ambassade d'Autriche fait les plus grands efforts pour exciter la presse anglaise contre nous et la gagner à l'idée que la Monarchie doit donner une bonne leçon à la Serbie. L'ambassade remet aux rédactions les coupures de nos journaux comme preuves de la façon dont notre presse est rédigée. La situation peut s'aggraver au cours des semaines à venir. Il ne faut pas se fier aux déclarations pacifiques, bien calculées, des cercles austro-hongrois, car on prépare une pression sur la Serbie, qui peut se transformer en une attaque à main armée. Il est à croire que l'Autriche-Hongrie changera d'attitude et cherchera à humilier la Serbie, dès qu'elle aura fait une démarche à Belgrade.

N° 28

M. Ljoub. Michaïlovitch, ministre à Rome, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Rome, le 4/17 juillet 1914.

J'ai des informations sûres que le marquis de San Giuliano a déclaré à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, qu'une démarche quelconque de l'Autriche-Hongrie, dirigée contre la Serbie et ne lui témoignant pas les égards dus par une nation à une nation, rencontrerait la réprobation de l'opinion publique en Italie, et que le Gouvernement italien tient à ce que l'entière indépendance de la Serbie soit maintenue.

N° 29

M. le Dr M. Spalaïkovitch, ministre à Petrograd, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Petrograd, le 5/18 juillet 1914.

J'ai eu un entretien avec l'adjoint du ministre des Affaires étrangères au sujet de l'attitude provocante du *Correspondenz Bureau* de Vienne et de la presse austro-hongroise. M. Sazonoff m'a dit, il y a quelques jours, qu'il était étonné

que le Gouvernement austro-hongrois n'eût pris aucune mesure pour mettre fin à cette agitation stérile de la presse de Vienne qui aboutit à n'émouvoir personne et qui ne nuit qu'à l'Autriche-Hongrie.

N° 30

M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères à toutes les Légations royales.

(Télégramme.) Belgrade, le 6/19 juillet 1914.

Dès l'attentat de Serajevo, la presse austro-hongroise a commencé à rejeter sur la Serbie la responsabilité de ce crime horrible qui, à son avis, était le résultat de l'idée panserbe. Elle a ensuite affirmé que cette idée avait été soutenue et propagée par les différentes associations comme « Narodna Odbrana », « Kolo Srpskih Sestara » (cercle des Sœurs serbes), etc..., que le Gouvernement serbe avait tolérées.

Cependant, dès l'arrivée de la nouvelle de l'attentat, la Cour et le Gouvernement serbes ont exprimé non seulement leurs condoléances, mais leur vive réprobation et leur horreur contre un tel crime. Toutes les réjouissances qui devaient avoir lieu ce jour-là à Belgrade furent suspendues.

Néanmoins la presse de la Monarchie voisine n'a cessé de rendre la Serbie responsable de l'événement de Serajevo. De plus elle a commencé à

ce propos à lancer différentes nouvelles tendancieuses et fausses qui ont provoqué la presse de Belgrade à y répondre, à se défendre et quelquefois à attaquer aussi, indignée de la voir dénaturer ainsi les événements. Voyant que c'est avec intention que la presse austro-hongroise attirait la presse de Belgrade dans cette discussion délicate et désagréable, le Gouvernement serbe s'est empressé de conseiller à la presse de Belgrade et même de lui recommander de garder le sang-froid et de se borner à démentir et à réfuter les fausses et tendancieuses nouvelles. Cette démarche du Gouvernement serbe est restée sans résultat auprès de certains journaux de moindre importance, surtout parce qu'on ne cessait de lancer de nouvelles inventions dont la tendance était d'exploiter l'attentat au point de vue politique, non seulement contre la Serbie, mais aussi contre les Serbes d'Autriche-Hongrie. Le Gouvernement serbe n'a pas été à même de mettre fin à cette polémique entre les presses serbe et austro-hongroise ; la loi et même les clauses de la Constitution garantissent en Serbie l'entière liberté de la presse et interdisent toute mesure préventive et même la confiscation des journaux. Cette polémique a été cependant aggravée par ce fait que les journaux de Vienne et de Budapest avaient pris des extraits de certains de nos journaux, qui n'exercent aucune influence sur l'opinion publique, aggravé encore leur ton et, déformés de cette façon, les avaient répandus dans la presse étrangère dans le but évident d'émouvoir l'opinion publique dans les autres Etats européens et de représenter la Serbie comme coupable.

Ceux qui ont suivi cette polémique savent que

les journaux de Belgrade n'ont fait que se défendre et se borner à repousser des attaques, à réfuter des mensongss tendancieux. Les Gouvernements étrangers, occupés par d'autres affaires, n'ont pas eu le loisir de bien voir le but poursuivi par la presse austro-hongroise qui est d'émouvoir l'opinion publique dans la Monarchie et à l'étranger. Dès le commencement, le Gouvernement serbe s'est déclaré prêt à traduire devant les tribunaux tout sujet serbe dont il aurait été prouvé qu'il eût pris part à l'attentat de Serajevo. En outre, il a déclaré qu'il avait préparé un projet de loi pour rendre plus efficaces les mesures déjà prises contre tout abus d'explosifs. Ce projet de loi était déjà soumis au Conseil d'Etat, mais il n'a pas pu être présenté à la Skoupchtina, celle-ci ayant été dissoute. Enfin, le Gouvernement serbe a déclaré qu'il était prêt à l'avenir comme par le passé à remplir tous les devoirs de voisinage, auxquels l'oblige sa position d'Etat européen.

Depuis que l'attentat a été commis, le Gouvernement austro-hongrois ne s'est jamais adressé au Gouvernement serbe pour un concours quelconque au sujet de l'attentat. Il n'a réclamé pour aucun des complices ni l'ouverture d'une instruction ni la mise en jugement. Une seule fois, il a demandé des renseignements sur le domicile actuel de quelques élèves expulsés de l'École normale primaire de Pakrac, qui avaient passé en Serbie pour continuer leurs études. Tous les renseignements qui ont pu être recueillis à ce sujet lui ont été transmis.

Cependant la campagne contre la Serbie continuait dans la presse austro-hongroise, et on exci-

tait contre la Serbie l'opinion publique en Autriche-Hongrie et en Europe. On a poussé si loin dans cette voie que des chefs éminents de partis politiques en Autriche-Hongrie ont commencé à interpeller au Parlement au sujet de l'attentat, et que le Président du Conseil hongrois leur a répondu. Des discussions engagées à ce sujet, il apparaît que l'Autriche-Hongrie a l'intention de faire certaines démarches, mais on ne voit pas dans quel sens. On ne dit pas si les mesures prises, surtout les mesures militaires, dépendront de la réponse et de l'esprit de conciliation du Gouvernement serbe. De loin, on fait entrevoir la possibilité d'un conflit, au cas où le Gouvernement serbe ne pourrait pas donner une réponse catégorique et satisfaisante.

Lors de la mort subite du ministre russe Hartwig à Belgrade, au domicile du ministre d'Autriche, la polémique de presse a été encore ranimée; mais ce triste événement n'a provoqué aucun désordre, lors des funérailles. Cependant la légation d'Autriche-Hongrie, par suite de fausses nouvelles reçues par elle, s'était émue à tel point, que les sujets austro-hongrois avaient commencé à se cacher dans des hôtels de Semlin et de Belgrade, et certains à la Légation même. Le jour de l'anniversaire du Roi, qui s'est passé dans un ordre parfait, le ministre d'Autriche-Hongrie, par l'intermédiaire du vice-consul Podgradski, m'a informé, vers 5 heures de l'après-midi, que des agressions contre la légation d'Autriche-Hongrie et contre les sujets austro-hongrois à Belgrade étaient projetées pour cette nuit même. Il m'a prié de prendre les mesures nécessaires pour la protection des sujets austro-hongrois et

de la Légation, en ajoutant qu'il rendrait la Serbie responsable de tout ce qui arriverait. Je lui ai répondu que le Gouvernement responsable du Royaume de Serbie n'avait aucun renseignement sur n'importe quels préparatifs de cette nature, mais que j'en informerais tout de même, sans retard, le ministre de l'Intérieur et lui demanderais en même temps de prendre toutes les mesures nécessaires. Le lendemain a démontré que la légation d'Autriche-Hongrie avait été trompée par de faux renseignements, étant donné qu'aucune agression n'a été tentée, aucun préparatif d'attaque n'ayant été fait. Néanmoins, la presse austro-hongroise a exploité cette affaire encore dans le but de prouver que l'opinion serbe est excitée et prête à tout. Elle est allée même plus loin et a essayé d'affirmer « qu'en effet quelque chose devait se passer, car M. Pachitch, lui-même, avait dit qu'il en avait entendu parler ». Tout cela démontre d'une façon évidente l'intention d'exciter l'opinion publique contre la Serbie dans chaque occasion et à propos de tout événement.

Si l'on prend en considération tout ce qui a été dit au Parlement hongrois au sujet de la tragédie de Serajevo, on aura des raisons de s'inquiéter et de croire qu'on prépare contre nous une démarche qui pourrait avoir des conséquences désagréables pour les relations entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie. Cette inquiétude est d'autant plus justifiée qu'il semble, d'après tout, que l'instruction ouverte ne se bornerait pas aux seuls coupables et aux complices éventuels de l'attentat, mais qu'elle engloberait aussi la Serbie et l'idée panslave.

Par son attitude et ses procédés, le Gouvernement serbe a donné des preuves irréfutables qu'il travaille à l'apaisement des esprits, dans l'intérêt de la paix et du maintien des bons rapports avec tous ses voisins. Il a donné surtout des preuves de son désir de régler et d'améliorer ses relations avec la Monarchie austro-hongroise qui, dans ces derniers temps, s'étaient refroidies, à cause de la guerre balkanique et des questions qui en ont découlé. Dans ce but, le Gouvernement serbe a procédé au règlement des chemins de fer orientaux, de nouveaux chemins de fer et du transit des produits austro-hongrois pour Constantinople, Sofia, Salonique et Athènes.

Le Gouvernement serbe considère que ses intérêts vitaux lui imposent que la paix et la tranquillité dans les Balkans soient consolidées au mieux et pour la durée la plus longue possible. Et c'est parce qu'il désire cela qu'il craint maintenant que la surexcitation de l'opinion publique en Autriche-Hongrie ne fournisse au Gouvernement austro-hongrois des motifs pour faire une démarche qui tendrait à humilier la dignité de l'Etat serbe et pour faire présenter des réclamations qui ne pourraient pas être acceptées.

C'est pour cela que j'ai l'honneur de vous prier de faire, auprès du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, tout ce qui est nécessaire pour qu'il prenne note de notre désir sincère de maintenir des relations amicales avec l'Autriche-Hongrie, et de réprimer sur notre territoire toute tentative pouvant porter atteinte à la tranquillité et à la sécurité de la Monarchie voisine. De même, nous accueillerons les réclamations de l'Autriche-Hongrie au cas où elle

demanderait que certains complices se trouvant en Serbie — s'il y en a, bien entendu — soient traduits devant nos tribunaux indépendants, pour être jugés.

Mais nous ne pourrons jamais accepter des réclamations qui iraient contre la dignité de la Serbie et que ne saurait accepter aucun État qui respecte son indépendance et qui veut la conserver.

Dans le désir de voir les bons rapports de voisinage avec la Monarchie dualiste se consolider et se maintenir, nous prions les Gouvernements amis de prendre note de notre déclaration et d'agir dans un esprit pacifique lorsque l'occasion se présentera ou lorsque le besoin l'exigera.

N° 31

M. Jov. M. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 7/20 juillet 1914.

Monsieur le Président,

Il est très difficile, presque impossible d'apprendre ici quelque chose de positif sur les véritables intentions de l'Autriche-Hongrie. Le mot d'ordre pour tout ce qui se fait est d'en garder le secret absolu. A en juger par ce que nos journaux écrivent, on est optimiste à Belgrade en ce qui concerne nos rapports avec l'Autriche-Hon-

grie. Cependant, on ne peut pas être optimiste. Il n'est pas douteux que l'Autriche-Hongrie prépare quelque chose de sérieux. Ce qu'on devrait craindre le plus, et ce qui est très à croire, c'est qu'elle prépare une guerre contre la Serbie. La conviction générale ici est que ne rien faire cette fois-ci encore contre la Serbie équivaudrait pour l'Autriche-Hongrie à un véritable suicide. En outre, l'idée que la Serbie, après deux guerres, est complètement épuisée et qu'une guerre entreprise contre elle serait en fait une simple expédition terminée par une prompte occupation, a pris des racines encore plus profondes. On croit aussi qu'une telle guerre serait terminée avant que l'Europe ait pu intervenir.

Les préparatifs militaires qu'on est en train de faire, surtout sur la frontière serbe, prouvent que les intentions de l'Autriche sont sérieuses.

Veuillez, etc.

N° 32

M. le baron Giesl de Gieslingen, ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, à M. Laza Patchou, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères par intérim.

Belgrade, le 10/23 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence la note ci-jointe que j'ai reçue de mon Gouverne-

ment et qui est adressée au Gouvernement du Royaume de Serbie.

Veuillez, etc.

Remis personnellement à 6 heures de l'après-midi.

« Le 31 mars 1909, le ministre de Serbie à Vienne a fait, d'ordre de son Gouvernement, au Gouvernement impérial et royal, la déclaration suivante :

« La Serbie reconnaît qu'elle n'a pas été atteinte dans ses droits par le fait accompli créé en Bosnie-Herzégovine et qu'elle se conformera par conséquent à telle décision que les Puissances prendront par rapport à l'article 25 du traité de Berlin. Se rendant aux conseils des grandes Puissances, la Serbie s'engage dès à présent à abandonner l'attitude de protestation et d'opposition qu'elle a observée à l'égard de l'annexion depuis l'automne dernier et elle s'engage, en outre, à changer le cours de sa politique actuelle envers l'Autriche-Hongrie pour vivre désormais avec cette dernière sur le pied d'un bon voisinage. »

Or, l'histoire des dernières années et notamment les événements douloureux du 28 juin ont démontré l'existence en Serbie d'un mouvement subversif dont le but est de détacher de la Monarchie austro-hongroise certaines parties de ses territoires. Ce mouvement, qui a pris jour sous les yeux du Gouvernement serbe, est arrivé à se manifester au delà du territoire du royaume par des actes de terrorisme, par une série d'attentats et par des meurtres.

Le Gouvernement royal serbe, loin de satis-

faire aux engagements formels contenus dans la déclaration du 31 mars 1909, n'a rien fait pour supprimer ce mouvement : il a toléré l'activité criminelle des différentes sociétés et affiliations dirigées contre la Monarchie, le langage effréné de la presse, la glorification des auteurs d'attentats, la participation d'officiers et de fonctionnaires dans des agissements subversifs, une propagande malsaine dans l'enseignement, toléré enfin toutes les manifestations qui pouvaient induire la population serbe à la haine de la Monarchie et au mépris de ses institutions.

Cette tolérance coupable du Gouvernement royal de Serbie n'avait pas cessé au moment où les événements du 28 juin dernier en ont démontré au monde entier les conséquences funestes.

Il résulte des dépositions et aveux des auteurs de l'attentat du 28 juin que le meurtre de Serajevo a été tramé à Belgrade, que les armes et les explosifs dont les meurtriers se trouvaient être munis leur ont été donnés par des officiers et fonctionnaires serbes faisant partie de la « Narodna Odbrana » et enfin que le passage en Bosnie des criminels et de leurs armes a été organisé et effectué par des chefs du service-frontière serbe.

Les résultats mentionnés de l'instruction ne permettent pas au Gouvernement impérial et royal de poursuivre plus longtemps l'attitude de longanimité expectative qu'il avait observée pendant des années vis-à-vis des agissements de Belgrade propagés de là sur les territoires de la Monarchie. Ces résultats lui imposent au contraire le devoir de mettre fin à des menées qui

forment une menace perpétuelle pour la tranquillité de la Monarchie.

C'est pour atteindre ce but que le Gouvernement impérial et royal se voit obligé de demander au Gouvernement serbe d'énoncer officiellement qu'il condamne la propagande dirigée contre la Monarchie austro-hongroise, c'est-à-dire l'ensemble des tendances qui aspirent en dernier lieu à détacher de la Monarchie des territoires qui en font partie, et qu'il s'engage à supprimer, par tous les moyens, cette propagande criminelle et terroriste.

Afin de donner un caractère solennel à cet engagement, le Gouvernement royal de Serbie fera publier à la première page du *Journal Officiel* en date du 13/26 juillet l'énonciation suivante :

« Le Gouvernement royal de Serbie condamne la propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des tendances qui aspirent en dernier lieu à détacher de la Monarchie austro-hongroise des territoires qui en font partie, et il déplore sincèrement les conséquences funestes de ces agissements criminels.

« Le Gouvernement royal regrette que ses officiers et fonctionnaires serbes aient participé à la propagande susmentionnée et compromis par là les relations de bon voisinage auxquelles le Gouvernement royal s'était solennellement engagé par ses déclarations du 31 mars 1909.

« Le Gouvernement royal, qui désapprouve et répudie toute idée ou tentative d'immixtion dans les destinées des habitants de quelque partie de l'Autriche-Hongrie que ce soit, considère de son devoir d'avertir formellement les officiers, les

fonctionnaires et toute la population du royaume que dorénavant il procédera avec la dernière rigueur contre les personnes qui se rendraient coupables de pareils agissements, qu'il mettra tous ses efforts à prévenir et à réprimer. »

Cette énonciation sera portée en même temps à la connaissance de l'armée royale par un ordre du jour de Sa Majesté le Roi et sera publiée dans le *Bulletin Officiel de l'Armée.*

Le Gouvernement royal serbe s'engage, en outre :

1° A interdire toute publication qui excite à la haine et au mépris de la Monarchie et dont la tendance générale est dirigée contre son intégrité territoriale ;

2° A dissoudre immédiatement la Société dite « Narodna Odbrana », à confisquer tous ses moyens de propagande et à procéder de la même manière contre les autres sociétés et affiliations en Serbie qui s'adonnent à la propagande contre la Monarchie austro-hongroise. Le Gouvernement royal prendra les mesures nécessaires pour que les sociétés dissoutes ne puissent pas continuer leur activité sous un autre nom et sous une autre forme ;

3° A éliminer sans délai de l'enseignement public en Serbie, tant du corps enseignant que des moyens d'instruction, tout ce qui sert ou pourrait servir à fomenter la propagande contre l'Autriche-Hongrie ;

4° A éloigner du service militaire et de l'administration en général tous les officiers et fonctionnaires coupables de propagande contre la Monarchie austro-hongroise et dont le Gouvernement impérial et royal se réserve de communi-

quer les noms et les actes au Gouvernement royal;

5° A accepter la collaboration en Serbie des organes du Gouvernement impérial et royal dans la suppression du mouvement subversif dirigé contre l'intégrité territoriale de le Monarchie ;

6° A ouvrir une enquête judiciaire contre les partisans du complot du 28 juin se trouvant sur le territoire serbe; des organes délégués par le Gouvernement impérial et royal prendront part aux recherches;

7° A procéder d'urgence à l'arrestation du commandant Voïa Tankositch et du nommé Milan Ciganovitch, employé de l'État serbe, compromis par les résultats de l'instruction de Serajevo;

8° A empêcher par des mesures efficaces le concours des autorités serbes dans le trafic illicite d'armes et d'explosifs à travers la frontière; à licencier et punir sévèrement les fonctionnaires du service frontière de Chabatz et de Loznitza coupables d'avoir aidé les auteurs du crime de Serajevo en leur facilitant le passage de la frontière;

9° A donner au Gouvernement impérial et royal des explications sur les propos injustifiables de hauts fonctionnaires serbes tant en Serbie qu'à l'étranger qui, malgré leur position officielle, n'ont pas hésité, après l'attentat du 28 juin, à s'exprimer dans des interviews d'une manière hostile envers la Monarchie austro-hongroise;

10° Avertir, sans retard, le Gouvernement impérial et royal de l'exécution des mesures précédentes.

Le Gouvernement impérial et royal attend la

réponse du Gouvernement royal au plus tard jusqu'au samedi 25 de ce mois à 5 heures du soir.

Le mémoire relatif aux résultats de l'instruction ouverte à Serajevo, en ce qui concerne les fonctionnaires mentionnés sous les nos 7 et 8, est joint à cette note.

L'instruction criminelle ouverte par le tribunal de Serajevo contre Gavrilo Princip et consorts du chef d'assassinat et de complicité y relative, crime commis par eux le 28 juin dernier, a jusqu'ici abouti aux constatations suivantes :

1° Le complot, ayant pour but d'assassiner, lors de son séjour à Serajevo, l'archiduc François-Ferdinand, fut formé à Belgrade par Gavrilo Princip, Nedeljko Cabrinovitch, le nommé Milan Ciganovitch et Trifko Grabez, avec le concours du commandant Voïa Tankositch ;

2° Les six bombes et les quatre pistolets brownings, au moyen desquels les malfaiteurs ont commis l'attentat, furent livrés à Belgrade à Princip, Cabrinovitch et Grabez par le nommé Milan Ciganovitch et le commandant Voïa Tankositch ;

3° Les bombes sont des grenades à main provenant du dépôt d'armes de l'armée serbe à Kragujevats ;

4° Pour assurer la réussite de l'attentat, Ciganovitch enseigna à Princip, Cabrinovitch et Grabez la manière de se servir des grenades et donna, dans une forêt près du champ de tir à Topchideré, des leçons de tir avec pistolets brownings à Princip et à Grabez ;

5° Pour rendre possible à Princip, Cabrinovitch et Grabez de passer la frontière de Bosnie-Herzégovine et d'y introduire clandestinement leur contrebande d'armes, un système de transport secret fut organisé par Ciganovitch.

D'après cette organisation, l'introduction en Bosnie-Herzégovine des malfaiteurs et de leurs armes fut opérée par les capitaines-frontières de Chabatz (Rado Popovitch) et celui de Loznitza, ainsi que par le douanier Radivoj Grbitch de Loznitza avec le concours de divers particuliers.

N° 33

M. le Dr L. Patchou, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères par intérim, à toutes les Légations royales.

(Télégramme.) Belgrade, le 10/23 juillet 1914.

A propos de l'attentat de Serajevo, le ministre d'Autriche-Hongrie m'a remis aujourd'hui à six heures de l'après-midi une note contenant les réclamations du Gouvernement austro-hongrois et a demandé une réponse du Gouvernement serbe dans un délai de deux jours, c'est-à-dire avant samedi à 6 heures de l'après-midi. Il m'a informé verbalement qu'il quitterait Belgrade avec son personnel au cas où il n'aurait pas reçu une réponse satisfaisante dans le délai fixé.

Le Gouvernement serbe n'a encore pris aucune décision, tous les ministres n'étant pas présents

à Belgrade; mais, dès maintenant, je puis dire que ces réclamations sont telles qu'aucun Gouvernement serbe ne pourrait les accepter en entier.

N° 34

M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, à M. N. Spalaïkovitch, ministre à Pétrograd.

(Télégramme.) Belgrade, le 11/24 juillet 1914.

J'ai informé le chargé d'affaires russe que je remettrai la réponse à l'ultimatum austro-hongrois demain samedi avant 6 heures de l'après-midi. Je lui ai dit que le Gouvernement serbe demandera aux Etats amis de protéger l'indépendance de la Serbie. Au cas où la guerre serait inévitable, ajoutai-je, la Serbie la fera.

N° 35

M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, à M. M. Bochkovitch, ministre à Londres.

(Télégramme.) Belgrade, le 11/24 juillet 1914.

J'ai informé aujourd'hui le chargé d'affaires anglais que les réclamations de l'Autriche-Hon-

grie étaient telles que le Gouvernement d'aucun pays indépendant ne pourrait les accepter en entier. Je lui ai exprimé l'espoir que le Gouvernement anglais pourrait agir auprès du Gouvernement austro-hongrois pour que ce dernier atténue ses réclamations. Je ne lui ai pas caché que j'étais inquiet, à cause des événements qui pourraient survenir.

N° 36

M. le Dr N. Spalaïkovitch, ministre à Pétrograd, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Pétrograd, le 11/24 Juillet 1914.

En sortant du cabinet de M. Sazonow, à qui j'ai fait connaître le texte de l'ultimatum austro-hongrois, j'ai rencontré l'ambassadeur d'Allemagne. Il avait l'air d'être de très bonne humeur. Dans la conversation que j'ai engagée avec le comte de Pourtalès au sujet de la démarche austro-hongroise, je l'ai prié de m'indiquer la manière dont on pourrait sortir de la situation créée par l'ultimatum austro-hongrois. L'ambassadeur m'a répondu que cela ne dépendrait que de la Serbie, puisqu'il s'agit d'une question qui doit être réglée entre l'Autriche et la Serbie seules et dont personne autre ne pourrait se mêler. J'ai répondu au comte de Pourtalès qu'il se trompait et qu'il se convaincrait bientôt qu'il s'agissait non pas d'une

question entre la Serbie et l'Autriche, mais d'une question européenne.

N° 37

S. A. R. le prince héritier Alexandre à S. M. l'Empereur de Russie.

(Télégramme.) Belgrade, le 11/24 juillet 1914.

Le Gouvernement austro-hongrois a remis hier soir au Gouvernement serbe une note concernant l'attentat de Serajevo. Consciente de ses devoirs internationaux, la Serbie, dès les premiers jours qui suivirent l'horrible crime, a déclaré qu'elle le condamnait et qu'elle était prête à ouvrir une enquête sur son territoire si la complicité de certains de ses sujets était prouvée au cours du procès instruit par les autorités austro-hongroises.

Cependant, les demandes contenues dans la note austro-hongroise sont inutilement humiliantes pour la Serbie et incompatibles avec sa dignité d'Etat indépendant. Ainsi on nous demande sur un ton péremptoire une déclaration du Gouvernement dans l'*Officiel* et un ordre du Souverain à l'armée où nous réprimerions l'esprit hostile contre l Autriche, en nous faisant à nous-mêmes des reproches d'une faiblesse criminelle envers nos menées perfides. On nous impose ensuite l'admission de fonctionnaires austro-hongrois en Serbie pour participer avec les nôtres à

l'instruction et pour surveiller l'exécution des autres conditions indiquées dans la note. Nous avons reçu un délai de quarante-huit heures pour accepter le tout, faute de quoi la légation d'Autriche-Hongrie quittera Belgrade.

Nous sommes prêts à accepter les conditions austro-hongroises qui sont compatibles avec la situation d'un Etat indépendant, ainsi que celles dont l'acceptation nous sera conseillée par Votre Majesté; toutes les personnes dont la participation à l'attentat sera démontrée seront sévèrement punies par nous. Certaines, parmi ces demandes, ne pourraient être exécutées sans des changements de notre législation, ce qui exige du temps. On nous a donné un délai trop court. Nous pouvons être attaqués après l'expiration du délai par l'armée austro-hongroise qui se concentre sur notre frontière. Il nous est impossible de nous défendre et nous supplions Votre Majesté de nous donner son aide le plus tôt possible. La bienveillance précieuse de Votre Majesté, qui s'est manifestée tant de fois à notre égard, nous fait espérer fermement que, cette fois encore, notre appel sera entendu par son généreux cœur slave.

Eu ces moments difficiles, j'interprète les sentiments du peuple serbe qui supplie Votre Majesté de vouloir bien s'intéresser au sort du Royaume de Serbie.

Alexandre.

N° 38

M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, à toutes les Légations royales.

(Télégramme.) Belgrade, le 12/25 juillet 1914.

J'ai communiqué aujourd'hui aux représentants des Etats amis les grands traits de la réponse du Gouvernement royal. Je leur ai dit que la réponse sera tout à fait conciliante et que le Gouvernement serbe acceptera toutes les réclamations austro hongroises dans la mesure où il sera possible de le faire. Le Gouvernement serbe espère que le Gouvernement austro-hongrois, sauf dans le cas où il désirerait à tout prix la guerre, ne pourra qu'accepter la satisfaction complète que lui donne la réponse serbe.

N° 39

Réponse du Gouvernement royal serbe à la note de l'Autriche-Hongrie.

Belgrade, le 12/25 juillet 1914.

Le Gouvernement royal serbe a reçu la communication du Gouvernement impérial et royal du 10/23 de ce mois et il est persuadé que sa réponse éloignera tout malentendu qui menace de

compromettre les bons rapports de voisinage entre la Monarchie austro-hongroise et le Royaume de Serbie.

Le Gouvernement royal a conscience que les protestations qui ont apparu tant à la tribune de la Skoupchtina nationale que dans les déclarations et les actes des représentants responsables de l'Etat, protestations auxquelles coupa court la déclaration du Gouvernement serbe faite le 18/31 mars 1909, ne se sont plus renouvelées vis-à-vis de la grande Monarchie voisine en aucune occasion et que, depuis ce temps, autant de la part des Gouvernements royaux qui se sont succédé que de la part de leurs organes, aucune tentative n'a été faite dans le but de changer l'état de choses politique et juridique créé en Bosnie-Herzégovine.

Le Gouvernement royal constate que sous ce rapport le Gouvernement impérial et royal n'a fait aucune représentation, sauf en ce qui concerne un livre scolaire, au sujet de laquelle représentation le Gouvernement impérial et royal a reçu une explication entièrement satisfaisante.

La Serbie a, à de nombreuses reprises, donné des preuves de sa politique pacifique et modérée pendant la durée de la crise balkanique, et c'est grâce à la Serbie et aux sacrifices qu'elle a faits dans l'intérêt exclusif de la paix européenne, que cette paix a été préservée.

Le Gouvernement royal ne peut pas être rendu responsable des manifestations d'un caractère privé telles que les articles des journaux et les agissements des sociétés, manifestations qui se produisent dans presque tous les pays comme une chose ordinaire et qui échappent en règle

générale au contrôle officiel — d'autant moins que le Gouvernement royal, lors de la solution de toute une série de questions qui se sont présentées entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, a montré une grande prévenance et a réussi, de cette façon, à en régler le plus grand nombre au profit du progrès des deux pays voisins.

C'est pourquoi le Gouvernement royal a été péniblement surpris par les affirmations d'après lesquelles des sujets du Royaume de Serbie auraient participé à la préparation de l'attentat commis à Serajevo. Il s'attendait à être invité à collaborer à la recherche de tout ce qui se rapporte à ce crime et il était prêt, pour prouver par des actes son entière correction, à agir contre toutes les personnes à l'égard desquelles des communications lui seraient faites.

Se rendant donc au désir du Gouvernement impérial et royal, le Gouvernement royal est disposé à remettre aux tribunaux sans égard à sa situation et à son rang, tout sujet serbe, pour la complicité duquel, dans le crime de Serajevo, des preuves lui seraient fournies.

Il s'engage spécialement à faire publier à la première page du *Journal Officiel* en date du 13/26 juillet l'énonciation suivante :

« Le Gouvernement royal de Serbie condamne toute propagande qui serait dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des tendances qui aspirent en dernier lieu à détacher de la Monarchie austro-hongroise des territoires qui en font partie et il déplore sincèrement les conséquences funestes de ces agissements criminels.

« Le Gouvernement royal regrette que cer-

tains officiers et fonctionnaires serbes aient participé, d'après la communication du Gouvernement impérial et royal, à la propagande susmentionnée et compromis par là les relations de bon voisinage auxquelles le Gouvernement royal s'était solennellement engagé par la déclaration du 18/31 mars 1909.

« Le Gouvernement, qui désapprouve et répudie toute idée ou tentative d'une immixtion dans les destinées des habitants de quelque partie de l'Autriche-Hongrie que ce soit, considère qu'il est de son devoir d'avertir formellement les officiers, les fonctionnaires et toute la population du Royaume que dorénavant il procédera avec la dernière rigueur contre les personnes qui se rendraient coupables de pareils agissements, qu'il mettra tous ses efforts à prévenir et à réprimer. »

Cette énonciation sera portée à la connaissance de l'armée royale par un ordre du jour, au nom de Sa Majesté le Roi par S. A. R. le Prince héritier Alexandre, et sera publiée dans le prochain *Bulletin officiel de l'Armée.*

Le Gouvernement royal s'engage, en outre :

1° A introduire dans la première convocation régulière de la Skoupchtina une disposition dans la loi sur la presse par laquelle sera punie de la manière la plus sévère la provocation à la haine et au mépris de la Monarchie austro-hongroise, ainsi que contre toute publication dont la tendance générale sera dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie.

Il se charge, lors de la revision de la Constitution, qui est prochaine, de faire introduire dans l'article 22 de la Constitution, un amendement

de telle sorte que les publications ci-dessus puissent être confisquées, ce qui, actuellement, aux termes catégoriques de l'article 22 de la Constitution, est impossible ;

2° Le Gouvernement ne possède aucune preuve et la note du Gouvernement impérial et royal ne lui en fournit non plus aucune, que la société « Narodna Odbrana » et les autres sociétés similaires aient commis jusqu'à ce jour quelque acte criminel de ce genre par le fait d'un de leurs membres. Néanmoins, le Gouvernement royal acceptera la demande du Gouvernement impérial et royal et dissoudra la société « Narodna Odbrana » et toute autre société qui agirait contre l'Autriche-Hongrie ;

3° Le Gouvernement royal serbe s'engage à éliminer sans délai de l'instruction publique en Serbie tout ce qui sert ou pourrait servir à fomenter la propagande contre l'Autriche-Hongrie, quand le Gouvernement impérial et royal lui fournira des faits et des preuves de cette propagande ;

4° Le Gouvernement royal accepte, du moins, d'éloigner du service militaire ceux dont l'enquête judiciaire aura prouvé qu'ils sont coupables d'actes dirigés contre l'intégrité du territoire de la Monarchie austro-hongroise ; il attend que le Gouvernement impérial et royal lui communique ultérieurement les noms et les faits de ces officiers et fonctionnaires aux fins de la procédure qui doit s'ensuivre ;

5° Le Gouvernement royal doit avouer qu'il ne se rend pas clairement compte du sens et de la portée de la demande du Gouvernement impérial et royal tendant à ce que la Serbie s'engage

à accepter sur son territoire la collaboration des organes du Gouvernement impérial et royal.

Mais il déclare qu'il admettra toute collaboration qui répondrait aux principes du droit international et à la procédure criminelle, ainsi qu'aux bons rapports de voisinage ;

6° Le Gouvernement royal, cela va de soi, considère de son devoir d'ouvrir une enquête contre tous ceux qui sont ou qui, éventuellement, auraient été mêlés au complot du 15/28 juin et qui se trouveraient sur le territoire du Royaume. Quant à la participation à cette enquête des agents des autorités austro-hongroises qui seraient délégués à cet effet par le Gouvernement impérial et royal, le Gouvernement royal ne peut pas l'accepter, car ce serait une violation de la Constitution et de la loi sur la procédure criminelle. Cependant, dans des cas concrets, des communications sur les résultats de l'instruction en question pourraient être données aux organes austro-hongrois ;

7° Le Gouvernement royal a fait procéder dès le soir même de la remise de la note à l'arrestation du commandant Voïa Tankositch. Quant à Milan Ciganovitch, qui est sujet de la Monarchie austro-hongroise et qui, jusqu'au 15/28 juin, était employé (comme aspirant) à la direction des chemins de fer, il n'a pas pu encore être joint. Le Gouvernement impérial et royal est prié de vouloir bien, dans la forme accoutumée, faire connaître le plus tôt possible les présomptions de culpabilité, ainsi que les preuves éventuelles de culpabilité qui ont été recueillies jusqu'à ce jour par l'enquête de Serajevo, aux fins d'enquêtes ultérieures;

8° Le Gouvernement serbe renforcera et étendra les mesures prises pour empêcher le trafic illicite d'armes et d'explosifs à travers la frontière. Il va de soi qu'il ordonnera tout de suite une enquête et punira sévèrement les fonctionnaires des frontières sur la ligne Chabatz-Loznitza qui ont manqué à leur devoir et laissé passer les auteurs du crime de Serajevo ;

9° Le Gouvernement royal donnera volontiers des explications sur les propos que ses fonctionnaires, tant en Serbie qu'à l'étranger, ont tenu après l'attentat dans des interviews et qui, d'après l'affirmation du Gouvernement impérial et royal, ont été hostiles à la Monarchie, dès que le Gouvernement impérial et royal lui aura communiqué les passages en question de ces propos, et dès qu'il aura démontré que les propos employés ont en effet été tenus par lesdits fonctionnaires, propos au sujet desquels le Gouvernement royal lui-même aura soin de recueillir des preuves et convictions ;

10° Le Gouvernement royal informera le Gouvernement impérial et royal de l'exécution des mesures comprises dans les points précédents en tant que cela n'a pas été déjà fait par la précédente note. Aussitôt que chaque mesure aura été ordonnée et exécutée, dans le cas où le Gouvernement impérial et royal ne serait pas satisfait de cette réponse, le Gouvernement royal serbe, considérant qu'il est de l'intérêt commun de ne pas précipiter la solution de cette question, est prêt, comme toujours, à accepter une entente pacifique, en remettant cette question soit à la décision du tribunal international de La Haye, soit aux grandes puissances qui ont pris

part à l'élaboration de la déclaration que le Gouvernement serbe a faite le 18/31 mars 1909.

N° 40

M. le baron Giesl de Gieslingen, ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Belgrade, le 12/15 juillet 1914, 6 heures de l'après-midi.

Monsieur le Président,

Étant donné que le délai fixé par la note que j'ai remise sur l'ordre de mon Gouvernement à Son Excellence M. Patchou avant-hier, jeudi, à six heures de l'après-midi, a expiré, et que je n'ai pas reçu une réponse satisfaisante, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que je quitte Belgrade ce soir avec le personnel de la légation impériale et royale.

La protection de la légation impériale et royale avec tout ce qui s'y rattache, avec ses annexes et ses archives, ainsi que la protection des sujets et intérêts autrichiens et hongrois en Serbie sont confiées à la légation impériale d'Allemagne.

Les chanceliers Ferdinand Jovanovitch et Milan Mekovitch, qui resteront à Belgrade, sont rattachés à la légation impériale d'Allemagne.

Enfin, je constate que, dès le moment où Votre Excellence aura reçu cette lettre, la rup-

ture des relations diplomatiques entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie revêtira le caractère d'un fait accompli.

Veuillez, etc...

N° 41

M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, à toutes les Légations royales.

Belgrade, le 12/25 juillet 1914.

C'est aujourd'hui à 5 h. et 3/4 de l'après-midi que j'ai remis la réponse à la note austro-hongroise. Vous en recevrez ce soir le texte intégral. Vous y verrez que nous sommes allés jusqu'aux limites extrêmes où nous pouvions aller. Lorsqu'il a reçu la note, le ministre d'Autriche-Hongrie a déclaré qu'il devait la comparer avec les instructions et qu'il donnerait immédiatement sa réponse. Dès mon retour au ministère, le ministre d'Autriche-Hongrie m'a informé par lettre qu'il n'était pas satisfait de notre réponse et qu'il quittera Belgrade ce soir même avec tout le personnel de la légation. Il remet au ministre d'Allemagne la protection de la légation avec tout le mobilier et les archives, ainsi que la protection des sujets et des intérêts austro-hongrois en Serbie. Enfin, il déclare que, par le fait de la remise de sa lettre, les relations diplomatiques entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie sont complètement rompues.

Le Gouvernement royal a convoqué la Skoupchtina pour le 14/27 juillet à Nich, où partent

dès ce soir tous les ministères avec leur personnel. Au nom du Roi, le Prince héritier a signé l'ordre de mobilisation de l'armée; demain ou après-demain, paraîtra une proclamation par laquelle les citoyens qui ne sont pas militaires seront invités à rester tranquillement chez eux, et les militaires à rejoindre leurs drapeaux et à défendre la Serbie selon leurs forces, au cas où elle serait attaquée.

N° 42

M. le comte Léopold Berchtold, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, à M. Jov. M. Jovanovitch, ministre de Serbie à Vienne.

Vienne, le 12/25 juillet 1914.

Étant donné que la note que l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire impérial et royal a remise au Gouvernement royal le 10/23 de ce mois, est restée sans réponse favorable, j'ai été contraint d'envoyer l'ordre au baron Giesl de quitter la capitale serbe et de remettre la protection des sujets de Sa Majesté Impériale et Royale apostolique au ministre d'Allemagne.

Ayant le regret de voir par là se terminer les rapports que j'ai eu l'honneur d'entretenir avec vous, Monsieur le Ministre, je n'ai pu manquer de mettre à votre disposition les passeports ci-joints pour votre retour en Serbie et pour le retour du personnel de la légation royale.

Veuillez, etc.

N° 43

Sa Majesté Impériale l'Empereur de Russie à Son Altesse Royale le Prince héritier de Serbie, Alexandre.

(Télégramme.) Petrograd, le 14/27 juillet 1914.

Votre Altesse Royale, en s'adressant à Moi dans un moment particulièrement difficile, ne s'est pas trompée sur les sentiments qui m'animent à Son égard et sur Ma sympathie cordiale pour le peuple serbe.

Ma plus sérieuse attention est attirée sur la situation actuelle et Mon Gouvernement s'applique de toutes ses forces à aplanir les présentes difficultés. Je ne doute point que Votre Altesse et le Gouvernement royal ne veuillent faciliter cette tâche en ne négligeant rien pour arriver à une solution qui permette de prévenir les horreurs d'une nouvelle guerre, tout en sauvegardant la dignité de la Serbie.

Tant qu'il y a le moindre espoir d'éviter une effusion de sang, tous mes efforts doivent tendre vers ce but. Si, malgré notre plus sincère désir, Nous ne réussissons pas, Votre Altesse peut être assurée qu'en aucun cas, la Russie ne se désintéressera du sort de la Serbie.

NICOLAS.

N° 44

Son Altesse Royale le Prince héritier de Serbie Alexandre à Sa Majesté Impériale l'Empereur de Russie.

(Télégramme.) Nich, le 17/30 juillet 1914.

Profondément touché par le télégramme que Votre Majesté a bien voulu M'adresser hier, je m'empresse de La remercier de tout Mon cœur. Je prie Votre Majesté d'être persuadée que la cordiale sympathie dont Votre Majesté est animée envers Mon pays nous est particulièrement précieuse et remplit notre âme de l'espoir que l'avenir de la Serbie est assuré, étant devenu l'objet de la haute sollicitude de Votre Majesté.

Ces moments pénibles ne peuvent que raffermir les liens d'attachement profond qui unissent la Serbie à la sainte Russie slave et les sentiments de reconnaissance éternelle pour l'aide et la protection de Votre Majesté seront conservés précieusement dans l'âme de tous les Serbes.

ALEXANDRE.

N° 45

M. le comte Léopold Berchtold, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Serbie.

(Télégramme.) Vienne, le 15/28 juillet 1914.

Le Gouvernement royal serbe n'ayant pas donné une réponse favorable à la note que le

ministre d'Autriche-Hongrie lui a remise le 23/10 juillet 1914, le Gouvernement impérial et royal se voit obligé de pourvoir lui-même à la protection de ses droits et intérêts et de recourir, dans ce but, à la force des armes. L'Autriche-Hongrie se considère donc, dès ce moment, en état de guerre avec la Serbie.

N° 46

M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, à toutes les Légations royales.

(Télégramme.) Nich, le 15/28 juillet 1914.

Le Gouvernement de l'Autriche-Hongrie a déclaré la guerre aujourd'hui, à midi, par un télégramme en clair adressé au Gouvernement serbe.

N° 47

M. le Dr Spalaïkovitch, ministre à Petrograd, à M. S. D. Sazonow, ministre russe des Affaires étrangères.

Petrograd, le 15/28 juillet 1914.

Excellence,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je viens de recevoir de M. N. Pachitch, président du Conseil, ce télégramme urgent envoyé

de Nich aujourd'hui à 2 h. 10 dans l'après-midi.

« Le Gouvernement de l'Autriche-Hongrie a déclaré la guerre aujourd'hui, à midi, par un télégramme en clair adressé au Gouvernement serbe. » « PACHITCH. »

En portant à votre connaissance l'acte qu'une grande Puissance a eu le triste courage de commettre vis-à-vis d'un petit pays slave qui vient à peine de sortir d'une longue série de luttes aussi héroïques qu'épuisantes, je prends la liberté, en une circonstance si grave pour mon pays, d'exprimer l'espoir que cet acte, qui brise la paix de l'Europe et révolte sa conscience, sera réprouvé par tout le monde civilisé et sévèrement puni par la Russie, protectrice de la Serbie.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien porter devant le trône de Sa Majesté cette prière de tout le peuple serbe et de vouloir bien agréer l'assurance de mon dévouement et de mon respect.

Veuillez, etc.

N° 48

M. S. D. Sazonow, ministre des Affaires étrangères russe, à M. le Dr Spalaïkovitch, ministre de Serbie à Petrograd.

Petrograd, le 17/30 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 15/28 juillet, n° 527, par laquelle vous avez bien voulu me communiquer le télégramme de Son

Excellence M. N. Pachitch au sujet de la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie. En regrettant sincèrement ce triste événement, je m'empresse de vous informer, Monsieur le Ministre, que je ne manquerai pas de soumettre à Sa Majesté l'Empereur la demande du peuple serbe, dont vous êtes l'interprète.

Veuillez, etc.

N° 49

M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, à M. le Dr Jovanovitch, chargé d'affaires à Berlin.

(Télégramme.) Nich, le 22 juillet/4 août 1914.

Je vous prie d'informer le Gouvernement impérial que vous avez reçu l'ordre de quitter l'Allemagne avec le personnel de la légation et du consulat. Je vous prie de partir sans retard.

N° 50

Le Ministère des Affaires étrangères serbe à la Légation d'Allemagne à Nich.

Nich, le 24 juillet/6 août 1914.

Le Ministère royal des Affaires étrangères a l'honneur d'informer la Légation impériale d'Al-

lemagne que, vu l'état de guerre existant entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, alliée de l'Allemagne, ainsi que l'état de guerre existant entre la Russie et l'Allemagne, alliée de l'Autriche-Hongrie, le Gouvernement royal serbe, se solidarisant avec la Russie et ses alliés, considère comme terminée la mission en Serbie de Son Excellence le baron Griesinger, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Allemagne. Il prie Son Excellence de quitter, avec le personnel de la légation, le territoire de la Serbie et lui remet ci-joint les passeports nécessaires.

N° 51

M. le Dr Jovanovitch, chargé d'affaires à Berlin, à M. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 24 juillet/6 août 1914.

Lors de la visite que j'ai faite au sous-secrétaire d'Etat, M. Zimmermann, pour lui notifier la rupture des rapports diplomatiques, il m'a, entre autres choses, déclaré que l'Allemagne avait toujours été animée de sentiments amicaux envers la Serbie et qu'elle regrettait que les relations entre la Serbie et l'Allemagne, à cause des combinaisons politiques, dussent être rompues. Il tient la Russie, qui a sans cesse excité la Serbie, pour seule responsable des événements qui sont survenus et qui auront de lourdes conséquences

pour tous les peuples. Si la Russie n'avait pas, au dernier moment, alors qu'il paraissait déjà possible d'éviter un conflit armé, mobilisé toute sa force militaire, on n'en serait pas arrivé à la guerre, car l'Allemagne avait usé de toute son influence sur l'Autriche-Hongrie pour qu'elle s'entendît avec la Russie. Peut-être l'Autriche-Hongrie se serait-elle contentée d'occuper Belgrade, et alors des négociations se seraient engagées dans le but de régler les rapports austro-serbes.

N° 52

M. Jov. M. Jovanovitch, ministre à Vienne, à M. N. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

Nich, le 3/16 août 1914.

Monsieur le Président,

Depuis le 17/30 juin, la légation de Serbie à Vienne a été assiégée par la police et la gendarmerie, et son personnel soumis sans cesse à la surveillance des fonctionnaires de la Sûreté. Nos mouvements et nos communications avec le monde extérieur furent rendus, comme vous pouvez le penser, considérablement plus difficiles; l'attitude de la rue avait quelque chose de menaçant envers la légation et son personnel.

Dès le commencement du mois de juillet, même les communications télégraphiques avec vous devinrent plus difficiles et les événements se sont

développés si vite que je n'ai pas pu vous communiquer certains détails relatifs à ce qui a précédé notre conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. C'est pourquoi je le fais maintenant.

Jusqu'à la fin du mois de juin, il parut que toute l'affaire de Serajevo se développait normalement. Mais au commencement du mois de juillet un revirement s'opéra. Il n'y avait pas de signes patents de ce revirement : c'étaient plutôt des indices et des symptômes imprécis qui trahissaient certaines intentions dissimulées. Tout d'abord, les journaux de Vienne et de Budapest, sur les instructions du Bureau de la presse du ministère des Affaires étrangères, suspendirent la publication des informations sur le cours de l'instruction au sujet de l'attentat de Serajevo. Cette même presse commença à représenter toute l'affaire comme une question qui devait être réglée entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, éventuellement par la force des armes.

D'ailleurs, les grands journaux de Vienne recevaient des communications pareilles provenant de l'ambassade d'Allemagne ; exception doit être faite pour le semi-officiel *Fremdenblatt* qui était, en général, plus modéré, comme aussi pour la *Zeit* et l'*Arbeiter Zeitung*.

A cette nouvelle attitude de la presse, vint s'ajouter un état d'insécurité de la Bourse tel qu'on n'en avait pas connu de pareil durant tout le cours des derniers événements dans les Balkans. Dans les conversations privées des hauts cercles financiers, on dénonçait le « compte à régler avec la Serbie », comme la seule issue de la crise générale, financière et économique, où l'Autriche-Hongrie était entrée depuis l'annexion de la Bos-

nie-Herzégovine. Puis, par une circulaire secrète, on ordonna le retrait graduel de la monnaie d'or et en même temps la hausse graduelle de son cours. On ne tarissait pas d'explications sur l'interruption du congé du ministre de la Guerre Krobatin et du chef d'état-major Hœtzendorf, sur leur retour et leur séjour à Vienne. Le chef d'état-major général était tantôt dans le Sud, tantôt dans l'Est, tantôt dans le Nord de la Monarchie, où il se rencontrait avec le chef d'état-major allemand, comte de Moltke, en Bohême, à Karlsbad, je crois.

Tous les réservistes, qui avaient été convoqués pour les manœuvres de juin en Bosnie-Herzégovine, furent maintenus sous les drapeaux. Les soldats des cadres en Autriche et en Hongrie obtenaient en nombre beaucoup plus considérable que d'ordinaire de courtes permissions dans le but de terminer les travaux des champs et autres, et les réservistes chargés des services administratifs dans l'armée étaient convoqués de plus en plus. Ajoutez les interpellations au Parlement hongrois et les réponses ambiguës du président du Conseil, le comte Tisza, un homme d'État qui, jusque-là, avait été très clair dans ses déclarations politiques.

L'attitude du Ballplatz fut la plus caractéristique. Les réceptions hebdomadaires chez le comte Berchtold furent suspendues. Tout d'un coup, les conversations au sujet de l'événement de Serajevo avec les représentants des États étrangers cessèrent, ou, lorsqu'on en parlait, c'était toujours comme par ordre et pour dissiper la crainte ou le doute que l'Autriche-Hongrie préparât une action sérieuse contre la Serbie. On y

avouait que certaines démarches seraient faites à Belgrade dès que les résultats de l'instruction ouverte au sujet de l'attentat de Serajevo en auraient suffisamment prouvé les attaches avec Belgrade. Mais, en même temps, on disait que ces démarches ne seraient pas telles qu'on dût s'en inquiéter beaucoup. L'ambassadeur de Russie qui, en l'absence du comte Berchtold, avait plusieurs fois causé à ce sujet avec le comte Forgach, n'a jamais pu saisir les véritables intentions de l'Autriche-Hongrie. M. Schébéko m'a dit que le comte Szapary, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Petrograd, qui, pour des raisons de famille, se trouvait en Autriche-Hongrie, lui avait dit que les démarches qui seraient faites à Belgrade auraient le caractère conciliant. Le comte, d'après les dires de M. Schébéko à M. Sazonow, a donné l'assurance que la note que l'Autriche-Hongrie avait l'intention d'adresser à la Serbie serait telle que les Russes n'en seraient pas mécontents. M. Dumaine, ambassadeur de France, qui, sur l'ordre de son Gouvernement, avait attiré l'attention du Gouvernement de Vienne sur les complications qui pourraient surgir au cas où les réclamations éventuelles qu'on avait l'intention d'adresser à la Serbie ne seraient pas modérées, reçut du baron Macchio, premier chef de section au ministère des Affaires étrangères, la réponse que le Gouvernement austro-hongrois appréciait les démarches amicales et conciliantes de la France et que les conditions de la note à la Serbie seraient de nature à être acceptées par celle-ci sans grande hésitation. Je fis remarquer aux ambassadeurs des puissances de la Triple-Entente que de telles assurances pou-

vaient cacher les vraies intentions du Gouvernement austro-hongrois afin de mettre les puissances devant certains faits accomplis que l'Europe serait obligée d'accepter pour éviter une guerre générale.

Cependant, les procédés du Ballplatz eurent un certain succès, car tous mes collègues, que j'eus l'occasion de voir ces jours-là, croyaient à peine que l'Autriche-Hongrie voulût entreprendre une action sérieuse qui pût provoquer des complications européennes. Plusieurs membres du corps diplomatique étaient si confiants que, ces jours-là, ils faisaient des préparatifs pour leur départ en long congé ou dans les villes d'eaux.

Malgré tout, on savait qu'on préparait au ministère une note qui contiendrait les griefs et les réclamations de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie. Ce travail fut confié au comte Forgach, ancien ministre d'Autriche-Hongrie en Serbie. On croyait généralement que, parmi les représentants étrangers, seul l'ambassadeur d'Allemagne, M. Tschirsky, avait été tenu au courant de ce travail, et j'ai eu des raisons de croire qu'il a même collaboré à la rédaction de la note. Aussi les représentants des États qui nous étaient favorables étaient-ils d'accord avec moi pour penser que, rédigée par ces deux auteurs, la note contiendrait des conditions très dures pour la Serbie, mais non pas telles qu'elle ne pût les accepter. Lorsque le texte de la note fut publié, ils en furent tous surpris, pour ne pas dire consternés.

Autant on a fait mystère avec soin du contenu de la note, autant on a caché la date où elle serait présentée. Le jour de la remise de l'ultimatum à Belgrade, l'ambassadeur de France eut, à ce

sujet, une longue conversation avec le premier chef de section au ministère des Affaires étrangères, le comte Berchtold s'étant trouvé de nouveau à Ischl. Or, le baron Macchio n'avait pas dit à M. Dumaine que ce jour-là, dans l'après-midi, la note serait remise à Belgrade et que le lendemain elle serait publiée par les journaux.

Lorsque le 11/24 juillet, au matin, les journaux viennois publièrent le contenu de la note que le baron Giesl avait remise au Gouvernement serbe, une inquiétude s'empara de nos amis et des amis de la paix européenne. C'est alors seulement qu'on comprit que de grands événements européens pourraient survenir, bien qu'on ne crût pas que le Gouvernement austro-hongrois eût l'intention de les provoquer. Ce sentiment fut fortifié par les violents articles de tous les journaux de Vienne, excepté le *Zeit* et l'*Arbeiter Zeitung*, ainsi que par les démonstrations de la rue qui prouvaient d'une façon évidente que la guerre — bien entendu une guerre contre la Serbie, — serait la solution la plus désirable.

Après deux, trois conversations que j'ai eues ce jour-là, je me suis rendu compte qu'un conflit armé entre la Serbie et la Monarchie était inévitable, même au cas où la Serbie accepterait toutes les conditions austro-hongroises, de la première à la dernière. L'attitude de la rue envers notre légation était déjà telle que je m'attendais même à des voies de fait contre le personnel de la légation.

L'ambassadeur de France aussi bien que celui d'Angleterre, et le chargé d'affaires de Russie considérèrent que la démarche du Gouvernement austro-hongrois était, non pas une simple

note, mais un ultimatum. Ils furent indignés de la forme aussi bien que du fond et du délai fixé par la note, et ils la jugèrent, eux aussi, inacceptable. Dans les conversations que j'ai eues avec eux au sujet de cette note, je leur expliquai qu'en particulier les passages relatifs à l'ordre du jour du Roi à l'armée, à la destitution des fonctionnaires et officiers, et surtout à la participation des fonctionnaires austro-hongrois à la « répression du mouvement existant en Serbie contre l'intégrité de la Monarchie », ne pourraient absolument pas être acceptés, étant contraires à la dignité et à la souveraineté nationales. Ce n'est qu'une guerre victorieuse, dis-je, qui pourrait amener l'acceptation de conditions aussi humiliantes pour un pays indépendant. A leur question : s'il ne valait pas mieux les accepter pour le moment et éviter la guerre, j'ai répondu que la note austro-hongroise, qui en fait était une déclaration de guerre à la Serbie, était rédigée de façon que, même au cas où la Serbie l'aurait acceptée sans aucune réserve, l'Autriche-Hongrie y aurait trouvé à tout instant des motifs pour faire entrer ses troupes en Serbie. C'est dans la conviction que le conflit resterait limité à nous deux qu'elle avait rédigé une telle note.

M. Dumaine, Sir Maurice de Bunsen et le prince Koudacheff, chargé d'affaires russe, furent surpris de cette note inattendue, autant qu'inquiets des complications qu'elle menaçait d'amener. Avant la remise de la note austro-hongroise, M. Schébéko, ambassadeur de Russie, avait dit à plusieurs reprises à ses collègues que la Russie ne pourrait pas rester indifférente à une démarche

de l'Autriche-Hongrie qui tendrait à humilier la Serbie. Cette opinion, il l'avait ouvertement exprimée au Ballplatz. D'où, l'inquiétude chez les ambassadeurs qui envisageaient la possibilité d'une guerre entre la Russie et l'Autriche-Hongrie.

Le lendemain du jour où la note fut remise à Belgrade, le prince Koudacheff alla en parler au comte Berchtold. A sa déclaration que la note, telle quelle, était inacceptable et que la Russie ne pouvait pas regarder avec indifférence une humiliation de la Serbie, le comte Berchtold répondit que l'Autriche-Hongrie s'était trouvée forcée de faire une telle démarche en Serbie, son existence même étant mise en question, que l'Autriche-Hongrie ne pourrait pas renoncer à ses démarches ni changer les conditions de la note, et qu'elle estimait que ce différend ne regardait que la Serbie et l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire qu'aucune autre puissance n'avait de raisons de s'en mêler.

Cette réponse du comte Berchtold ne laissait pas de doutes sur l'intention de l'Autriche-Hongrie d'infliger une correction à main armée à la Serbie, sans jugement de l'Europe l'y autorisant. Des conversations que j'ai eues alors avec les ambassadeurs des puissances de la Triple-Entente, — qui, durant ces jours pénibles, furent à tous égards accueillants et bienveillants envers moi et envers le personnel de la légation, — il ressortait clairement que, du moment où elle s'était décidée à adresser cette note qui signifiait sans aucun doute la guerre, l'Autriche-Hongrie avait reçu des assurances et même acquis la conviction que le conflit serbo-austro-hongrois serait localisé. De même, il était clair que l'Autriche-

Hongrie avait été confirmée dans cette conviction particulièrement et peut-être uniquement par M. Tschirsky, ambassadeur d'Allemagne à Vienne. M. Tschirsky était seul à penser et à dire ouvertement que la Russie se tiendrait tranquille pendant que l'Autriche-Hongrie infligerait la punition (*Strafexpedition*) à la Serbie. Il assurait que le ministre des Affaires étrangères de Russie viendrait facilement à bout des panslavistes, comme l'année précédente, et que la Russie n'avait aujourd'hui aucun intérêt à soulever tant de questions épineuses qui la touchent de plus près en Europe et en Asie. Selon lui, il était nécessaire qu'une leçon fût donnée à la Serbie. La Russie n'avait aucun droit d'intervenir. Quant à l'Allemagne, il déclarait qu'elle avait pleine conscience de ce qu'elle faisait, en appuyant l'Autriche-Hongrie dans sa démarche.

Ce langage de M. Tschirsky a fait penser à beaucoup de personnes que c'est l'Allemagne qui a voulu provoquer la guerre européenne, car, bien auparavant, on a dit et même écrit à Vienne qu'il fallait faire la guerre à la Russie avant qu'elle fût prête au point de vue militaire, c'est-à-dire avant le printemps de 1917 : « Plus on remet l'affaire, moindres seront les chances des puissances de la Triple-Alliance. » Cependant, de Berlin, de sources diplomatiques, les plus authentiques nouvelles me parvenaient que la Wilhelmstrasse n'approuvait pas l'action de l'Autriche-Hongrie dans cette question et que M. Tschirsky avait outrepassé ses instructions.

A son retour de Petrograd, M. Schébéko, ambassadeur de Russie, multiplia ses efforts auprès du Ballplatz, afin d'obtenir prolongation du court

délai fixé au Gouvernement serbe pour sa réponse à la note austro-hongroise, et de trouver le moyen d'arriver à un échange d'idées sur l'ensemble du différend entre Vienne et Petrograd ; mais ces efforts restèrent sans succès jusqu'au 13/26 juillet, jour de notre entrevue. Par la conversation que j'eus alors avec lui, je compris qu'à Petrograd la note austro-hongroise était considérée, dans le fond et dans la forme, comme une provocation adressée à la Russie, non pas à la Serbie, et que la Russie ne souffrirait pas l'humiliation de la Serbie, dût-elle s'exposer à une guerre.

Le jour de mon départ de Vienne, M. Schébéko me dit que, en dépit de toutes les grandes difficultés, il y avait des chances pour qu'on trouvât à Petrograd, entre le Gouvernement russe et le comte Szapary, une solution quelconque qui empêcherait l'ouverture du conflit. D'autre part, dès que l'on apprit à Vienne que le conflit austro-serbe pouvait provoquer une guerre entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, on commença à s'en inquiéter.

ANNEXE

Déclarations de M. Giolitti à la Chambre italienne (1)

5 décembre 1914.

« ... Comme je tiens pour nécessaire que la loyauté de l'Italie dans l'observation des pactes internationaux soit au-dessus de toute discussion, je me sens obligé de rappeler un précédent qui démontre que l'interprétation donnée par notre Gouvernement à nos traités, au début du conflit, était exacte et qu'elle a été admise comme vraie par les Puissances alliées elles-mêmes.

« Au cours de la guerre balkanique, précisément le 9 août 1913, étant absent de Rome, j'ai reçu de mon collègue, l'hon. Di San Giuliano, le télégramme suivant :

« L'Autriche nous a communiqué, ainsi qu'à
« l'Allemagne, son intention d'agir contre la

(1) Il semble qu'il y ait également eu une démarche symétrique de l'Autriche auprès de la Roumanie en mai 1913. M. Take Ionesco a formellement déclaré qu'il en avait trace dans un télégramme adressé par le comte Berchtold au prince de Fürstenberg et communiqué par lui au chef du Gouvernement roumain. Les démentis officieux auxquels cette révélation a donné lieu de la part de l'Autriche ne nous permettent pas de lui donner place dans ce recueil sous forme d'un texte officiel.

« Serbie et elle définit cette action une action
« défensive, espérant appliquer à la Triple-Al-
« liance le *casus foederis*, que je crois inappli-
« cable. Je cherche à concerter avec l'Allemagne
« des efforts en vue d'empêcher cette action
« autrichienne; mais il pourrait être nécessaire
« de dire clairement que nous ne considérons
« pas cette action éventuelle comme défensive et
« que, par conséquent, nous ne croyons pas que
« le *casus foederis* existe. Je te prie de me télé-
« graphier à Rome si tu approuves. »

« — J'ai répondu ainsi :

« Si l'Autriche agit contre la Serbie, il est
« évident que le *casus foederis* n'existe pas.
« C'est une action qu'elle entreprend pour son
« propre compte; car il n'est pas question de dé-
« fense, puisque personne ne songe à l'attaquer.
« Il est nécessaire que cela soit déclaré à l'Au-
« triche de la façon la plus formelle et il est à
« souhaiter que l'action de l'Allemagne dissuade
« l'Autriche de cette périlleuse aventure. »

« C'est ce qui fut fait; et l'interprétation don-
« née par nous eut le consentement de nos alliés
« avec lesquels nos rapports d'amitié ne furent
« pas le moins du monde troublés. La déclara-
« tion de neutralité faite au début du présent
« conflit est donc conforme à l'esprit et à la
« lettre des traités. J'ai voulu rappeler ce fait
« parce que je juge utile qu'il apparaisse aux
« yeux de toute l'Europe que l'Italie a été com-
« plètement loyale. »

NANCY-PARIS. — IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

LES LIVRES PROPHÉTIQUES

La Protestation de l'Alsace-Lorraine le 17 février et le 1er mars 1871 à Bordeaux, par Henri WELSCHINGER, de l'Institut de France. 1914. Un volume grand in-8, avec 2 fac-similés et une carte, broché. 1 fr.

Nos Frontières de l'Est et du Nord. *L'Offensive par la Belgique. La Défense de la Lorraine*, par le général C. MAITROT. 3e édition. 1914. Un volume in-8, avec 8 cartes et 3 croquis, broché. . . . . . . 2 fr. 50

Les Armées française et allemande au point de vue de l'outillage de guerre. *Leur artillerie, leur fusil, leur matériel. Une comparaison*, par le général MAITROT. 1914. Un volume in-18, broché . . . 1 fr.

Questions de Défense nationale, par le général LANGLOIS, ancien membre du Conseil supérieur de guerre. 1906. Un vol. in-12, broc. 3 fr. 50

La France victorieuse dans la Guerre de demain. *Étude stratégique*, par le colonel Arthur BOUCHER (retr.). Édition revue et corrigée. 22e mille. 1915. Un vol. in-8, avec 9 tableaux et 5 cartes, broché. 1 fr. 25

L'Offensive contre l'Allemagne. *Étude stratégique*, par le même (1911). Édition revue et corrigée. 13e mille. 1915. Un volume in-8, avec 3 cartes, broché. . . . . 1 fr.

La Belgique à jamais indépendante. *Étude stratégique*, par le même. 5e mille. 1915. Un volume in-8, avec 2 cartes, broché. . . . 1 fr.

L'Allemagne en péril. *Étude stratégique*, par le même. 1914. Un volume in-8, avec 6 croquis, broché . . . . 2 fr. 50

La Guerre au vingtième siècle. *Essais stratégiques*, par le lieutenant-colonel Henri MORDACQ. 1914. Un volume in-12, avec 2 cartes in-folio, broché . . . . . 3 fr. 50

Opinions allemandes sur la Guerre moderne *d'après les principaux écrivains militaires allemands*. 1912. Trois volumes gr. in-8, br. . 3 fr.

Les Armements allemands. La Riposte, par le capitaine Pierre FÉLIX. 1912. Un volume in-8 de 137 pages, broché. . . . . . . 1 fr.

Le Pangermaniste en Alsace, par Jules FROELICH. 4e mille. 1913. Un volume in-12, avec 16 dessins par **HANSI**, broché . . . . . 75 c.

Force au Droit (*Question d'Alsace-Lorraine*), par H. MARINGER. 1913. Un vol. in-12, avec 2 cartes dressées par le lieutenant LAPOINTE, br. 3 fr. 50

La Prochaine Guerre, par Charles MALO. Avec une Préface par Henri WELSCHINGER, de l'Institut. 1912. Un vol. grand in-8, broché . 2 fr.

Mes Souvenirs, 1830-1914, par Auguste LALANCE. Préface par Ernest LAVISSE, de l'Académie Française. 1914. Un vol. grand in-8, br. 1 fr. 50

La Guerre dans les Vosges et en moyenne montagne. *Principes et données pratiques*, par le colonel R.-J. FRISCH. 1914. Un volume in-18, relié en percaline. 1 fr. 75

Les Nouvelles Pièces de l'Artillerie allemande. 1914. Brochure in-8, avec 3 figures. . . . . 75 c.

L'Armée allemande après sa réorganisation, par le lieutenant-colonel Walter VON BREMEN. Traduit par le lieutenant Jean SCHMIDT. *Avec l'emplacement des troupes en 1914.* Un volume in-8 étroit, avec le portrait de Guillaume II, broché. . . . . 1 fr. 50

État militaire de toutes les Nations du monde en 1914. Un volume in-8 étroit de 180 pages, broché. . . . . 1 fr. 25

Cinq mois de Guerre (*août-décembre 1914*), par S. R., membre de plusieurs sociétés savantes. Brochure in-12 . . . . 30 c.

La Grande Guerre par les Artistes, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, à partir de novembre 1914, par fascicules de 8 planches (format 32×25). Prix de chaque fascicule . . . . 80 c.

PAGES D'HISTOIRE, 1914

Série de fascicules in-12, brochés.

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT.

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1916

2e Série d, 2

DEUXIÈME

LIVRE BLEU SERBE

1916

NOTE ADRESSÉE PAR LE GOUVERNEMENT ROYAL DE SERBIE AUX GOUVERNEMENTS SIGNATAIRES DES CONVENTIONS DE LA HAYE SUR LES VIOLATIONS DU DROIT DES GENS COMMISES PAR LES AUTORITÉS ALLEMANDES, AUTRICHIENNES ET BULGARES DANS LES TERRITOIRES SERBES OCCUPÉS

2e MILLE

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS
5-7, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

120

Prix : 75 centimes.

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1916

2e Série d, 2

DEUXIÈME

LIVRE BLEU SERBE

1916

NOTE ADRESSÉE PAR LE GOUVERNEMENT ROYAL DE SERBIE AUX GOUVERNEMENTS SIGNATAIRES DES CONVENTIONS DE LA HAYE SUR LES VIOLATIONS DU DROIT DES GENS COMMISES PAR LES AUTORITÉS ALLEMANDES, AUTRICHIENNES ET BULGARES DANS LES TERRITOIRES SERBES OCCUPÉS

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS
5-7, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés, dont :

5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5) ;

50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).

DEUXIÈME LIVRE BLEU SERBE

NOTE

du Gouvernement royal de Serbie sur la conduite des autorités ennemies à l'égard de la population de la Serbie occupée.

Le Gouvernement royal de Serbie a eu déjà l'occasion, à plusieurs reprises, de protester auprès des Gouvernements signataires des Conventions de La Haye contre les procédés contraires au droit et à l'humanité, pratiqués par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie à l'égard des populations du territoire serbe occupé.

Quoique les opérations de guerre ne soient pas encore terminées, il a été possible de recueillir un certain nombre de documents à ce sujet. Par les pièces annexées le Gouvernement royal rend ici publics les renseignements qui lui sont parvenus sur les atrocités et le régime de terreur, sur les violations des droits de sujétion et du droit de propriété, sur l'appauvrissement impitoyable de la population et du pays par une exploitation à outrance, sur la dénationalisation du peuple, sur la destruction et le pillage des trésors littéraires et artistiques nationaux — sur tous les autres faits délictueux déjà consommés ou en train d'être exécutés.

Le Gouvernement royal de Serbie, faisant appel aux

sentiments de justice et d'humanité du monde civilisé, proteste de nouveau auprès des Gouvernements signataires de la IVe Convention de La Haye du 18 octobre 1907, contre les violations des articles 4, 6, 7, 18, 22, 23, 27, 28, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55 et 56 du Règlement de La Haye, violations constatées par les pièces annexées et commises par les autorités allemandes, austro-hongroises et bulgares dans les territoires serbes occupés.

Septembre 1916, Corfou.

Le Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères,

N. P. Pachitch.

ANNEXES

A. — Documents relatifs au régime de terreur et aux violences.

Il est interdit de détruire ou de saisir des propriétés ennemies, sauf les cas où ces destructions ou ces saisies seraient impérieusement commandées par les nécessités de la guerre.

(Convention de La Haye du 18 octobre 1907. Lois et Coutumes de la Guerre sur terre, art. 23 g.)

L'autorité du pouvoir légal ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays.

(Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 43.)

La peine de confiscation des biens ne peut être instituée.

(Constitution du Royaume de Serbie, art. 17.)

La propriété privée ne peut pas être confisquée.

(Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 46, alin. 2.)

Si, en dehors des impôts visés à l'article précédent, l'occupant prélève d'autres contributions en argent dans le territoire occupé, ce ne pourra être que pour les besoins de l'armée ou de l'administration de ce territoire.

(Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 49.)

I

L'ORDONNANCE DU 28 JUIN 1916

I — L'ORDONNANCE DU 28 JUIN 1916

Observation. — On se rappelle que le Gouvernement royal de Serbie, dans sa réponse du 12/25 juillet 1914 à la note du Gouvernement austro-hongrois du 10/23 juillet 1914, avait consenti, au sujet des questions de responsabilité pour l'attentat de Serajevo, à collaborer avec les autorités austro-hongroises et à les seconder dans les limites établies par le droit international. Les raisons qui avaient dicté la réponse du Gouvernement serbe sont faciles à comprendre. Les tribunaux austro-hongrois étant dans cette circonstance juge et partie, leur juridiction exclusive, sur des sujets du royaume de Serbie et sur un territoire soumis au pouvoir militaire, est absolument privée des garanties qui doivent être considérées comme indispensables. Combien cependant ces garanties seraient nécessaires précisément dans les circonstances actuelles ; pour s'en convaincre, il suffit de constater le fait que dans l'Ordonnance même du 28 juin 1916 la responsabilité pour l'événement de Serajevo a été jointe à la responsabilité pour la guerre actuelle.

Différents faits, mis en évidence de divers côtés au cours de la guerre, ont établi les vraies raisons qui ont dicté à l'Autriche-Hongrie la déclaration de guerre. La justice internationale doit donc considérer comme tout à fait insuffisantes les preuves que l'Autriche-Hongrie a l'intention d'échafauder par des condamnations possibles et probables faites dans les conditions exposées et destinées à fournir après coup une apparence de fondement au *casus belli.*

L'Ordonnance du 28 juin 1916 est d'ailleurs en contradiction flagrante avec les principes du droit international en général, et de la IVe Convention de La Haye du 18 octobre 1907 en particulier.

En rendant des particuliers responsables de la guerre, en des termes intentionnellement vagues afin de laisser place à l'arbitraire, le Gouvernement austro-hongrois a violé le principe fondamental d'après lequel la guerre est un conflit entre États et non entre particuliers, un conflit par conséquent pour lequel personne, ni par le fait de ses actes, ni par le fait de ses fonctions, ne peut être ni accusé ni condamné.

La peine de déchéance de la fortune, énoncée dans l'article 1 de l'Ordonnance, non seulement n'existe pas dans les lois pénales serbes, mais est expressément prohibée par l'article 17 de la Constitution du royaume. Tenue en qualité d'occupant (art. 43 de la Convention de La Haye) d'observer dans le territoire occupé les lois du pays occupé et d'appliquer seulement les peines prévues par ces lois, l'Autriche-Hongrie n'aurait pu déroger à cette règle que dans la mesure où la sécurité actuelle de son armée l'aurait absolument exigé. Étant donné que l'Ordonnance applique la peine de déchéance à des faits antérieurs à la guerre et n'ayant aucun rapport avec la sécurité actuelle de l'occupant et de son armée, l'exception de néces-

sité absolue prévue par l'article 43 ne peut être invoquée, et la violation de cet article est manifeste.

Même en cas de nécessité absolue, le Gouvernement austro-hongrois n'aurait pu appliquer la peine de déchéance ou de confiscation de la fortune privée, cette peine étant non seulement prohibée par les lois serbes, mais directement interdite par l'article 46 du Règlement de La Haye. La saisie des biens, dont parle l'article 3 de l'Ordonnance citée, est non moins expressément interdite par l'article 23 du Règlement de La Haye. Son caractère arbitraire est accentué par le fait que, d'après l'article 3, même une présomption des actes prévus à l'article 1 sera suffisante pour l'application de la saisie. Le Gouvernement austro-hongrois a donc violé les articles 23, 43 et 46 du Règlement annexé à la IVe Convention de La Haye.

L'article 1 de l'Ordonnance tient à spécifier que la déchéance de fortune a lieu parce que les propriétaires ayant provoqué la guerre sont par là responsables de la disette causée par cette guerre dans le pays. La peine prend donc également le caractère d'une mesure fiscale, d'une sorte de contribution. Mais en tant que contribution, cette mesure ne peut frapper les particuliers que dans une proportion déterminée, elle ne doit jamais les priver de toute leur fortune. Encore une règle à laquelle les auteurs de l'Ordonnance ont jugé bon de passer outre.

En rendant l'Ordonnance du 28 juin, le Gouvernement austro-hongrois s'est attribué le droit de légiférer, d'édicter de nouvelles peines. Et il a même cru pouvoir donner à ses mesures législatives un caractère de rétroactivité, absolument inadmissible en matière pénale et contraire à l'article 12 de la Constitution serbe. Rare exemple de mépris des règles fondamentales du droit !

Enfin et surtout, en s'attribuant le droit d'édicter de nouvelles peines dans le pays occupé et de juger par ses tribunaux des faits qui ne concernent pas la sécurité actuelle de son armée et de son administration, le Gouvernement austro-hongrois contrevient au principe fondamental, d'après lequel les tribunaux du royaume de Serbie qui reste souverain du territoire occupé sont seuls compétents pour juger, et pour juger au nom du roi de Serbie, tous les faits délictueux sauf ceux qui, en intéressant la sécurité actuelle de l'armée et de l'administration de l'occupant, relèvent exceptionnellement des juridictions militaires de celui-ci.

ANNEXE N° 1

Ordonnance du 15/28 juin 1916, traduction française du texte paru dans la *Neue Freie Presse* du 8 juillet 1916.

Sur la base des pouvoirs civils et militaires qui m'ont été conférés par ordre de S. M. l'Empereur, j'ordonne, dans les territoires serbes occupés qui se trouvent sous l'administration militaire austro-hongroise, ce qui suit :

Art. 1. — *Déchéance de la fortune des criminels d'État :* Les personnes qui, par instigation, participation ou consentement, sont complices de l'assassinat commis à Serajevo, le 28 juin 1914, ou qui, par un autre acte délictueux, sont responsables, à quelque titre, de la présente guerre contre la monarchie austro-hongroise, répondent, avec toute leur fortune, de la disette causée par la guerre. La déchéance de la fortune sera prononcée en même temps que la culpabilité.

Art. 2. — La déclaration de déchéance s'appliquera également aux biens-fonds qui ont été aliénés ou donnés en gage depuis la mise en vigueur de cette ordonnance. L'ignorance de la culpabilité du vendeur ou de l'auteur du gage ne sera admise comme une excuse que si l'acquéreur ou le gagiste ont demandé au Gouvernement militaire son assentiment pour leur acquisition.

Art. 3. — Dans le but d'assurer la conservation des biens, leur saisie peut être ordonnée dans le territoire occupé s'il existe une présomption suffisante des actes prévus à l'article 1.

Art. 4. — Cette ordonnance entre en vigueur aujourd'hui 28 juin.

Signé : *Feld-Maréchal,*
Archiduc Frédéric.

II

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX JURIDICTIONS ET LOIS PÉNALES SERBES PAR L'ADMINISTRATION AUSTRO-HONGROISE

Observation. — On distingue deux instances judiciaires en Serbie : des tribunaux de première instance et des tribunaux d'appel. La Cour de cassation, placée au-dessus de tous les tribunaux, a pour mission de conserver l'unité de jurisprudence et de veiller au respect de toutes les formes légales. Les sentences sont rendues dans les tribunaux par trois ou plusieurs juges délibérant ensemble. Chaque tribunal est divisé en deux sections, la section des affaires civiles et la section des affaires criminelles.

Des postes de juges d'instruction, ayant le même rang que les juges de tribunaux, ont été spécialement créés dans les arrondissements pour seconder la juridiction criminelle.

Le juge, nommé par une commission spécialement réunie à cet effet et dont les membres sont inamovibles, est inamovible. Il ne peut être soumis qu'à la juridiction disciplinaire de la Cour de cassation. L'avancement des juges est fixé par une loi.

L'Autriche-Hongrie a maintenu la procédure civile serbe, mais a supprimé le Code de procédure pénale. Ce changement apporté à l'ordre légal du pays est ainsi officiellement expliqué par le Dr Ivan Steinmetz dans les *Beogradské Noviné* du 20 mai 1916 : les lois de procédure sont difficilement séparables du juge qui les applique. On peut les comparer à l'outil que l'artisan porte avec lui. C'est pour cette cause que cette catégorie des lois du pays occupé ne peut pas s'adapter au nouvel ordre de choses, mais doit être rem-

placée par les lois du pays occupant. Nous avons quand même jugé utile de continuer à faire appliquer par nos juges le Code de procédure civile serbe, pour la raison d'abord que cela répond au texte de l'article 43 du Règlement de La Haye, de 1907, et pour la raison ensuite qu'il aurait été difficile de décider lequel de quatre différents codes de procédure appliqués en Autriche-Hongrie aurait dû être appliqué en Serbie.

II — CHANGEMENTS APPORTÉS AUX JURIDICTIONS ET LOIS PÉNALES SERBES PAR L'ADMINISTRATION AUSTRO-HONGROISE

ANNEXE N° 2

Extrait des *Beogradské Noviné* du 30 mai 1916.

Un juge civil a été délégué dans chaque préfecture pour juger les affaires civiles. En outre, une section de juridiction a été créée au gouvernement militaire de Belgrade, pour remplir la fonction de tribunal d'appel contre les sentences des juges des départements. Cette section est chargée aussi de la direction de la justice dans tout le pays.

Les affaires criminelles relèvent des juridictions militaires établies auprès des préfectures ; ces juridictions appliquent le code pénal militaire et la procédure penale militaire de l'Autriche-Hongrie.

Les prisonniers de guerre doivent être traités avec humanité. Tout ce qui leur appartient personnellement reste leur propriété.

(Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 4.)

Les travaux ne seront pas excessifs.

(Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 6.)

L'occupant prendra toutes les mesures en vue de rétablir et d'assurer l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays.

(Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 43.)

Il est interdit de contraindre la population d'un territoire occupé à prêter serment à la puissance ennemie.

(Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 45.)

L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée doivent être respectés.

(Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 46.)

Le pillage est formellement interdit.

(Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 47.)

Aucune peine collective ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels.

(Convention de La Haye, art. 50.)

III

MESURES DE POLICE ET VIOLENCES COMMISES PAR LES AGENTS DE LA FORCE PUBLIQUE

Observation. — Le Gouvernement royal de Serbie n'a pu recueillir que de rares renseignements sur le régime de terreur inauguré par les autorités austro-hongroises. Ces renseignements sont suffisants cependant pour démontrer que la population est terrorisée par de fréquentes exécutions capitales. C'est un but politique que les autorités austro-hongroises poursuivent en agissant ainsi. Elles sévissent surtout contre la population des départements de Roudnik et de Tchatchak, départements qui font partie du centre du pays, du foyer des deux révolutions serbes (1804 et 1815) contre la domination turque,

révolutions ayant abouti à la formation du royaume de Serbie actuel. Dans les questions intérieures et sociales, ces départements ont joué un rôle aussi important que dans les questions nationales. Ils ont été les champions du régime constitutionnel et des libertés. Le Gouvernement de la Serbie occupée les appelle *radicaux* pour donner à sa conduite l'apparence d'une action dirigée contre les destructeurs du régime qu'il voudrait établir, qu'il a toujours représenté comme le régime idéal, et qui est en réalité un régime de violence et de réaction. Le Gouvernement austro-hongrois maintient ce régime de terreur par un moyen employé déjà antérieurement et ailleurs — par l'exploitation et l'exaltation artificielle du fanatisme religieux des Musulmans. Dans toutes les parties de la Serbie où des Musulmans se trouvent mêlés à des Chrétiens, l'Autriche-Hongrie les a armés contre les Chrétiens.

Ayant été par la frontière grecque en contact direct avec les territoires occupés par les Bulgares, nous sommes à même de donner plus de détails sur leurs méthodes simples et brutales — meurtres, tortures physiques, etc., sans enquête ni jugement, crimes commis par les comitadjis bien connus. Les Bulgares continuent surtout à poursuivre le but recherché du temps de la domination turque en Macédoine : transformer ethniquement en Bulgares les habitants des territoires conquis par la Serbie en 1912 et en 1913. Là se trouve la cause du régime de terreur qui a fini par susciter, au mois de juin de cette année, un soulèvement dans le pays de Poretch.

Certains documents, rapportés ici, sont édifiants quant à la déportation des adultes, des femmes et des enfants. Ils démontrent qu'on a maltraité à tel point les déportés que la mort parfois s'en est suivie.

L'expression *internement à Sofia* est en usage chez les Bulgares pour désigner la déportation. En vérité, les habitants de la Macédoine prennent cette expression pour synonyme de *meurtre*. D'après eux la victime est embarquée pour Sofia et souvent tuée en route. Sans pouvoir affirmer l'absolue exactitude de cette grave accusation, nous devons reconnaître qu'elle n'est pas sans fondement.

III — MESURES DE POLICE ET VIOLENCES COMMISES PAR LES AGENTS DE LA FORCE PUBLIQUE

ANNEXE N° 3

Extrait de la *Gazette de Voss* du 25 décembre 1915 (article de son correspondant en Serbie).

... Dans les fossés, au bord des routes et à travers les champs, je voyais çà et là des cadavres étendus, en costumes de paysans serbes. Ont-ils été tués ou sont-ils morts de froid ? En tout cas, ils devaient être là depuis longtemps : ils étaient fort défigurés par les corbeaux. Pendant de longues heures, ces formes sinistres furent les seuls êtres qui rompirent la monotonie du voyage...

ANNEXE N° 4

Extrait d'une lettre de Serbie publiée par le romancier bavarois Louis Ganghofer dans la *Neue Freie Presse* du 5 janvier 1916.

... Novi-Bazar : Dans la ville, des Arnautes armés veillent à la tranquillité publique. Ayant reçu des fusils et des cartouches, ils ont commencé à chasser le gibier serbe (les barbares serbes)...

ANNEXE N° 5

Extrait de la *Gazette de Voss* du 5 janvier 1916.

... A la rencontre des fugitifs serbes, je songe au danger et je saisis mon revolver dans mon sac : ce sont des affamés qui pourraient être tentés par les provisions contenues dans la voiture... une courte mêlée avec ces quelques dizaines d'hommes, deux coups de poing, une poussée sur la glace glissante, et nous serions bientôt, avec chevaux et chariots, dans la rivière. Mais non : nous sommes absolument en sûreté ; des centaines d'hommes passent

tranquillement près de nous, et plusieurs nous saluent d'un « bonsoir » ou d'une « bonne nuit ».

Parmi ces centaines d'ennemis qui souffrent, nous n'avons rien à craindre. Et ce n'est pas qu'ils soient abattus par le désespoir, la fatigue et la misère ; mais ce sont des hommes bons par nature qu'aucune méchante pensée ne tente. Il nous faut renoncer aux stupides racontars qui dépeignent, chez nous, la Serbie comme un pays de bandits de grand chemin, d'assassins, de punaises et de poux...

ANNEXE N° 6

Extrait d'une lettre de M. N... de Belgrade à un parent habitant l'étranger, 10 janvier 1916.

... Un petit garçon a été tué à Belgrade d'un coup de revolver parce qu'il avait osé se montrer par curiosité à sa fenêtre, pour voir la suite de l'empereur Guillaume.

ANNEXE N° 7

Déposition faite au ministère des Affaires étrangères par J. M..., sujet neutre, le 18 février 1916.

... A Mitrovitza, j'ai aperçu une vraie foule, composée pour la plupart de femmes et d'enfants, attendre sur les rails et sous la neige plusieurs jours et nuits, pour qu'on les autorise à rentrer dans leurs foyers. Lorsque, enfin, la permission fut accordée, tout ce monde prit le train et arriva jusqu'à Prichtina. Mais là, les Bulgares leur intimèrent l'ordre de rentrer à Mitrovitza.

ANNEXE N° 8

Déposition faite sous serment, au ministère de l'Intérieur, par Stevan Stevanovitch de Nich, évadé du territoire occupé, le 15 mars 1916.

... Les Allemands ont déjà déporté de nombreuses femmes de Belgrade. Ils continuent à le faire ; ils emmènent des femmes d'un peu partout, surtout du département de Valiévo.

ANNEXE N° 9

Extrait d'un rapport du commandement suprême de l'armée au président du Conseil, 26 avril 1916.

La conduite des autorités bulgares à l'égard des habitants est très grossière. La déportation est toujours pratiquée sur une vaste échelle.

ANNEXE N° 10

Extrait de *La Serbie* de Genève, n° 4, du 28 mai 1916.

Un conseil sérieux. Sous ce titre, nous lisons dans le journal autrichien *Beogradské Noviné* du 28 avril, l'information suivante : « Le paysan serbe ne veut pas penser aux conséquences de ses actes illicites. Même après cinq mois d'occupation austro-hongroise, il se trouve dans l'erreur. Par tradition, il ne peut vivre sans armes. Jusqu'à l'occupation austro-hongroise, on pouvait le comprendre ; mais après cet acte et après tant d'avertissements et d'invitations de remettre aux autorités toutes les armes avec les munitions, les paysans serbes cachent des armes et s'exposent inutilement à une punition sévère. Il n'existe cependant aucun motif de dissimuler des armes. Il arrive quand même que des gens embusqués tirent sur des agents de police austro-hongrois, et on le fait probablement inconsciemment, car ces derniers ne font rien qui pourrait justifier de telles attaques. Les gens qui se laissent entraîner à ces actes exposent non seulement leur vie et leur fortune, mais aussi celles de leur famille et même de toute la population de leur village. Dans ces aventures dangereuses, ce sont les radicaux des départements de Roudnik et de Tchatchak qui tiennent le record. »

ANNEXE N° 11

Extrait de la *Bosnische Post* du 21 mai 1916.

... De vastes camps de déportés serbes et monténégrins se trouvent à Doboi et à Dervènte. On y a interné aussi de nombreux sujets de Bosnie et d'Herzégovine, considérés comme suspects. La situation de ces milliers d'hommes, femmes et enfants est si misérable qu'on est obligé d'adresser des appels publics pour recueillir de vieux vêtements ou du linge.

ANNEXE N° 12

Extrait de l'article publié dans la *Nea Himéra* par le Dr E. Kalistratos, sujet grec.

... Aussitôt après l'entrée des Bulgares à Monastir, ordre fut donné de transporter à Sofia tous les Serbes, surtout tous les prêtres et instituteurs, quelle que soit la partie de la Serbie dont ils sont originaires. La conviction est générale que ces gens ne sont même pas arrivés à Sofia, mais qu'ils ont été tués en route. Les Bulgares eux-mêmes ont l'habitude de sourire en se servant de l'expression « envoyer à Sofia » et disent ouvertement que cette expression signifie « être assommé ».

Les Bulgares parlent publiquement de la nécessité d'exterminer les Serbes : rien de ce qui est serbe ne doit survivre. Il arrive fréquemment que quelque personne connue disparaisse subitement ; on se contente alors de dire qu'elle a été « déportée à Sofia ».

ANNEXE N° 13

Georges Stokitch, chef de gare, et Douchan Kostitch, chef du bureau des postes et télégraphes à Egri-Palanka, se sont adressés le 29 décembre 1915 (v. s.) à la Légation des Pays-Bas à Sofia, chargée de la protection des interêts serbes en Bulgarie pendant la guerre. Ils se sont plaints que les autorités bulgares, en les internant à Philippopoli, ne leur aient pas permis de prendre avec eux quoi que ce soit, pas même de l'argent. Ils se trouvaient dans la misère la plus complète.

ANNEXE N° 14

Extrait du *Narodni Prava* (journal de Sofia) du 12/25 janvier.

Un nouveau convoi de 500 déportés serbes a été expédié de Macédoine pour Sofia. Il s'y trouve un grand nombre de prêtres.

ANNEXE N° 15

Déposition faite au ministère des Affaires étrangères par J. K..., sujet neutre, le 18 février 1916.

L'archevêque Vincent a été transporté par les Bulgares de Skoplié à Prizrend sur un char à bœufs. Le long de la route, Bulgares et Albanais l'ont injurié, conspué et tiré par la barbe.

A la gare de Nich, j'ai vu emmener un colonel serbe, vieillard de 80 ans, ayant la moitié du corps paralysée. Le colonel, en retraite depuis douze ans, possédait un certificat médical lui défendant absolument de voyager. Sa fille suppliait à genoux qu'on la laissât partir avec lui, parce que, privé de ses soins, il mourrait certainement. On l'a éloignée d'un geste brutal et on ne lui a même pas permis de donner un peu de provisions de route à son père, jeté sur le plancher d'un wagon à bestiaux.

ANNEXE N° 16

Déposition faite au ministère des Affaires étrangères par le Dr N..., sujet neutre, le 10 février 1916.

... Les familles de ceux qu'on déportait de Belgrade se réunissaient sur le quai de la Save pour voir une dernière fois ceux qu'on emmenait. Les soldats autrichiens donnaient souvent des coups de baïonnette et de crosse aux femmes et aux enfants pour les séparer de leurs maris et de leurs pères. J'ai vu moi-même une femme tomber blessée d'un coup de baïonnette ; je l'ai moi-même examinée et pansée.

... A Toptchider, trois bâtiments de l'établissement pénitentiaire ont été affectés aux internés. On y a apposé des inscriptions : « Internierungsgebäude Nos 1, 2, 3. » Il s'y trouve 2.400 à 2.500 Serbes environ, professeurs, instituteurs, prêtres et négociants pour la plupart. On les y tenait enfermés, par les plus grands froids, dans des chambres non chauffées (je me trouvais à Belgrade au mois de janvier), et on ne leur donnait ni à boire ni à manger. Le chef de ce service était un lieutenant-colonel de réserve, Pick, ancien avocat, homme sans pitié. Le directeur principal du service des déportés était le commandant allemand Franz, une brute qui avait pleins pouvoirs pour envoyer les internés dans tel ou tel endroit de l'Autriche ou de la Hongrie à son choix. Tous les déportés font leur testament avant de partir.

ANNEXE N° 17

Déposition faite sous serment, au ministère de l'Intérieur, par Georges Diaskis, boulanger à Guevgueli, 20 juin 1916.

... On m'a arrêté le 27 janvier, et le 14 février j'étais transporté à Sofia avec 19 autres personnes, parmi lesquelles 3 femmes (Marie Andonovitch de Bogdantsi, Epsa Tchakan de Guevgueli avec sa fillette de 6 ans et Marie X... de Sehovo). Nous allions à pied la plupart du temps. A Sofia, j'ai trouvé Kata Babounska avec cinq enfants, déjà déportée avant nous. Un de ces enfants avait été grièvement blessé pendant le trajet.

... Je sais positivement qu'on a tué 8 Serbes dans l'arrondissement de Guevgueli. Je ne peux dire les noms que de deux victimes : Dango Georgévitch, instituteur, et Athanase Yovanovitch, tous deux de Stoyakovo.

ANNEXE N° 18

Déposition faite au ministère des Affaires étrangères par M. F..., fonctionnaire d'un État neutre, le 25 février 1916.

... A Monastir, la population serbe est traitée avec la dernière brutalité. On a non seulement pris aux habitants tout ce qu'ils possédaient, mais on a violé toutes les femmes et même les fillettes de 14 ans. Un jour on a embarqué 600 femmes dans des wagons à charbon, et on les a emmenées dans la direction de Katchanik. Personne ne sait ce qu'elles sont devenues.

ANNEXE N° 19

Déposition faite au ministère des Affaires étrangères par J. K..., sujet neutre, le 10 février 1916.

... Les Bulgares ont assassiné tous ceux qui leur avaient été dénoncés comme partisans ou amis des Serbes sous le régime ottoman. Tous les matins, les rives du Vardar étaient jalonnées de nombreux cadavres serbes.

ANNEXE N° 20

Déposition faite au ministère des Affaires étrangères par N. N..., sujet neutre, le 27 février 1916.

Les Bulgares commettent des atrocités impossibles à décrire. Ils ont incendié de nombreux villages ; ils y mettent le feu la nuit ; et lorsque les habitants effarés quittent précipitamment leurs maisons, les Bulgares tirent dessus comme sur du gibier. Prilep est déserte : la population a été en partie assassinée, en partie emmenée en Bulgarie. A Koumanovo, les Bulgares ont lié ensemble 80 Serbes, les ont assassinés à coups de couteau et jetés en paquet dans la rivière.

ANNEXE N° 21

Déposition faite au ministère des Affaires étrangères par le Dr E. K..., sujet neutre, le 27 février 1916.

Un vieillard de Monastir, nommé Agop, a été puni et battu par les Bulgares parce que sa fille avait épousé un officier serbe. Lorsqu'on m'a appelé pour le soigner, j'ai constaté de nombreuses traces de coups sur son corps et il avait un bandage sur la tête. Plus tard, on l'a mis de nouveau en prison. J'ignore ce qu'il est devenu.

Les instituteurs exarchistes, qui avaient passé en 1913 au service de l'État serbe, ont été soumis à des tortures. On a torturé également tous les prêtres et instituteurs serbes. J'ai rencontré à Monastir un prêtre qui était venu supplier l'archevêque grec de lui sauver la vie : il avait reçu l'ordre de partir pour Sofia et il savait le vrai sens de cette expression.

ANNEXE N° 22

Déposition sous serment faite, le 28 février 1916, au ministère de l'Intérieur, par Petko Mitkovitch, de Velès (Kœprulu), évadé du territoire occupé.

Tout a été pillé dans les villages, de nombreuses maisons incendiées, beaucoup de personnes assassinées. Dès l'entrée de l'armée bulgare dans Velès, deux comitadjis, Todé Hadji-Djorko et Temelko Karpouz, avaient dressé une liste de proscription. Aussitôt après la retraite serbe sur Babouna, deux compagnies et un escadron bulgares ont fouillé les villages et recherché les hommes marqués sur la liste. Beaucoup d'entre eux ont été pris et tués sur place.

A Saint-Grad, on a incendié la maison de Stoyan Nestorovitch et assassiné Yordan Bogdanovitch. A Izvor, on a incendié les maisons d'Athanase Chop, Athanase Magyar et Natchène Dimitriévitch. On a tué Athanase Chop ainsi que son fils. Des paysans turcs, chez lesquels Magyar s'était caché, ont réussi à lui sauver la vie au prix de 3.000 francs qu'il a dû verser aussitôt.

Dans la commune d'Omorane, les Bulgares se sont livrés à un véritable carnage. Ils ont détruit la maison de Dontché Bakaloski, coupé ses enfants en morceaux et assassiné son frère Jean. Dontché avait réussi à prendre la fuite. On a tué Traïtché Terzioski et un certain Dioura parce qu'il avait été maire de cette commune. Stoyko Alexovski, pour sauver sa vie, a dû céder son moulin à Karpouz et donner en outre 10.000 francs. A Téovo, on a tué Davtché Katrandji et Nicolas Diorgoski.

ANNEXE N° 23

Déposition faite au ministère des Affaires étrangères par P. S..., sujet neutre, le 28 février 1916.

Allant de Rachka à Belgrade, je suis passé par Oujitsé, Tchatchak, Kraliévo et Krouchévats. Dans toutes ces villes, les autorités allemandes et autrichiennes faisaient le recensement des jeunes gens, qu'elles emmenaient ensuite. J'ai vu moi-même, le long du chemin, de nombreux cadavres gelés de ces hommes tombés en route.

ANNEXE N° 24

Extrait de la déposition sous serment, faite le 8 mars 1916, au ministère de l'Intérieur, par Christo Danévitch, évadé des territoires occupés.

... A Velès, les Bulgares ont assassiné les notables Baho Bogdanovitch et Dina Beguinitch...

ANNEXE N° 25

Extrait d'une lettre de B..., du 10 mars 1916.

... Tétovo est devenue déserte. De nombreux citoyens ont été déportés et internés en Bulgarie. Comme exemples marquants, on peut citer Yastro Tinovitch, entrepreneur de travaux ; Sima Miritch, coiffeur ; Spira Georgévitch, négociant ; Mitcha Antitch, cordonnier, etc...

ANNEXE N° 26

Déposition sous serment, faite le 15 mars 1916, au ministère de l'Intérieur, par Miloch Milkovitch de Tchetirtsi, évadé des territoires occupés.

A Koumanovo, on a assassiné Danilo Tsokitch, instituteur; Ordé Dragomanovitch, négociant; Dénko Tchouma et douze autres citoyens influents, dont je ne peux pas citer les noms.

A Stari Petritchani, on a assassiné Blajo Smilianski.

Aux environs de Koumanovo, on a tué Stevane Georgevitch, prêtre de Tchelopek; Blajo N. de Mladi Nagoritchani; le chanoine Vladimir, ancien du couvent Saint-Prohor de Ptchinia; le prêtre Stevane du même couvent et un autre prêtre dont j'ignore le nom.

ANNEXE N° 27

Extrait du journal grec *Nea Ellas,* du 29 mars 1916.

... Deux infirmières russes, que l'occupation avait surprises à leur poste à Nich et auxquelles on a permis de quitter la Serbie fin janvier seulement, racontent que la fièvre typhoïde et la variole ravageaient terriblement la population serbe. Les malades mouraient en masses. Lorsque le personnel d'un hôpital américain s'offrit à organiser les secours, les Bulgares lui interdirent de soigner les malades.

ANNEXE N° 28

Extrait d'une lettre de N..., adressée à Pavko Georgevitch, à Salonique, le 5 avril 1916.

... Milan Markovitch et Dimitrié Tanaskovitch, cultivateurs de Labounichté (arrondissement de Strouga), ont été déportés.

En défendant son honneur, la femme de Jean Dimitriévitch, de Yablanitsa, a blessé mortellement d'un coup de couteau le soldat bulgare qui voulait la violer. Les Bulgares, pour la punir, l'ont coupée en morceaux.

Le prêtre Antoine Yovanovitch a été déporté, après avoir assisté au pillage de sa maison et à la saisie de son bétail et de ses approvisionnements.

ANNEXE N° 29

Extrait d'une lettre adressée de Guevgueli à Marko Diochitch, à Salonique, le 5 avril 1916.

... On a assassiné, à Stoyakovo, Grégoire Ramadanovitch, Philippe Stankovitch, Grégoire Popovitch et Stoyko Balmaliévitch... (Ensuite, la lettre énumère de nombreuses personnes déportées en Bulgarie.)

ANNEXE N° 30

Déposition sous serment, faite au ministère de l'Intérieur, le 16 avril 1916, par N..., évadé de Poretch.

Les Bulgares ont assassiné Blajo Tsvetanovitch de Zdouna, Tsvetko Todorovitch de Lazaropolié, Kosta Nikolitch de Botouchié, Vané Desovitch de Tsremlia, Rada Mihaïlovitch, ancien maire de Belasitsa, et Jean Deskovitch de Brod.

ANNEXE N° 31

Extrait de la lettre de N. de B... à son ami M..., à Salonique, le 17 avril 1916.

... Une vingtaine d'hommes influents de Resan et les deux frères Srezovitch (Krsta et Sava) ont été emmenés à Sofia. Le patron du café Farmakis et l'ancien garde forestier Idja Tozirévitch, tous deux de Resan, ainsi que Velika N..., veuve, originaire de la commune de Drmani, ont été égorgés.

ANNEXE N° 32

Déposition faite sous serment au ministère de l'Intérieur, par Nicolas Nestorovitch, de Podgortsi, évadé des territoires occupés.

Ont été pendus dans l'arrondissement de Strouga : Aïlé Atanas-

kovitch, maire de Prerertsi, Housséine Tchaouche, cultivateur, et Hassan Moustapha, ancien maire de la même commune.

Basile Tchotchorovitch et Mitar Popovitch de Vevtchani ont été tués.

On a assassiné aussi Thomas Nestorovitch, maire de la commune de Radoche (arrondissement de Strouga), le prêtre Rista Haralampovitch de Donia Belitsa et Belouli Ibichevitch de Labounichté.

ANNEXE N° 33

Extrait d'une lettre d'Ochrida, à P. M... à S..., le 18 avril 1916.

... Les autorités bulgares d'Ochrida ont demandé à tous les notables de signer la déclaration qu'ils avaient été terrorisés sous la domination serbe et qu'ils désiraient devenir sujets bulgares. Lorsque les notables s'y sont opposés, les Bulgares ont procédé à des arrestations et ont emprisonné entre autres le plus grand négociant d'Ochrida, Stevan Manévitch. Fait curieux, ce même Manévitch avait été naguère, du temps de la domination turque, chef du parti exarchiste (bulgare) pour toute la partie occidentale de la Macédoine.

ANNEXE N° 34

Extrait d'un rapport soumis par le ministère de l'Intérieur au président du Conseil, le 27 avril 1916.

... Des potences ont été montées à Nich, Zayetchar et Négotine. Les prêtres, instituteurs, tous les citoyens influents, ainsi qu'un grand nombre de fonctionnaires, ont été déportés en Bulgarie. Les camps des déportés se trouvent à Sofia, Philippopoli, Rouchtchouk et Andrinople. La famine règne dans les villages dévastés. Des épidémies sévissent partout. Quelques villages du département de Nich ont été absolument exterminés par le typhus. Tout ce qui constituait la puissance économique du peuple a été emporté, presque toute la main-d'œuvre a été déportée en Bulgarie.

ANNEXE N° 35

Déposition sous serment, faite au ministère de l'Intérieur, le 1er mai 1916, par Georges Gaki de Klissoura, qui a réussi à s'évader de la Bulgarie où il avait été interné.

... Les déportés sont traités très mal par les Bulgares. Ils les

emploient à des travaux très pénibles et ne leur donnent comme nourriture qu'une soupe de maïs avec 60 grammes de pain de maïs, noir, souvent moisi. Tous manquent de vêtements...

ANNEXE N° 36

Extrait d'une lettre de N..., à son parent N. P..., à S..., le 5 mai 1916.

... Les soldats bulgares ont assassiné dans les environs de Monastir et notamment à Batche (arrondissement de Morihovo) : Deka Vragovitch et Pierre Krtchakovitch, et à Brod (même arrondissement) : Kosta Mihaïlovitch et Kosta Mitrovitch...

(De nombreuses personnes sont citées ensuite comme ayant été déportées.)

ANNEXE N° 37

Extrait de la *Cambana* de Sofia du 8 août.

Le vétéran des comitadjis, Lioubène Antonov (Poptchéto) a été désigné pour le poste de sous-préfet à Katchanik.

L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée doivent être respectés.

(Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 46.)

IV

VIOLS

OBSERVATION. — Les documents démontrent que les viols ont été commis par des Austro-Hongrois aussi bien que par des Allemands et des Bulgares.

IV — VIOLS

ANNEXE N° 38

Déposition faite au ministère des Affaires étrangères par le Dr J. K..., sujet neutre, le 10 février 1916.

Les Bulgares ont violé de nombreuses femmes et jeunes filles serbes. J'ai moi-même fait l'autopsie d'un cadavre de jeune fille serbe, dans un village près de Skoplié (Uskub). La malheureuse avait été d'abord violée et ensuite assassinée par les soldats bulgares. L'arrivée des Allemands à Skoplié n'a fait qu'aggraver les tortures des femmes.

ANNEXE N° 39

Déposition faite au ministère des Affaires étrangères par G. N..., sujet neutre, le 20 février 1916.

... J'étais resté à Belgrade jusqu'au 25 janvier 1916.
C'est dans une grande maison de la Balkanska Oulitsa (maison située derrière la pharmacie de Viktorovitch et contiguë à l'hôtel de Moscou) que les officiers austro-hongrois et allemands emmenaient de force les jeunes femmes et filles pour les violer. Je peux citer l'exemple de deux fillettes de famille très distinguée qui ont été emmenées dans cette maison, violées par les officiers d'abord et ensuite remises aux soldats. De telles atteintes à l'honneur des femmes et jeunes filles serbes ont eu pour conséquence de nombreux suicides.

ANNEXE N° 40

Déposition faite au ministère des Affaires étrangères par J. K..., sujet neutre, le 19 février 1916.

Vers la mi-novembre (les Allemands étaient déjà entrés à Skoplié), 350 à 400 femmes et jeunes filles arrivèrent à Skoplié pour se plaindre auprès des autorités supérieures contre les violences des officiers et

soldats allemands et bulgares. Le commandant militaire de Skoplié ne voulut même pas les écouter et défendit à tous ses fonctionnaires de les recevoir. Il donna ordre aux soldats de les disperser brutalement. « J'ai besoin de soldats, a-t-il dit ; quant aux civils, ils peuvent même crever que cela me serait bien égal. »

ANNEXE N° 41

Déposition faite au ministère des Affaires étrangères par J. M..., sujet neutre, le 18 février 1916.

... La conduite des Allemands à l'égard des femmes et jeunes filles serbes est atroce. A Vrania et Guilian, les femmes épargnées par l'instinct brutal de ces barbares doivent être bien rares. Dans les villages, c'était encore pis, et beaucoup de paysannes se sont réfugiées dans les villes, dans l'espoir d'y rester plus tranquilles.

ANNEXE N° 42

Extrait d'une lettre de M. F..., à son ami Boja Markovitch, professeur d'Université, à Genève, 25 février 1916.

... Les *Belgrader Nachrichten* rapportent que le tribunal militaire allemand de Yagodina a condamné trois paysannes serbes : Miléna, Militsa et Andja Véselinovitch, à mort, pour avoir tué le sous-officier de gendarmerie Hahn. La triple exécution a eu lieu le 12 janvier. D'après mes renseignements, la cause du meurtre a été une tentative de viol, et ce n'est pas, malheureusement, le seul exemple...

ANNEXE N° 43

Extrait de la lettre de N... à Pierre Pavlovitch, à Salonique, le 13 mars 1916.

... Les familles ne sont pas respectées à Ochrida. Ainsi, par exemple, dans le village Dounié, une patrouille bulgare voulut passer la nuit dans la maison de Nedjib Osman. Le malheureux donna son dernier morceau de pain aux intrus dans l'espoir de les contenter. Mais le souper fini, ces bêtes féroces s'attaquèrent à sa femme et à sa sœur et les violèrent. Nedjib, fou de désespoir, prit un fusil, tua un soldat

et blessa l'autre. Il prit alors la fuite, laissant la maison et les siens sans protection.

Le soldat tué a été apporté à Pogradatz. On a arrêté tous les notables du village. Les Bulgares réclament qu'on leur livre le meurtrier, faute de quoi ils feront fusiller tous les notables.

ANNEXE N° 44

Extrait du journal *Le Drapeau*, paraissant à Athènes, 15 avril 1916.

... Il y a quelques jours, des comitadjis bulgares, entrant dans le village de Boucovou, dépendant de Monastir, enlevèrent la fille d'un certain Joanou Combarou et l'emmenèrent dans une direction inconnue. On ignore le sort de la malheureuse.

Il est également interdit à un belligérant de forcer les nationaux de la partie adverse à prendre part aux opérations de guerre dirigées contre leur pays.

(Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 23.)

B — Violations de l'article 23 de la Convention de La Haye.

Observation. — Les documents se rappportent seulement au recrutement exercé de force par les Bulgares, dans les territoires par eux occupés.

B — Violations de l'article 23 de la Convention de La Haye.

ANNEXE N° 45

Déposition faite au ministère des Affaires étrangères, par J. M..., sujet neutre, le 18 février 1916.

... On recrute pour l'armée tous les hommes de 18 à 60 ans. Le peuple est amené de force pour exécuter des travaux sur les routes et voies ferrées.

ANNEXE N° 46

Extrait d'une lettre de H. B... de S..., à son parent M. B..., à Genève, le 13 mars 1916.

Le Gouvernement bulgare a recruté dans tous les territoires occupés les hommes de 22 à 30 ans, sans exception.

ANNEXE N° 47

N. N..., fonctionnaire de l'Administration bulgare, envoie à son parent M..., à l'étranger, l'autorisation des autorités bulgares pour rentrer en Macédoine. Il ajoute dans sa lettre que M... doit rentrer pour répondre à ses obligations militaires, selon les règlements édictés par les autorités bulgares.

ANNEXE N° 48

Rapport du ministère de l'Intérieur du 27 avril 1916.

On a recruté pour l'armée tous ceux qui, dans la partie de la Serbie occupée par les Bulgares, ont été reconnus aptes au service militaire.

ANNEXE N° 49

Extrait du *Magyarorszag* du 28 avril 1916.

... L'*Ikdam* [1] affirme que le ministre de Bulgarie à Constantinople, Kolouchef, s'était rendu à Sofia, en mission de haute importance. Son voyage est en rapport avec le recrutement de sujets macédoniens, que les Bulgares viennent de prescrire. Comme il existe en Macédoine une population turque musulmane assez nombreuse, les Gouvernements turc et bulgare s'efforcent d'arriver à un accord à ce sujet.

ANNEXE N° 50

Extrait du *Mir* (de Sofia) du 31 août 1916.

... Les jeunes gens du 41 « nabor » de Doiran devront répondre à l'appel, le 5 de ce mois, à Valandovo. Dans les autres départements des territoires occupés, les jeunes gens se réuniront dans les chefs-lieux des arrondissements respectifs.

---

(1) Journal turc paraissant à Constantinople.

Il est interdit de détruire ou de saisir des propriétés ennemies.

(*Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 23* g.)

Il est interdit de livrer au pillage une ville ou localité même prise d'assaut.

(*Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 28.*)

La propriété privée doit être respectée.

(*Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 46.*)

Le pillage est formellement interdit.

(*Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 47.*)

Aucune contribution ne sera perçue qu'en vertu d'un ordre écrit et sous la responsabilité d'un général en chef.

Pour toute contribution, un reçu sera délivré aux contribuables.

(*Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 51.*)

Les réquisitions en nature seront, autant que possible, payées au comptant ; sinon, elles seront constatées par des reçus et le paiement des sommes dues sera effectué le plus tôt possible.

(*Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 52.*)

L'armée qui occupe un territoire ne pourra saisir que le numéraire, les fonds et les valeurs exigibles appartenant en propre à l'État.

(*Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 53.*)

C — Violations du droit de propriété privée.

I

SAISIE ET VENTE DES MEUBLES ET IMMEUBLES DONT LES PROPRIÉTAIRES SONT ABSENTS

OBSERVATION. — Les autorités bulgares considèrent comme *biens sans maître* toute chose dont le propriétaire a été soit tué au cours des opérations de guerre, soit interné. Elles traitent aussi comme *res nullius* toute chose dont le propriétaire est absent soit par suite de ses obligations militaires, soit parce qu'il a quitté son foyer à l'approche de l'ennemi. Toutes ces propriétés ont été saisies par les Bulgares.

I — SAISIE ET VENTE DES MEUBLES ET IMMEUBLES DONT LES PROPRIÉTAIRES SONT ABSENTS

ANNEXE N° 51

Extrait du *Dnevnik* (de Sofia).

(*Numéro du 11 mars 1916*) ... Le ministère de l'Agriculture enverra ces jours-ci des fontionnaires de la section des propriétés de l'État dans le but spécial de fixer et d'identifier les biens vacants à Vrania.

(*Numéro du 17 mars 1916*) ... Le Roi vient de sanctionner la quatrième décision du Conseil des ministres, par laquelle l'État acquiert la propriété de tous les biens dont les propriétaires, partis pour l'étranger, ne sont pas encore rentrés.

ANNEXE N° 52

Extrait du *Dnevnik* (de Sofia) du 30 avril 1916.

Le ministère de l'Agriculture et des Propriétés de l'État vient d'ordonner de nouvelles ventes aux enchères de tous les biens restés vacants dans les provinces de Morava. Si le nombre des acheteurs reste cette fois aussi insuffisant ou si les prix demeurent trop bas, une commission sera constituée pour céder les biens à bail sans concours.

Les autorités du fisc à Monastir ont commencé à procéder tous les jeudis à la vente publique de toutes les boutiques, maisons et moulins de cette ville.

ANNEXE N° 53

Extrait du *Narodni Prava* du 28 avril 1916.

... Ordre a été donné de procéder à la vente de tous les biens vacants ne présentant pas d'utilité pour l'État.

ANNEXE N° 54

Déposition faite au grand quartier général de l'armée par P. Arandiélovitch, pharmacien de Nich, et G. N..., sujet neutre, 1er mai 1916.

... Les Bulgares ont édicté une loi sur la confiscation des biens de tous ceux qui ont quitté la Serbie.

ANNEXE N° 55

Déposition faite le 10 février 1916, au ministère des Affaires étrangères, par J. N..., sujet neutre.

Les autorités militaires bulgares ont décrété que les habitants doivent remettre à la mairie, et sous peine sévère, toutes les choses que des Serbes ou des Grecs leur auraient confiées en dépôt avant d'abandonner leurs foyers. Les agents de l'autorité publique se sont approprié ensuite les choses remises conformément à cet ordre.

ANNEXE N° 56

Déposition sous serment faite le 18 février 1916, au ministère de l'Intérieur, par Michel Dimitriévitch, employé des Postes, évadé de Monastir.

... Je suis resté caché dans une maison de Monastir jusqu'au 7 février. Les Bulgares commettaient pendant tout ce temps des violences atroces. Ils ont ouvert par effraction toutes les boutiques dont les patrons s'étaient enfuis et ont emporté tout ce qu'ils ont trouvé. Ils ont fait de même avec les maisons de tous ceux qui étaient absents. Les magasins de Tchobanovitch, Pantaziévitch, Kir Yaka, la pharmacie de Georges Lakitch, etc., ont été pillés.

ANNEXE N° 57

Extrait de l'*Outro* (de Sofia), du 14 avril 1916.

... Toutes les valeurs que nos autorités ont trouvées déposées à la Banque franco-serbe à Skoplié ont été transportées à Sofia et remises

à la Banque nationale, où elles seront conservées jusqu'à ce qu'elles soient réclamées par leurs propriétaires.

ANNEXE N° 58

Déposition sous serment faite le 15 avril 1916 au ministère de l'Intérieur, par Michel Bradvarévitch, évadé des territoires occupés.

... Les Autrichiens ont occupé et commencé à exploiter à peu près toutes les boutiques et cafés dont les tenanciers s'étaient enfuis. Le restaurant de Charles Perolo est tenu par un israélite de Hongrie; le café de Chichko est tenu par un certain Pertochek ; le magasin de quincaillerie, appartenant à Ristitch et situé au coin des Terazié et de la Skoplianska Oulitsa, a été transformé en une « Delikatessen-Handlung » tenue par une dame Régina ; la charcuterie de Novotni s'est changée en une boutique d'horlogerie tenue par un israélite, et un Allemand a transformé le café Topola en *Kaffee zu den drei Kriegskameraden.* Et ce ne sont que quelques exemples au hasard.

Toutes les entreprises industrielles sont exploitées par des Allemands.

ANNEXE N° 59

Extrait du *Dnevnik* (de Sofia), du 4 mai 1916.

Le ministère de l'Agriculture vient de donner l'ordre de céder au nouveau lycée ouvert à Ichtip un piano dont le propriétaire est absent.

ANNEXE N° 60

Extrait du *Dnevnik* (de Sofia), du 9 mai 1916.

Le ministère des Finances a ordonné par télégraphe à tous ses agents de saisir et de vendre désormais une partie seulement du gros bétail resté sans maître. Pour que le bétail puisse être vendu, il faudra désormais que des marques extérieures, telles qu'un numéro ou un signe apposé aux fers ou aux cornes, prouvent que le bétail a été perdu par l'armée ennemie.

ANNEXE N° 61

Extrait du *Dnevnik* (de Sofia), du 9 mai 1916.

Le ministère de l'Agriculture a délégué un fonctionnaire à la garde du dépôt des objets restés sans maître et provenant de Serbie. On commencera, ces jours-ci, la vente aux enchères publiques de ces objets.

ANNEXE N° 62

Extrait du *Dnevnik* (de Sofia), du 20 mai 1916.

Une commission nommée par le ministère de l'Agriculture procédera tous les lundis, mercredis, vendredis et samedis à la vente aux enchères publiques des choses restées sans maître.

ANNEXE N° 63

Extrait du *Narodni Prava* (de Sofia), du 16 juin 1916.

1.000 kilos de laine, n'appartenant à personne, seront transportés ici dans quelques jours, et on les vendra publiquement ainsi que 17.000 kilos de café. La vente se fera par lots de 500 kilos, afin de donner l'occasion aussi aux petits commerçants d'en profiter.

ANNEXE N° 64

Extrait de l'*Outro* (de Sofia), du 16 juin 1916.

Le ministère de l'Agriculture a ordonné que la vente des biens vacants, dont la valeur ne dépasse pas 200 levas, soit autorisée directement par le directeur des propriétés de l'État.

II

LE PILLAGE DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE MOBILIÈRE ET DES APPROVISIONNEMENTS

Observations. — Le pillage a été fait aussi bien par les Austro-Hongrois que par les Allemands et les Bulgares.

II — LE PILLAGE DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE MOBILIÈRE ET DES APPROVISIONNEMENTS

ANNEXE N° 65

Extrait d'un article publié dans la *Nea Himera* par le Dr Kalistratos, médecin grec.

... En pénétrant dans Monastir, les Bulgares y trouvèrent une certaine quantité de farine appartenant à une mission sanitaire américaine. Les Américains ont essayé de protéger cette farine par le pavillon des États-Unis. Les Bulgares néanmoins saisirent la farine, jetèrent bas le drapeau américain et emmenèrent les membres de la mission à Sofia.

ANNEXE N° 66

Déposition faite le 25 janvier 1916, au ministère des Affaires étrangères, par J. K..., sujet neutre.

... Les officiers et soldats allemands aussi bien que bulgares vont dans les magasins et prennent tout ce qu'ils désirent sans payer quoi que ce soit. Quelquefois ils poussent la gentillesse jusqu'à donner un reçu pour la marchandise prise.

Les officiers bulgares, au lieu de payer leurs consommations dans les cafés et restaurants, se contentent souvent de donner un reçu sur lequel il est écrit : « Ferdinand paiera. »

ANNEXE N° 67

Déposition faite le 26 janvier 1916, au ministère des Affaires étrangères, par M..., sujet neutre.

... A Férizovitch, les officiers et soldats bulgares pénétraient dans les maisons, le revolver au poing ; ils enlevaient les meubles et obligeaient les habitants à leur remettre leur argent et leurs bijoux. Le commandant de la place était le major Dimitriev, connu par sa férocité ; il a commis les pires atrocités dans cette petite ville.

ANNEXE N° 68

Déposition faite le 2 février 1916, au ministère des Affaires étrangères, par six infirmières, sujets neutres, venues de l'hôpital du Dr Dragomirovitch, de Tchatchak.

... Les Autrichiens pénétraient pour piller dans toutes les maisons dont les propriétaires s'étaient absentés même momentanément. Ils entraient aussi dans les maisons habitées, et là ils prenaient tous les objets ayant quelque valeur (les tapis de Pirot surtout). Ils exigeaient qu'on leur certifiât par écrit que ces objets leur avaient été vendus et qu'ils les avaient payés comptant.

ANNEXE N° 69

Déposition faite le 10 février 1916, au ministère des Affaires étrangères, par J. K..., sujet neutre.

... A Skoplié, les Bulgares ont pillé à fond les maisons privées. J'ai assisté moi-même au pillage de la pharmacie et de la maison Achère, de la pharmacie et de la maison de M. Krstitch, des maisons de M. Mirko Popovitch, directeur du lycée serbe, et du Dr Chouchkalovitch, du Grand Hôtel dans lequel on a installé le génénal Pétrov, commandant des troupes bulgares de la Macédoine.

L'Ecole française et le théâtre serbe ont été transformés en écuries.

ANNEXE N° 70

Déposition faite le 10 février 1916, au ministère des Affaires étrangères, par M. N..., sujet neutre.

... Du Palais royal de Belgrade on a emporté tous les meubles. Les soldats vendaient dans les rues différents objets provenant du palais. Dans le palais, toute la boiserie a été brûlée.

De nombreux magasins à Belgrade ont été pillés à fond. Les Allemands détiennent le record dans le pillage et les atrocités. Ils volent et assassinent la population serbe restée sans protection, sans y être provoqués en quoi que ce soit. On a pillé le magasin d'un riche négociant de Belgrade et emporté des marchandises pour 200.000 francs. Le négociant a été interné d'abord à Toptchider et plus tard, lorsqu'il essaya de protester contre le pillage de sa propriété, à Mitrovitza.

Tout a été emporté de la Serbie : tout le bétail et toutes les provisions. La population meurt de faim ; je connais plusieurs exemples de morts de la famine. Des familles aisées restaient souvent pendant dix jours sans un morceau de pain. Mme Tcholak-Antitch a été obligée de ramasser des grains dans les rues, pour en faire préparer un plat pour ses enfants.

ANNEXE N° 71

Déposition faite le 10 février 1916, au ministère des Affaires étrangères, par N..., sujet neutre.

... A Krouchevats, Nich, Alexinats et autres villes que j'ai traversées, j'ai constaté une dévastation et un pillage général. On a arraché même les bois des fenêtres et portes. A Nich, il n'y a que deux boutiques restées indemnes. Les autres ont été toutes saccagées.

ANNEXE N° 72

Déposition faite le 12 février 1916, au ministère des Affaires étrangères, par M. B..., sujet neutre.

... En traversant Nich, les Allemands ont fait des dévastations inouïes ; ils pillaient et transformaient les meilleures maisons en écuries. En revenant de Prokouplié, ils ont installé leurs chevaux dans la cathédrale de Nich.

ANNEXE N° 73

Déposition sous serment faite le 18 février 1916, au ministère de l'Intérieur, par M. Dimitriévitch, employé des Postes, évadé de Monastir.

Ce sont les maisons des fonctionnaires et officiers serbes qui ont surtout souffert. On emportait même les lits, si bien que les femmes et les enfants étaient obligés de se coucher sur le plancher. Les objets de certaine valeur étaient emballés et envoyés dans une destination inconnue.

ANNEXE N° 74

Déposition faite le 28 février 1916, au ministère des Affaires étrangères, par le Dr P. S..., sujet neutre.

Aussitôt après leur entrée à Rachka (6 novembre 1915), les Allemands ont fouillé les maisons et saisi tous les approvisionnements, laissant les habitants sans aucune nourriture. Toutes les fois que j'allais voir un malade, les premières paroles qu'on m'adressait dans la maison étaient : « Docteur, donnez-nous du pain. »

La famille du député serbe Tchorbitch n'avait pas eu de pain pendant six jours. Lorsque je rapportai ce fait à l'officier N..., installé dans la maison de Tchorbitch, il me répondit brutalement : « Monsieur, vous oubliez que je suis leur ennemi. »

ANNEXE N° 75

Déposition faite le 27 février 1916, au ministère des Affaires étrangères, par N. N..., sujet neutre.

... Aussitôt après la prise de Belgrade, le commandant des troupes allemandes a donné le signe du pillage général, et ce pillage s'est prolongé pendant quatorze jours. Le pillage se faisait systématiquement. Les officiers accompagnés de leurs ordonnances prenaient d'abord les choses les plus précieuses. Ensuite les soldats prenaient le reste. Ils expédiaient le butin chez eux. Les objets lourds et volumineux, difficiles à transporter, étaient brûlés ou découpés. Les officiers de réserve allemands se sont surtout distingués dans le pillage. Leur conduite a été d'ailleurs en tout plus brutale que celle des autres. Ils s'attaquaient aux femmes, introduisaient leurs chevaux dans les maisons, etc.

Les villages situés à 2 ou 3 kilomètres des routes ont subi le même sort. Les soldats emportaient tout, abattaient les arbres fruitiers, tuaient et emportaient le bétail, etc.

ANNEXE N° 76

Déposition faite le 28 février 1916, au ministère des Affaires étrangères, par G. E..., G... et M. B..., sujets neutres.

Pendant notre trajet de Belgrade à la frontière suisse, nous dépas-

sions de nombreux trains chargés de bétail, de meubles, de provisions, et allant vers l'Allemagne. A l'hôtel où nous étions descendus à Krouchevats, il n'y avait qu'un seul lit, pas une miette de pain. Nous sommes restés cinq jours à Belgrade, et nous avons pu constater qu'on avait absolument vidé toutes les maisons qui avaient été abandonnées. Des meubles, des pianos étaient jetés dans les cours.

ANNEXE N° 77

Déposition faite le 28 février 1916, au ministère des Affaires étrangères, par F. T..., sujet neutre.

... Aussitôt après la prise de Kragouyevats, le 18 octobre, les Allemands sont entrés dans tous les cafés, magasins et maisons abandonnés, ont ramassé les meubles et les marchandises, et expédié tout le butin à Semlin.

ANNEXE N° 78

Déposition faite le 28 février 1916, au ministère des Affaires étrangères, par Z. T..., sujet neutre.

... Le pillage a commencé à Krouchevats, seulement après qu'il eut été autorisé par les autorités allemandes. On pillait les maisons aussi bien que les magasins.

... Les mêmes faits se sont répétés à Belgrade, mais dans des proportions plus vastes. De nombreux magasins ont été ouverts par effraction (le grand magasin de Vouletitch et Gavrilovitch entre autres) et un Allemand a pris possession d'une grande librairie (probablement la librairie de Kohn) et s'est mis à l'exploiter.

ANNEXE N° 79

Déposition faite le 1er mars 1916, au ministère des Affaires étrangères, par P. D..., sujet neutre.

... On a retiré de la grande librairie de Gheza Kohn (sujet serbe), à Belgrade, tous les livres russes, anglais et français et on les a brûlés publiquement. Kohn a été interné, et des soldats allemands ont pris possession des livres qui y étaient restés, pour les vendre à leur compte.

ANNEXE N° 80

Déposition sous serment faite le 15 mars 1916, au ministère de l'Intérieur, par Stevan Stevanovitch, patron d'un café de Nich.

... A Nich, j'ai vu au milieu de la rue des soldats bulgares arrêter les gens et leur enlever les bagues, chaînes et montres. Souvent, les habitants sont emmenés dans la forteresse fouillés et ensuite relâchés.

ANNEXE N° 81

Extrait de la *Tagespost* du 15 avril 1916.

Le 129e régiment d'infanterie (3e de la Prusse Occidentale) a envoyé à l'Exposition de la « Vereinigung Gaudenzer Kunstfreunde » le service de table du roi Pierre. Ce service a été saisi par le 129e régiment, à Krouchevats. Le service se compose de plusieurs centaines de cuillers argent et doublé or, de fourchettes et couteaux, etc., etc., d'un service complet pour trente personnes. Tous ces objets sont ornés de la couronne royale et viennent de la maison Klinkoch de Vienne, qui est également fournisseur de la cour autrichienne. Le service doit représenter une valeur de 30.000 marks. L'empereur Guillaume a fait cadeau de ce service au cercle des officiers du 129e régiment d'infanterie.

ANNEXE N° 82

Extrait de l'article de M. Yazvitski dans la *Rietch* de Petrograd (avril 1916).

Pendant les premiers jours de l'occupation de la Serbie, les conflits entre les pillards allemands et bulgares ont été particulièrement fréquents. Le pillage était « colossal ». Sofia est archipleine de tapis serbes et de meubles divers. On a apporté beaucoup de peaux, de savons anglais, de parfums, etc.....

Ces orgies de pillage ainsi que les abus des fonctionnaires ont eu pour conséquence une désorganisation complète des services de l'arrière de l'armée bulgare. Le général Jostov s'est plaint à maintes reprises, mais toujours sans succès, à Radoslavov, et a réclamé en vain qu'il fasse partir ses partisans.

ANNEXE N° 83

Déposition faite au ministère de l'Intérieur par Pierre Arandiélovitch, pharmacien de Nich.

... On ne donnait ni l'équivalent en valeur ni le reçu pour les services de cuisine et de table, pour les objets en laine et en cuivre. La réquisition de ces choses se faisait avec méthode. Les patrouilles entraient dans chaque maison et fouillaient partout.

ANNEXE N° 84

M. Théodore Vellianitis, député de la Chambre grecque, raconte dans le *Messager d'Athènes,* n° 426 du 4/17 mai dernier, sous le titre « Impressions de Corfou », entre autres ce qui suit :

" Un médecin hellène au service de l'armée serbe, qui fut fait prisonnier, me racontait avoir assisté à des scènes qui l'ont fait frémir d'horreur et ont ébranlé l'idée qu'il se faisait de la civilisation européenne. Les soldats allemands enlevaient brutalement pour leur propre usage la nourriture aux enfants malades eux-mêmes. On voyait des hommes à barbe épaisse et longues moustaches avaler le lait qui était la seule nourriture d'enfants de six ans, dévorés par la fièvre.

ANNEXE N° 85

Extrait de *La Serbie* du 4 juin 1916.

... Les autorités bulgares, dans la ville serbe de Leskovats, le centre de l'industrie serbe des tissus, ont procédé à la saisie de tous les stocks des produits industriels des fabriques de la ville. Les grandes filatures de Leskovats sont complètement vidées. On a emporté... et pour finir, on procède au transfert des fabriques en Bulgarie... On fait démonter les grandes machines et on les expédie en Bulgarie.

III

LA SAISIE DES APPROVISIONNEMENTS SANS INDEMNITÉ

Observation. — La saisie des approvisionnements a été pratiquée par les Allemands aussi bien que par les Austro-Hongrois et les Bulgares.

III — LA SAISIE DES APPROVISIONNEMENTS SANS INDEMNITÉ

ANNEXE N° 86

Déposition sous serment faite le 5 mars 1916, au ministère de l'Intérieur, par Pierre Tanaskovitch, de Strouga, évadé des territoires occupés.

On a pris tous les approvisionnements qui se trouvaient au couvent de Saint-Naoume.

On a saisi 5.000 ocques de froment, appartenant à Alexa Choutovitch, de Strouga, et 13.500 ocques de maïs, ainsi que 1.350 ocques de froment appartenant à Georges Christovitch de Podgradats.

Aucune indemnité n'a été accordée.

ANNEXE N° 87

Déposition sous serment faite le 15 mars 1916, au ministère de l'Intérieur, par Miloch Milkovitch, de Tchetirtsi (environs de Koumanovo), évadé des territoires occupés.

... Les Allemands ont emporté de Koumanovo et des environs absolument tout le bétail, les moutons, les porcs, la volaille et toutes les provisions. Pas une tête de bétail n'y est restée. Le peuple meurt de faim. On m'a pris tout ce que je possédais (cela valait 350 louis environ) et on ne m'a donné d'indemnité que pour une petite quantité de paille. Ils ne donnent presque jamais de reçus et menacent de tuer ceux qui en demandent. Les Bulgares se conduisent de la même façon que les Allemands.

ANNEXE N° 88

Extrait d'une lettre de N... de P... à P..., à Salonique, 18 avril 1916.

Les autorités ont saisi toutes les provisions sans donner aucune indemnité.

La terrible famine qui règne dans les villages de Zbojd, Rjanovo, Prisovian, Loukovo, Podgorats et Labounichté occasionne de nombreuses morts. Les autorités ne font rien pour secourir la population. Venez vite, si vous voulez nous retrouver vivants.

ANNEXE N° 89

Rapport du commandement suprême de l'armée au président du Conseil. ON° 379, 26 avril 1916.

... Les réquisitions étaient faites même par de simples soldats qui donnaient des reçus avec de fausses signatures. On a recueilli de nombreux reçus ainsi conçus : « Le roi Pierre paiera à son retour. » — « Mettre sur le compte de M. Nicolas Pachitch. » — « Sera prélevé sur le crédit du voïvode Poutnik », etc.

Il est interdit de déclarer éteints, suspendus ou non recevables en justice, les droits et actions des nationaux de la partie adverse.

(*Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 23.*)

L'occupant prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays.

(*Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 43.*)

La propriété privée doit être respectée.

(*Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 46.*)

Si l'occupant prélève, dans le territoire occupé, les impôts, droits et péages établis au profit de l'État, il le fera, autant que possible, d'après les règles de l'assiette et de la répartition en vigueur.

(*Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 48.*)

D — L'Exploitation du pays.

I

CRÉATION DE NOUVEAUX IMPOTS

OBSERVATION. — Les quelques rares renseignements que nous possédons permettent de conclure que la Bulgarie a créé deux impôts dans les territoires occupés. Un de ces impôts est le *beglouk,* impôt sur le bétail. C'est un ancien impôt turc, réprouvé par la doctrine. On aurait dû d'autant plus s'abstenir d'introduire cet impôt suranné, que l'élevage est dans une condition critique. La ruine de l'élevage est suffisamment démontrée par ces lignes, parues dans le numéro du 24 avril des *Beogradské Noviné,* organe officiel de l'Administration militaire austro-hongroise en Serbie : « Dans certains départements, et en comparaison des chiffres constatés par les recensements antérieurs, il ne reste que 5 à 10 °/₀ de chevaux, et 45 à 75 °/₀ de bœufs et de moutons. La perte varie entre 30 et 60 °/₀, selon les départements. »

I — CRÉATION DE NOUVEAUX IMPOTS

ANNEXE N° 90

Extrait du *Mir* (de Sofia), 10 mai 1916.

Le ministère des Finances vient d'ordonner le recensement de moutons et chèvres dans les territoires occupés, afin de pouvoir imposer leurs propriétaires du *beglouk*. Cet impôt n'existait pas en Serbie.

ANNEXE N° 91

Extrait du *Zaria* (de Sofia), du 12 juillet 1916.

Les préfets dans les nouvelles provinces ont donné ordre de commencer la perception du *beglouk*.

ANNEXE N° 92

Extrait du *Zaria* du 3 août 1916.

Les sommes versées par les commerçants des nouvelles provinces — Macédoine et Morava — à titre de patentes, affluent régulièrement au ministère des Finances.

ANNEXE N° 93

Extrait du *Zaria* du 21 août 1916.

La perception du *beglouk* dans le département de Skoplié (Uskub) est déjà terminée. Quant à la ville de Skoplié, elle ne s'est pas encore acquittée et on lui a donné un délai jusqu'à la fin de ce mois. Si jusqu'à cette date le *beglouk* n'est pas versé volontairement, on procédera par les voies exécutoires.

II

LA DÉPRÉCIATION DE LA MONNAIE

Observation. — Les Administrations austro-hongroise et bulgare ont déprécié la monnaie serbe dans une même proportion : elles l'ont réduite à 50 % de sa valeur nominale. En Bulgarie, l'unité du système monétaire est le lev (franc) ; en Autriche, c'est le florin.

Les autorités austro-hongroises procèdent au « timbrage » de la monnaie. C'est une mesure de police qui est politique autant que fiscale.

II — LA DÉPRÉCIATION DE LA MONNAIE

ANNEXE N° 94

Extrait du *Dnevnik* (de Sofia) du 5 mai 1916.

Le ministère des Finances a ordonné que toutes les banques ou établissements de crédit se servent de la monnaie serbe, autant qu'elles en possedent, pour régler les appointements des fonctionnaires. La monnaie serbe sera comptée pour 50 °/₀ de sa valeur nominale.

ANNEXE N° 95

Extrait du *Berliner Tageblatt* du 29 juin 1916.

... Le cours du *dinar* en Serbie s'est relevé subitement. Nous établirons le cours légal de la *couronne* et le public sera obligé ainsi d'accepter une couronne pour deux dinars. En outre, nos autorités vont apposer leur timbre sur tous les dinars qui se trouvent dans le pays. Les dinars qui n'auront pas été timbrés seront démonétisés après un court délai.

ANNEXE N° 96

Extrait du *Pester Lloyd* du 9 août 1916.

Le cours de la monnaie serbe a été réglé par une ordonnance du gouvernement militaire du 22 juin. D'après cette ordonnance, la circulation de la monnaie a été réglée de façon que les valeurs en couronnes doivent être acceptées dans tous les paiements d'objets ou de travaux, pour lesquels un prix officiel a été fixé ou que les organes de l'Administration militaire peuvent exiger même de force. Le dinar sera compté pour une demi-couronne dans tous ces paiements. Les caisses publiques recevront donc les paiements soit en couronnes, soit en dinars, dans cette proportion de valeur. Une seconde ordonnance a statué que, après un certain délai, les autorités militaires ne recevront en paiement que les billets serbes qui ont été timbrés des deux côtés par le gouvernement militaire du département ou le gouvernement militaire de la ville de Belgrade. La population est donc invitée dans son propre intérêt à soumettre les billets qu'elle possède à ce timbrage. Le délai a expiré à Belgrade le 25 du mois dernier, dans les départements le 4 de ce mois.

III

LE PAIEMENT FORCÉ DES CRÉANCES ENNEMIES

Observation. — En obligeant les commerçants des territoires occupés à régler leurs créanciers qui sont sujets ennemis, l'Administration austro-hongroise provoque la ruine des maisons de commerce serbes. Quand on tient compte de ce que la guerre a interrompu pendant un long temps les opérations commerciales, que les marchandises dont les commerçants étaient débités par leurs créanciers ennemis ont été pillées, que le partage du territoire a diminué le rayon dans lequel les commerçants peuvent écouler leur stock pendant l'occupation, que ces commerçants eux-mêmes, par suite du moratorium institué par l'État serbe, ne pouvaient liquider leurs créances, on peut mesurer l'effet désastreux d'une abolition aussi brusque du moratorium.

III — LE PAIEMENT FORCÉ DES CRÉANCES ENNEMIES

ANNEXE N° 97

Extrait de l'*Az Ujsag* du 9 avril 1916.

La section économique du gouvernement militaire de Belgrade a dressé une liste des créances des sujets de notre pays et de ceux des États alliés à toucher en Serbie. 3.365 sujets austro-hongrois avaient notifié leurs créances jusqu'au commencement du mois de mars. Le montant global de ces créances est de 13.286.438 couronnes, 220.813 dinars, 197.076 marks et 1.507 levas.

ANNEXE N° 98

Extrait du *Pester Lloyd* du 10 mai 1916.

La section juridique du Bureau central hongro-bosniaque pour les affaires d'Orient a tenu séance le 9 mai à Budapest. On s'est occupé de la nécessité d'assurer par des dispositions légales le paiement des créances dues par les habitants des territoires serbes occupés. On a décidé d'inviter le Gouvernement à établir des transactions forcées (sans concours de créanciers) et à instituer une procédure sommaire d'annulation. La section exige en outre que dans les territoires occupés les bons de réquisitions puissent être acceptés dans les paiements des créances.

ANNEXE N° 99

Extrait de l'*Az Ujsag* du 27 juin 1916.

Un bureau central vient d'être institué à Belgrade pour la sauvegarde des intérêts des créanciers austro-hongrois en Serbie. Les Autrichiens ont délégué à cet effet un membre de la Chambre de Commerce, Singer, et les Hongrois ont envoyé Philippe Weisz, vice-président du Bureau hongrois pour les affaires d'Orient. Quelques personnes intéressées partiront aussi pour Belgrade.

Ce comité sera complété par l'adjonction de quelques membres du comité qui se fonde en Allemagne dans le même but.

ANNEXE N° 100

Extrait de la *Zeit* du 1er août 1916.

Dans le but d'assurer le paiement des créances hongroises, autrichiennes et allemandes ainsi que de celles de pays neutres, antérieures au 1er août 1914, un bureau central a été fondé à Belgrade vers la fin de mai. Le bureau est subdivisé en trois comités (comités pour la Serbie, le Monténégro et l'Albanie), et chaque comité compte dix membres. C'est la succursale de la Société commerciale austro-hongroise qui s'était jusqu'à présent occupée de ces questions, et les créances réclamées par son intermédiaire avaient atteint un montant de 45 millions de couronnes. Le montant total des sommes à exiger est estimé à 100 ou 120 millions. Les délégués des Comités autrichien et hongrois se sont réunis à Belgrade le 27 juin et ont délibéré sur les mesures législatives et administratives à prendre afin d'assurer la liquidation des créances.

ANNEXE N° 101

Extrait de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 6 août 1916.

On projette d'instituer un bureau central qui serait chargé de défendre les intérêts de tous les sujets allemands et alliés dans les provinces du gouvernement militaire de Belgrade. Ce bureau devrait seconder les autorités dans toutes les mesures prises pour liquider les créances par voie exécutive. On a créé à Berlin, dans le même but, la « Société allemande pour la protection des créanciers en Serbie ». La société a été organisée le 22 juin, et son rayon d'action embrasse toutes les provinces occupées en Serbie, au Monténégro et en Albanie. Les créanciers allemands devront désormais s'adresser directement à cette société. Les autorités diplomatiques et consulaires ne serviront plus d'intermédiaires pour le règlement de ces questions.

ANNEXE N° 102

Extrait du *Vilag* du 9 août 1916.

Les délibérations sur l'établissement d'une institution chargée d'assurer le paiement des créances en Serbie ont abouti. Un « bureau central pour les créances allemandes, autrichiennes et hongroises à toucher dans les provinces occupées du sud-est » a été créé, et trois

commissions ont été formées, ayant leur siège respectif à Berlin, Vienne et Budapest. La commission allemande a reçu le titre de *Deutscher Gläubigerschatzverein für Serbien.* Elle a comme présidents le Dr Max Weigert, conseiller municipal de Berlin, et Charles Fürstenberg, propriétaire de la Berliner Handelsgesellschaft. A la tête de la commission de Vienne se trouvent le Dr M. Singer, vice-président de l'Union des industriels autrichiens, et Felix Pollak von Parnegg, président de la Société autrichienne pour la défense des créanciers. Dans la commission de Budapest, on remarque Philippe Waisz et Geza Drucker.

Le Bureau de Belgrade pour la défense des créanciers a commencé son travail. Il s'efforce actuellement d'établir la liste exacte des dettes. Certaines maisons serbes ont déjà déclaré qu'elles régleront leurs dettes en dépit du moratorium. Pour éviter toute confusion il faut déclarer qu'il ne s'agit pas de transactions, mais de l'acquittement intégral des dettes. Il ne pourra être question de paiement transactionnel ou de paiement par voie exécutive que si des circonstances spéciales l'exigent. Les maisons serbes qui se sont déclarées prêtes à payer leurs dettes devront le faire intégralement. Les dettes déjà payées constituent une somme importante. Il y a des maisons qui paieront 100.000 couronnes.

On songe à attribuer au Bureau central le caractère d'une administration publique. La première condition pour que les paiements deviennent réguliers est que le moratorium serbe soit aboli. Nous sommes informés d'ailleurs que le gouvernement militaire de Belgrade décrétera la suppression graduelle du moratorium. Le gouvernement militaire veillera à sauvegarder autant que possible les intérêts des débiteurs tout en assurant le règlement des créances.

IV

L'EXPLOITATION DES MONOPOLES DE L'ÉTAT

Observation. — L'Administration austro-hongroise a concédé le monopole des allumettes et du papier à cigarettes à des maisons hongroises et autrichiennes. L'Administration bulgare a concédé la préparation du tabac à des Bulgares. Les sujets des territoires occupés ont été exclus dans tous les cas.

IV — L'EXPLOITATION DES MONOPOLES DE L'ÉTAT

ANNEXE N° 103

Extrait du *Dnevnik* (de Sofia) du 20 mai 1916.

Le ministère des Finances a autorisé P. Yanakiev à ouvrir une manufacture de tabacs à Skoplié, sous le nom de *Borisav*. La manufacture commencera le travail dans dix jours.

ANNEXE N° 104

Extrait du *Sarayevski List* du 8 mai 1916.

Un décret du gouverneur en chef de l'Administration militaire a réglé la question des monopoles des allumettes et du papier à cigarettes en Serbie. La Banque hongroise et la Société commerciale par actions ont obtenu la concession du monopole des allumettes et doivent instituer des dépôts principaux à Belgrade, Chabatz, Valièvo, Krouchevats, Gorni Milanovats, Oujitsé, Smedevero, Yagodina, Kralievo, Kragouyévats, Palanka et Tchatchak. Le prix de détail est de 6 paras la boîte, le prix en gros de 5,5 paras. Des dépôts de papier à cigarettes seront installés dans les villes déjà nommées. Le monopole du papier à cigarettes a été concédé à la maison M. Freund de Zagreb. Un paquet se vend 10 paras, prix qui est réduit à 8,5 paras pour les achats en gros.

V

L'EXPLOITATION DES MINES ET DES STATIONS THERMALES

Observation. — En Serbie, une mine seulement avait été exploitée par l'État serbe : la mine de charbon du Sègne ; toutes les autres mines étaient exploitées par des personnes ou des sociétés privées. Néanmoins, les Administrations bulgare et austro-hongroise ont mis la main sur toutes ces mines pour les exploiter.

Sans faire de distinction entre les stations thermales qui avaient été exploitées dans la régie de l'État et celles qui étaient exploitées par des personnes privées, les Administrations austro-hongroise et bulgare les ont cédées à bail. La station de Ribari a été cédée à bail, quoique le droit de l'exploiter appartînt déjà à un établissement de crédit de Belgrade (la Vratcharska Zadrouga).

V — L'EXPLOITATION DES MINES ET DES STATIONS THERMALES

ANNEXE N° 105

Extrait du *Dnevnik* (de Sofia) du 5 mai 1916.

Le ministère de l'Agriculture et des Biens publics a annoncé la prise par l'État de l'exploitation de la mine d'or « Sainte-Anne », se trouvant à Glogovitsa, dans l'arrondissement de Salache, dans les nouvelles provinces. C'est une société par actions qui avait exploité cette mine avant l'occupation. Le rendement était de 500 grammes d'or par jour. Les installations minières peuvent être estimées à 280.000 levas. Habilement exploitée, la mine Sainte-Anne pourrait donner un résultat très satisfaisant.

ANNEXE N° 106

Extrait du *Vilag* du 6 mai 1916.

On savait déjà que beaucoup de mines de cuivre très riches se trouvaient dans les provinces de la Serbie qui ont été conquises. Ces mines étaient très délaissées, et la plupart étaient même complètement ruinées. Les ingénieurs allemands et bulgares s'appliquent maintenant à remettre ces mines en état pour qu'elles puissent être exploitées. Les capitalistes aussi commencent à s'intéresser à ces gisements précieux.

Le gouvernement militaire a confié la restauration des mines de Maydanpek à la Compagnie des Chemins de fer austro-hongrois. La Compagnie a fait toutes les réparations nécessaires et, selon nos informations, l'exploitation des mines a commencé.

ANNEXE N° 107

Extrait de l'*Outro* du 20 juin 1916.

Il se trouve dans la Morava, en Serbie, des mines riches, qui

n'ont pas été utilisées sous la domination serbe. Actuellement, on commence à exploiter, avec un bon rendement, les mines de cuivre, d'or et de charbon. Les mines de Maydanpek, Bor, Lescovats, Radovichté et autres ont été restaurées.

ANNEXE N° 108

Extrait du *Zaria* du 21 juillet 1916.

Nous exploitons déjà toutes les mines qui avaient été naguère exploitées par les Serbes.

ANNEXE N° 109

Extrait du *Pesti Hirlap* du 22 août 1916.

Selon le *Lokal Anzeiger*, le Gouvernement allemand a pris en main l'exploitation des riches mines serbes de cuivre. D'après les informations de ce journal, le Gouvernement allemand aurait nommé une commission d'ingénieurs et de fonctionnaires de l'usine des munitions et des armes Mannsfeld, et cette commission aurait pour devoir d'établir les moyens du minimum nécessaire de l'exploitation. Les mines de Serbie sont parmi les plus riches en Europe, et avant la guerre les industriels de notre monarchie étaient en relations suivies avec les propriétaires de ces mines, dont l'exploitation augmentait tous les ans.

ANNEXE N° 110

Extrait de l'*Outro* du 23 juillet 1916.

Par ordre du ministre du Commerce et de l'Industrie toutes les stations thermales dans les nouvelles provinces ont été cédées à bail.

ANNEXE N° 111

Extrait du *Dnevnik* du 27 mai 1916.

Ordre a été donné de céder à bail jusqu'à la fin de cette année la

station thermale de Vranska-bania, dans le département de Vrania. Ces eaux sont très efficaces.

ANNEXE N° 112

Extrait des *Beogradské Noviné,* journal officiel du gouvernement militaire austro-hongrois en Serbie, 18 avril 1916.

Le gouvernement militaire de Belgrade annonce que les sources thermales de Boukovik, près d'Arandiélovats, seront cédées à bail *pour plusieurs années.*

ANNEXE N° 113

Extrait de l'*Outro* du 17 mai 1916.

Le ministère de l'Agriculture et des Biens publics a ordonné une exploitation provisoire des eaux de Soko-bania en attendant qu'elles puissent être régulièrement cédées à bail. L'établissement de Soko-bania se trouve dans les nouvelles provinces et possède deux bassins, huit cabines, deux restaurants et un parc de 25 hectares.

ANNEXE N° 114

Extrait de l'*Outro* du 17 mai 1916.

Le ministère de l'Agriculture et des Biens publics a ordonné la cession à bail jusqu'à la fin de cette année de la station thermale « Brestovatchka-bania » dans l'arrondissement de Zayetchar. L'établissement possède six bassins avec tout le confort nécessaire.

VI

DIFFÉRENTS AUTRES MOYENS D'EXPLOITATION DU PAYS

Observation. — On a institué auprès des bureaux de postes austro-hongrois des caisses d'épargne, alors qu'aucun des établissements de crédit du pays n'a pu recommencer à fonctionner.

Les souscriptions à l'emprunt austro-hongrois ont été exigées de force, contrairement à l'article 23 de la Convention de La Haye de 1907. Le caractère obligatoire des souscriptions ressort clairement du document annexé (nº 116). Ces souscriptions sont imposées précisément à la population du département de Tchatchak, département que les *Beogradské Noviné* ont proclamé rebelle à l'occupation (Voir l'observation à la page 19).

En édictant l'ordonnance sur la gestion et le contrôle des entreprises commerciales, le gouvernement militaire austro-hongrois a placé tous les commerçants et leurs propriétés sous sa dépendance absolue.

Les Austro-Hongrois ont déjà essayé et exécuté avant la guerre la colonisation dans les provinces autrichiennes et hongroises de population serbe, croate ou slovène.

VI — DIFFÉRENTS AUTRES MOYENS D'EXPLOITATION DU PAYS

ANNEXE N° 115

Extrait du *Pesti Hirlap* du 5 mai 1916.

L'institution du clearing des caisses d'épargne postales a été étendue à la Serbie. Notre Gouvernement a ainsi facilité la circulation monétaire qui se heurte toujours à de nombreux obstacles. La Serbie a été unifiée avec la Bosnie quant aux caisses d'épargne postales, de façon à ce qu'elle puisse être en communication directe avec le clearing des caisses d'épargne hongroises, autrichiennes et allemandes. Quelques dépôts ont été déjà faits.

ANNEXE N° 116

Extrait de l'*Az Ujsag* du 18 mai 1916.

Victor Zoltan, lieutenant du landsturm, a attiré l'attention de la population de Tchatchak sur la nécessité de souscrire à l'emprunt, et les Serbes ont répondu à cet appel. Par l'intermédiaire de la Banque hypothécaire de crédit hongroise, les souscriptions à l'emprunt de l'Etat hongrois ont atteint 60.000 couronnes.

ANNEXE N° 117

Extrait des *Narodné Noviné* (de Zagreb) du 4 juin 1916.

On nous informe de Valiévo que les souscriptions au quatrième emprunt de guerre, faites par les citoyens de la ville de Valiévo, ont atteint la somme de 302.700 couronnes; dans l'arrondissement d'Oub on a souscrit pour 15.950 couronnes, dans celui de Mionitza pour 11.250 et dans l'arrondissement d'Obrenovatz pour 7.350 couronnes; en tout dans le département de Valiévo pour 337.250 couronnes.

ANNEXE N° 118

Extrait du *Pester Lloyd* du 4 mai 1916.

Le gouvernement militaire de la Serbie a publié une ordonnance sur la gestion et le contrôle d'État des entreprises industrielles et agricoles. Dans le but de sauvegarder les intérêts de l'Autriche-Hongrie ou ceux des provinces occupées du nord et du nord-est, ou dans un but d'intérêt général, le gouvernement militaire peut ordonner la gestion et le contrôle des entreprises industrielles, agricoles et de transport. On a en vue surtout les usines, mines, banques, établissements de crédit, compagnies d'assurances, etc., ainsi que leurs succursales, agences ou dépôts. La personne préposée à la gestion de ces entreprises doit veiller à la sauvegarde des intérêts déjà mentionnés. Les tribunaux peuvent autoriser la vente d'une entreprise ainsi gérée, à la condition seulement que les intérêts indiqués ne soient pas lésés par cette vente. Le directeur préposé peut seul trancher les affaires litigieuses et se rapportant à l'entreprise soumise à sa gestion. Lui seul dispose des biens de l'entreprise. Pendant la durée de cette gestion, toutes les autres personnes telles que les propriétaires, directeurs, membres du Conseil de direction, assemblées d'actionnaires, etc., sont exclues de la gestion, à moins que la personne préposée à la gestion ne leur cède un de ses droits. Les frais de la gestion sont supportés par l'entreprise.

ANNEXE N° 119

Extrait du *Pesti Hirlap* du 9 mai 1916.

La Serbie n'existe plus et il est de notre devoir d'occuper le plus possible de terre serbe. Beaucoup de biens sans propriétaire sont tombés entre nos mains ; même ceux dont le propriétaire est demeuré se vendent à bon marché. Déjà, pour des raisons purement économiques, l'autorité magyare doit s'étendre là où la terre peut être obtenue avec le plus de facilité. N'ayant pas de colonies, nous devons soumettre les pays conquis à notre expansion. Il faut veiller surtout à ce que la terre rachetée par le sang magyar soit conservée aux Magyars, qui doivent enfin allier la politique et l'héroïsme avec leurs intérêts.

ANNEXE N° 120

Extrait du *Budapesti Hirlap* du 12 juillet 1916.

... Selon nos informations, l'excédent de la récolte de cette année en Serbie, sera de 50 à 60 %. Cet excédent sera mis à la disposition de la *Kriegsgetreide* autrichienne, qui le joindra au stock autrichien des céréales.

E. — La dénationalisation.

Les convictions religieuses et l'exercice des cultes doivent être respectés.

(*Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 46.*)

I

REMPLACEMENT DES PRÊTRES SERBES PAR LE CLERGÉ SCHISMATIQUE

Observation. — Les autorités bulgares déportent les prètres serbes et les remplacent par des prêtres bulgares qui sont schismatiques. L'Église bulgare, instituée par un firman du Sultan en 1871, non seulement n'a pas été reconnue par les autres Églises orthodoxes, mais a été même proclamée schismatique. Par contre, l'Église du royaume de Serbie est autonome, et comme telle elle est égale aux autres Églises et reconnue par elles. L'Eglise bulgare ne peut être considérée que comme un caractère ethnique des Bulgares.

Les détails suivants peuvent donner une idée du nombre des prêtres serbes déportés en Bulgarie. D'après les listes parvenues au ministère, il y avait 67 déportés à Karlovo, dont *37 prêtres;* à Philipopoli, le nombre des déportés était de 74, dont 14 prêtres.

I — REMPLACEMENT DES PRÊTRES SERBES PAR LE CLERGÉ SCHISMATIQUE

ANNEXE N° 121

Extrait de l'*Outro* du 29 avril 1916.

Le Synode bulgare a l'intention d'ouvrir, au cours de l'année prochaine, deux séminaires dans les provinces serbes conquises. Un séminaire sera établi à Ochrida, un autre à Nich.

ANNEXE N° 122

Déposition faite sous serment, au ministère de l'Intérieur, par Pierre Arandiélovitch, pharmacien de Nich, et N..., sujet neutre, évadés des territoires occupés.

... De nombreux prêtres ont été pendus, pour d'autres on ignore leur résidence actuelle.

ANNEXE N° 123

Extrait du *Mir* du 15 mai 1916.

Sept prêtres bulgares ont été envoyés dans l'arrondissement de Nich.

ANNEXE N° 124

Extrait du *Chronos* du 18 mai 1916.

Selon les informations du journal *Zaria* de Sofia, le Saint-Synode a délégué jusqu'à présent 80 prêtres bulgares dans les paroisses de la province de Morava et 200 prêtres environ dans les paroisses de Macédoine.

ANNEXE N° 125

Extrait du *Narodni Prava* du 5 juillet 1916.

La constitution exarchiste commence à être appliquée également dans les nouvelles provinces, en vertu d'une décision du Saint-Synode.

ANNEXE N° 126

Extrait de la *Balkanska Pochta* du 23 juillet 1916.

Les archevêques se sont mis à fonder des écoles ecclésiastiques dans plusieurs localités.

ANNEXE N° 127

Extrait de la *Zaria* du 28 juillet 1916.

L'archiprêtre Panarev, recteur du séminaire de Batchkovo, qui est aumônier militaire dans un régiment macédonien depuis le début de la mobilisation, a été attaché par le Saint-Synode à l'archevêché de Skoplié.

II

OUVERTURE DES ÉCOLES

III

CRÉATION DE SALLES DE LECTURE

Observation. — L'instruction primaire est obligatoire en Serbie depuis 1882. Les autorités austro-hongroises et bulgares déportent les instituteurs et institutrices serbes et les remplacent par des instituteurs hongrois ou bulgares, choisis ordinairement parmi les militaires. Les écoles ainsi créées ne sont plus serbes.

Les autorités bulgares instituent des salles de lecture bulgares dans les provinces occupées.

II — OUVERTURE DES ÉCOLES

a) Dans les provinces occupées par les Bulgares.

ANNEXE N° 128

Les **Narodni Prava** du 23 mars 1916 publient les félicitations télégraphiques reçues par le ministre de l'Instruction publique de Bulgarie, *Pechev.* Ces dépêches lui ont été envoyées à l'occasion de l'inauguration des écoles bulgares à Gostivar, Leskovats, Ichtip, Doïran et Prokouplié. Sur la plupart des dépêches, on remarque la signature des sous-préfets bulgares.

ANNEXE N° 129

Description de l'inauguration de l'école bulgare à Tetovo, dans le *Narodni Prava* du 28 mars 1916.

... Tous les instituteurs, emmenés des garnisons voisines, avaient assisté à cette solennité. 400 enfants de 5 à 6 ans ont été inscrits. Doudev a tenu un discours au nom du ministre de l'Instruction publique. L'hymne bulgare a été chanté ensuite.

ANNEXE N° 130

Extrait de l'*Outro* du 14 avril 1916.

Le ministre Pechev a déclaré que, dans ces trois derniers mois, on a réussi à ouvrir des écoles primaires dans toutes les villes des provinces conquises, à l'exception de Prilep. Dans quelques villes même, on est arrivé à former des classes inférieures de lycée. On ouvre des écoles aussi dans les villages autant que les circonstances le permettent.

ANNEXE N° 131

Déposition faite le 26 avril 1916 au quartier général de l'armée par Georges Miletitch, de Nich, évadé des territoires occupés.

... On a pillé partout toutes les églises, écoles et archives. Dans les églises, ce sont les prêtres bulgares qui servent la messe. Les écoles et instituteurs sont bulgares. A l'inauguration de l'école bulgare à Nich, Tchaprachikov, ancien secrétaire du roi Ferdinand, ministre de Bulgarie à Belgrade avant la guerre et actuellement commissaire royal bulgare, a fait un discours pour constater que les enfants qui étaient soumis aux Serbes n'étaient pas Serbes, mais Bulgares, et qu'ils devaient devenir de bons Bulgares.

ANNEXE N° 132

Déposition faite le 1er mai 1916 au ministère de l'Intérieur par Pierre Arandiélovitch, pharmacien de Nich, et G. N..., sujet neutre, évadés des territoires occupés.

... Les Bulgares ont institué partout des écoles bulgares et obligent tous les enfants à suivre ces écoles.

ANNEXE N° 133

Extrait de l'*Outro* du 23 mai 1916.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Pechev, a signé le décret d'ouverture d'une école primaire à Prilep. Ainsi, toutes les villes sans exception, dans les nouvelles provinces, posséderont leurs écoles primaires.

ANNEXE N° 134

Les **Narodni Prava** de Sofia, dans le numéro du 27 mai 1916, publient un arrêté du ministre de l'Instruction publique, se rapportant à l'enseignement primaire. D'après cet arrêté, les écoles déjà ouvertes, de même que celles qui seront fondées à l'avenir, seront à la charge des églises des provinces occupées.

ANNEXE N° 135

Extrait de l'*Outro* du 30 mai 1916 (article sur l'inspection scolaire à Alexinats).

Nous sommes partis pour Alexinats en automobiles. Les ministres Pechev et Dr Dintchev étaient accompagnés par le directeur de l'enseignement secondaire, Siniguerski, le préfet de Nich, Balaktchiev, et le maire Chkerbatov.

Nous avons visité les écoles. Elles sont installées dans deux bâtiments de 3 à 4 pièces. Le personnel se compose de 2 à 3 institutrices venues de Bulgarie et de quelques instituteurs détachés de l'armée. Nous sommes entrés dans toutes les classes. Le ministre Pechev a questionné lui-même les enfants sur toutes les matières enseignées. Ils lisaient à la perfection. Les enfants se sont mis ensuite à chanter les chants nationaux bulgares, en commençant par le *Choumi Maritsa, Hadji Dimiter, Tsar Siméon*, etc. Le ministre a choisi quelques élèves et leur a dicté plusieurs phrases. Tout a été écrit presque sans faute. On aurait difficilement pu les distinguer des enfants de l'ancienne Bulgarie. Lorsque le ministre questionna quelques-uns sur leurs noms et leurs familles, ils lui répondirent en pur bulgare. Ils ne se trompaient que dans l'accent.

ANNEXE N° 136

Extrait de l'*Outro* du 1er juin 1916.

On a demandé au ministre Pechev d'exposer ses impressions du voyage dans la Morava, et de dire son opinion sur les travaux scolaires, sur les dispositions des habitants, etc. Le ministre a eu l'amabilité de déclarer ce qui suit :

« Tout ce qu'il m'a été possible de voir pendant mon voyage dans la Marova et dans les villes de Nich, Pirot, Bela Palanka, Alexinats et Prokouplié a dépassé mes prévisions. Le résultat atteint dans les écoles de ces villes a été bon, quoiqu'on n'y travaille pas depuis longtemps. Le nombre des élèves est élevé. L'école de Pirot compte de 600 à 700 élèves, celle de Nich 500 environ, les autres entre 200 et 300. Les élèves ont appris à lire et à parler correctement dans un laps de temps assez court. Lorsque je venais visiter les écoles, les élèves récitaient diverses poésies et chantaient des chansons patriotiques avec un plaisir évident. J'ai été surtout impressionné par le chant qui contient le refrain : « Merci au Tsar Ferdinand », et que j'ai entendu chanter dans l'école primaire de Bela Palanka.

« La population dans la Morava, et même dans le département de Pirot, hésite à manifester ses sentiments, ayant toujours en mémoire la catastrophe récente. Pour manifester ouvertement sa nationalité et son idéal, la population attend la conclusion de la paix. »

ANNEXE N° 137

Extrait de l'*Outro* du 1er juillet 1916.

Interrogé sur les intentions du Gouvernement bulgare quant aux nouvelles provinces, le ministre Pechev a déclaré :

« Le rôle des écoles sera ici aussi le plus important. Les écoles seront les flambeaux qui éclaireront la conscience de nos congénères et prépareront le terrain pour les entreprises à venir. C'est pour cela que je me suis mis à organiser les écoles dans les nouvelles provinces, dès cette année.

« Les changements de régime qui se répètent depuis quelques années ont rendu la population des nouvelles provinces méfiantes. Elle doute de l'avenir et hésite à manifester ouvertement ses sentiments... »

ANNEXE N° 138

Extrait de la *Zaria* du 28 juillet 1916.

On comptait à la fin de cette année scolaire : 1, à Skoplié : 30 instituteurs et institutrices des écoles primaires et 5 professeurs de lycée ; 2, dans l'arrondissement de Skoplié : 4 instituteurs seulement (à cause des inondations et de la cherté de la vie) ; 3, à Velès : 15 instituteurs et institutrices et 5 professeurs de lycée ; 4, dans l'arrondissement de Velès : 10 écoles primaires avec 11 instituteurs ; 5, à Tetovo : 9 instituteurs et institutrices ; 6, dans l'arrondissement de Tetevo : 8 instituteurs ; 7, dans l'arrondissement et la ville de Gostivar : 6 instituteurs ; 8, à Galitchnik : 4 instituteurs et 2 professeurs de lycée ; 9, dans l'arrondissement de Galitchnik : 9 instituteurs, etc. Total pour la circonscription scolaire de Skoplié : 34 écoles primaires avec 39 instituteurs dans les villages, 90 instituteurs dans les villes, 12 professeurs de lycée — en tout un corps enseignant de 141 personnes.

ANNEXE N° 139

Extrait du *Dnevnik* du 7 août 1916.

Selon les rapports arrivés au ministère de l'Instruction publique, on a ouvert jusqu'à présent des demi-lycées à Skoplié, Nich, Ichtip, Gostivar, Tetovo, Pirot et Alexinats. Des classes de lycée seront créées à Monastir, Ochrida et autres villes dans les provinces conquises.

ANNEXE N° 140

Extrait de l'*Outro* du 20 août 1916.

Le ministre de l'Instruction publique a nommé le corps enseignant dans les écoles primaires et lycées créés dans la Morava et en Macédoine. Le personnel enseignant est au complet aussi bien dans l'ancienne Bulgarie que dans les nouvelles provinces. Les cours commenceront régulièrement le 1er septembre.

ANNEXE N° 141

Extrait du *Mir* du 19 août 1916.

Le ministère de l'Instruction publique a décidé de créer de nouveaux lycées à Ochrida, Velès et quelques autres villes de la Macédoine et de la Morava.

ANNEXE N° 142

Extrait du *Dnevnik* du 23 août 1916.

Des lycées ont été créés à Pojarévatz, Svilaynatz et Veliko Gradichté. Le ministère de l'Instruction publique a décidé de créer aussi des classes de lycée, dès cette année, à Négotine, Zayétchar et Jniajévats.

ANNEXE N° 143

Extrait du *Dnevnik* du 23 août 1916.

Des classes de lycée seront créées cette année à Monastir, Ichtip, Skoplié et Nich. Le nombre des classes sera fixé d'après le nombre des élèves inscrits.

ANNEXE N° 144

Extrait du *Dnevnik* du 19 août 1916.

On a créé encore d'autres lycées en Macédoine et dans la Morava. Les instituteurs ont été nommés pour toutes les classes. Toutes les mesures ont été prises pour que le travail dans ces lycées puisse commencer le 1er septembre.

---

b) Dans les provinces sous l'occupation austro-hongroise.

ANNEXE N° 145

Extrait de la *Neue Zürcher Zeitung* du 28 février 1916.

Une deuxième école pour fillettes a été créée à Belgrade. Le gouverneur militaire, comte Salis-Sewis, s'emploie de toute son énergie à mener à bout son œuvre, l'introduction de l'instruction obligatoire qui n'existait pas avant en Serbie (1). Dans les villages, il y a très peu de filles qui savent lire et écrire ; les fillettes des familles aisées fréquentaient seules les écoles. L'œuvre du comte Salis-Sewis, commencée à Belgrade, s'étend déjà aux autres contrées soumises à son administration. Le lieutenant-colonel Horn, commandant du département de Chabatz, fait tous ses efforts pour appliquer le principe de l'instruction obligatoire dans son département. A Belgrade, 310 enfants vont à l'école. L'instruction est faite par des instituteurs qui faisaient leur service militaire dans les « bataillons d'étape », formant les garnisons en Serbie, et qui ont été dispensés des obligations militaires, afin de pouvoir être employés dans les écoles. La nourriture est distribuée aux enfants gratuitement.

ANNEXE N° 146

Extrait de la *Drau* (d'Osiék) du 21 juin 1916.

Un lycée d'enseignement moderne, avec internat pour 1.000 élèves, sera créé à Belgrade dès l'année scolaire 1916-1917. Le lycée sera dirigé par le commandant austro-hongrois Ribitchani. Le lieutenant Penitch, le sous-lieutenant Sokolovitch, Mato Krempotitch, le Dr Kazoumovitch, le Dr Metelka et Chplaït, tous professeurs d'Osiék, seront délégués dans ce lycée.

ANNEXE N° 147

Extrait du *Berliner Tageblatt* du 17 juillet 1916.

Une école a été créée à Belgrade dans la rue Douchan. On a pris

(1) L'instruction obligatoire a été créée en Serbie par une loi de 1882.

comme instituteurs des sous-officiers austro-hongrois qui avaient été instituteurs dans le civil et qui savent le serbe. On n'osait pas prendre des instituteurs serbes, parce qu'un contrôle suffisant de leur travail aurait été impossible et ils auraient pu nous rendre étrangère aussi cette jeune génération et lui inculquer la haine de notre Monarchie.

III — CRÉATION DE SALLES DE LECTURE

ANNEXE N° 148

Extrait du *Narodni Prava* du 21 février 1916.

Une commission vient d'être instituée pour le choix et l'achat de livres bulgares destinés aux écoles et aux bibliothèques de la Macédoine et de la province de la Morava. C. Arnaudov, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, a été nommé président ; V. Yordanov, B. Tsonev, le Dr Tihov et N. Stantchev, membres de cette commission.

ANNEXE N° 149

Extrait du *Narodni Prava* du 19 juin 1916.

Le ministère de l'Instruction publique a expédié hier la première partie des livres pour les salles de lecture de la Macédoine.

ANNEXE N° 150

Extrait du *Narodni Prava* du 12 mai 1916.

Le ministère de l'Instruction publique achète des livres et les envoie aux salles de lecture des nouvelles provinces. 130 salles de lecture ont été créées jusqu'à présent.

ANNEXE N° 151

Extrait de l'*Outro* du 26 mai 1916.

Cent trente salles de lecture, dont 13 départementales, 30 appartenant aux arrondissements et les autres communales, ont été créées dans les provinces conquises. Dès que le Conseil des ministres aura approuvé le crédit nécessaire à l'achat des livres pour les salles de lecture, les livres seront achetés et expédiés. Il est probable qu'on commencera l'expédition des livres au commencement du mois prochain.

ANNEXE N° 152

Extrait du *Dnevnik* du 30 mai 1916.

Le ministère de l'Instruction publique a adressé une circulaire à toutes les salles de lecture de la Macédoine et de la Morava. La circulaire recommande à tous le règlement élaboré par le comité institué au ministère de l'Instruction publique, règlement qui servira de base aux statuts des salles de lecture.

ANNEXE N° 153

Extrait du *Mir* du 21 juin 1916.

Le ministère de l'Instruction publique a expédié, le 17 de ce mois, la première partie des livres (40 à 45 livres différents) destinés aux salles de lecture des nouvelles provinces. Des livres, revues, etc., ont été envoyés dans 13 chefs-lieux de département : Monastir, Vrania, Pirot, Zayétchar, Koumanovo, Tchoupriya, Nich, Négotine, Ochrida, Prichtina, Tetovo, Kavadartsi et Schtip. On a expédié aujourd'hui des livres et revues choisis dans les chefs-lieux d'arrondissement : Kitchévo (département de Monastir), Vlassotinsi, Sourdoulitsa (département de Vrania), Babouchnitsa, Bela Palanka (département de Pirot), Kniajévats, Kraliévo Selo (département de Zayétchar), Kriva Palanka, Prechévo et Kratovo (département de Koumanovo), Svilainats et Despotovats (département de Tchoupria), Prokouplié et Alexinats (département de Nich), Kladovo, Brza Palanka et Salach (département de Négotine), Débar (département d'Ochrida), Petrovats (département de Pojarévats), Orahovats (département de Prizrend), Férizovitch, Guilani (département de Prichtina), Négotine et Guévguéli (département de Kavadartsi), Gostivar

(département de Tetovo), Radovichté, Bérovo, Saint-Nicolas et Tsarévo Sélo (département de Schtip). Des livres choisis seront expédiés ces jours-ci dans 87 salles de lecture communales. A partir du 1er juillet, le comité expédiera des livres à toutes les salles de lecture qui n'en auraient pas encore reçu.

ANNEXE N° 154

Extrait du *Mir* du 10 juillet 1916.

On a créé ces jours-ci 15 nouvelles salles de lecture dans les nouvelles provinces.

ANNEXE N° 155

Extrait du *Narodni Prava* du 1er août 1916.

Un article, paru dans les *Voéni Izvestia*, reproche au comité institué près du ministère de l'Instruction publique de n'avoir pas accompli sa tâche correctement, de n'avoir pas fourni des livres choisis aux salles de lecture des nouvelles provinces. Le comité se défend en soutenant qu'il s'efforce surtout d'envoyer à ces salles de lecture des livres bulgares qui font ressortir le mieux l'âme, les sentiments et les tendances bulgares et qui sont écrits en bon style bulgare. Il a donc acheté les œuvres principales des poètes et écrivains bulgares.

Aux 130 salles de lecture, déjà créées dans les nouvelles provinces, il faut ajouter 50 autres nouvellement fondées. Le ministère s'occupe d'expédier les livres nécessaires à toutes ces salles de lecture.

ANNEXE N° 156

Extrait du *Zaria* du 3 août 1916.

On a demandé d'allouer une somme de 100.000 levas à l'achat des livres pour les salles de lecture créées dans les nouvelles provinces. L'achat sera fait par une commission spéciale.

IV

SUPPRESSION DE L'ALPHABET ET DES LIVRES SERBES

OBSERVATION. — Les livres serbes sont prohibés et confisqués par les autorités austro-hongroises aussi bien que par les Bulgares.

L'alphabet *cyrillique,* interdit par l'Administration austro-hongroise, ressemble à l'alphabet russe. Les Serbes ne s'en servent pas exclusivement ; certaines parties du peuple serbo-croate font usage des caractères latins. Mais l'alphabet cyrillique avait été reconnu en Serbie comme alphabet officiel.

IV — SUPPRESSION DE L'ALPHABET ET DES LIVRES SERBES

ANNEXE N° 157

Extrait du n° 52 des *Beogradské Noviné,* organe de l'Administration militaire austro-hongroise en Serbie.

On a commencé depuis quelques jours à enlever toutes les inscriptions en caractères cyrilliques qui se trouvaient sur les maisons, même les noms des rues. Les noms des stations, qui étaient inscrits en caractères cyrilliques sur les gares des tramways électriques, seront remplacés aussi par des inscriptions en caractères latins.

ANNEXE N° 158

Déposition faite le 27 avril 1916 au ministère de l'Intérieur, par Mitar Petrovitch, de Vrania, évadé des territoires occupés.

... Les Bulgares ont enlevé tous les livres, manuscrits, cartes et gravures serbes. Chaque habitant de Vrania a été obligé de remettre tous les livres serbes qu'il possédait au commandant militaire de l'endroit. Les livres ont été ensuite brûlés. Depuis la création de la Serbie, jamais aucun conquérant n'avait manifesté, pendant l'occupation plus ou moins longue des territoires serbes, autant de haine et de cruauté barbare que les Bulgares.

ANNEXE N° 159

Extrait de l'*Outro* du 26 avril 1916.

Le ministère du Commerce vient de décréter que les livres recueillis dans les nouvelles provinces seront remis à l'Imprimerie nationale au lieu d'être simplement détruits. Ils seront utilisés comme matière brute pour la fabrication du papier et à raison de 75 centimes le kilo.

V

DIVERS MOYENS DE PROPAGANDE ALLEMANDE, MAGYARE ET BULGARE

Observation. — La célébration de la fête de saint Cyrille et de saint Méthode n'est pas par elle-même contraire au culte des Serbes, Croates et Slovènes. Les Serbo-Croates fêtent aussi les deux saints et les considèrent comme les deux fondateurs de leur civilisation chrétienne. Mais les Bulgares ont donné à la fête de ces deux apôtres slaves, dans les provinces occupées, un caractère nettement bulgare. Ils ont interdit la fête nationale serbe de saint Sava et l'ont remplacée par la fête des deux apôtres. Les Serbes cependant ont toujours célébré l'anniversaire de saint Sava, le fondateur de l'Eg ise nationale, le fils de Stevane Nemagna qui a fondé la dynastie Nemagnitch, dynastie ayant gouverné la Serbie pendant tout le Moyen Age et par conséquent aussi à l'époque où la Bulgarie elle-même se trouvait sous la domination de la Serbie.

La célébration du millénaire de saint Clément a le même caractère hostile aux Serbes. Clément a été, au dixième siècle, le premier archevêque de l'archevêché d'Ochrida, et en le célébrant on commémore l'Empire de Macédoine, fondé au dixième siècle par le tsar Siméon et ayant Prespa pour capitale. Les

Bulgares considèrent cet Empire comme bulgare, quoiqu'il fût nettement séparé de la Bulgarie et n'eût rien de commun avec elle.

Si l'on en juge d'après les mesures prises, les écoles fondées par l'Administration austro-hongroise dans les provinces serbes occupées tendent à devenir des écoles allemandes et hongroises.

A peu près tous les noms serbes, dérivatifs des noms d'ancêtres, se terminent en *itch*. Au point de vue étymologique, ce sont des diminutifs des noms d'ancêtres. Tous les noms bulgares sont terminés en *ov*. Ils dérivent aussi des noms d'ancêtres, mais sont étymologiquement des adjectifs possessifs.

Les autorités bulgares ont donné aux écoles et salles de lecture des dénominations nationales bulgares. Les écoles à Vrania et à Veliko-Gradichté ont été appelées écoles Saint-Païsié. Paisié était un moine de Mont-Athos, et les Bulgares le considèrent comme leur plus ancien écrivain national. Les écoles à Radouyévatz et Vlasotintsi ont été appelées écoles Christo-Botev, et l'école à Kniajévatz, École Basile-Levski ; Christo Botev et Basile Levski ont été les héros de la révolution et de la lutte pour l'indépendance bulgare, dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. La salle de lecture à Brza-Palanka a été dénommée salle de lecture Saint-Clément, et celle de Vrania, salle de lecture Nicola-Chichmadjiev. Chichmadjiev a été un des propagateurs de l'exarchat bulgare.

V — DIVERS MOYENS DE PROPAGANDE ALLEMANDE, MAGYARE ET BULGARE

ANNEXE N° 160

Extrait du *Dnevnik* du 12 août 1916.

D'après le rapport reçu par le ministère de l'Intérieur, le millénaire de la mort de saint Clement, le créateur de l'union du peuple bulgare, a été fêté, le 8 août, d'une façon très solennelle dans toutes les villes des nouvelles provinces.

ANNEXE N° 161

Extrait de l'*Outro* du 5 mai 1916.

Le ministre de l'Instruction publique a ordonné la célébration solennelle de la fête nationale bulgare de saint Cyrille et saint Méthode, le 24 mai, dans toutes les écoles du pays et dans les nouvelles provinces aussi. Les écoles, l'armée et toutes les autorités locales prendront part à cette fête.

ANNEXE N° 162

Extrait de la *Hrvatska* du 27 avril 1916.

Janos Farago, ancien inspecteur d'Académie du département de Bacs-Bodrog, en Hongrie, a été nommé au poste de directeur de l'Instruction publique en Serbie.

ANNEXE N° 163

Extrait de l'*Az Est* du 14 avril 1916.

Le gouvernement militaire de la Serbie occupée a décrété que l'en-

seignement de la langue hongroise sera obligatoire dans les écoles serbes. Le caractère obligatoire des cours de langue allemande avait été déjà décrété avant.

ANNEXE N° 164

Déposition sous serment, faite le 26 avril 1916 au grand quartier général de l'armée, par Milorad Georgévitch, de Leskovatz, évadé des territoires occupés.

Les Bulgares ne tolèrent plus de noms serbes. Une ordonnance a décrété que désormais tous les noms et prénoms doivent être écrits en bulgare (au lieu de la terminaison en *itch*, la terminaison en *ov*). Les Bulgares disent que toutes les provinces qu'ils viennent d'occuper sont, en réalité, bulgares et avaient été dénationalisées par les autorités serbes.

Toute saisie, destruction ou dégradation intentionnelle de monuments historiques, d'œuvres d'art et de science, est interdite et doit être poursuivie.

(*Convention de La Haye du 18 octobre 1907, art. 56.*)

F — La destruction et le pillage des monuments historiques, des trésors littéraires et artistiques.

Observation. — Les archives de l'État serbe sont systématiquement détruites ou emportées aussi bien par les autorités austro-hongroises que par les autorités bulgares.



F — La destruction et le pillage des monuments historiques, des trésors littéraires et artistiques.

ANNEXE N° 165

M. Balastchev a publié, sous le titre de « Antiquités d'Ochrida », un article dans les *Narodni Prava* du 4 juillet 1916. Dans cet article, il s'attaque violemment aux archéologues de l'État bulgare qui n'ont pas su prendre à temps et transporter à Sofia les antiquités du couvent de Detchani, mais ont toléré au contraire que d'autres emportent ces objets précieux (il fait allusion aux Autrichiens).

Un membre de la Commission, créée pour recueillir les antiquités dans les nouvelles provinces, s'est chargé de répondre à M. Balastchev (*Narodni Prava* du 31 juillet 1916). Pour réfuter les assertions de M. Balastchev, il affirme avoir saisi la bibliothèque du séminaire serbe de Prizrend, et être parti ensuite pour Detchani accompagné d'un officier d'état-major et de cinq autres personnes. Cette Commission est arrivée au couvent et a recueilli et fait transporter en Bulgarie même les antiquités de moindre valeur. Pour pouvoir mener à bout sa tâche, la Commission s'était préalablement documentée par l'étude de toute la littérature relative aux antiquités de Detchani (suit une citation de livres). La Commission a rempli brillamment la tâche qui lui avait été assignée.

Cette discussion a provoqué une protestation du *Pesti Hirlap*. Dans le numéro du 4 août 1916, ce journal proteste au nom des Hongrois contre l'attribution exclusive des trésors de la « Tchenstohova » serbe aux archéologues de Vienne. Le Musée national de Budapest a autant de droits à recueillir ces antiquités que le *Hof-Museum* de Vienne.

Observation. — Le couvent de Detchani a été fondé au treizième siècle par le roi de Serbie Stévane Detchanski. C'est le monument national le plus grandiose autant par son architecture que par la richesse de ses ornements. Pendant toute la durée de la domination turque, de 1389 à 1912, le couvent avait été respecté et même protégé par les musulmans.

ANNEXE N° 166

Extrait du *Pesti Hirlap* du 3 août 1916.

On nous informe de Cétigné qu'un trésor ayant une valeur de plusieurs millions a été découvert au couvent de Detchani. Le couvent même est un monument historique serbe, érigé par Stévane Ouroche, le premier roi de Serbie, au treizième siècle. Detchani possède pour les Serbes orthodoxes la même importance que Tchenstohova pour les Polonais catholiques. Pendant des années et des années, les Serbes venaient faire leur pèlerinage à ce couvent, et les moines ont pu recueillir, grâce aux dons et fondations, un vrai trésor. Le roi Pierre s'était établi un moment à Detchani pendant la débâcle serbe. On affirmait que la couronne royale de Serbie avait été cachée à Detchani. Nous ignorons si cette affirmation est fondée ou non. Dans les catacombes et caveaux du couvent, on a trouvé des pierres précieuses très rares aujourd'hui, des chasubles brodées or et argent, des bannières, cierges et différents autres objets richements ornés, des évangiles écrits en caractères cyrilliques, de vieux manuscrits, toutes les reliques enfin de l'Église et du peuple serbes. La valeur du trésor doit monter à plusieurs millions de couronnes. Dès que la nouvelle de cette découverte fut connue, des archéologues de Vienne sont partis pour faire l'estimation et l'inventaire des objets découverts.

ANNEXE N° 167

Déposition sous serment, faite le 27 avril 1916, au ministère de l'Intérieur, par Milia Stankovitch, de Svilaïnatz, évadé des territoires occupés.

On a pillé tous les couvents et toutes les églises. Les couvents de Gorniak, Boukovo, Ravanitsa et Manassia ont surtout souffert. On a démoli à coups de hache ou de marteau toutes les inscriptions dans les églises, sur les iconostases. Les livres et manuscrits ont été brûlés, à l'exception de quelques-uns transportés à la Bibliothèque de Sofia.

Observation. — Les couvents de Gorniak et Ravanitsa ont été bâtis par le martyr de Kossovo, le grand monarque serbe, *Lazare*, tombé au champ d'honneur pendant la bataille de Kossovo, en 1389. Le couvent de Manassia a été élevé par le fils de Lazare, Stévane Vissoki. Pendant toute la domination ottomane, les autorités turques avaient respecté ces trois sanctuaires nationaux serbes, à cause de leurs caractères de fondations royales.

ANNEXE N° 168

Extrait des journaux bulgares :

S. Georgiev, délégué du ministère de l'Agriculture de Bulgarie, a constaté, dans son rapport de Négotine, que les Allemands ont détruit le monument qui avait été élevé au prince Miloche.

Observation. — Le prince Miloche, fondateur de la dynastie Obrenovitch, est considéré avec Kara-Georges comme le créateur du royaume de Serbie actuel.

ANNEXE N° 169

Extrait d'une lettre de Belgrade, envoyée à Milan Petrovitch, fonctionnaire, le 15 mars 1916.

... Nos archives sont expédiées pour servir de matière brute aux fabriques de papier.

Les documents, lettres, extraits et traductions annexés à la présente note sont certifiés conformes aux originaux conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères.

Le Directeur des Affaires administratives au Ministère des Affaires étrangères,

Signé : T. Popovitch.

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — NOVEMBRE 1916

PAGES D'HISTOIRE 1914-1916

Série de volumes in-12

HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DU GOUVERNEMENT BELGE

BERGER-LEVRAULT, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS, 5-7, rue des Beaux-Arts — rue des Glacis, 18, NANCY

PAGES D'HISTOIRE 1914-1916 (*Suite*)

31. **A l'Ordre du Jour.** — VII. *Du 11 au 21 novembre 1914* . . . . 60 c.
32. **Le « 75 ».** *Notions sur le canon de 75,* par Th. SCHLŒSING fils, membre de l'Institut . . . . 40 c.
33. **A l'Ordre du Jour.** — VIII. *Du 22 au 25 novembre 1914* . . . . 60 c.
34. **Les Neutres. — Les Allemands en Belgique (Louvain et Aerschot).** *Notes d'un témoin hollandais,* par L.-H. GRONDIJS. 60 c.
35. **Les Communiqués officiels.** — VII. *Du 1er au 31 janvier 1915.* 60 c.

36 et 37. **Les Neutres. — Voix américaines sur la guerre de 1914.** Articles traduits ou analysés par S. R. — I et II. Chacun. 60 c.

38. **Le second Livre orange russe** (*19 juillet/1er août-19 octobre/1er novembre 1914*) . . . . 60 c.
39. **Le Front.** *Atlas dépliant de 32 cartes en six couleurs.* (Août-décembre 1914.) Préface du général CHERFILS . . . . 90 c.
40. **Paroles allemandes.** Préface de l'abbé E. WETTERLÉ, ancien député de Ribeauvillé (Haut-Rhin) au Reichstag. . . . . 90 c.
41. **Les Poètes de la Guerre.** *Recueil de poésies parues depuis le 1er août 1914.* Préface en vers de Hugues DELORME . . . . 75 c.
42. **Les Communiqués officiels.** — VIII. *Du 1er au 28 février 1915.* 60 c.
43. **A l'Ordre du Jour.** — IX. *Du 26 novembre au 1er déc. 1914* . . 60 c.
44. **La Haine allemande** (*Contre les Français*), par Paul VERRIER, chargé de cours à la Sorbonne . . . . 40 c.
45. **Les Communiqués officiels.** — IX. *Du 1er au 31 mars 1915.* . 60 c.
46. **Les Neutres. — La Suisse et la Guerre** . . . . 60 c.
47. **Le Livre rouge austro-hongrois** (*29 juin-24 août 1914*) . . . . 90 c.
48. **Les Campagnes de 1914,** par CHAMPAUBERT. Avec 23 cartes . 60 c.
49. **Les Communiqués officiels.** — X. *Du 1er au 30 avril 1915* . . 60 c.
50. **Nos Marins et la Guerre.** — I. . . . . 60 c.
51. **Le second Livre bleu anglais** (*Turquie, 3 août-4 nov. 1914*). 90 c.
52. **A l'Ordre du Jour.** — X. *Du 2 au 7 décembre 1914* . . . . . 60 c.
53. **Les Communiqués officiels.** — XI. *Du 1er au 31 mai 1915* . . 60 c.
54. **Les Neutres. — Les Dessous économiques de la Guerre,** par Christian CORNÉLISSEN, économiste hollandais. Préface de Charles ANDLER, professeur à la Sorbonne . . . . 60 c.
55. **Le Livre vert italien** (*9 décembre 1914-4 mai 1915*) . . . . . . 90 c.
56. **A l'Ordre du Jour.** — XI. *Du 8 au 11 décembre 1914* . . . . . 60 c.
57. **Les Volontaires étrangers enrôlés au service de la France en 1914-1915,** par M.-C. POINSOT . . . . 60 c.
58. **L'Organisation du Crédit en Allemagne et en France,** par André LIESSE, membre de l'Institut . . . . 90 c.
59. **A l'Ordre du Jour.** — XII. *Du 11 au 13 décembre 1914* . . . . 60 c.
60. **A l'Ordre du Jour.** — XIII. *Du 14 au 28 décembre 1914*. . . . 60 c.
61. **Les Communiqués officiels.** — XII. *Du 1er au 30 juin 1915.* . 60 c.
62. **La Vie économique en France pendant la guerre actuelle,** par Paul BEAUREGARD, membre de l'Institut . . . . . . 40 c.
63. **L'Œuvre de la France.** Articles traduits du journal *The Times.* Avec 1 carte . . . . 40 c.

PAGES D'HISTOIRE 1914-1916 (*Suite*)

64. **La Guerre et les Monuments.** *Cathédrale de Reims, Ypres, Louvain, Arras*, par Lucien Magne. Avec 32 illustrations . . . 1 fr.
65. **Les Origines historiques de la guerre**, par Gabriel Arnoult, docteur en droit. Avec 4 cartes . . . . 40 c.
66. **Du Rôle de la Physique à la guerre. De l'Avenir de nos Industries physiques après la Guerre**, par J. Violle, membre de l'Institut. Avec 26 figures . . . . 75 c.
67. **Le Livre jaune français** (*17 mars 1913-4 septembre 1914*). . . . 90 c.
68. **Chronologie de la Guerre.** *Du 1er janvier au 30 juin 1915*, par S. R. . . . . 60 c.
69. **Les Communiqués officiels.** — XIII. *Du 1er au 31 juillet 1915.* 60 c.
70. **A l'Ordre du Jour.** — XIV. *Du 29 décembre 1914.* Avec la *Liste alphabétique des noms cités du 8 août au 29 décembre 1914* . . . 90 c.
71. **Les Pages de Gloire de l'Armée belge.** *De la Gette à l'Yser. A Dixmude*, par le commandant Willy Breton, de l'armée belge. Avec 4 cartes . . . . 60 c.
72. **Chants de Soldats (1525-1915).** *Chansons populaires. Chants militaires. Hymnes nationaux. Sonneries.* (Avec la musique.) Recueillis par A. Sauvrezis . . . . 1 fr.
73. **Le Livre bleu anglais. Documents complémentaires** (*20 juillet-1er septembre 1914*). . . . . 60 c.
74. **Voix italiennes sur la Guerre de 1914-1915**. . . . . 60 c.
75. **Les Neutres. — Voix américaines sur la Guerre de 1914-1915.** Articles traduits ou analysés par S. R. — III. . . . . . . 60 c.
76. **Les Neutres. — Voix espagnoles.** Préface de Gomez Carrillo. 60 c.
77. **Les Communiqués officiels.** — XIV. *Du 1er au 31 août 1915.* 60 c.
78. **L'Anniversaire de la Déclaration de guerre** (*4 août 1914-4 août 1915*). Préface de M. H. Welschinger, de l'Institut . . . 60 c.
79. **Paroles françaises.** *Hommes d'État. Hommes politiques. Diplomates. Publicistes* . . . . 60 c.
80. **Paroles françaises.** *L'Institut de France. L'Université. Les ministres des cultes. Les chefs militaires. Le Président de la République*. . . . . 60 c.
81. **Les Communiqués officiels.** — XV. *Du 1er au 30 sept. 1915.* . 60 c.
82. **Mines et Tranchées**, par Henry de Varigny. Avec 5 figures. 60 c.
83. **Nos Marins et la Guerre.** — II. *Du 3 avril au 14 août 1915.* 60 c.
84. **Les Alsaciens-Lorrains en France pendant la Guerre** . . 60 c.
85. *La Diplomatie française.* **L'Œuvre de M. Delcassé**, par Georges Reynald, sénateur. Avec portrait . . . . 60 c.
86. **Les Communiqués officiels.** — XVI. *Du 1er au 31 octobre 1915.* 60 c.
87. **Les Terres meurtries**, par Albert de Pouvourville. Avec 7 cartes. . . . . 60 c.
88. **Documents authentiques sur le complot austro-allemand aux États-Unis**, présentés aux deux Chambres du Parlement britannique. 1916 . . . . 60 c.
89. **Les Communiqués officiels.** — XVII. *Novembre-décembre 1915.* 90 c.
90. **Les Neutres. — Voix américaines sur la Guerre de 1914-1916.** Articles traduits ou analysés par S. R. — IV. . . . 60 c.

PAGES D'HISTOIRE 1914-1916 (*Suite*)

91. **La Prospérité économique de l'Allemagne.** *Sa « Place au soleil » et la Guerre*, par Gaston Cadoux. 1916. . . . . 40 c.

92. **Les Derniers Massacres d'Arménie.** *Les Responsabilités*, par Herbert Adams Gibbons. 1916. . . . . 40 c.

93. **Le second Livre blanc allemand** (Documents sur l'explosion de la Guerre). *Essai critique et notes sur l'altération officielle des documents belges*, par Fernand Passelecq. Avec fac-similés . . . 1 fr.

94. **Chronologie de la Guerre.** 3e volume (*1er juillet-31 décembre 1915*), par S. R. . . . . 90 c.

95. **Les Neutres. — Voix de l'Amérique latine.** Préface de Gomez Carrillo : *Le Péril allemand dans l'Amérique latine*. . . 75 c.

96. **Problèmes de Guerre.** *Le Droit de la Guerre, autrefois et aujourd'hui. Comment on paie en temps de guerre*, par Alglave, professeur à la Faculté de Droit de Paris. . . . . 75 c

97. **Les Communiqués officiels.** — XVIII. *Janvier-février 1916*. . 90 c

98. **La Guerre aérienne.** *Le Rôle de la cinquième Arme*, par G. Grouvezier. Avec 24 illustrations . . . . 90 c

99. **La Conquête de l'Autriche-Hongrie par l'Allemagne.** *Une nouvelle forme de Pangermanisme : le « Zollverein »*, par Adrien Bertrand. . . . . 60 c

100. **Deuxième Livre gris belge.** *Correspondance diplomatique relative à la guerre de 1914-1916* . . . . 1f 2[illegible]

101. **Le Nerf de la Guerre.** *Les Ressources de la défense nationale*, par G. Cerfberr de Medelsheim, chef des bureaux du service des émissions de la défense nationale. Avec 3 gravures. . . . 1f 5[illegible]

102. **La Réponse du Gouvernement belge au Livre blanc allemand du 10 mai 1915.** *Étude analytique de la publication officielle du Gouvernement belge*, par Fernand Passelecq, directeur du Bureau documentaire belge . . . . 60 [illegible]

103. **La Bataille marocaine.** *L'Œuvre du général Lyautey*, par Ernest Vaffier . . . . 60 [illegible]

104. **Les Communiqués officiels.** — XIX. *Mars-avril 1916* . . . . 90 [illegible]

105. **L'Effort de la France.** Préface par Alfred Croiset, membre de l'Institut. . . . . 60 [illegible]

106. **Le Développement économique de l'Allemagne contemporaine (1871-1914)**, par Albert Pingaud, consul général de France. 75

107. **Explosions et Explosifs**, par Henry de Varigny 75

108. **Les Forces économiques des puissances belligérantes avant la guerre**, par B. Fayolle, ingénieur 60

109. **Les Chansons de la Guerre.** Rondeau-préface de Hugues Delorme 1f 2

110. **Les Emprunts de Guerre de l'Allemagne**, par A. Liesse, membre de l'Institut 60

111. **Les Communiqués officiels.** — XX. *Du 1er mai au 30 juin 1916*. 90

112. **L'Esprit français. Les Caricaturistes.** Préface d'Arsène Alexandre . . . . 2 [illegible]

113. **Les Communiqués officiels.** — XXI. *Juillet 1916* 90

Il est tiré de chaque volume des *Pages d'Histoire* 55 exemplaires numérot[és] à la presse : Nos 1 à 5 sur papier Japon à. . . . . . **5** fr.

6 à 55 sur papier de Hollande à . . **3** fr. **50**

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

